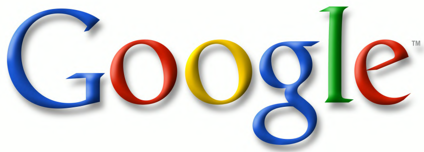






Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, ...

Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans


VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

NOTE SUR LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Les travaux publiés par la Société comprennent, au 31 décembre 1905, 74 volumes complets, divisés en cinq séries.

Ire SÉRIE : 1809 à 1813 (7 VOLUMES)

Bulletin des Sciences physiques, médicales et d'agriculture d'Orléans :

Ce *Bulletin* se compose de 7 volumes, formés de 43 numéros, qui ont paru de mois en mois, le premier en juin 1810 et le dernier en décembre 1813. Chaque volume comprend 6 cahiers. Seul, le tome III a, de plus, un supplément ou un septième numéro, ce qui élève les pages de ce tome à 364.

Cette série comprend tout ce que la Société a publié depuis son existence légale (18 avril 1809), jusqu'aux événements politiques de la fin de 1813, qui ont entraîné la cessation de ses réunions.

IIe SÉRIE : 1818 à 1837 (14 VOLUMES)

Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, 1818. (Ce volume porte, par erreur, la date de 1819 ; c'est 1818 qu'il faut lire).

Annales de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, 1819 à 1837.

Dans cette seconde série sont contenus tous les travaux de la Société, depuis sa réorganisation, en janvier 1818, jusqu'au 3 mars 1837.

Les *Annales* forment 14 volumes composés chacun de 6 numéros, dont le premier a paru en juillet 1818. Le premier et le troisième volumes ont chacun une planche, le quatrième en a deux, le sixième une, le septième trois, le neuvième deux, le onzième sept, le douzième neuf, le treizième huit et le quatorzième une.

IIIe SÉRIE : 1837 à 1852 (10 VOLUMES)

Mémoires de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, 1837 à 1846, 7 volumes

Mémoires de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, 1849 à 1852, 3 volumes.

Des dix volumes de la troisième série, le premier renferme cinq planches, le deuxième en a huit, le troisième une, le quatrième trois, le cinquième sept, le sixième deux, le septième une, le huitième trois, le neuvième deux et le dixième sept.

IVe SÉRIE : 1853 à 1900 (38 VOLUMES)

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Le premier volume, de la quatrième série, porte la date de 1853 et commence par une Note de la séance du 2 avril 1852, le trente-huitième et dernier de cette série porte la date de 1900 et forme le soixante-neuvième volume de la collection.

Le premier volume contient sept planches, le second huit, le troisième et le quatrième chacun trois, le cinquième deux, le sixième cinq, le septième dix-sept, le huitième cinq, le neuvième dix-neuf, le dixième sept planches et trois tableaux, le onzième une seule planche, le douzième quatre, le treizième et le quatorzième deux, le quinzième et le seizième une, le dix-huitième six, le dix-neuvième huit, le vingtième cinq, le vingt et unième sept, le vingt-deuxième une eau-forte et huit planches, le vingt-troisième une planche de musique, le vingt-cinquième en a huit, le vingt-sixième et le vingt-septième une, le vingt-huitième dix-neuf, le trentième n'en a qu'une, le trente troisième en a trois.

Après le tome XV de la 4e série des *Mémoires*, la Société a publié une table générale des matières contenues dans les 46 premiers volumes de la collection de ses travaux.

Une nouvelle table a été insérée dans le tome XXXVII.

Ve SÉRIE : 1901 à.....

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Le tome premier de cette série commence avec l'année 1901 (on a imprimé 1900 par erreur ; lire 1901 au lieu de 1900) et contient 4 planches.

Le tome second (1902), qui porte par erreur le titre de Tome premier au lieu de Tome second, est le soixante onzième volume de la collection et non le soixante-douzième, comme il a été imprimé par erreur : il contient de nombreux caractères et dessins égyptiens. Le tome troisième (1903) contient deux planches et des caractères et dessins égyptiens. Le tome quatrième (1904) contient la reproduction d'écussons d'Orléans et une planche. Le tome cinquième (1905) est le soixante-quatorzième volume de la collection.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
SCIENCES
BELLES-LETTRES ET ARTS
D'ORLÉANS

5e SÉRIE DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

TOME SIXIÈME

75e volume de la Collection

ORLÉANS
Imprimerie Auguste GOUT et Cie, Passage du Loiret

1906

Liste des membres de la Société

ANNÉE 1906

Bureau de la Société

Président : **M. BASSEVILLE**, ⓘ.........	depuis janvier	1904
Vice-président : **M. C. DU ROSCOAT**.....	—	1904
Secrétaire général-archiviste : **M. le Dr FAUCHON**...	—	1906
Secrétaire particulier : **M. l'abbé MAILLARD**...........................	—	1897
Trésorier : **M. LALBALETTRIER**........	—	1904
Bibliothécaire : **M. CUISSARD**..........	—	1900

Membres titulaires

I. — Section d'Agriculture

MM.	Date d'entrée	MM.	Date d'entrée
JULLIEN-CROSNIER......	1862	Baron DE MOROGUES....	1900
Timothée DES FRANCS ..	1873	BANCHEREAU...........	1901
C. DU ROSCOAT.........	1873	DENIZET...............	1901
D'ARLON	1874	BOURDALOUE...........	1902
A. DE LAAGE......	1881	DE LARNAGE...........	1902
Albert DE PUYVALLÉE..	1885	Comte D'ORLÉANS	1903
ANGOT, ✻, ⓘ..........	1899	DE TRISTAN	1903
Maurice DES FRANCS...	1899		

II. — Section des Sciences médicales

MM.	Date d'entree	MM.	Date d'entrée
PILATE.................	1877	LE PAGE, ✻, ⓘ........	1891
DESHAYES, O. ⓘ........	1881	VACHER................	1891
CHAIGNOT..............	1885	CŒUR..................	1891
ROCHER	1886	BARANGER	1895
GEFFRIER	1887	GARSONNIN	1900
LOIZY	1887	BAILLET	1902
FAUCHON	1890	MARMASSE..............	1902

III. — Section des Belles-Lettres

MM.	Date d'entrée	MM.	Date d'entrée
Bailly, ✱	1869	Berton, ✱, ✪	1896
Baillet-Dujoncquoy	1875	De Croze	1900
Basseville, ✪	1877	E. Jarry	1900
Cochard	1880	Ch. Michau	1901
Charpentier	1886	Drioux	1903
Marcel Charoy	1887	Huard	1903
Guillon, ✱	1888	L'abbé Iauch	1903
Cuissard	1893		

IV. — Section des Sciences et Arts

MM.	Date d'entrée	MM.	Date d'entrée
Sainjon, O. ✱	1862	Papelier, ✱, ✪	1896
Fauconnier	1873	Dessaux, ✱, ✪	1897
Irénée de la Taille, ✱.	1873	Renardier, ✱	1899
Léon Dumuys	1880	Lalbalettrier	1902
Albert Didier	1881	Legay	1902
Perrin	1885	Guillaume	1905
L'abbé Maillard	1891	Rousseau	1905
Thévenin, ✱	1895		

L'IMMUNISATION

CONTRE LA TUBERCULOSE

D'APRÈS LA MÈTHODE VON BEHRING

PAR M. A. ANGOT
membre de la Section d'Agriculture

Séance du 16 février 1906

Des expériences sur une méthode d'immunisation contre la tuberculose ont été faites dans divers pays. Celles qui ont été pratiquées en France ont fourni matière à des articles de journaux qui ne permettent pas de porter un jugement sur le procédé mis en expérimentation. C'est pour fournir à notre Compagnie une base d'appréciation plus sûre que j'ai synthétisé, sur la demande de M. le Secrétaire général, ce qui concerne la méthode expérimentée et les résultats acquis dans les principaux centres d'expérimentation.

Le monde médical et vétérinaire a été fort impressionné par une communication du professeur von Berhing, de Marbourg, au Congrès international de la Tuberculose réuni à Paris, au commencement d'octobre dernier. Berhing déclarait que la propagation de la tuberculose pouvait être arrêtée et que la guérison de cette maladie serait obtenue par l'emploi de vaccins qu'il avait découverts.

Une émotion considérable aurait dû accueillir la révélation sensationnelle du professeur de Marbourg, microbiologiste réputé, mais le caractère sibyllin de sa communication retint l'enthousiasme.

Les savants habitués aux développements lumineux et notoirement désintéressés relatifs à des découvertes mémorables dues à des illustrations scientifiques que Behring n'a pas encore égalées, ne pouvaient qu'être réservés devant son exposition quelque peu ténébreuse.

Peut-être cette réserve trouvait-elle sa raison dans le souvenir de l'accueil précipité fait naguère à certain spécifique contre la tuberculose, présenté par Robert Koch, un autre professeur allemand d'un grand renom, dont le spécifique, une lymphe, fut condamné dès ses premières applications. Un autre motif encore commandait la prudence devant la communication de Behring. Le projet de vente de la lymphe de Koch par l'Etat allemand pouvait reparaître avec les vaccins de Behring, car on sait que les idées mercantiles sont tenaces de l'autre côté du Rhin, alors même que les rêves qu'elles ont nourris ont eu le sort de ceux de la Perrette de la fable.

Voici, du reste, la communication faite au Congrès par von Behring ; elle contient des vues personnelles sur le rôle des vaccins qui en augmentent l'intérêt sans contribuer à sa clarté.

« Au cours des deux dernières années, je suis arrivé
« à reconnaître avec certitude l'existence d'un principe
« *curateur* complètement différent du principe anti-
« toxique décrit par moi il y a quinze ans.

« Ce nouveau principe curateur joue le rôle essentiel
« dans l'immunisation de mon « *bovovaccin* », qui, de-
« puis quatre ans, a fait ses preuves dans la pratique
« agricole pour la lutte contre la tuberculose des bovi-
« dés.

« Ce principe repose sur l'imprégnation des cellules « vivantes de l'organisme par une substance provenant « des virus de la tuberculose et que je nomme TC.

« Lorsque la TC est devenue une partie intégrante « des cellules de l'organisme des animaux traités par « elle et qu'elle est métamorphosée par les cellules, je « la désigne sous la formule TX.

« Dans le bacille de la tuberculose, la TX, ou, pour « mieux dire, la TC préexiste, comme agent doué d'un « grand nombre de qualités extraordinaires. Cet agent « remplit, dans le bacille tuberculeux, la fonction de « substance « formative ». En outre, il possède des qua- « lités fermentatives (et spécialement catalytiques).

« Cet agent peut fixer d'une manière élective, par « contact, d'autres substances (phénomène qu'on a « nommé « absorption ») ; de plus, dans certaines con- « ditions, il possède des qualités assimilatrices. En un « mot, il représente le « *principe quasi-vital* » des ba- « cilles.

« Pour moi, dans le processus d'immunisation des « bovidés contre la tuberculose, la TC des bacilles est « délivrée des substances accidentelles ; elle exerce une « action symbiotique à l'intérieur des cellules orga- « niques, en particulier dans les éléments cellulaires « qui dérivent des centres germinatifs du tissu lympha- « tique. La présence de la TC est la cause, d'une part, « de l'hypersensibilité de la lymphe de Koch, et, d'autre « part, de la réaction protectrice contre la tuberculose.

« La route a été longue par laquelle, après avoir « vaincu bien des obstacles, je suis arrivé à la concep- « tion esquissée ci-dessus, du mode d'immunisation « antituberculeuse. Cette conception d'une immunité « « *cellulaire* », qui est toute différente de l'immunité « « *humorale* » antitoxique, je tiens à dire que je n'y

« serais pas parvenu sans la connaissance très intime « des travaux de Metchnikoff sur la phagocytose.

« Si je voulais présenter en détail les preuves démons- « tratives de l'exactitude de ma conception, je serais « obligé de vous retenir de longues heures. J'en ai « exposé une partie dans le premier fascicule d'un livre « qui sera intitulé : *Problèmes modernes phtisiothéra-* « *peutiques éclairés par l'Histoire*. Quelques passages « de ce premier fascicule viennent de paraître dans le « *Tuberculosis* (septembre 1905).

« Je ne veux ici que tenter de décrire la nature et le « mode d'action de la nouvelle méthode thérapeutique « née de mes études scientifiques sur la tuberculose.

« Cette nouvelle méthode est, je le crois, appelée à « protéger les hommes, menacés de phtisie, contre les « conséquences nocives de l'infection tuberculeuse. Je « considère comme un grand honneur de pouvoir faire « devant l'assemblée générale du Congrès de Paris une « courte communication sur « *un moyen de lutter contre* « *la tuberculose par un remède nouveau* ».

« Je suppose connue ma méthode de vaccination « contre la tuberculose des bovidés. Sans que j'aie « besoin d'insister, on voudra bien admettre que j'ai « envisagé toutes les possibilités d'appliquer ce procédé « en vue de combattre la tuberculose de l'homme. Mais « mon expérience m'a fermement décidé à renoncer « définitivement à introduire dans le corps humain, « pour un but thérapeutique, des bacilles tuberculeux « vivants.

« Ainsi, le traitement antituberculeux de l'homme « commence pour moi avec la découverte du remède « dont je viens de parler.

« Après l'esquisse, tracée plus haut, du mode d'im- « munisation contre la tuberculose, il sera compréhen-

« sible, sans plus de détails, que je me sois efforcé,
« sans trêve ni repos, d'épargner à l'organisme le tra-
« vail, toujours long et périlleux, de l'élaboration de
« la TC. J'y suis arrivé par des expériences *in vitro*.
« J'ai transformé l'immunisation *active*, pour parler
« comme Ehrlich, en une immunisation *passive*. Je puis
« vous donner l'assurance que j'ai rarement éprouvé
« dans ma vie plus de joie que pendant les jours, les
« semaines et les mois où le lien causal qui relie la *vac-
« cination* à l'*immunité* m'est apparu avec une clarté
« toujours croissante, grâce à l'observation réitérée
« d'innombrables expériences sur les animaux : une
« énigme, après l'autre, s'éclaircissait quant à la nature
« et au mode d'action du sérum antidiphtérique (anti-
« tuberculeux plutôt).

« Condensant en quelques mots le résultat de mes
« travaux, je dirai que, pour libérer la TC des subs-
« tances empêchant son action thérapeutique, il est bon
« de distinguer trois groupes de substances bacil-
« laires :

« 1° Une substance *soluble seulement dans l'eau
« pure*, et qui possède une action fermentative et cata-
« lytique. De cette substance soluble dans l'eau dérivent
« les parties toxiques de la tuberculine de Koch. Cette
« substance a toutes les qualités chromophiles, phy-
« siques et chimiques de la « Volutine » décrite par
« notre botaniste de Marbourg, Arthur Meyer. Je
« nomme cette substance TV.

« Pour donner une idée du pouvoir toxique de la TV,
« je puis dire qu'*un gramme* de cette substance à l'état
« sec est plus puissant qu'*un litre* de tubeculine de
« Koch.

« 2° Une substance globulineuse, soluble seulement
« dans un sel neutre (par exemple, le chlorure de so-

« dium à 10 %) ; cette substance est nommée par moi
« TGL ; elle aussi est toxique à la façon de la tubercu-
« line de Koch.

« 3° Plusieurs substances non toxiques, solubles
« seulement dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, etc.

« Une fois que le bacille tuberculeux a été délivré de
« ces trois groupes de substances, il reste un corps,
« que je désigne sous le nom de « Restbacillus. »

« Ce Restbacillus possède encore la forme et les qua-
« lités tinctoriales des bacilles tuberculeux. Au moyen
« de préparations convenables, il peut être modifié de
« façon telle qu'il devienne une *substance amorphe*
« directement résorbable par les cellules lymphatiques
« du cobaye, du lapin, du mouton, de la chèvre, des
« bovidés et des chevaux.

« La substance amorphe est élaborée et métamor-
« phosée par les cellules lymphatiques de ces différents
« animaux, et ces cellules deviennent oxyphiles ou
« éosinophiles. Parallèlement aux métamorphoses des
« cellules sous l'influence de la TC, l'état de l'organisme
« évolue.

« Un fait fondamental est que la TC, substance non
« reproductible, possède cependant le pouvoir de don-
« ner naissance au tubercule. *Le tubercule ainsi créé*
« *ne se caséifie pas et ne se ramollit jamais*. Il corres-
« pond exactement à la « granulation tuberculeuse de
« Laennec ». Dans certaines conditions, la TC peut
« déterminer aussi l' « infiltration grise » et l' « infil-
« tration gélatiniforme » de Laennec.

« Par des expériences sur différents mammifères,
« j'ai pu me convaincre que la TC, préexistant comme
« je l'ai dit dans les bacilles tuberculeux, peut être éla-
« borée *in vitro*, de façon à en faire un remède qui
« pourrait être appliqué sans danger à la thérapeutique

« humaine. La partie thérapeutique de mon livre, qui « devra paraître l'année prochaine, ne verra le jour « que quand l'efficacité thérapeutique et l'inocuité de « mon nouveau remède auront été démontrées par des « cliniciens autrement versés que moi dans la connais- « sance des variétés individuelles de la phtisie pulmo- « naire et de son pronostic.

« D'autre part, il me paraît nécessaire que d'autres « savants, travaillant dans d'autres laboratoires, con- « trôlent l'action thérapeutique de mon remède sur les « animaux et constatent le fait qu'on ne connaît pas « encore, jusqu'à ce jour, un agent thérapeutique ayant « une pareille valeur.

« Vous savez que, jusqu'ici, la tuberculine de Koch « et sa nouvelle tuberculine (TR), le sérum de Mare- « gliano, celui de Marmorek, ainsi que plusieurs autres « préparations signalées comme spécifiques, auraient « eu, aux dires de leurs inventeurs, une efficacité pré- « ventive ou curative ; mais vous savez aussi qu'à leur « suite beaucoup d'autres observateurs ne sont pas « parvenus à obtenir d'aussi bons résultats, surtout sur « le cobaye.

« J'espère être plus heureux et que ceux des savants « auxquels, après mon retour à Marbourg, je confierai « mon remède, pour qu'ils l'expérimentent, obtiendront « d'aussi bons et même de meilleurs effets thérapeu- « tiques que moi-même.

« Je vous prie de ne pas oublier que ma communica- « tion d'aujourd'hui rappelle singulièrement celle que « je faisais en 1890 « sur un nouveau remède contre « la diphtérie ». Ma conviction de l'importance capi- « tale de cette découverte a été, au cours de ces quinze « années, confirmée dans le monde entier d'une façon « éclatante.

« Mais, après ma communication, il ne s'écoula pas « moins de quatre ans avant que les praticiens prissent « confiance. Peut-être aurais-je dû attendre plus long- « temps encore la reconnaissance de l'exactitude et de « l'importance de mes assertions scientifiques, si mon « grand ami M. Emile Roux ne s'était levé à Budapest « pour combattre avec moi la diphtérie « tueuse d'en- « fants ! »

« Combien de temps s'écoulera encore pour que la « découverte et l'utilisation de mon nouveau remède « contre la tuberculose reçoivent la consécration pu- « blique que lui donnera la constatation de sa valeur « pratique ? Je l'ignore. Bien des facteurs peuvent in- « tervenir ici : ma joie au travail et mon activité, mon « habileté de tacticien, et aussi la bonne fortune ; « qu'elle me donne un compagnon de lutte de la valeur « de Roux, ayant la même force conquérante et le « même désintéressement à l'abri de tout soupçon. Et « alors, j'espère que le prochain congrès de la tuber- « culose prendra note des progrès considérables « accomplis dans la lutte contre la phtisie humaine. »

Les expériences avec les vaccins de Behring ont été poursuivies pendant un an (du commencement du mois de décembre 1904, à la même époque, en 1905) ; elles étaient donc déjà en cours, quand Behring fit sa commuication, à Paris. Melun fut le siège des expériences faites, en France, sous le contrôle d'une commission de la Société vétérinaire pratique ; le professeur Vallée, d'Alfort, en fut le président.

Le sérum, utilisé par Behring comme vaccin pour le bœuf, contient des cultures de bacilles humains entretenus depuis sept ans dans son laboratoire, sans avoir passé depuis par un organisme quelconque. Ces bacilles sont desséchés dans le vide. — La vaccination se

fait par inoculation, dans la veine jugulaire, de bacilles secs très finement émulsionnés dans de l'eau salée à 1 %, à raison de 1 c. 3 par 2 milligrammes. Elle comporte deux interventions à douze semaines d'intervalle : lors de la première intervention, on inocule 4 milligrammes de bacilles secs; on en inocule 2 centigrammes lors de la seconde.

Schuetz, de Berlin, ayant signalé au Congrès vétérinaire de Budapest, en septembre dernier, les risques courus par les vétérinaires dans la préparation de ces sérums virulents, d'après le procédé Behring, préparations qu'ils sont obligés d'effectuer eux-mêmes dans la pluralité des cas, des recherches ont été entreprises pour modifier d'une façon heureuse le mode de préparation critiqué. MM. Vallée et Panisset ont imaginé le procédé suivant qui met le préparateur à l'abri de toute contamination et conserve à l'émulsion vaccinale la plus parfaite homogénéité. Il consiste à broyer dans un matras de Wurtz à col court, avec des billes de verre, les bacilles secs additionnés de 2 à 3 gouttes de glycérine ; puis à émultionner progressivement dans la quantité voulue — 2 c. c. pour 4 milligrammes de bacilles — de sérum physiologique à 8 0/00 de chlorure de sodium, *additionné de* 1 *gramme* 50 *pour* 0/00 *de carbonate de sodium*. L'addition de ce sel favorise l'homogénisation de l'émulsion.

A ce taux, le carbonate de sodium associé au sérum physiologique n'exerce aucune action sur le globule sanguin du bœuf ; le liquide inoculé à la dose de plusieurs centaines de centimètres cubes dans les veines d'un jeune veau, se montre absolument inoffensif.

Enfin, les bacilles tuberculeux ne sont nullement altérés par l'addition au sérum physiologique d'une aussi petite quantité de carbonate de sodium, surtout si

l'émulsion est préparée au moment même de son emploi.

Les expériences de Melun ont eu pour but :

. 1°. — De s'assurer de l'innocuité de la méthode de vaccination ; car, disait le professeur Vallée, « l'intérêt économique qui s'attache à cette question se double de cette considération importante qu'il serait dangereux pour l'homme de créer une infection tuberculeuse par son propre bacille chez les sujets qui lui fournissent la viande et le lait nécessaires à son alimentation. »

2°. — De vérifier l'efficacité de la méthode ;

3°. — D'établir sa valeur pratique, et en particulier la durée de l'immunité.

Ces expériences ont porté sur 21 veaux âgés de 4 à 6 mois, que des injections de tuberculine avaient fait reconnaître indemnes de tuberculose ; ils ont été entretenus dans des locaux à l'abri de toute cause de contamination tuberculeuse étrangère aux expériences.

Un sujet est mort d'une maladie consécutive à l'alimentation, 2 mois après la mise en expérience.

Lors d'une nouvelle tuberculinisation, le 13 février, quatre animaux ont été éliminés ; ils avaient réagi à cette inolulation de contrôle. Les autres ont subi une seconde vaccination.

Voici les résultats fournis par les quinze veaux restés en expérience jusqu'en décembre dernier. Ces résultats ont été publiés dans le *Recueil de médecine vétérinaire*, du 15 décembre 1905, sous la signature de M. J. Basset, chef de travaux, à l'école d'Alfort.

A. — Epreuve par la veine.

1° *Vaccinés*. — *Six*. — Cinq sont absolument indemnes ;

Le sixième, pasteurellique lors de l'inoculation

d'épreuve, et par suite en état de moindre résistance, présente cinq ou six tubercules disséminés dans les ganglions bronchiques et médiastinaux. Pas de lésion viscérale.

2° *Témoins.* — *Six.* — Trois sont morts avec des lésions pulmonaires considérables, 30 à 40 jours après l'inoculation ;

Les trois survivants présentent, à l'autopsie, des lésions tuberculeuses massives et généralisées.

B. — Epreuve par la peau.

1° *Vaccinés.* — *Sept.* — Cinq ne présentent aucune lésion des ganglions voisins du point d'inoculation ;

Un autre possède un tubercule dans le ganglion préscapulaire ;

Le septième porte une adénite tuberculeuse massive de ce ganglion.

2° *Témoins.* — *Sept.* — Trois montrent des lésions énormes du ganglion préscapulaire ;

Quatre présentent en outre des lésions généralisées au poumon et aux ganglions bronchiques et médiastinaux.

C. — Epreuve par cohabitation.

1° *Vaccinés.* — *Deux.* — Ne réagissent pas, actuellement, à la tuberculine. Ils sont conservés et laissés en contact avec des animaux cliniquement tuberculeux.

2° *Témoins.* — *Deux.* — Tuberculose généralisée, consécutive à une infection par le tube digestif, ainsi que le montrent les lésions constatées.

Voici les conclusions émises par la commission à la suite de ces résultats.

« 1° La méthode Von Behring de vaccination antitu-

« berculeuse est-elle dangereuse, autrement dit, est-
« elle susceptible de rendre tuberculeux des animaux
« indemnes ?

« Non, répond l'expérience de Melun, puisqu'aucun
« des vaccinés ne réagit à la tuberculine, un certain
« temps après le deuxième vaccin.

« La vaccination est-elle efficace ; un vacciné est-
« il à l'abri de l'infection tuberculeuse ?

« Cette question comporte une réponse à deux de-
« grés :

« Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il n'y a pas de
« sujet, si bien immunisé soit-il contre une maladie
« donnée, dont on ne puisse arriver à vaincre la résis-
« tance. Il y a pour cela plusieurs procédés : l'un d'eux
« consiste à engloutir l'organisme sous une avalanche
« de germes ; c'est ainsi que Koch arrivait à donner le
« charbon à des moutons vaccinés en leur faisant ingé-
« rer des quantités considérables de spores ; or, on ne
« conteste pas l'efficacité de la vaccination antichar-
« bonneuse !

« Eh bien, dans l'expérience de Melun, les animaux
« ont été éprouvés très sévèrement. L'une de ces
« épreuves, répétons-le, leur a lancé dans le poumon,
« d'un seul coup, quatre milligrammes et demi d'un
« bacille bovin dont la virulence est telle qu'il est ca-
« pable de tuer, en trente jours, un veau de deux mois
« à la dose de deux milligrammes. Des conditions aussi
« sévères ne seront jamais réalisées dans la pratique ;
« c'est pourquoi il ne faut pas trop s'émouvoir des
« quelques défaillances observées. D'ailleurs, les vac-
« cinés défaillants sont rares, et leurs lésions presque
« négligeables, si on les compare à celles des témoins.

« Eprouvés par la veine, 5 vaccinés (1) sur 6 ne pré- « sentent aucune lésion, alors que les témoins sont « morts ou phtisiques ;

« Eprouvés sous la peau, 5 vaccinés (2) sur 7 sont « indemnes, alors que les témoins ont tous des lésions « massives dans les ganglions voisins et que, chez plu- « sieurs, ces lésions se sont généralisées au poumon et « à ses ganglions annexes ;

« Enfin, tous les vaccinés ont supporté victorieuse- « ment l'épreuve par la cohabitation, qui est le mode « habituel de contamination, alors que les témoins de- « venaient tous tuberculeux.

« Et c'est pourquoi on peut conclure, l'expérience de « Melun venant sur ce point confirmer des faits anté- « rieurement publiés, c'est pourquoi on peut affirmer, « avec M. Vallée, « qu'il est expérimentalement pos- « sible de conférer aux jeunes bovidés une résistance « très vive à l'égard de la tuberculose, fait capital et « plein de promesses..... »

« Quant à la durée de l'immunité, on poursuit actuel- « lement des observations à ce sujet. »

Ces conclusions sont réellement bien hâtives. Elles ne semblent pas avoir été influencées, d'une part, par le petit nombre des sujets mis en expérience, dans des conditions qui ne sont pas précisément celles qui se rencontrent dans la pratique ; d'autre part, par la réaction à la tuberculine offerte par 4 individus, après une pre-

(1) Pour être certain de n'avoir laissé passer aucune lésion, les ganglions de ces animaux ont été broyés et inoculés à une soixantaine de cobayes.

Nous ferons connaître, s'il y a lieu, le résultat de ces inoculations.

(2) *Idem.*

mière vaccination, par les lésions constatées sur 2 autres, qui avaient été vaccinés par la peau, et par celles du veau pasteurellique, qui avait subi la vaccination intraveineuse. Or, ce n'est pas l'introduction, dans le compte rendu de ces expériences, d'un plaidoyer en faveur de ces insuccès ou défaillances qui en supprime la signification et les critiques auxquelles elles donnent prise.

Des expériences analogues, faites à la même époque dans divers pays d'Europe, ont fait exprimer des conclusions beaucoup plus réservées. — Les résultats ont manqué de netteté, en Italie, où l'on a constaté des lésions tuberculeuses assez étendues sur un vacciné (le n° 11), alors qu'un témoin (le n° 15) n'a pas été infecté. Des défaillances graves ont également été enregistrées en Hongrie, en Allemagne et dans d'autres pays. En Amérique, deux expérimentateurs, Marcks et Casper, déclarent la méthode von Behring dangereuse pour les veaux, et le baron Aubier-Sudnicken la condamne formellement pour avoir perdu le plus grand nombre des 120 veaux qu'il a fait inoculer.

A l'appui de ces résultats, qui éveillent des doutes sur la valeur de la méthode Behring, viennent se placer naturellement des réflexions sur la possibilité d'obtenir une immunisation contre la tuberculose et sur la nature du vaccin à employer pour conférer anx animaux une immunité qui mette l'homme à l'abri de tout danger ultérieur. Ces réflexions ont été exposées à la Société Centrale de Médecine Vétérinaire, le 2 novembre dernier, par mon excellent ami Arloing, directeur de l'Ecole Vétérinaire de Lyon. La réputation acquise par Arloing dans le monde savant appelle l'attention.

Les expériences très nombreuses qu'il a entreprises pour trouver un mode d'immunisation contre la tuber-

culose, depuis qu'il a signalé, il y a une vingtaine d'années, l'atténuation du virus des lésions strumeuses, dites scrofuleuses à cette époque, relativement au virus habituel des tuberculoses viscérales, et qu'il eut modifié les propriétés des bacilles ordinaires de l'homme en les faisant végéter dans la profondeur des bouillons de culture, l'ont amené à constater qu'il était possible de conférer aux bovins une résistance considérable et même une immunité contre la tuberculose. Il a observé que l'inoculation par la peau donne une résistance moindre que l'inoculation intraveineuse, et il a enregistré des immunisations 22 mois après le début de la vaccination intraveineuse.

Un fait important, mais non capital, comme on l'a dit, se dégage de ces observations et de celles recueillies dans les expériences de Melun, c'est que l'immunisation des bovins peut être obtenue par la vaccination de bacilles humains.

Mais cette première conquête ne laisse pas que d'éveiller des craintes chez le savant chercheur de Lyon. Après avoir parlé de la vaccination Behring, qu'il a expérimentée, lui aussi, et dit qu'il n'apportait pas un produit vaccinal définitif contre la tuberculose, parce qu'il a un certain idéal qu'il n'a pas encore réalisé, Arloing déclare que « *le vaccin antituberculeux ne doit pas créer de tubercules ou que, s'il en provoque, ces tubercules doivent marcher* SUREMENT *vers la guérison.* »

Ces réflexions, qui dans la circonstance nous paraissent avoir été des conseils, ont-elles trouvé un écho près des expérimentateurs de Melun ? Leur compte rendu permet d'en douter.

Quoi qu'il en soit, Arloing a fait connaître qu'il s'efforçait d'obtenir un *vaccin vrai*, c'est-à-dire un vaccin destiné à soustraire l'homme aux conséquences qui

pourraient résulter de la consommation du lait et de la viande de sujets vaccinés avec le bacille humain, dont la persistance dans l'organisme des animaux est assez longue.

Enfin, nous savons que cet expérimentateur scrupuleux n'est pas satisfait des recherches qu'il a poursuivies avec les vaccins de Behring, et nous savons aussi qu'il a tout lieu de croire qu'il parviendra à produire un *vaccin vrai* à l'aide d'un vaccin bovin atténué.

Donc, la méthode d'immunisation contre la tuberculose due à von Behring a causé des défaillances partout où elle a été étudiée, et ces défaillances suscitent des craintes quant à son innocuité tout au moins ; en outre, elle a été insuffisamment expérimentée. Des épreuves nouvelles, nombreuses et précises, pratiquées dans les conditions ordinaires de la vie des animaux, sont donc nécessaires pour établir sa véritable valeur.

APPENDICE

Nous venons de prendre connaissance du compte rendu des expériences faites à Bruxelles suivant la méthode Behring ; nous en extrayons ce qui suit :

Ces expériences ont été pratiquées par MM. Degive et Liénaux, directeur et professeur à l'Ecole vétérinaire ; Strube et Mullie, inspecteurs vétérinaires près de l'administration centrale, sur des veaux reconnus indemnes de tuberculose, après essai à la tuberculine.

— **A.** — Résultats, après injection sous la peau d'un virus bovin :

N° 1. — Vaccinations intraveineuses, les 29 novembre 1904 et 7 mars 1905. Injection d'un virus bovin, le 15 juin 1905. — Abattu le 27 octobre : lésions tuberculeuses dans divers ganglions et les poumons. Ces lésions développent, chez des cobayes, une tuberculose aussi active qu'un virus bovin inoculé directement.

N° 61. — Vacciné par la peau, les 7 mars et 23 juin 1905. Injection du virus bovin, le 22 août. — Abattu le 12 décembre : lésions tuberculeuses dans deux ganglions mésentériques. Ces lésions ne sont pas crétifiées et du volume d'un haricot.

— **B.** — Résultat, après injection intravasculaire d'un virus bovin :

N° 2. — Vacciné par la veine, le 29 mars 1904 et le 7 mars 1905. Virus bovin injecté dans la jugulaire, le 23 juin. — Meurt cachectique, le 30 octobre : nombreux tubercules miliaires dans les deux poumons, mêmes altérations caséeuses des ganglions bronchiques et médiastinaux.

— **C.** — Résultats, après injection du lait provenant d'une vache atteinte de tuberculose mammaire :

N° 3. — Vacciné aux mêmes dates et par le même moyen que les n°s 1 et 2. Reçoit le lait tuberculeux, du 20 mai au 6 juin. — Abattu le 19 octobre : aucune lésion tuberculeuse.

N° 4. — Vacciné comme le précédent et consommant le même lait, pendant le même temps. — Abattu le 19 octobre : abcès du volume d'un œuf d'oie dans un ganglion rétropharyngien ; pas de bacilles ; inoculation négative du pus de cet abcès.

— D. — Résultats, après cohabitation avec des tuberculeux avérés :

N° 5. — Vacciné comme les nos 1, 2, 3 et 4. Cohabitation du 15 juin au 10 novembre. — Abattu : cinq foyers pulmonaires ramollis, du volume d'une amande ; nodules discrets, caséeux, dans presque tous les ganglions.

N° 7. — Même vaccination. Cohabitation, même durée. — Abattu le 10 novembre : indemne.

N° 10. — Vacciné le 7 mars et le 23 juin 1905. Cohabitation à partir du 16 août. — Abattu le 12 novembre : indemne.

Tous les témoins ont été infectés, quel que soit le mode de contagion mis en œuvre.

Ainsi donc, la méthode Behring est loin d'être aussi parfaite qu'on s'est plu à le dire dans la grande presse ; conséquemment, on doit regretter qu'elle ait eu les honneurs d'une discussion anticipée au Parlement français.

Cette méthode a confirmé un fait déjà acquis par Arloing, en France, Thomassen, en Hollande, Pearson et Gilliland, en Amérique, c'est qu'il est possible de conférer aux bovins une immunisation assez active à l'aide de bacilles ayant une autre origine spécifique.

Mais les récentes expériences de Mortara (Italie), Budapest (Hongrie), Melun (France), Bruxelles (Belgique), ont affirmé sa nocuité pour les animaux qui présentent quelque lésion pulmonaire, et l'activité très grande qu'elle imprime à l'évolution des infections latentes chez les vaccinés. Or, nous ne sommes qu'au début de son contrôle, et il y a loin de l'immunisation de laboratoire à la vaccination pratique.

Notons encore les reproches formulés contre elle par Marks et Casper et par le baron Aubier-Sudnicken, et l'on aura la signification de la réserve apportée à son

endroit par les journaux scientifiques allemands, qui nous donnent en cela un exemple à imiter.

Les vaccins de Behring donnent la tuberculose ; le fait que la plupart des vaccinés réagissent à la tuberculine, à la suite des vaccinations, en est la preuve ; mais il s'agit, dit le professeur Leclainche, de Toulouse, d'une tuberculose atténuée, non progressive, qui rétrocède spontanément.

Donc la vaccination antituberculeuse n'est pas sans avenir, et nous conservons l'espoir que des procédés nouveaux, étudiés de toute part, donneront la solution tant cherchée et tant attendue, dans un avenir peut-être prochain.

A. Angot.



RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. le Dr MARMASSE

Séance du 1er juin 1906

Nous avons eu, il y a quelques semaines, le plaisir d'entendre traiter par M. Angot une question que le chauvinisme allemand a rendue populaire d'une façon peut-être prématurée : c'est la question de la vaccination animale par la méthode de Behring. Je ne veux point reprendre devant vous cette question qui a été étudiée avec tous les documents utiles par notre collègue, mais simplement rappeler à la Société la base scientifique de l'école de Marbourg. En opposition avec l'idée de contagion par les poussières, résidu dernier de l'expectoration de poitrinaire, contagion dont nous faisons en France le mode principal de transmission des germes, certains savants allemands ont une conception fort différente et font une véritable croisade pour la répandre. Pour eux, la tuberculose est peu contagieuse par voie respiratoire ; on ne devient pas poitrinaire surtout quand on respire un milieu infecté, on devient poitrinaire parce que, pendant la première enfance, on a été alimenté avec le lait cru ou mal sté-

rilisé de vaches tuberculeuses, et que la tuberculose, cantonnée plus ou moins longtemps dans le tube digestif, a gagné, par voie lymphatique, les ganglions du ventre et de là ceux de la poitrine en communication avec eux. Des ganglions thoraciques, l'affection s'étend aux plèvres ou aux poumons, mais souvent longtemps après, vingt ou trente ans plus tard.

Je dirai d'abord que, si on a présenté des pièces anatomo-pathologiques démontrant le bien fondé de ce mode de contagion, il n'est pas possible de contester la contagion par respiration des poussières infectées, ou bien il faut refuser aux meilleures observations toute valeur expérimentale. Il est donc certain que les deux modes d'infection existent et qu'il sera difficile d'établir l'équation de leur fréquence. Donc, admettant comme principal mode de contagion l'ingestion dans le premier âge d'un lait tuberculeux, l'école allemande, sous la haute direction de von Behring, a cherché à porter remède au fléau en s'attaquant à sa cause : c'est la vaccination des producteurs de lait qu'a tentée cette école. Mais, à côté, et procédant de méthodes analogues, Behring a annoncé qu'il serait en mesure, prochainement, d'offrir au monde reconnaissant un vaccin humain. Quelques notes toutes récentes annoncent cette découverte de la tuberculose. Il est prématuré d'en parler avant que des résultats officiels aient été fournis non seulement par l'inventeur, mais avant qu'un contrôle sévère, défiant toute contradiction, ait établi le bien fondé de ces vastes espoirs. Nous louerons alors Behring comme le bienfaiteur de l'humanité.

Nous demanderons à M. Angot de vouloir bien nous tenir au courant des nouveaux résultats obtenus avec le vaccin animal et nous sommes sûrs d'obtenir sur ces questions un exposé clair et savamment documenté.

La Section de médecine prie la Société d'adresser à M. Angot des remerciements pour son très intéressant travail, qu'elle vous demande d'insérer dans nos bulletins.

UN POÈTE ORLÉANAIS

DE CORSEMBLEU DE DESMAHIS

1722-1761 (1)

PAR M. BASSEVILLE, président

Séance du 6 avril 1906

Jean-François-Edouard de Corsembleu, plus connu sous le nom de Desmahis, qu'il tirait d'une propriété appartenant à sa famille et située dans la commune de Viglain (Loiret), naquit à Sully-sur-Loire, le 3 février 1722, peu de temps avant la mort du Régent et le sacre de Louis XV ; c'est à ces deux événements qu'il fait lui-même allusion dans son épitre à Mme de Marville lorsqu'il dit :

Philippe n'était plus, ce trop vaste génie,
Des grâces, des amours, des muses regretté,
Politique, guerrier, disciple d'Uranie,
Arbitre des talents et de la volupté,
Philippe n'était plus et je commençais d'être ;
Je sortais du néant, il entrait au tombeau.

(1) Les armes des de Corsembleu étaient d'or, accompagnées de trois cors liés, deux et un, ainsi que l'indique le cachet posé sur la lettre autographe que nous possédons.

Notre poète appartenait à une vieille famille de robe qui paraît avoir suivi de longue date la fortune de la maison de Béthune et être venue s'installer à Sully-sur-Loire lorsque l'illustre ministre de Henri IV fit l'acquisition, en 1602, de la terre de ce nom. Son père, Joseph de Corsembleu, était président de la Chambre souveraine de la principauté d'Henrichemont, avocat et procural fiscal du duché de Sully et maire héréditaire de la ville.

Le jeune Desmahis fit, dit-on, de brillantes études à Orléans, au collège que les jésuites tenaient au cloître Saint-Samson où son père, qui le destinait à lui succéder auprès de la famille de Sully, l'avait placé et où il resta vraisemblablement plusieurs années. A notre étonnement, M. Tranchau, dans son histoire si complète du collège d'Orléans, ne fait pas mention de notre poète.

Revenu à Sully, Desmahis, au dire de tous ses biographes, annonça de bonne heure un goût prononcé pour la poésie que devait fortifier encore, comme on va le voir, le milieu dans lequel s'écoula sa jeunesse, ainsi que les tendances de sa famille, car son père passait lui-même pour un amateur passionné des lettres.

La terre de Sully, depuis la mort du ministre de Henri IV, changeant assez fréquemment de maître, avait successivement passé entre les mains de son petit-fils, Maximilien-François de Béthune, mort en 1661 ; puis de Maximilien-Pierre-François de Béthune, fils du précédent, mort lui-même en 1694 ; de Maximilien-Pierre-Nicolas de Béthune, décédé, sans postérité, le 26 décembre 1702, laissant pour héritier son frère puîné Maximilien-Henri, chevalier de Sully, dont Saint-Simon nous dit qu'il était le meilleur et le plus noble danseur de son temps. Le chevalier de Sully avait épousé, malgré l'opposition de sa famille, Marie-Jeanne Guyon,

fille de Mme Guyon, la célèbre quiétiste, veuve alors du fils aîné du surintendant Fouquet ; il mourut en 1729 et, comme il n'avait pas d'enfants, la terre de Sully échut à Louis-Pierre-Maximilien de Béthune, arrière-petit-fils du grand Sully et de Rachel de Cochefilet, sa seconde femme, qui la posséda jusqu'en 1761, année de sa mort et de celle également de notre poète.

Sully avait laissé à ses héritiers une immense fortune que ceux-ci, amis du faste et des plaisirs, ne tardèrent pas à compromettre sérieusement.

Le château de Sully était le rendez-vous de tous les libertins et de tous les beaux esprits du temps. Le prieur de Vendôme, le prince de Conty, Chapelle, le marquis de la Fare, les abbés Chaulieu et Courtin en étaient les commensaux habituels. Voltaire y vint lui-même à deux reprises différentes, mais avant la naissance de Desmahis : la première fois, en 1716, il avait alors 22 ans ; la seconde, vers 1719, lors de l'apparition de la première philippique de Lagrange-Chancel, dont on avait soupçonné un instant qu'il en pouvait bien être l'auteur.

C'est sous les ombrages du parc de Sully, dont il célébra les charmes dans une pièce de vers intitulée : *Les nuits blanches de Sully*, qu'il esquissa, dit-on, les premiers chants de son poème de la *Henriade ;* c'est sur le théâtre de Sully, établi au premier étage du donjon, qu'il fit représenter sa tragédie d'*Artémise*, qu'il avait composée à l'intention d'une demoiselle de Livry, dont il s'était épris et qui en devait jouer le principal rôle.

Or, Mlle Suzanne-Catherine Gravet de Corsembleu de Livry, fille de François de Corsembleu de Livry, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, et de Catherine Coulon, son épouse, était la nièce propre de M. Joseph de Corsembleu, le père de notre poète.

M. Loiseleur, dans sa curieuse monographie du châ-

teau de Sully, entrant dans d'assez piquants détails, nous a raconté le premier les relations étroites qui existèrent entre Voltaire et la demoiselle de Livry, relations qui durèrent même après le mariage de cette dernière avec messire Charles-Frédéric de la Tour du Pin de Bourbon, marquis de Gouvernit.

Desmahis, qui était resté à Sully auprès de sa famille, faisait de fréquents voyages à Paris et avait souvent l'occasion de rencontrer chez Mlle de Livry Voltaire, qui prit lui-même en amitié notre jeune poète, l'introduisit dans les salons les plus renommés d'alors et se fit son protecteur et son mentor.

Les œuvres de Desmahis contiennent plusieurs pièces à l'adresse de Voltaire qui témoignent de sa profonde et religieuse admiration pour l'auteur de la *Henriade.* On pourra en juger par ces quelques vers :

Je n'adresse plus mes épitres
A ces amis impérieux
Qui pour talents n'ont que des titres
Et pour vertus que des ayeux.
Vous qui possédez, au contraire,
Tout ce qui peut donner des droits
Au Pinde, au Portique, à Cythère,
Vous qui savez instruire et plaire,
Solide et brillant à la fois,
Daignez m'ouvrir le sanctuaire
Où vous encensez tour à tour
Apollon, Minerve et l'Amour,
Daignez être dépositaire
De mes regrets et de mes vœux.

Et dans une autre épitre :

Ce mortel dont l'éclat me ravit et m'étonne
Tient seul sous mille aspects tous mes sens enchantés ;
La troupe des jeux l'environne,
Celle des muses le couronne,
Tous les arts sont à ses côtés.

Voltaire, dont l'orgueil, comme on le sait, était immense, ne pouvait supporter la moindre critique, mais il était, d'autre part, extrêmement sensible à la moindre flatterie ; aussi ne voulut-il point rester en retard avec son jeune admirateur et voici sa réponse :

Vos jeunes mains cueillent des fleurs
Dont je n'ai plus que les épines.
Vous dormez dessous les courtines
Et des Grâces et des neuf Sœurs ;
Je leur fais encore quelques mines,
Mais vous possédez leurs faveurs.
Tout s'éteint, tout s'use, tout passe,
Je m'affaiblis et vous croissez.
Mais je descendrai du Parnasse
Content si vous m'y remplacez.
Je jouis peu, mais j'aime encore :
Je verrai du moins vos amours.
Le crépuscule de mes jours
S'embellira de votre aurore.
Je dirai : je fus comme vous,
C'est beaucoup me vanter peut-être,
Mais je ne serai point jaloux.
Le plaisir permet-il de l'être ?

Il était difficile, comme vous le voyez, d'être plus aimable pour le jeune poète et l'on est bien tenté de croire que le souvenir de Mlle de Livry n'est point étranger à ces sentiments empreints, il faut bien le reconnaître, peut-être d'un peu d'exagération.

Le bagage littéraire de Desmahis n'est pas bien considérable. Il comprend un certain nombre de poésies fugitives composées pour la plupart, dit-on, à l'intention d'une dame dont il était épris, qu'il ne put épouser, et parmi lesquelles on remarque surtout *Le voyage d'Eponine ou de Saint-Germain*, badinage moitié prose et moitié vers, dans le genre de celui de Chapelle et de Bachaumont, d'une comédie intitulée *L'Impertinent ou Le Billet perdu*, qui fut jouée avec succès au Théâtre-Fran-

çais, le 31 août 1750, et de deux autres comédies en vers, *La veuve coquette* et *Le Triomphe du Sentiment*, qui ne paraissent avoir été ni représentées ni imprimées séparément, et enfin des fragments d'une quatrième comédie intitulée *L'honnête homme* et à laquelle l'auteur, mort jeune, n'eut pas le temps de mettre la dernière main.

Pour connaître le véritable mérite de notre poète orléanais et la place qu'il convient de lui assigner dans la littérature au XVIIIe siècle, il n'est point indifférent de savoir comment il est apprécié par la critique. Commençons par les contemporains.

Collé, dans son journal, consacre un long article à Desmahis à propos de la comédie de l'*Impertinent*. Voici en résumé ce qu'il en dit :

« Le 31 du courant, je fus à la première représentation du *Billet perdu*, comédie en un acte et en vers libres de M. Desmahis. C'est un jeune homme de vingt-huit ans, à ce qu'on dit ; je ne le connais point, même de vue. La comédie est sans fonds et sans scènes, ce n'est qu'une conversation dialoguée, pleine de traits brillants, de portraits et de dissertations déplacées. Je ne sais comment les vers paraîtront à la lecture, mais à la représentation ils m'ont paru parfaitement bien faits et très saillants ; je ne connais que Gresset, duquel à beaucoup d'égards il est imitateur, qui fasse mieux des vers de comédie quece M. Desmahis. »

Grimm, le malin Grimm, dans sa *Correspondance*, a fréquemment parlé de Desmahis.

« Les comédiens français, dit-il, ont donné deux représentations d'une petite pièce intitulée *Le Billet perdu*. Le fond de cette agréable bagatelle est une tracasserie de société. Il n'y a ni suite ni intrigue dans cette comédie. Ce sont quelques portraits fort chargés, faits sans

occasion par un petit-maître, d'un style plus ingénieux que facile. Les femmes ont été si révoltées des horreurs qu'on y dit d'elles qu'on a été obligé d'affaiblir beaucoup de choses, d'en retrancher d'autres et de changer le titre de la pièce, qui sera jouée, la troisième fois, sous le titre de l'*Impertinent.* » Et, plus loin, passant en revue les poètes du jour à la mode, Bernard, Bernis et autres, il ajoute : « M. Desmahis, auteur de l'*Impertinent*, petite comédie en vers, a fait beaucoup de pièces fugitives très jolies et qui n'ont rien perdu à être imprimées ». Et encore : « Vous connaissez la muse aimable de M. Desmahis, auteur de l'*Impertinent*, petite comédie qui est remplie d'esprit et de finesse ».

Enfin, lors de l'apparition, en 1778, de l'édition complète des œuvres de Desmahis, il en rend compte en ces termes :

« Il y a, dans les poésies de M. Desmahis, des détails infiniment précieux, des morceaux entiers du meilleur goût, mais sa touche en général est trop souvent maniérée ; quelques-uns de nos poètes du moment ont imité cette manière, sans en avoir l'esprit, et sont devenues de mauvaises copies d'un modèle qu'il ne fallait pas imiter ».

« La comédie de l'*Impertinent* plut par des détails très agréables et des vers fort heureux », dit de Mouchy dans ses *Tablettes dramatiques* et dans les *Anecdotes dramatiques* de Clément, nous rencontrons cette appréciation sur Desmahis : « Il donna, dès la plus tendre jeunesse, des preuves de la délicatesse de son esprit et sut mêler aux plaisirs l'étude de la philosophie. On a de lui la comédie du *Billet perdu* ou de l'*Impertinent*, qui fut applaudie. Ce n'est pas, à la vérité, le ton de Molière : mais on y trouve de jolis portraits, des saillies heureuses, des pensées fines et le caractère principal est assez bien peint ».

Jean-Jacques Rousseau, dans ses *Confessions*, parlant de ses relations avec divers littérateurs de son temps, s'exprime ainsi : « Je passerai légèrement aussi sur celle de M. de Margency et sur celle de son ami Desmahis, auteur célèbre, mais éphémère, de la comédie de l'*Impertinent*. Le premier était mon voisin de campagne. Le second mourut peu après, il avait du mérite et de l'esprit : mais il était un peu l'original de sa comédie, un peu fat auprès des femmes, et n'en fut pas extrêmement regretté ».

Laharpe, ce grand aristarque du XVIIIe siècle, dont l'opinion ne saurait être dédaignée, ne pouvait pas laisser de côté Desmahis, aussi en parle-t-il en plusieurs endroits de son cours de littérature. Voici ce qu'il en dit : « L'*Impertinent*, de Desmahis, pétille d'esprit aux dépens du naturel ; les vers sont d'une tournure spirituelle, mais rarement adaptée au dialogue, et le style est rien moins que dramatique. La pièce est une dissertation sur la fatuité, un recueil de maximes et d'épigrammes, il y en a d'assez jolies pour qu'on désirât de les trouver ailleurs, il y en a qui seraient mauvaises partout ». Et plus loin : « L'intrigue est petite, elle roule sur un billet perdu, c'était le premier titre de la pièce. Elle eut du succès dans sa nouveauté, mais on l'a remise rarement. Quelques traits fort heureux, quelques morceaux permettaient d'espérer, si l'auteur ne fût mort jeune, que son talent pour le théâtre pourrait se mûrir. Il en avait montré pour la poésie légère, et l'*Impertinent* même annonce dans quelques endroits un homme qui pouvait un jour écrire la comédie ».

Laharpe revient encore sur Desmahis à l'occasion de la nouvelle et définitive édition des œuvres de ce dernier, publiée en 1778. Et après avoir blâmé, avec juste raison selon nous, l'éditeur qui, dit-il, dans un éloge historique

beaucoup trop long, a mis trop de prétention et trop d'envie d'élever son auteur au delà de sa mesure, il ajoute : « Cette surabondance d'éloges manque son but. On sert beaucoup mieux l'homme qu'on loue en donnant une juste idée de son mérite et de la nature de son talent, en faisant sortir l'espèce de beautés qui caractérise ses ouvrages, qu'en cherchant à lui attribuer un mérite qu'il n'a pas. On laisse le portrait dès qu'on voit qu'il ne ressemble point et que le panégyriste a peint de fantaisie ». Et en finissant : « M. Desmahis a, dans toutes ses pièces, de l'esprit et des vers bien faits, mais il prodigue trop l'antithèse et son style est quelquefois entortillé, précieux, néologique ; mais ces défauts n'empêchent pas qu le mérite de ses bonnes pièces n'assure à son nom un honneur durable ».

Voici maintenant comment les critiques modernes que nous avons pu consulter se sont exprimés à l'encontre de Desmahis.

Villemain, dans son *Tableau de la littérature française du* XVIIIe *siècle*, traitant de la comédie, fait remarquer que toutes celles qui furent jouées dans la seconde moitié de ce siècle portent l'empreinte des mœurs frivoles et légères du temps ; elles peignent, dit-il, plutôt des vices que des travers. Il signale, toutefois, parmi celles qui échappent peut-être au défaut des autres, qui sont écrites avec goût et qui, pour employer son expression, ne font pas rire, mais sourire : *La Coquette corrigée*, de Lanoue, et surtout *Les Fausses infidélités* et *La Mère jalouse*, de Barthe ; puis il ajoute : « Le même cachet se montre dans quelques scènes heureuses d'une grande comédie de Desmahis, homme du monde qui faisait avec goût des vers faciles et mourut jeune, après avoir brillé dans la société où se taisait Rousseau. »

Gérusez, après avoir parlé du *Méchant*, de Gressel

l'une des meilleures comédies du siècle, et de la *Métromanie*, de Piron, ce joyeux Bourguignon qui a su faire un chef-d'œuvre en se copiant, dit de son côté : « Desmahis aussi ne pouvait faire qu'une bonne comédie en se peignant lui-même, et ce fut l'*Impertinent.* »

En résumé, comme on vient de le voir, la seule comédie qu'a pu achever notre poète, si elle n'atteint pas la perfection du genre, a obtenu un certain succès lorsqu'elle fut jouée. Les critiques du temps l'ont assez favorablement appréciée et ceux de nos jours lui ont accordé une place honorable après celles qu'ils signalent comme les plus dignes de l'estime de la postérité. Quant à ses poésies, si elles se sentent quelquefois de l'afféterie et de la miévrerie de Dorat et de ses imitateurs, il faut bien reconnaître qu'elles se rapprochent fréquemment, par l'originalité, la grâce et le sentiment, de celles des Boufflers, des Bertin, des Bernis, des de Bonnard, ces charmants poètes de salon qui, dans ce siècle bizarre où tout, comme l'a si bien dit M. Villemain, était frivole et sérieux, représentait si brillamment le côté de la frivolité.

Desmahis a encore donné à l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert les articles *Fat* et *Femme.*

Tous les biographes sont unanimes pour rendre hommage à la sensibilité du cœur de notre poète orléanais. « Lorsqu'un ami rit, disait-il, c'est à lui à m'apprendre le sujet de sa joie ; lorsqu'il pleure, c'est à moi de découvrir la cause de son chagrin. »

MM. Brainne et Débarbouiller, dans leur livre intitulé : *Les hommes illustres de l'Orléanais*, ont publié une lettre touchante faisant partie de la collection de notre collègue M. Jarry, et adressée par Desmahis à sa sœur à l'occasion de la mort de leur mère. Nous en possédons également une écrite à son frère, qui habitait Sully, où il semble avoir succédé à son père

dans les charges que ce dernier occupait dans la famille du grand ministre. Dans cette lettre, que nous avons cru devoir joindre également à notre notice, Desmahis fait allusion soit à des souffrances réelles, soit à des chagrins d'amour. Comme l'autre, elle nous peint bien l'homme en nous faisant connaître la bonté de son cœur et l'excellence des sentiments qu'il professait pour les siens.

Desmahis mourut à Paris, le 25 février 1761, n'ayant encore que trente-neuf ans, laissant s'évanouir des espérances qu'avaient fait naître ses premières productions.

S'il faut en croire certains biographes, Dom Gérou entre autres, l'abus des plaisirs aurait altéré la santé de Desmahis, et la fréquentation des encyclopédistes n'aurait point été sans influencer ses sentiments religieux. Ces mêmes biographes ajoutent qu'à la veille de sa mort, il manifesta le plus profond repentir et ordonna même qu'on détruisît ses manuscrits. Cette dernière volonté ne fut point, heureusement, exécutée, puisque nous possédons son œuvre entière, ce qui nous permet de le juger et de l'apprécier comme il le mérite.

Lettre adressée par Desmahis à son père, 3 mars (l'année n'est pas indiquée), avec cette inscription :

A Monsieur de Corsambleu, lieutenant général de Sully, par Briare et Gien.

Sur le revers :

Vous avés grand tort, mon cher Frère, d'imaginer que je me défie de vous, non seulement je n'ai rien pensé, mais je n'ai même rien dit, ni rien écrit, qui ressemble à la défiance dont vous m'accusés, j'ai fait des représentations où vous avés été nommé, j'en ferai peut-être d'autres dans la suite où vous le serés encore, mais cela ne touche point à l'estime que je vous dois, ni à l'amitié qui nous lie. J'ai eu, hier, une très longue conversation sur ce qui vous regarde avec celui de vos amis qui vous conseille de ne point venir à Paris. Je ne puis trop

vous le répéter en son nom et je me joins à lui. Au nom de Dieu, ne vénés point, quelque chose qu'on fasse pour vous y engager, prétextés tout ce qu'il vous plaira, mais ne paraissés point ici, on a déjà maltraité M. Clément. Au reste, le procureur qu'il vous a donné est son ami et celui de M. du Poirier. On le dit très honnête et très éclairé, vos affaires sont mieux dans ses mains que dans les vôtres. Vous ne me parlés pas du mémoire pour votre deuil, que j'ai cru vous avoir envoyé ; je vous serai obligé de me faire toucher cet argent si cela ne vous dérange point.

Adieu, mon cher Frère, croyés que je ne me plains de vous en aucune façon, croyés aussi que la plainte est permise aux malheureux, je le suis beaucoup, je le serai probablement encore davantage. J'apprens à souffrir.

BIBLIOGRAPHIE

Œuvres diverses de Desmahis, Genève, 1742, pet. in-8°.

Le mariage de Monseigneur le Dauphin. Ode. Orléans, Rouzeau, in-4°.

L'*Impertinent*, comédie en un acte et en vers. Paris, Prault fils, 1750, 8 ff. liminaires et 38 pages.

Œuvres devers (*sic*) de M. Desmahis, précédé d'un mémoire historique en forme de lettre, au sujet de sa mort et de ses ouvrages. Genève, 1762, in-12.

Idem. Londres et Paris. Fesil, 1778, in-8°.

Les œuvres de M. Desmahis, première édition complette, publiée d'après ses manuscrits avec son éloge historique, par M. de Tresséol. Paris, Humblot, 1778, 2 vol. in-12.

Œuvres choisies. Par M. Firmin Didot, 1813, in-18.

Il existe de cette édition des exemplaires sur velin. (Catalogue Bertin, n° 984.)

Le Voyage d'Eponine ou de Saint-Germain a été imprimé dans les *Voyages en France*, en vers et en prose, publiés par La Mésangère. Paris, 4 vol. in-18.

RAPPORT

SUR LE MÉMOIRE DE M. BASSEVILLE

INTITULÉ

UN POÈTE ORLÉANAIS

PAR M. CH. CUISSARD
Bibliothécaire

Séance du 15 juin 1906

Les poètes orléanais sont rares au XVIIIe siècle ; aussi devons-nous savoir gré à notre très honorable Président de nous reporter vers cette époque déjà lointaine, en faisant revivre, dans son savant mémoire, un poète fort peu connu de nos jours, de Corsembleu-Desmahis, né à Sully le 3 février 1722, et mort, à la fleur de l'âge, le 25 février 1761.

Après avoir résumé, en quelques lignes, la vie de ce personnage, d'après de Tresséol et la notice publiée dans les *Hommes illustres de l'Orléanais*, M. Basseville reproduit les jugements littéraires de différents auteurs.

Comme il appartenait à une famille de magistrats, ses parents le destinaient à la Robe ; mais Voltaire était reçu avec distinction chez M. de Corsembleu, Desmahis se sentit attiré vers la poésie, et, dès sa plus tendre jeunesse, il fit des vers « qu'on regarda comme les pré-

ludes d'un vrai poète ». Après avoir achevé ses études au collège des jésuites d'Orléans, il quitta sa ville natale.

Sully, jardins délicieux,
Vallons, qui de Tempé rappelez la mémoire,
Bois fortunés d'Amphise, arbres chéris des Cieux,
Divins rivages de la Loire,
Que votre sein renferme un trésor précieux !

Il n'avait que dix-huit ans ; il se rendit à Paris.

Paris est le séjour du faste et de la gloire,
Le bonheur habite en ces lieux.

Grâce à Voltaire, il y fut favorablement accueilli par les amis des lettres. Aussitôt il composa des vers qui lui valurent de nombreux éloges. « Toutes ses pièces fugitives, dit de Tresséol, sont marquées au même coin : imitation de la belle nature, images riantes, versification harmonieuse, expression élégante, art de cacher l'art, tendre philosophie. On lui a reproché, non sans raison, le luxe des ornements. Ce défaut est de l'âge et de la fécondité ; il se corrige. Nous n'avons pas souvent à nous plaindre de ces excès du talent, qui ne s'est pas encore rendu maître de lui-même ».

Ses pièces fugitives sont toutes adressées à des dames, et cette poésie amoureuse faisait les délices de la société. Il a résumé sa pensée dans les vers suivants qui peignent notre Orléanais, avec son besoin d'aimer :

Aimer une coquette, aimer une infidèle,
Aimer une volage, aimer une cruelle,
Ce sont là des tourmens qu'on ne peut exprimer ;
Mais le plus grand de tous est de ne point aimer...
Autour de moi, je ne vois plus paroître
Que de brillantes fleurs et d'aimables objets.
Je trouve enfin, dans un seul être,
Les plus doux sentimens, les plus tendres attraits,
Le repos sans ennui, les plaisirs sans regrets.

L'entreprise de la grande encyclopédie lui fournit un nouveau sujet d'acquérir de la gloire ; il y publia deux articles : *Fat* et *Femme*, morceaux dans lesquels on a justement blâmé « la frivolité des idées et l'afféterie du style. Desmahis a cherché à être piquant et spirituel ; il n'a réussi qu'à être prétentieux, frivole et sans originalité. »

Mais il a travaillé pour le théâtre, et la seule pièce qu'il y a présentée suffit à sa gloire : c'est le *Billet perdu* ou l'*Impertinent*, comédie en un acte et en vers, avec cinq personnages, représentée au Théâtre-Français le 31 août 1750 et imprimée après quinze représentations. M. Basseville a reproduit les opinions de Colle, Grimm, J.-J. Rousseau, La Harpe et Gérusez sur ce travail fort intéressant. Cette pièce ne pouvait manquer de réussir. « Avoué par Voltaire pour son disciple, les beaux esprits l'admirèrent et son auteur remporta un véritable triomphe ».

Tous les littérateurs le reconnaissent et, aux témoignages qu'a cités M. Basseville, je vous demande la permission d'ajouter deux documents contemporains.

Dans les *Nouvelles littéraires* du 15 septembre 1750, Clément écrit, en parlant de cette comédie, sans intrigue et presque sans sujet : « Desmahis a tout l'esprit qu'on peut avoir en petite monnaie ; il connoit le monde, il tourne un vers extrêmement bien ; il fait des portraits de bracelets, il les garnit de caron aussi adroitement qu'un artiste de France, et, malgré cela, je ne me souviens pas d'avoir vu débuter un auteur avec un plus grand caractère d'incapacité. De jolies épigrammes, prises au hasard et récitées de suite, formeroient quelque chose d'aussi théâtral que cette comédie qui en est aujourd'huy à sa 17e représentation. Vous verrez que ce genre s'accréditera ».

A cette critique le *Mercure de France*, novembre 1750, ajoute : « Cette pièce est écrite avec tant d'agrément que la légéreté du style doit faire excuser celle de l'intrigue. On est si agréablement amusé par le brillant des détails qu'on n'a pas le temps de réfléchir sur l'ensemble. C'est un cabinet orné de miniatures, que l'œil charmé parcourt séparément, sans examiner si elles ont entre elles cette exacte liaison qui doit ne former qu'un tableau. Le jeu supérieur de l'acteur, M. Grandval, et de l'actrice, Mlle Grandval, ajoute à l'éclat du coloris et met le comble à la séduction. Un billet perdu forme le nœud léger de cette petite comédie, dont le dialogue est excellent ».

On a prétendu que Voisenon, ami intime de Desmahis, « retoucha les deux dernières scènes, pour en faire mieux arriver le dénouement ».

M. Basseville nous dit enfin que notre poète était doué d'un heureux caractère, d'une humeur douce, aimable, bienveillante et sensible. « Lorsque mon ami est heureux, écrivait Desmahis, c'est à lui à m'apprendre le sujet de sa joie ; mais lorsqu'il pleure, c'est à moi à découvrir la cause de son chagrin ». Son cœur, doux et honnête, aimait à s'épancher avec ses amis. Il a donc obtenu ce qu'il disait à Voltaire :

Heureux du moins si, sur vos traces,
Je vais sacrifier aux grâces ;
Heureux même d'être envié,
Si, comme vous, malgré l'envie,
Je pouvois partager ma vie
Entre la gloire et l'amitié.

Au mois de décembre 1760, il tomba malade d'un crachement de sang. La douleur qu'il avait eue de perdre, dans l'espace de six mois, sa mère et deux de ses frères, tous deux successivement chanoines de la Sainte-Chapelle

de Paris, avança le terme de ses jours. Il mourut le 25 février 1761, plein de confiance en Dieu, dont il s'occupa presque toujours dans ses derniers moments. Son confesseur, jugeant de la morale de ses écrits par la pureté de sa conscience, lui fit changer l'ordre qu'il avait donné de brûler ses manuscrits.

Ces renseignements nous ont été fournis par le *Journal encyclopédique*, juin 1761, p. p. 114-126, qui ajoute : « Nous nous faisons un devoir de rapporter ici les vers d'un digne ami de feu M. Des Mahis ; il étoit bien juste qu'on jettât quelques fleurs sur le tombeau de cet estimable poëte, tandis qu'aujourd'hui on les prodigue sur les cendres de quelques gens de Lettres du mérite le plus mince.

Tu n'es plus : mon destin est de pleurer toujours...
J'atteste ces ciprès qui couvrent ton tombeau,
Cette lyre pendante à ce triste rameau,
    Cette urne où repose ta cendre,
Cet amour qui de pleurs inonde son bandeau,
    Cette palette et ce pinceau... »

Je me borne à la citation de ces quelques vers, la pièce en contenant quatre vingt dix, où respirent l'amitié la plus tendre et le chagrin profond de sa mort.

Desmahis méritait donc d'être connu et nous devons être contents de voir revivre son image et son souvenir. Aussi la Commission est-elle heureuse de proposer à notre Société l'impression du mémoire de notre très honoré Président.



AGNÈS
POÈTE ORLÉANAIS
1811-1890

PAR M. CH. MICHAU
Membre de la Section des Lettres

Séance du 18 mai 1906

RAPPORT VERBAL DE M. L'ABBÉ IAUCH
de la Section des Lettres

Séance du 1er juin 1906

La poésie est un art par lequel se manifestent les impressions et les élans de l'âme humaine.

Elle n'est point l'apanage de tel ou tel peuple, les frontières lui sont inconnues et, dans toutes les langues, si la poésie se traduit diversement sans doute avec le génie propre à chacune d'elles, elle a été et sera toujours l'aspiration de l'humanité tout entière vers le beau, vers le grand, vers l'idéal !

Chaque homme, dans le fond de son cœur, en possède le germe latent, germe qui se développe suivant les circonstances et dans tous les milieux ; on assiste alors à l'éclosion de ces belles œuvres qualifiées de divines, d'immortelles, et qui sont le produit de cette intelligence, don de la Divinité, faisant planer l'homme au-dessus de tous les autres êtres de la Création.



AGNÈS
FRANÇOIS-RENÉ
POÈTE ORLÉANAIS
1811-1890

A côté des génies vraiment supérieurs s'imposant au monde entier, il en est de plus modestes, *poetæ minores*, illuminant seulement d'un certain éclat les villes qu'ils ont habités ou qui les ont vus naître, et, parmi ces derniers, quelques poètes, d'une condition modeste ou exerçant une profession manuelle, expriment leurs sentiments dans la langue des Dieux, venant affirmer ainsi que la poésie fleurit aussi bien dans l'humble cabane que dans l'opulente demeure.

Sans remonter jusqu'à *maître Adam Billaut*, menuisier de Nevers, poète et chansonnier du XVII[e] siècle, pensionné par Richelieu, protégé par Corneille et Condé, rappelons entr'autres, parmi les plus connus de notre époque, les noms de *Reboul*, le boulanger de Nîmes, *Durand*, tailleur à Pernes, petite ville de Vaucluse, *Hégésippe Moreau*, correcteur d'imprimerie, *Jasmin*, perruquier, auquel la ville d'Agen a élevé une statue, et, au sujet de ce dernier, souvenons-nous qu'Orléans, sous la Restauration, a eu aussi son Jasmin dans la personne de *Garnier*, perruquier-coiffeur.

« Royaliste par conviction personnelle et non par « intérêt (LOTTIN. — *Recherches sur Orléans*), Garnier « refusa de nombreuses récompenses pécuniaires et « même des places qui eussent changé sa situation, il « n'accepta que des témoignages écrits de satisfaction « de la part des princes ainsi que de sa ville natale, et « deux souvenirs comme monuments, l'un des autorités « d'Orléans, l'autre d'une société bourgeoise. »

Sa lyre n'était pas exclusivement consacrée à la politique, et, en ce temps où l'Académie du Caveau célébrait les charmes de la beauté et ceux du jus de la treille, Garnier ne pouvait faire autrement que de suivre un si aimable guide.

Ses principaux opuscules ont été réunis et publiés

en 1850 à l'imprimerie de Constant aîné. La réputation de Garnier ne s'étendit guère au delà de la région.

Il en fut de même pour l'œuvre de *Grivot* (*Auguste*), tonnelier à Châteauneuf-sur-Loire, qui produisit, sous le pseudonyme de *Paul Germigny*, quelques poésies remarquables inspirées par les beaux ombrages du parc où une intelligente et généreuse châtelaine, protectrice éclairée des arts, l'accueillait avec la plus grande bienveillance.

Un volume, édité en 1857 par Alphonse Gatineau, contient les plus intéressantes.

Enfin, dans la seconde moitié du siècle dernier, Orléans a possédé un huissier-poète dont le nom populaire est resté dans la mémoire de tous :

Agnès FRANÇOIS-RENÉ,
AU BOURG D'ECOMAN NÉ.

Il faut croire que la poésie n'est pas du tout incompatible avec cette profession, car, déjà au XVIIe siècle, un huissier, du nom de Guillaume Bezille, poète également, fut inhumé dans le grand cimetière d'Orléans, sur l'emplacement duquel s'élève, aujourd'hui, la Salle des Fêtes. Son épitaphe était ainsi conçue :

Ci-gît Bezille, le bon homme,
Qui fut à Saint-Jacques et à Rome,
Poète champestre, historien,
Huissier et mathématicien.
La mort le prit comme les autres.
Dîtes pour lui des patenôstres.

L'HOMME, L'HUISSIER

Ce fut au petit bourg d'Ecoman, du département de Loir-et-Cher, que le poète Agnès naquit, le 10 novembre 1811, année célèbre par l'apparition d'une comète à la longue chevelure. Cette irrégulière de l'espace,

poursuivant sa course vagabonde à travers les constellations, a-t-elle exercé une certaine influence sur notre planète ? En tous cas, il est indéniable qu'en 1811, la vigne produisit en abondance un vin délicieux, lequel fut baptisé du nom de *vin de la Comète*, et tous les poètes du Caveau le chantèrent à l'envi.

Le père du nouveau-né était garde au château d'Ecoman. C'était un homme honnête, simple, très estimé dans le pays, ainsi que sa femme, Elisabeth Moron, de laquelle il eut trois enfants. Le jeune Agnès fut mis à l'école du pays. Or, en ce temps-là, l'instruction publique laissait fort à désirer, les instituteurs, il faut bien le reconnaître, n'avaient pas toutes les capacités requises pour développer chez les enfants qui leur étaient confiés les facultés naturelles que chacun d'eux pouvait posséder ; de plus, ces maîtres joignaient généralement à leurs fonctions pédagogiques une autre profession quelconque ; le premier instituteur de l'enfant était chantre de la paroisse, le second, plus belliqueux, fut garde champêtre ! Il paraît que le cumul n'était pas interdit à cette époque ; on comprend dès lors que les résultats obtenus ne devaient pas être très brillants, d'autant plus que généralement, dans les campagnes surtout, les enfants quittaient l'école aussitôt leur première communion faite.

René Agnès en fut retiré comme les autres, à l'âge de douze ans et demi ; cependant, à sa grande gloire, il fut jugé assez capable pour devenir commis chez le Receveur d'enregistrement de Morée, M. Simon ; il devait, par la suite, grâce à son intelligence naturelle, compléter lui-même l'instruction qui n'avait pu lui être donnée à l'école.

Si le Receveur de Morée n'était pas pour lui-même partisan du cumul, il l'était à l'égard de ses employés,

et le nouveau petit clerc n'était pas occupé seulement à enregistrer des actes, mais à faire, en outre, différentes besognes dans l'intérieur de la maison où il passait successivement de l'étude à la cuisine, du bûcher au cellier, etc. ; il faisait docilement tout ce qui lui était demandé ; cependant, il ne parvint pas à donner toute satisfaction à son Receveur qui lui adressait le reproche de ne pas soigner son écriture presqu'aussi indéchiffrable que celle d'un bachelier ès lettres ; la tâche était sans doute trop difficile pour lui et, un beau jour, il fut invité à aller la perfectionner ailleurs. Il avait occupé cette place pendant deux ans.

L'écriture du commis de l'enregistrement continua, du reste, à être à peu près illisible et, plus tard, devenu huissier, il en convenait lui-même dans les vers suivants terminant son discours de réception à la Société des Amis des arts d'Orléans :

En mettant sous vos yeux ici ma signature,
Plus lisible à coup sûr que ma pauvre écriture,
Bien digne des huissiers et du grimoire affreux
Que plaideurs au Palais se font passer par eux.

Le jeune employé eut ensuite la bonne fortune d'entrer chez M[e] Chevallier, huissier *royal*, s'il vous plaît ! à Ouzouer-le-Marché, en 1826. Les qualités aimables de ce nouveau patron vinrent le consoler des procédés du Receveur d'enregistrement ; aussi conserva-t-il toujours un excellent souvenir de cet homme affable et bon. Au point de vue professionnel, son séjour à Ouzouer-le-Marché lui fut très profitable ; puis le désir bien naturel le prit de connaître la capitale de l'Orléanais, cette grande ville comparée aux petites localités où il avait résidé jusqu'alors.

Dès son arrivée à Orléans, il trouva un emploi chez M. Noblet, huissier, qui joignait à ses fonctions la tenue

d'un cabinet de lecture. Quelle bonne fortune pour le jeune homme ! Lorsque l'huissier quittait son étude pour aller saisir, parlant à leur personne de malheureux débiteurs, le clerc s'empressait de saisir les volumes du cabinet et d'en dévorer le contenu ; ces lectures ne purent faire autrement que de développer son imagination et là peut-être l'inspiration poétique vint-elle le frôler de son aile. Lorsqu'il remit en place le dernier volume de la collection, le besoin de voir du nouveau, qui tourmente toujours la jeunesse avide du changement, lui fit quitter Orléans.

Il se rendit à Beaugency et put remplir les fonctions de principal clerc dans l'étude d'huissier fort importante de Me Jacques. Celui-ci s'intéressa vivement à ce jeune homme ayant déjà la connaissance parfaite de la profession qu'il avait choisie et désireux d'en connaître encore davantage. Aussi ce fut un stage très agréable qu'il accomplit chez Me Jacques, auquel il fut toujours reconnaissant des précieux enseignements qu'il lui avait donnés. Enfin le moment arriva où, l'âge le prenant, le principal clerc dut chercher à s'établir et devenir à son tour officier ministériel.

C'est alors que, revenu à Orléans, Me Agnès prêtait serment, le 30 juin, comme huissier près le Tribunal civil, en remplacement de Me Lefèvre, démissionnaire en sa faveur. Orléans allait donc devenir sa ville d'élection et être le théâtre de ses exploits tant administratifs que littéraires. Deux ans après son installation, Me Agnès épousait une jeune fille d'une très bonne famille, Mlle Beauhaire, dont les précieuses qualités embellirent son existence, trop peu de temps malheureusement ; elle lui laissa pour le consoler une fille et deux fils ; ces derniers joignirent à la popularité du

nom paternel la considération et le respect inspirés par leur carrière ecclésiastique dignement remplie (1).

Le nouvel huissier était doué d'un heureux caractère · toujours gai, très accommodant en affaires, il conquit vite l'estime de ses confrères, de ses clients et même de ceux chez lesquels il était obligé d'aller instrumenter ; dans ces dernières circonstances, il savait adoucir l'exécution des devoirs trop rigoureux et souvent difficiles à remplir que lui imposaient ses fonctions. Lorsque, par la persuasion, il arrivait à concilier les parties adverses et à leur faire conclure un arrangement amiable, il était heureux, estimant, comme Titus, qu'il n'avait pas perdu sa journée.

Ses confrères lui confièrent à l'unanimité, pendant de longues années, de 1849 à 1867, la charge enviée de syndic, et, lorsqu'il céda son office, en 1868, la Chambre des huissiers lui décerna le titre, inconnu jusque-là, d'huissier honoraire. Cette création était digne de la corporation et de celui qui sut la mériter après 31 ans d'exercice ; il jouissait de la considération de tous les magistrats d'Orléans, notamment des Conseillers à la Cour d'appel à laquelle il fut attaché pendant longtemps comme huissier audiencier.

LE POETE, SON ŒUVRE

Qui ne connaissait, à Orléans, le poète Agnès, la figure toujours souriante, cravaté de blanc, le chapeau légèrement incliné sur l'oreille, la canne sous le bras et un livre ou un journal à la main, faisant, de son pas cadencé, sa promenade matinale ?

(1) Mlle Agnès, mariée à M. Lalbalettrier, professeur de mathématiques.
M. Ernest Agnès, vicaire général.
M. Albert Agnès, aumônier de Grande-Providence.

Son œuvre fut considérable et l'on peut dire que c'est par milliers que se comptent ses petites poésies légères. A quel moment de sa vie commença-t-il à traduire en vers tout ce qui frappait son imagination ou sa vue ? Où et quand apprit-il les règles de la prosodie ? On l'ignore absolument, cependant on peut constater que l'une de ses premières poésies connues est datée du mois d'août 1834, il avait donc 23 ans ; mais le jeune clerc avait dû en composer bien d'autres avant celle-là, qui ne dénote pas les essais d'un commençant, mais déjà, au contraire, une certaine habitude de la rime.

Cette pièce, adressée *aux Polonais exilés*, est en vers alexandrins ; elle traduit les sentiments de l'époque envers les enfants de la Pologne, les conviant à se réfugier en France où ils recevront un accueil fraternel ; les plus nobles sentiments y sont exprimés.

Depuis, ses poésies se multiplient à l'infini ; rimer devient pour l'auteur un réel besoin ; il rime comme l'oiseau chante. mais, si les trilles de celui-ci sont toujours justes et ses notes bien perlées, on constate parfois, dans le poète, une certaine insouciance des règles déterminées par Boileau ; son excuse est dans sa trop grande facilité de production, les sujets se présentaient en foule à son cerveau fécond et il n'avait pas le temps de polir ses périodes. Il en convenait très bien lui-même, ne posant nullement pour l'auteur impeccable.

De là aussi cette conséquence que ses vers avaient toujours à peu près le même niveau ; les envolées sont rares dans son œuvre. Il est vrai que les sujets traités ordinairement par le poète n'en comportaient pas, généralement. Agnès abordait principalement tous les genres de poésies légères : bouts rimés, acrostiches, charades, énigmes, logogriphes, sonnets, etc. ; c'est particulièrement cette dernière forme qu'il affectionna.

Quoi qu'il en soit, il convient de le dire bien haut, jamais il n'écrivit un seul vers pouvant blesser quelqu'un ; la satire lui était inconnue, il se contentait de chanter ce qui était beau, ce qui était bon et il n'allait pas en chercher davantage : sa muse rieuse, légère et facile fut toujours bienveillante envers tous.

Le poète possédait un grand avantage : celui d'être toujours satisfait de lui-même et des autres ; aussi c'était avec un réel plaisir qu'il donnait connaissance de ses productions et il paraissait tellement heureux que toute critique était désarmée ; la satisfaction qu'il ressentait créait pour ainsi dire un courant sympathique entre lui et ses auditeurs qui l'applaudissaient de grand cœur. D'ailleurs comment ne pas donner satisfaction à cet excellent homme qui vous en priait si gentiment par les derniers vers de sa pièce : *Les Anes de Meung.*

Anes, chiens, chats, vivons en paix,
Que rien ne la trouble jamais ;
C'est par ce vœu que je termine
Cette histoire toute badine ;
Pour elle soyez généreux
Si vous voulez me rendre heureux,
Vous pouvez avec assurance
Compter sur ma reconnaissance,
Car un auteur aime les gens
Qui pour ses vers sont indulgents.

Toutes les semaines il publiait, dans les journaux de la localité, des logogriphes, des charades et se trouvait l'homme le plus heureux de la terre lorsqu'un des lecteurs lui envoyait la solution de ces petites pièces. Quand il eut atteint sa première centaine de sonnets, il les publia en un petit opuscule intitulé : *Les cent sonnets d'Agnès*, lesquels furent suivis de beaucoup d'autres, puisque le dernier qu'il écrivait, à la date du 20 mars 1890 (quelques jours avant sa mort), portait le n° 452.

Parmi ces sonnets qui, pour la plupart, sont charmants, celui dédié à sa pendule donnera une idée de la façon simple, sans prétention, avec laquelle ils sont généralement conçus :

A MA PENDULE

Ma pendule mérite aussi que je la chante :
Elle a pour moi marqué jadis d'heureux moments ;
En me les rappelant leur souvenir m'enchante
Et retrace à mes yeux leurs doux ravissements.

De ce bonheur passé bien longue fut l'attente ;
Mon cœur au balancier comptait ses battements.
Autour de son cadran que l'aiguille était lente !
Combien j'aurais voulu presser ses mouvements !

Mais du bonheur présent, que l'heure est fugitive !
En vain pour l'arrêter dans sa marche trop vive
Faisons-nous mille efforts : ils restent superflus.

Ainsi l'homme, entraîné souvent dans sa carrière,
Est réduit à jeter ses regards en arrière
Pour évoquer un temps qui ne reviendra plus.

24 août 1872.

Quelle bonhomie touchante dans ces vers où le poète parle de sa pendule comme d'une vieille amie consultée bien souvent !

Agnès n'était pas un homme politique ; il célébra indistinctement, dans ses vers, l'Empire et la République, mais peu de poésies y furent consacrées, citons entre autres *une Cantate à Louis-Napoléon*, *un Placet à l'Impératrice* ; après la guerre de 1871, il fit un *Sonnet à la France* et un autre à *M. Thiers, Président de la République*.

Voici le Sonnet à la France, renfermant une définition de la République telle que l'auteur la comprenait :

Muse, il est temps de faire un sonnet à la France,
A ce noble pays saignant et dévasté,
Mais d'abord demandons à Dieu sa délivrance
Des mains d'un ennemi cruel et détesté.

Dans notre cœur alors renaîtra l'espérance,
Pour nous, de voir enfin cesser l'adversité,
De voir des jours meilleurs après notre souffrance,
Si nous mettons d'accord *l'ordre et la liberté.*

Des hommes sans raison vont prêchant l'anarchie,
D'autres rêvent l'Empire ou bien la Monarchie,
Tout cela c'est la guerre et la division.

Pourquoi, dans l'intérêt de la chose publique,
Ne pas continuer de vivre en République
Si par elle on obtient *la paix et l'union !*

Sous la République de 1848, un publiciste, *Jean Reybaud*, examina aussi ce problème et fit paraître un ouvrage ayant ce titre : *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques*. Le héros de ce livre l'a-t-il depuis rencontré dans ses pérégrinations et, s'il revenait actuellement en France, pourrait-il s'écrier comme Archimède : « Eureka ! » ?

La muse du poète, sauf quelques pièces, était plutôt badine ; il préféra toujours chanter l'amour et surtout le bon vin ; il a beaucoup plus sacrifié à Bacchus qu'à Vénus ; d'ailleurs, pourrait-il en être autrement ? Est-ce que le *vin de la Comète* n'avait pas arrosé son berceau ? Aussi quels titres bachiques et bien significatifs que *Un Ivrogne*, *Le Culte de Bacchus*, *La Saint-Lundi*, *La Cuve*, *L'Election bachique de Morée*, *Rapport du Directeur Bois-Rude*, *Le Tonneau*, *La Vendange*, *La Bouteille*, *Le Champagne*, *La Loi sur l'ivresse*, etc., etc.

Et pourtant leur auteur était d'une sobriété exemplaire, ne se grisant jamais... que de ses vers, au lieu d'être un buveur émérite, ce n'était qu'un buveur platonique,

Dans *la Saint-Lundi*, détachons cette invocation :

O sainte ivresse ! O toi, mère des jouissances !
C'est en nous renversant que tu nous récompenses !
De vides qu'ils étaient, tu peuples nos cerveaux
De mille objets riants et de mondes nouveaux ;
Nos yeux sont éblouis de toutes tes merveilles.
Non, jamais l'homme à jeun n'en verra de pareilles, etc.

Le *Culte de Bacchus* se chantait sur l'air du Chant du départ. En voici la première strophe :

Enfin le grand Bacchus, protecteur de la treille,
Est arrivé dans nos pays.
Allons tous contempler cette face vermeille
Du Dieu des chants, du Dieu des ris.

Tremblez, amis de la sagesse,
Vous qui vous érigez en rois ;
Dans la bouteille enchanteresse
Vont disparaître tous vos droits.

La loi de Bacchus nous appelle,
Nous devons savoir obéir !
Un buveur doit vivre sous elle,
Sous elle un buveur doit mourir !

C'est un pastiche assez réussi.

Voici maintenant des vers qui plairont aux partisans de la suppression des octrois, question alors à l'étude et qui n'est pas encore résolue aujourd'hui, on les trouve dans l'*Élection bachique de Morée*. Le chansonnier considère la mesure comme accomplie.

Gais compagnons, rangeons-nous tous
Autour de cette table.
La République fait pour vous
Une loi mémorable.
Oui, mes bons amis,
Les droits réunis

Sont en pleine déroute,
Et dans cet instant
Le vin se boit franc
Aussi bien que la goutte !
Incroyable était cet impôt
Autant que vexatoire,
Il nous privait par un temps chaud
Du doux plaisir de boire :
Aussi maintenant
Chez le débitant
Faisons notre rentrée.
Vidons ses poinçons,
Pintes et flacons,
Exempts des droits d'entrée, etc., etc...

On peut se demander si un réel et franc buveur aurait pu faire mieux.

Le nombre des poésies intimes de l'auteur est considérable, il profitait de toutes les circonstances, célébrait tous les actes de la vie des membres de sa famille : naissances, baptêmes, fiançailles, mariages, funérailles, anniversaires se traduisaient en vers de tous les genres. Il en était de même à l'égard de ses amis ; puis c'étaient les fêtes, foires, assemblées, concours, comices, expositions, etc. ; il décrivait et chantait tout.

La nuit lui était propice pour ses compositions ; elles s'ébauchaient pendant le sommeil, et chaque matin une pièce nouvelle s'éveillait avec lui et faisait son apparition. Le Syndic des huissiers mettait même en vers les rapports et les procès-verbaux des séances de la Compagnie.

L'auteur publia, en 1867, chez G. Jacob, un fort volume de 358 pages, contenant ses œuvres principales écrites jusque-là. Ce volume avait pour titre : *Les folies de l'Historien, ou les Exploits sans gloire et sans profit d'un Huissier chansonnier*. Les autres publications qu'il fit paraître eurent, pour la plupart, un but patriotique ou charitable, ce dont il faut grandement le louer.

Ainsi, le 11 octobre 1871, anniversaire d'une date néfaste dans notre histoire locale, l'auteur fit paraître à l'imprimerie Morand un petit opuscule : *L'occupation allemande à Orléans*. Il fut mis en vente au profit des blessés de la guerre. On lisait en tête de la couverture :

AUX ORLÉANAIS — 11 OCTOBRE 1871

En ce jour mémorable où nos cœurs sont en deuil,
Daignez faire à mes vers un sympathique accueil ;
En pensant aux blessés, malheureuses victimes,
On ne tient pas au prix de « cinquante centimes ».
On donne sans compter ; si l'œuvre ne vaut rien,
On pardonne à l'auteur, car on a fait le bien.
Que nul ne reste sourd à mon humble prière ;
Sans défiance, allons, entrez chez le libraire,
Demandez ma brochure, emportez-la chez vous ;
Messieurs pour les blessés : *Merci de vos dix sous.*

Le petit recueil des *Cent sonnets*, publié en 1872 chez G. Jacob, fut vendu un franc, et le produit revint aux Emigrants Alsaciens-Lorrains.

Ensuite la Trilogie des Chiens d'Orléans, des Anes de Meung et des Chats de Beaugency, éditée chez Herluison en 1886, avec un touchant appel à la bienfaisance de tous, fut vendu au profit des Bureaux de bienfaisance de ces trois villes.

Pendant ces jours d'hiver où la misère est grande,
Ma muse a travaillé pour tous les malheureux :
Souscrivez à ces vers dont le prix est pour eux
Et par là vous aurez centuplé votre offrande.

Le poète, on le voit, ne perdait pas une occasion de venir en aide à l'infortune.

Il en fut d'abord récompensé par le Conseil général du Loiret qui, en 1888, lui décerna le Prix Robichon, concurremment avec le jeune sculpteur Manière.

A cette occasion, un de leurs amis les complimenta

par le sonnet suivant ; pouvait-on féliciter autrement l'auteur des Cent Sonnets !

(*Journal du Loiret*, 31 août 1888).

LE PRIX ROBICHON

A Messieurs Agnès et Manière, lauréats

Le Conseil général préside chaque année
L'intéressant concours où viennent prendre part
L'esprit, le dévouement, les découvertes, l'art,
Et la palme au plus digne alors est décernée.

Orléans présentait, pour être couronnée,
Une muse légère, agréable, sans fard,
Dont le vers généreux n'est jamais en retard
Pour aider l'homme atteint par l'âpre destinée.

Puis un artiste jeune, à l'habile ciseau,
Emule des Roguet, des Lanson, des Monceau,
Qui pour les égaler virilement s'apprête.

Le Conseil, unissant ces dignes candidats,
Pour le prix Robichon proclame lauréats
Manière le sculpteur, Agnès le gai poète.

Au mois de janvier 1889, le gai poète reçut la croix d'officier d'Académie ; ce fut une récompense bien douce au cœur de l'homme ; combien il était fier de porter à sa boutonnière le ruban violet des palmes académiques !

Agnès, après avoir remporté plusieurs médailles dans les concours poétiques de Bordeaux, en fut nommé membre honoraire.

La forte constitution du poète, qui n'avait jamais connu la maladie, semblait devoir lui assurer encore de longs et heureux jours, lorsque, presque subitement, il s'affaissa, et, après quelques jours de maladie, s'éteignait doucement, le 19 avril 1890, dans sa soixante dix-neuvième année,

Il eut la consolation d'être entouré de ses trois enfants, dont l'affection vint adoucir ses derniers moments, et il partit, sans crainte, avec l'espérance, avec la certitude de se retrouver là-haut avec tous ceux qu'il aimait ici-bas.

Le poète avait la mémoire du cœur, il n'oublia jamais de faire, chaque année, un pélerinage aux lieux où s'était écoulée sa jeunesse. Tous les ans, il partait pour Ecoman, Morée, Ouzouer-le-Marché, Beaugency, et il avait grand plaisir à revoir les membres de sa famille, ses anciens patrons et amis. Combien de vers ne leur a-t-il pas consacrés ?

Agnès avait été vraiment privilégié, son existence, exempte de soucis, ne fut troublée qu'un moment par la mort prématurée de sa femme, qu'il regretta toujours. Ce fut le seul chagrin qu'elle lui causa.

Il ne comptait que des amis parmi tous ses concitoyens, malgré sa profession qui eût dû, cependant, lui susciter bien des inimitiés ; mais il avait su l'exercer avec tant de ménagements, d'humanité, que, dans la foule nombreuse qui se pressait à ses funérailles, il dut, certainement, se trouver des débiteurs reconnaissants des égards qu avait eus pour eux l'officier ministériel.

M. Godou, vice-président de la Société des Amis des arts d'Orléans, en annonçant aux membres de cette Société la mort du poète Agnès, terminait ainsi l'éloge qu'il en faisait :

« Ne peut-on pas appliquer à notre bien-aimé collègue
« ces vers du bon Lafontaine, si souvent cités, si pro-
« fondément vrais, sur la mort du sage :

« Approche-t-il du but, quitte-t-il ce séjour,
« Rien ne trouble sa fin, c'est le soir d'un beau jour ! »

M. Godou avait raison, le poète est parti en laissant un excellent souvenir à tous ses concitoyens. C'était un homme de bien dans toute l'acception du mot, et sa vive imagination lui inspira souvent des vers charmants qui préserveront son œuvre de l'oubli.

Le poète a laissé un exemplaire de tous ses manuscrits à la Bibliothèque publique de la Ville d'Orléans.



ISAAC PAPIN

(1657-1709)

PAR M. VÉRIN
Docteur ès lettres, membre correspondant

Séances des 1er et 15 juin 1906

RAPPORT VERBAL DE M. L'ABBÉ IAUCH

de la Section des Lettres

Séance du 20 juillet 1906

Il est un nom qu'on chercherait en vain dans les dictionnaires biographiques de Bouillet et autres ; on le trouve dans les biographies universelles ; mais on n'a pas même l'idée de l'y aller chercher, car ce nom est celui d'un personnage — du moins il nous le semble — très peu connu, sinon tout à fait inconnu de nos jours. Nous voulons parler d'Isaac Papin, cousin germain du fameux Denis Papin. L'éclat du nom de celui-ci paraît avoir éclipsé celui de l'autre. Je voudrais essayer de le faire sortir de l'ombre et de faire voir qu'il ne méritait pas d'être complètement oublié.

I

Isaac Papin, père de celui qui va nous occuper, était receveur des domaines du comté de Blois, dans cette

ville où plusieurs de ses parents occupaient des charges ou s'étaient fait connaître par des écrits théologiques et scientifiques. Toute la famille appartenait à la religion réformée. Il épousa M[lle] Pajon, sœur de Claude Pajon, qui exerçait les fonctions de ministre à Orléans (1), et de ce mariage naquirent plusieurs enfants, trois filles (2) et un fils, qui reçut le même prénom que son père.

Ce fils naquit à Blois, le 27 mars 1657, dix ans après son cousin Denis. Comme il était de faible complexion, on ne voulut pas d'abord le livrer à l'étude, à son grand chagrin, car c'était un enfant réfléchi et studieux. Il fallut l'intervention de son oncle Pajon, alléguant qu'on nuisait plus à sa santé en l'empêchant de suivre son goût qu'en le laisant étudier, pour que ses parents modifiassent leur décision. Isaac ne commença donc l'étude du latin qu'à dix-sept ans, mais il fit de si rapides progrès que, trois ans plus tard, nous le trouvons à Genève étudiant la philosophie, et déjà capable de discuter avec son professeur, dont il ne partageait pas toutes les idées, entre autres sur la valeur de la preuve ontologique de l'existence de Dieu donnée par Descartes dans la quatrième partie de son Discours de la méthode. A cette occasion, Isaac écrivit à son oncle Pajon une lettre fort

(1) Claude Pajon, né à Romorantin, en 1626, ministre, à Orléans, en 1668, mort en 1685, le 27 septembre, à la veille de la révocation de l'Edit de Nantes. Il laissa plusieurs enfants, dont trois survivaient encore en 1723, et étaient devenus catholiques. L'aîné était avocat au Parlement de Paris ; le second, prêtre de l'Oratoire, et le troisième, avocat au Bailliage d'Orléans.

(2) L'aînée de ces filles épousa le ministre protestant de Mer, M. Scoffier ; les deux autres, après la révocation de l'Edit de Nantes, sortirent de France, et vécurent successivement à Berlin et à Amsterdam. Elles restèrent dans le protestantisme, malgré les efforts de leur frère Isaac pour les en retirer.

remarquable dans laquelle il discute cette preuve. Selon lui (et il a raison), on raisonne mal en disant : L'existence actuelle est une perfection ; donc il y a un Etre tout parfait qui existe actuellement. Il faudrait dire : Un être tout parfait, *s'il y en avait un*, aurait l'existence actuelle. Ce qui n'est pas du tout la même chose. Cette lettre est d'une solidité vraiment étonnante sous la plume d'un jeune homme de vingt ans.

Notre jeune philosophe se préoccupait aussi dès lors d'acquérir une connaissance claire et distincte de tout ce qui regarde la religion. Né protestant, il était persuadé que sa croyance était la seule véritable. Il s'agissait donc de la suivre dans toutes ses conséquences, et le premier principe de la Réforme étant qu'on ne doit suivre pour règle de foi que la seule Ecriture sainte, il en concluait que les protestants ont l'obligation de tolérer tous ceux qui appliquent cette règle. C'est ce qu'il appelait la tolérance des protestants. Mais c'est cette maxime, par laquelle étaient autorisés tous les égarements et toutes les fantaisies individuelles, qui à la longue lui fit horreur et devait le mettre sur le chemin du retour à la véritable Eglise.

De Genève, Isaac revint à Blois en 1679, et bientôt après se rendit à Orléans, chez son oncle Claude Pajon, auprès de qui il fit un assez long séjour, et ce fut pour eux l'occasion de concevoir l'un pour l'autre une grande affection. Claude était un homme qui, par ses qualités morales, avait beaucoup d'amis, même parmi les catholiques, en même temps qu'il était une des meilleurs plumes que les protestants aient eues. Il avait, en théologie, un certain nombre d'opinions dont l'ensemble forme une doctrine qu'on appela le *Pajonisme*. Il admettait que, les catholiques se faisant gloire, eux aussi, de

suivre l'Ecriture, les protestants devaient les tolérer (1). Il eut de grands démêlés avec Jurieu sur l'efficacité de la grâce et sur la manière dont s'opère la conversion du pécheur. Jurieu fit condamner ses opinions dans plusieurs synodes : comme si les assemblées calvinistes avaient le don d'infaillibilité plus que celles de l'Eglise catholique ! Cela n'empêcha pas le système de Pajon de rencontrer de la faveur, et il eut de nombreux adeptes entre autres son neveu, ce qui valut à celui-ci les longues rancunes du bilieux et vindicatif Jurieu (2).

En effet, pendant son séjour à Orléans, Isaac, outre qu'il apprit le grec et l'hébreu, se livra à l'étude de la théologie sous la direction de son oncle. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait embrassé ses opinions.

En 1683, nous le trouvons à Saumur, fréquentant l'Académie protestante, où il se proposait de prendre ses grades en théologie. Comme il ne voulut pas souscrire à la condamnation du *Pajonisme*, — et on en comprend facilement la raison, — l'Académie refusa de lui donner un *témoignage* (quelque chose comme un diplôme) dans lès formes ordinaires, mais elle le fit en termes honorables pour lui, et en reconnaissant que, quant aux mœurs, il était absolument irréprochable.

(1) Il y avait alors à Orléans de grandes divisions entre les protestants, les uns étant *particularistes*, et les autres *universalistes*. Les premiers n'admettaient qu'une tolérance restreinte ; les seconds professaient une tolérance plus large, universelle, puisqu'elle s'étendait même aux catholiques. C'est à cette opinion que Papin se rangea.

(2) Jurieu, né à Mer, en 1639, fut plus tard ministre de la religion dans cette ville, en 1669, puis, en 1674, obtint une chaire à l'Université protestante de Sedan. Après la révocation de l'Edit de Nantes, il se retira à Rotterdam, où il s'attira des ennuis par son caractère irascible, et y mourut en 1713.

A Saumur, Isaac eut l'occasion de se lier avec un Anglais, M. Pople, riche négociant de Bordeaux, qui lui témoigna une affectueuse estime et le décida à le suivre dans sa famille. Il rêvait de l'associer à son négoce et de lui donner une de ses filles en mariage. Mais Papin ne se laissa pas tenter par ces offres séduisantes. Il ne se sentait aucun goût pour les affaires commerciales, et, quant aux filles de M. Pople, il n'eut pour elles, comme pour leur père, que de l'estime, « bien que ces demoiselles possédassent tout ce qui est capable d'attacher un homme du côté de l'esprit, du côté des grâces du corps et du côté de la fortune ». Ce sont les expressions mêmes de la veuve d'Isaac, laquelle, — comme on le voit, — ne semble pas avoir éprouvé de jalousie rétrospective.

Pendant son séjour à Bordeaux, Isaac composa un traité intitulé : *La foi renfermée dans ses justes bornes et réduite à ses véritables principes*, où il appliquait ses principes de large tolérance à ceux des Bordelais qui s'étaient réunis à l'Eglise catholique, et commença ses *Essais de théologie*, qui ne devaient être imprimés qu'en 1687. En 1686, après la révocation de l'Edit de Nantes, il alla retrouver, en Angleterre, un de ses amis qui s'y était retiré, dès l'année précédente, avec la permission du roi. C'était M. Cappel, savant hébraïsant, qu'il avait connu à Saumur, où il enseignait l'hébreu et la théologie. Mis en rapport avec plusieurs ministres français, membres de l'Eglise anglicane, il fut présenté par eux à l'Evêque (anglican) d'Ely, qui lui conféra les ordres du diaconat et de la prêtrise. Plus tard, Jurieu, toujours injuste pour lui, prétendit qu'*il avait dérobé ces ordres* en dissimulant ses opinions ; mais Papin, dans une longue lettre à son adversaire, qu'il rendit publique, répondit victorieusement à ces imputations malveillantes.

Une fois ordonné, Isaac ne pensa plus qu'à se donner tout entier à son ministère et à travailler à établir le dogme de la tolérance, telle qu'alors encore il l'entendait, et qu'il regardait comme l'âme de la Réforme (1).

En 1687, il fit imprimer ses *Essais de théologie*, où il réfutait certains points de la doctrine de Jurieu. Celui-ci, qui comprenait dans la même inimitié Claude Pajon et son neveu, s'en montra fort irrité. Ne voulant pas se donner l'apparence de venger des griefs personnels en attaquant les *Essais de théologie*, il s'en prit surtout au traité de *La foi réduite à ses justes bornes*. De là, une polémique non sans aigreur, surtout de la part de l'irascible Jurieu, qui se fit soutenir par les synodes de son parti. Mais cette injuste sévérité eut un résultat auquel Jurieu ne s'attendait sans doute pas : elle ne contribua pas peu à pousser Papin à sa conversion au catholicisme. Peut-être celui-ci n'eût-il pas si bien fait réflexion à la solidité des principes catholiques et aux suites impies du principe des protestants, que chacun pour soi doit trouver la vérité dans l'interprétation personnelle de la Bible, si Jurieu ne l'eût pas attaqué avec tant de violence, tandis que, au lieu de le laisser en repos, il le poursuivit dès lors partout où il alla, en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, le dénonçant et excitant partout les défiances contre lui, alors même qu'il était encore ministre protestant.

Vers la fin de l'année 1687, Papin résolut de se rendre à Berlin, pour y voir deux de ses sœurs qui s'y étaient réfugiées, et qui, paraît-il, y jouissaient d'une grande

(1) Cependant, c'est alors qu'il publia (en 1688) un ouvrage qu'il dédia à Mlles Pople, et qui avait pour titre : *La vanité des Sciences, ou Réflexions d'un philosophe chrétien sur le véritable bonheur.* Ce traité n'est pas reproduit dans l'édition des œuvres de Papin, donnée en 1723.

considération. En passant à Hambourg, il eut occasion d'y rencontrer Mlle Viart, sans se douter qu'il l'épouserait bientôt. Celle-ci, calviniste ardente et intransigeante, avait réussi enfin, après trois tentatives inutiles, à s'échapper de Châlons-sur-Marne, lieu de sa naissance, où elle demeurait avec sa mère, et à quitter la France pour gagner Hambourg. Elle allait y rejoindre un de ses frères qui s'y était fixé depuis l'exode forcé des protestants. Elle y était arrivé pleine de joie, bénissant Dieu de l'avoir arrachée au triste sort de ceux qui, en France, étaient gênés dans leur liberté de conscience. Mais ses dispositions ne tardèrent pas à se modifier, quand elle fut entrée en relations avec Isaac Papin.

Celui-ci, en effet, au lieu de continuer son voyage sur Berlin, fut retenu à Hambourg et y exerça son ministère avec éclat pendant quatre mois, jusqu'à ce que Jurieu l'y poursuivît sous prétexte d'hétérodoxie, accusation frivole et ridicule chez les protestants, partisans du libre examen et ennemi de l'autorité. Mlle Viart eut donc occasion de l'entendre, fut charmée de ses prédications et conçut pour lui une grande estime. Ils eurent ensemble de fréquentes conversations, dont la question religieuse était naturellement le sujet. Isaac, dont les dispositions étaient singulièrement changées et qui songeait déjà à se convertir, lui exposa ses réflexions sur la doctrine catholique, lui fit comprendre qu'il était de l'essence de la religion de se soumettre à une autorité, mais à une autorité légitime, la rassura sur le salut de sa mère dont elle était inquiète parce qu'elle s'était faite catholique ; bref, ils finirent par conclure ensemble qu'il leur fallait rentrer dans l'Eglise et dans leur patrie, aussitôt que la Providence leur ouvrirait une porte pour accomplir ce dessein.

Après un séjour de neuf mois à Hambourg, Papin fut

appelé à Dantzig pour y exercer les fonctions de ministre. Il s'y rendit volontiers, et ses coreligionnaires auraient fort souhaité de l'y retenir. Mais la rancune de Jurieu l'y poursuivit encore, et Papin, s'étant refusé à faire certaines concessions doctrinales qu'on lui demandait, dut rester à l'écart ; pendant deux mois qu'il séjourna encore à Dantzig, il ne fit que se fortifier de plus en plus dans les principes catholiques, et ne songea qu'aux moyens de ménager son retour en France et dans l'Eglise.

Il s'en ouvrit à Mme Pajon, veuve de son oncle, qui, sachant que Jurieu ne persécutait Isaac que parce que celui-ci avait défendu la doctrine de Pajon, lui répondit par une lettre affectueuse, lui offrant, en attendant mieux, une retraite chez elle à Orléans, lui promettant de le traiter comme un fils, lui exprimant l'espoir qu'il s'attacherait à ses enfants et que son exemple leur ferait du bien. Il lui écrivit encore pour s'informer s'il pourrait, à son retour en France, avoir l'espoir de rentrer dans ses biens, et lui demander si, pour lui faciliter son retour, elle n'aurait pas quelques protecteurs influents à lui procurer. Elle lui indiqua l'abbé Bidal, qui était alors résident pour le roi à Hambourg. Mais il eut l'idée de s'en procurer un plus puissant, en s'adressant directement à Bossuet, auquel il découvrit ses dispositions et la manière dont Dieu l'avait amené à la connaissance de la vérité catholique. Ce fut la matière de plusieurs lettres auxquelles l'illustre évêque fit des réponses pleines de lumière et de charité. Il est vivement à regretter que ces lettres ne nous aient pas été conservées.

II

Cependant, Isaac, qui, pendant son séjour à Dantzig, était resté en relations épistolaires avec Mlle Viart, re-

vint à Hambourg, et c'est alors qu'il lui offrit de s'unir à lui par les liens du mariage, pour prendre ensuite de concert les mesures nécessaires pour retourner en France et rentrer dans le sein de l'Eglise. Avec le consentement de leurs mères, ils réalisèrent cette union en 1689, et résolurent de passer d'abord en Angleterre, à cause de la guerre qui rendait difficile le retour direct dans leur patrie. Ils partirent donc quinze jours après leur mariage et allèrent provisoirement se fixer à Londres.

Peu de temps après, Papin quittait cette ville, en y laissant sa femme, et, grâce à un passeport que lui fournit à Douvres un ministre qui le croyait toujours protestant et s'imaginait qu'il n'allait en France que pour servir les intérêts du parti, il arrivait à Calais. Là, il eut à essuyer un fâcheux désagrément. Le gouverneur de la ville, M. de Laubanie, prévenu contre lui, ne voulut pas entendre ses explications, et le mit en surveillance dans une auberge sous la garde d'un soldat, jusqu'à ce qu'il eût reçu des instructions de la Cour. Heureusement, M. de Vauban, dans une tournée, arriva huit jours après à Calais, entendit parler de Papin et voulut le voir. Eclairé par la conversation qu'il eut avec lui, il dit à M. de Laubanie qu'il se moquait des gens de tenir prisonnier un homme tel que M. Papin, qu'il le priait de lui donner la liberté et qu'il se faisait son répondant. Le gouverneur se rendit aussitôt et invita même Papin à souper avec eux. Juste à ce moment, celui-ci reçut une lettre de Bossuet, qu'il montra à ces messieurs, et M. de Laubanie une réponse favorable de la Cour. Papin put donc dès lors attendre en paix que sa femme vînt le rejoindre à Calais.

Il l'attendit assez longtemps. Leur réunion n'eut lieu que le 21 décembre 1689, à cause des multiples difficul-

tés qu'elle eut à surmonter pour se procurer un passeport. Elle ne pouvait se le faire délivrer que par l'intermédiaire d'un ministre protestant de Douvres, qui refusait de s'y prêter parce qu'elle s'était déclarée catholique. Elle l'obtint enfin par ruse, en prenant un faux nom ; mais elle s'y résolut, tant elle avait hâte de revoir son mari, et parce qu'elle ne voulait pas que l'enfant qu'elle attendait naquît en Angleterre.

Les deux époux, enfin réunis, partirent pour Paris aussitôt après les fêtes de Noël. Ils y furent aimablement accueillis par M. Desmahis, intime ami de Papin, ministre converti par Bossuet, avec l'aide de Nicole et devenu plus tard chanoine d'Orléans, qui pria son père, M. de la Buffière, de les héberger. Immédiatement, ils se disposèrent, par plusieurs conférences avec l'évêque de Meaux, à leur abjuration, qu'ils firent, le 15 janvier 1690, entre les mains de ce prélat, dans l'église des Pères de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, devenue aujourd'hui, par une sorte d'ironie, un temple protestant.

Encore tout pleins de joie et de consolation, à la suite de cet acte solennel, ils partirent pour Orléans et y restèrent trois mois chez M[me] Pajon. Celle-ci voulut bien les assurer qu'elle était heureuse d'un séjour qui lui était favorable ainsi qu'à ses fils. En effet, quoiqu'ils fussent déjà catholiques, et que deux de ses fils eussent fait profession ouverte de la vraie foi, l'un dans l'abbaye de Vendôme, et l'autre dans celle de Pont-Levoy (1), où ils avaient été conduits par l'ordre du roi, ce fut grâce aux conversations fréquentes qu'ils eurent avec leur cousin Isaac qu'ils comprirent mieux les principes des deux religions, la catholique et la protestante, qu'ils furent

(1) Ce fait est mentionné dans une Notice sur l'Ecole de Pont-Levoy (p. 60), par M. Dupré, publiée en 1897, à Blois, chez Migault, par M. de la Vallière.

plus touchés de la solidité des principes de la première, aussi bien que des erreurs qui découlent nécessairement des principes de la seconde.

Enfin, en avril 1690, les deux époux prirent le chemin de Blois, où ils allaient se fixer pour le reste de leurs jours. On avait rendu ses biens à Isaac ; de plus, les bienfaits du roi et du clergé leur procurèrent dans cette ville un établissement agréable, et c'est là que Mme Papin donna le jour, le 10 avril, à son premier enfant.

Désormais, et pendant près de vingt ans, Papin ne s'occupa plus que de travailler à l'éclaircissement des matières de religion et aux moyens de réunir à l'Eglise ses frères encore errants. Lettres, écrits, conversations de vive voix, il y employait tout, et avec une ardeur qui nuisait même à sa santé qui semble avoir toujours été assez faible. La seule diversion à ses études et à ses méditations perpétuelles sur la religion, c'était le soin qu'il prenait de l'éducation de ses enfants, à qui il inspirait la plus solide piété par ses leçons, par ses exemples et par des entretiens sérieux. Il s'appliquait aussi (était-ce à l'exemple de son cousin Denis ?) à quelques expériences de physique qui pussent être utiles. C'est ainsi qu'il perfectionna une machine pour tirer des os une substance capable de nourrir à peu de frais une nombreuse famille; et le fait est qu'on le voit, en 1693, fournir tous les jours du bouillon à une quarantaine de pauvres gens. N'est-ce pas là quelque chose comme nos concentrés, et Papin n'est-il pas un précurseur du docteur Liebig et de Maggi ?

Cependant, sa santé était toujours des plus précaires ; aussi ne se faisait-il pas illusion, et toute sa vie était une préparation continuelle à la mort que ses infirmités lui faisaient sans cesse envisager. Il ne l'attendit pas longtemps, et la reçut, quand elle vint, avec le calme et la force

d'un vrai chrétien. En avril 1709, il s'était rendu à Paris pour s'occuper d'une nouvelle édition de ses ouvrages qu'on lui demandait. Il y fut atteint, le 11 juin, d'une fluxion de poitrine. Aussitôt qu'il se vit en danger, il appela de Blois sa femme, puis, s'étant trouvé mieux, contremanda son départ. Mais une grosse fièvre le reprit, et, le 16, il se détermina à recevoir les derniers sacrements. « On ne peut, a écrit un témoin oculaire, s'acquitter de cette action d'une manière plus édifiante qu'il le fit Il était plein des plus beaux sentiments, ne parlait que de son Dieu et ne soupirait qu'après le moment qui le mettrait en état de le posséder pour toujours. » (R. P. de Fontenai, jés.). Il dicta pour sa femme au R. P. Germon, jésuite, qui l'assistait, une lettre que nous voulons citer, au moins en partie : « Mes amis se sont trompés, ma chère, à mon égard plutôt que moi-même ; car, Dieu merci, j'ai toujours les yeux ouverts sur ses ordres sacrés, et je crois pour certain qu'ils m'obligent désormais à n'attendre que de l'éternité... J'ai vécu pour vous dans le temps, et je me prépare à vivre pour Dieu dans l'éternité, ce qui fait toute ma consolation. Tout le reste n'est rien ou moins que rien.

« ...Consacrez-vous à Dieu autant qu'il vous en donnera la vocation ; c'est le seul objet qu'il faut aimer ; et comme rien ne nous le représente sur la terre que la vérité, il n'y a aussi que la profession de la vérité qui nous puisse dédommager sur la terre du malheur que l'on a de ne le posséder pas encore lui-même dans ce monde... »

Mme Papin, qui était enfin partie de Blois pour aller l'assister, apprit à Orléans la nouvelle de sa mort, arrivée le 19 juin. N'ayant pu lui rendre les derniers services dans sa maladie, elle assista du moins à ses obsèques, et fit mettre, dans l'église paroissiale de Saint-

Benoît (qui n'existe plus à Paris), une simple épitaphe portant son nom et la date de son décès, car il n'avait voulu d'autres funérailles que celles des pauvres.

La mort de Papin fut digne de sa vie, et c'est une belle vie que celle de cet homme qui s'honora par sa droiture de cœur et par un amour ardent de la vérité. Il la chercha d'un effort constant ; quand il l'eut trouvée, il s'y attacha avec force et désintéressement, sans mesurer l'étendue des sacrifices. Nul doute ne peut planer sur la sincérité de sa conversion, quoi qu'en ait pu dire le vindicatif Jurieu, qui montra toujours à l'égard de son ancien collègue un esprit d'aigreur que celui-ci ne connut pas. Donnons-en comme preuve ces quelques lignes d'une lettre apologétique qu'il écrivait à son adversaire : « Pour ce qui est de votre personne, les faits que vous avez remués ne servent qu'à découvrir votre passion. Cependant, je puis vous assurer qu'ils ne m'inspirent pas le moindre esprit de vengeance. Une des plus grandes injustices que vous me fassiez est de dire que je vous *haïsse souverainement*. Dieu m'est témoin que je n'ai jamais été dans une pareille disposition. Toutes vos procédures contre moi ne m'ont point aigri... »

Outre les vertus de piété et d'amour de Dieu, Isaac possédait celles de l'homme privé ; aussi était-il estimé et aimé de tous. S'il fut un époux dévoué et un excellent père de famille, je n'aurais pour le prouver qu'à citer la fin d'une lettre qu'il écrivait à ses sœurs le 15 février 1707 : « Je vous embrasse tendrement en Notre Seigneur Jésus-Christ ; je vous supplie de vous embrasser l'une l'autre pour l'amour de moi, de ma chère épouse et de mes chers enfants, qui vous saluent et vous embrassent de tout leur cœur. Je suis, avec une tendresse inviolable, mes très chères sœurs, etc. » Voici encore quelques lignes d'une lettre à son neveu, le pas-

teur Scoffier : « Très cher fils d'une sœur qui m'était très chère, j'ai une joie sensible de ce que les vertus et les talents de votre mère, de votre aïeule maternelle et de votre illustre parrain et oncle maternel Claude Pajon revivent en vous... Je vous souhaite toutes sortes de prospérités, et vous demande du retour pour celui qui vous aime et vous désire en Jésus-Christ. »

Il nous semble que cela suffit pour montrer, comme nous devions le faire, qu'en Isaac Papin les qualités du cœur allaient de pair avec celles de l'esprit.

III

Il nous reste à dire quelques mots sur les ouvrages de Papin. Il a beaucoup écrit, ses principales œuvres nous ont été conservées dans une dernière édition faite quelques années après sa mort, en 1723, sur le désir de sa veuve et par les soins du P. Pajon, de l'Oratoire, son cousin. Elle porte en titre : « *Recueil des ouvrages composés par feu M. Papin en faveur de la religion, nouvelle édition donnée par sa veuve* (1), *augmentée de plusieurs manuscrits posthumes, et dédiée à Mgr l'Evêque de Blois.* » Elle est en trois volumes, dont le premier contient : 1° *Les deux voies opposées en matière de religion, l'examen particulier et l'autorité ;* 2° *Lettre de M. Papin à M. Jurieu;* 3° *Réponse du même à M. Basnorge ;* le second : 1° *Revue des controverses :* 2° *Réflexions sur les justes bornes de la tolérance chrétienne ;* 3° *Œuvres mêlées ;* enfin, le troisième : 1° *Hæreticorum causa juris methodo cognita et judicata*, avec la traduction française en regard ; 2° *Les fondements de la religion démontrés ;* 3° *Lettres de feue Mlle de Royère à Mme Rouph, sa sœur.*

(1) Mme Papin ne mourut qu'en 1725, à Blois.

Nous dirons un mot de chacun de ces ouvrages. Observons d'abord que tout ce qu'a écrit Papin n'est pas contenu dans ce Recueil. On n'y trouve pas certains écrits dont il a été parlé, comme, par exemple, les *Essais de théologie* et *La Foi réduite à ses justes bornes*. Il y a lieu de croire qu'on n'a voulu donner que les œuvres qui ont suivi la conversion de Papin au catholicisme.

Cette édition, comme on l'a vu, est dédiée à Mgr l'Evêque de Blois. Ce prélat était Jean-François-Paul de Caumartin, deuxième évêque de cette ville, homme spirituel, membre de l'Académie française (1). L'auteur de l'Epitre dédicatoire est Mme Papin elle-même. Elle y témoigne sa reconnaissance au prélat pour la protection qu'il veut bien accorder aux ouvrages de son mari ; l'approbation d'un grand évêque consommé dans les sciences, la piété et le bon goût donnera un grand relief à cette édition.

L'Evêque, en effet, dans une lettre pastorale du 28 mars 1723, adressée surtout aux nouveaux convertis de son diocèse, non seulement approuva les œuvres de Papin, mais en recommanda vivement la lecture. « M. Papin, y disait-il, si connu, si estimé parmi vous, d'une bonne foi si avouée de ceux mêmes qu'il a quittés, né parmi vous, élevé dans tous vos préjugés contre l'Eglise, a senti et éprouvé lui-même la force des arguments qu'il développe. Lisez donc ce livre, sans crainte qu'il soit repris ni désavoué dans l'Eglise catholique... Lisez-le avec la certitude que, si vos principes fournissaient des réponses solides aux arguments de l'auteur, ces réponses ne lui auraient pas échappé. » Cette lettre

(1) C'est lui qui répondit à M. de Clermont-Tonnerre, à sa réception de l'Académie. Il l'accabla d'éloges emphatiques dont l'ironie fit la joie de tous les assistants. (V. les Mémoires de Saint-Simon, sur cette fameuse séance de réception).

élogieuse n'est-elle pas toute à l'honneur de celui dont nous avons pris à tâche d'exhumer la mémoire ?

Nous ne pouvons pas songer à donner une analyse complète de chacun des ouvrages de Papin : la tâche serait aride pour nous et fastidieuse peut-être pour nos lecteurs. Les matières de théologie n'ont plus pour nous l'intérêt qu'elles avaient au XVII[e] siècle. Alors on se passionnait à propos des querelles entre jésuites et jansénistes, entre catholiques et protestants. Aujourd'hui on s'en désintéresse, non que ces questions n'aient toujours une importance capitale, mais l'attention s'en détourne et se porte plus volontiers sur d'autres objets. Le style lui-même pourrait rebuter les lecteurs. Il est ce qu'il doit être chez un polémiste religieux ; il se distingue moins par le brillant que par la clarté et la simplicité. Çà et là, on y rencontre quelques comparaisons frappantes, quelque mot éclatant ou incisif, quelques interrogations pressantes ; mais il s'échauffe rarement ; sa principale qualité, c'est la force du raisonnement. Donnons-en au hasard un seul échantillon : « Afin qu'on pût dire que l'Ecriture sainte est la dernière règle de foi des protestants, il faudrait qu'ils se fissent un devoir de conscience d'en prendre à la lettre toutes les expressions et de ne raisonner jamais contre le sens littéral. Mais, au lieu de cela, il n'y a point de protestant qui ne se croie obligé d expliquer l'Ecriture, de rejeter souvent le sens littéral pour prendre le figuré, et d'avoir pour cet effet quelque règle d'interprétation. Et c'est cette règle d'interprétation qui est proprement la dernière règle d'un parti protestant, la règle particulière qui le distingue des autres partis.

« Par exemple, l'un croit que la meilleure règle d'interprétation est d'expliquer l'Ecriture par elle-même, les endroits que l'on trouve obscurs par les endroits que

l'on trouve plus clairs. Ce qui signifie, chez les protestants, que *chacun doit s'expliquer l'Ecriture sainte selon son génie et l'entendre comme il peut*. C'est là la règle des *tolérants*, et de là vient qu'ils supportent tous les différents sentiments auxquels cette règle donne lieu. Un autre a pour maxime qu'il faut expliquer l'Ecriture *selon le consentement commun des docteurs de sa secte*, et sa dernière règle de foi est *la profession de foi de sa société*, de la calvinienne, s'il est né calviniste, de la luthérienne, s'il est né luthérien. De là vient que chacun d'eux demeure tranquillement dans la société où il est né.

« Je demandai donc aux protestants ce que voulait dire cette proposition dans leur bouche : *Nous ne sommes obligés de supporter que ceux qui conviennent avec nous d'une même règle de foi*. De quelle règle me parlez-vous, leur disais-je ? Est-ce de la première ? Est-ce de la dernière ?... Si c'est de la première, cela veut dire que vous n'êtes obligés de supporter que ceux qui font profession de juger de la divinité de l'Ecriture par leurs propres lumières. Mais les déistes et les athées même sont de ce nombre. — Si c'est de la dernière, cela veut dire que chacun n'est obligé de supporter que ceux qui reçoivent la règle de foi particulière qui distingue sa société de toutes les autres.

« Mais voyez où cela vous mène. Premièrement, cela autorisera les catholiques à n'avoir aucun support pour vous, puisque vous rejetez la règle de foi des catholiques, la règle qui distingue leur société et par laquelle ils expliquent la sainte Ecriture. Secondement, cette proposition pourra être vraie chez les catholiques, mais elle sera constamment fausse chez vous. Les catholiques peuvent demander que l'on suive leur règle de foi particulière, parce qu'ils n'en ont qu'une ; l'autorité de l'Eglise est leur seule et unique règle, ils ne sont point

embarrassés pour dire quelle règle de foi ils veulent que l'on suive. Mais, pour vous, vous en avez trois : la *raison*, qui juge de la divinité de l'Ecriture ; ensuite, l'*Ecriture elle-même*, qui apprend ce que Dieu a révélé ; et, en troisième lieu, la *règle d'interprétation* par laquelle vous déterminez le sens de l'Ecriture. Si bien qu'avant toutes choses il est juste de vous demander laquelle de vos règles de foi vous voulez que l'on suive. Si c'est la *raison*, l'infidèle vous dira : Je la suis. Si c'est *l'Ecriture avec la raison*, l'arien et le socinien vous diront : Nous suivons l'une et l'autre. Et si à ces deux règles vous voulez que l'on joigne encore *une certaine manière d'interpréter*, il faut dire pourquoi celle-ci ou celle-là plutôt qu'une autre. Il y en a plusieurs parmi vous, et chacun de vous soutiendra qu'il n'est pas plus obligé de suivre la méthode de son voisin plutôt que la sienne propre. Parce, dira-t-il, que mon voisin s'est fait une méthode pour lui, et que je m'en suis fait une pour moi. S'il a eu le droit de se faire un système, j'ai le droit de m'en faire un aussi.

« Il faut extrêmement remarquer que, chez les protestants, la personne n'est pas soumise à la règle ; c'est la règle, au contraire, qui est soumise à la personne et qui en dépend, puisque c'est la personne qui se fait une règle, qui la défait et qui la change comme il lui plaît. De sorte que chacun d'eux a raison de dire : Pourquoi me soumettrais-je à une telle règle, puisque ceux qui me la proposent n'y sont pas soumis eux-mêmes ? Ils la changeront quand il leur plaira : je ne me soumettrais donc qu'à leur caprice ? (1) »

On le voit, cela est solidement raisonné, d'une logique serrée ; mais le style en est un peu lourd, il n'est guère

(1) Ce passage est tiré de l'ouvrage intitulé : *Les deux voies opposées en matière de religion, etc.*, 2e partie.

plus attrayant que ce qu'on a appelé le style janséniste, et la forme ne rappelle que de loin l'*Histoire des variations* de notre grand Bossuet.

Cela dit, revenons aux ouvrages contenus dans l'édition de 1723, pour en indiquer au moins le sujet et la substance.

Le premier avait d'abord pour titre : *De la tolérance des protestants et de l'autorité de l'Eglise.* L'auteur le modifia plus tard à cause de l'équivoque à laquelle pouvait donner lieu la première partie de ce titre, et il l'intitula : *Les deux voies opposées en matière de religion : l'examen particulier et l'autorité.* C'est son ouvrage principal. Il le dédia à Messire Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux : « Monseigneur, lui disait-il dans son épitre, quelque soin que j'aie pris de vous découvrir le fond de mon âme avant que d'obtenir la grâce de me réconcilier à l'Eglise, persuadé d'ailleurs que le mauvais tour que M. Jurieu tâcha de donner à ma conversion n'était pas capable de faire impression sur votre esprit, je ne laissai pas de croire, aussitôt que j'eus vu le libelle de ce ministre, qu'il était de mon devoir de vous rendre compte de ma foi plus exactement que je ne l'avais encore fait, et d'entrer dans le détail de tous les différents degrés de lumière et de tout l'enchaînement des conséquences par lesquelles il a plu à Dieu de me conduire jusqu'à la persuasion de la vérité catholique ; détail dont je n'aurais pas osé fatiguer Votre Grandeur, si la calomnie de mon adversaire ne m'y avait contraint. Cependant, Monseigneur, cette apologie a eu plus de succès que je ne l'aurais jamais espéré, puisque vous la jugez digne d'être donnée au public. »

Cet ouvrage est bien, en effet, une apologie. Il faut dire que, aussitôt après l'abjuration de Papin, en 1690, Jurieu avait écrit, sur ce changement, une lettre pasto-

rale aux Réformés de Paris, d'Orléans et de Blois. Il y jetait des doutes sur la sincérité de la conversion de son ancien collègue, et prétendait que Papin avait toujours regardé toutes les religions comme indifférentes, et que c'était dans cet esprit qu'il était rentré dans l'Eglise catholique. C'est pour répondre à cette accusation calomnieuse que Papin composa et publia son livre, et c'est ce qui explique qu'il y mette un peu de passion. On le comprend, quand on sait que Jurieu osait dire, en parlant de l'Eglise catholique : « Voyez sa délicatesse en gens et ses honteuses prévarications contre la religion chrétienne. Il n'importe à ces Messieurs quelles personnes leur viennent : ils embrassent tout. On peut dire sans exagérer que M. Papin n'en croit pas assez pour porter avec justice le nom de chrétien ». Ailleurs, il l'accusait d'être resté au fond bon protestant, pendant qu'extérieurement il était catholique.

Papin se propose donc de montrer comment la marche de ses idées l'a amené peu à peu à la vérité catholique. Tout le raisonnement de l'auteur, longuement développé, se réduit à ceci, qu'on pourrait mettre en forme de syllogisme : Les protestants, en vertu de leur principe, doivent laisser à chacun la liberté d'interpréter à sa fantaisie la parole de Dieu et de suivre la vérité telle qu'il la connaît par ses propres recherches, ce qui conduit inévitablement à tolérer non seulement toutes les sectes qui se disent chrétiennes, mais encore des juifs, des mahométans, des païens et même des athées. Or, cette tolérance universelle tend directement à l'anéantissement du christianisme. Il est donc inutile d'entrer avec les protestants dans la discussion des dogmes ; il n'y a d'autre parti raisonnable à prendre, pour éviter une si pernicieuse tolérance, que de recourir et de se soumettre à l'autorité de l'Eglise catholique.

Il n'y a de voie sûre dans la religion que celle de l'autorité, et, comme il n'y a point d'autorité sur la terre qui égale celle de l'Eglise catholique et que c'est la seule qui soit appuyée sur de solides fondements, l'Evangile, la tradition, l'histoire, les Pères, les conciles, il faut se jeter entre ses bras pour y trouver la vérité, la sûreté des dogmes et le repos de la conscience. Voilà, en résumé, la substance de cet ouvrage solide et fortement raisonné. C'est un traité complet des deux chemins opposés que l'on suit dans la religion, celui des hérétiques et celui des orthodoxes. Les premiers, fiers et orgueilleux, trop jaloux de leur liberté naturelle, ne veulent soumettre leur conscience à aucun tribunal ; les seconds, instruits à l'école de Jésus-Christ et pénétrés de son humilité, font gloire d'être toujours soumis à l'autorité de son Eglise. Mais les premiers ont beau proclamer la règle de l'examen personnel ; ils se contredisent eux-mêmes, puisqu'ils ont leurs professions de foi et leurs lois ecclésiastiques, puisqu'ils condamnent et excommunient tous ceux qui ne pensent pas comme eux ; ou, s'ils restent fidèles à leur règle, ils n'ont plus le droit de condamner qui que ce soit, et leur principe conduit la raison à une tolérance qui n'a point de bornes et à la justification de toutes les erreurs. Au contraire, le principe des catholiques, la voie d'autorité, s'appuie sur tous les fondements imaginables, et offre toutes les garanties de vérité pour l'esprit et de sécurité pour la conscience.

A la suite de cet ouvrage viennent deux lettres, adressées l'une à M. Basnage, qui avait attaqué l'œuvre de Papin, l'autre à M. Jurieu, plus remarquable et plus intéressante. Papin y répond à ce qu'il y a de personnel dans ce qu'il appelle le libelle de Jurieu, sa lettre pastorale probablement. Il ne laisse passer aucune

des affirmations de son adversaire sans la réfuter et la détruire ; il le fait avec chaleur, avec une certaine passion que justifiaient trop des attaques à sa probité et à son honneur ; enfin, il termine fièrement par ces paroles : « Voilà sincèrement l'histoire de ce que vous appelez mes aventures. Il n'y a là, non plus que dans ma *Théologie*, rien qui soit avantageux ni à votre religion, ni à votre personne. On y voit votre religion fondée sur des principes qui détruisent le christianisme. Mais, quelque démonstratif que cela soit contre elle, vous empêcherez bien qu'elle n'en reçoive de préjudice: Vous n'avez qu'à employer votre moyen ordinaire, qui est d'avoir une pratique contraire à vos principes et de défendre à votre peuple de jeter seulement les yeux sur ce que je pourrais écrire... Dieu veuille les délivrer d'un pareil aveuglement et leur faire la grâce de comparer les raisons de l'Eglise catholique avec les vôtres ! »

Dans le second tome, nous trouvons d'abord l'ouvrage intitulé : *La revue des controverses ;* il fut écrit pendant le séjour de Papin à Dantzig, alors que, sans avoir abjuré publiquement, il était déjà catholique dans le cœur. Il y expose les réflexions qu'il faisait depuis quatre ans sur les deux religions, et par lesquelles il fut convaincu de la nécessité du retour au catholicisme et de la vanité des différents motifs que les protestants alléguaient pour justifier leur séparation. Cet ouvrage contient les meilleures réponses aux objections des réformés sur la messe, le culte des saints, le purgatoire, la prière pour les morts, etc.

Les *Réflexions sur les justes bornes de la tolérance chrétienne* forment un écrit beaucoup plus long, où l'auteur prouve surabondamment que les protestants ont trop et trop peu de tolérance à divers égards, et qu'il

n'y a que l'Eglise catholique qui tienne un juste milieu.

On trouve, après ce traité, des *Œuvres mêlées*, lettres écrites par Isaac, ou à lui adressées. On y remarque entre autres deux lettres très affectueuses qu'il écrivit à ses sœurs, alors réfugiées à Amsterdam, l'une du 25 juillet 1699, l'autre du 11 février 1705, pour tâcher de les amener à quitter le protestantisme.

L'occasion de la première fut la conversion de toute la famille Boësnier, qui avait épousé Esther Pajon, cousine de Papin et de ses sœurs, conversion due au zèle ardent de Mgr Berthier, premier évêque de Blois. M. Boësnier, dans le transport de sa joie, écrivit à ses cousines, et Papin y joignit cette première lettre, où il envie pour ses sœurs le bonheur de la famille Boësnier.

De la seconde, nous avons déjà cité plus haut (p. 12) les dernières lignes. Citons encore celles qui les précèdent : « Dieu veuille répandre dans nos âmes les mêmes lumières et les mêmes grâces, afin que nous ayons ici-bas la joie de nous entre-consoler, de nous entr'aider dans notre voyage et de marcher d'un même pas, unis par la foi et par la charité, vers le but de notre vocation d'en haut, pour arriver les uns et les autres à la céleste patrie après laquelle nous aspirons tous. Je vous embrasse tendrement en Notre Seignur Jésus-Christ, etc. ». Nous sommes obligé d'ajouter que, malgré ses affectueuses exhortations, Isaac ne put amener ses sœurs à quitter l'hérésie.

Dans le tome III, nous rencontrons d'abord un long traité intitulé : *Hœreticorum causa juris methodo cognita et judicata.* — *La cause des hérétiques discutée et condamnée par la méthode du droit.* Il fut écrit en latin, et c'est sous cette forme que Papin l'envoya au fils de sa sœur aînée, Claude Scoffier, alors ministre en Angleterre ; mais, en l'imprimant, on mit en regard la

traduction française, dont l'auteur fut peut-être le P. Pajon, l'oratorien. Ce qui me le ferait croire, c'est que le P. Pajon était, au dire de l'abbé Goujet, un homme de beaucoup d'esprit, auteur de plusieurs pièces de poésie française très spirituelles. Or, dans l'ouvrage de Papin, on trouve une pièce latine en vers hexamètres et pentamètres, qui n'est qu'une citation, et cette pièce est traduite en vers français. Pourquoi ne seraient-ils pas l'œuvre du poète oratorien ? (1). Ce traité semble avoir été composé en 1707 pour un ami d'Isaac, si on en juge par le sous-titre : « Dissertation sur le choix des différentes méthodes nécessaires pour produire la certitude et sur la méprise des protestants à ce sujet, envoyée par l'auteur à son intime ami Paul Rondelet, théologien et philosophe, né à Bourdeaux (*sic*), condisciple de l'auteur, retiré à Londres depuis 22 ans. »

Un court opuscule intitulé : *Les fondements de la religion démontrés, ou le Christianisme démontré par la méthode des jurisconsultes*, semble n'être qu'une suite à l'ouvrage précédent.

On a joint aux œuvres de Papin, à la fin de ce volume, *Six lettres de Mlle de Royère à Mme Rouph, sa sœur*, parce que, ces lettres où l'on est étonné de voir une femme raisonner avec tant d'ordre, de clarté, de solidité et de profondeur, c'est Papin qui en a fourni le fond par ses instructions.

Mlle de Royère était fille d'un gentilhomme protestant des environs de Blois. Elle avait six ans, quand, en 1686, le roi ordonna d'enlever et de conduire aux Ursulines de Beaugency sa sœur aînée alors âgée de 15 ans. Les parents, avertis, cachèrent cette fille aînée et l'em-

(1) Nous donnons cette pièce en appendice. — Au dire de Moréri, c'est bien le P. Pajon qui traduisit l'ouvrage de son cousin.

menèrent depuis avec eux en Angleterre où elle épousa un M. Rouph. Les agents qui avaient été chargés de l'enlever, interprétant les intentions d uroi, conduisirent à sa place aux Ursulines sa jeune sœur qui y fut élevée dans la religion catholique. Plus tard, elle fut confirmée dans sa foi par les conversations de Papin, de qui elle était parente et intime amie, et entra tellement dans son esprit et ses raisons qu'on retrouve le génie, le tour et le style même de son maître dans les six lettres qu'elle écrivit à sa sœur, en septembre et octobre 1906, de Romorantin, où elle demeurait. Elle y donne à Mme Rouph les raisons de sa croyance et répond aux objections de sa sœur avec autant de chaleur que d'érudition.

Tels sont les ouvrages d'Isaac Papin, ouvrages solides fortement raisonnés, où une science étendue vient à l'aide de la logique. Quand on les a parcourus, on ne s'étonne plus des éloges que donnait à Papin, dès 1684, un de ses amis, M. Le Jeune, qui fut depuis un célèbre ministre dans les pays étrangers : « Ce qui me surprend, disait M. Le Jeune, après avoir lu un écrit d'Isaac, c'est que vous ayez partout de la solidité, que vous triomphiez partout, que vous n'ayez point ce qu'on appelle de méchants endroits. *Quandoque bonus dormitat Homerus :* c'est, à mon avis, ce qui ne vous arrive jamais. Ainsi n'attendez pas que je vous donne des avis ; la lecture de votre écrit ne me laisse pas même la force de vous donner des louanges qui répondent à ce qu'il y a de louable. J'avoue qu'afin que par quelque petit avis il vous parût que je l'avais lu exactement, je le lus une seconde fois en critique, après avoir lu dans le dessein de m'instruire ; j'épluchai vos raisonnements, j'en cherchai de faibles. Je tâchai de trouver des réponses pour celui que vous attaquez. J'y allais, je vous jure, avec toute l'ardeur d'un critique emporté et d'un orthodoxe

(protestant) opiniâtre. Ma peine fut inutile, j'avouai, comme malgré moi, que vous portiez à M. Jurieu des coups qu'il ne pouvait parer, que vous l'enveloppiez dans des contradictions évidentes, et le fruit de ma lecture fut que je renonçai pour jamais à son système ».

Admettons qu'il y ait quelque exagération dans ces éloges d'un ami, ils n'en sont pas moins vrais au fond, et s'ils l'étaient pour Papin encore protestant, ils le sont encore plus pour Papin sorti de l'erreur et méritant l'approbation de Bossuet. Aussi ses écrits peuvent-ils encore être utiles aujourd'hui aux théologiens et controversistes catholiques, et, rien que pour cette raison, il était juste de rappeler l'attention sur ce personnage si peu connu de nos jours, même dans sa ville natale, et qui ne méritait peut-être pas l'obscurité dans laquelle il est tombé.

APPENDICE

Papin constate quelque part que les piétistes confessent ingénument qu'ils comptent pour rien tous les dogmes spéculatifs, toutes les différences des sectes et le nom même de christianisme, pourvu qu'on ait une bonne vie, c'est-à-dire qu'ils tiennent pour chrétien un homme qui vit bien, quand même extérieurement il ferait profession publique de la religion judaïque ou mahométane. C'est à cette occasion qu'il cite les vers suivants où cette fausse doctrine est exprimée (1) :

Quæ tibi religio est ? — Romana. — Et quæ tibi ? — Sector
Vir quodcumque Dei dogma Lutherus habet. —
Et tibi ? — Calvini presso vestigia acuti
Calco pede. — Et vobis ? — Mennonis, Arminii. —
Et vobis ? — Sanctus quam inspirat Spiritus, aura
Numinis in tremulo corpore corda movens. —
Christicolas, quæso, monstrate, ut et hos ego noscam,
Rarum et mirificum quod genus esse ferunt. —
Nos sumus. — At qui ? — Nos, nos. — Non, sed nos sumus [omnes
Clamatis. — Quem nunc Christicolam esse sciam ?
Omnes, sectarum tanto discrimine (ut omnes
Vultis), ridiculum ! credam ego Christicolas ?...
Consilium inveni : Tu, dic, rogo, dogmata Christi
Sint quænam ? — *Sancte vivere, amare Deum,*
Diligere ut semet nobis qui proximus. — Ho ! ho !
Sufficit. At qui, ita vos vivitis ? — Ecce tacent !
Frustra ego Christicolas hos inter quæro. Quid ergo ?
Adscribam inter non entia Christicolas ?
Sit procul : *At vel Turca siet, vel Hebrœus Apella,*
Qui bene vivet, erit Christicola illi mihi (2).

Voici maintenant la traduction, pas toujours très

(1) Ces vers furent adressés, en 1700, de Halle, près de Magdebourg, par Hinrich Mencke, recteur de Diepholt (aujourd'hui Diepholz ?), à Laurent Vinne, jurisconsulte, mort depuis peu, dit Papin, fort jeune, à Paris.

(2) Halæ Magdeburgicæ, 1700. Hinrich Mencke, Rechtern Diepholtensis, Laurentio Vinno.

exacte, de ces méchants vers, que je me permets d'attribuer au P. Pajon :

Apprenez-moi quelle est votre religion. —
C'est la romaine. — Et vous ? — Je fais profession
Des dogmes de Luther. — Et vous, quelle est la vôtre ? —
Moi, je suis calviniste.— Interrogeons quelque autre :
Vous deux, qui suivez-vous ? — Mennon, Arminius. —
Et vous ? — C'est l'Esprit Saint, la source des vertus,
De tous les bons désirs et des célestes flammes,
Qui fait trembler nos corps et dirige nos âmes. —
Mais où sont donc ces gens dont on dit tant de bien ?
Je serais curieux de trouver un chrétien. —
Nous le sommes. — Qui ? — Nous, nous, c'est nous qui le [sommes. —
Non pas, c'est nous ! — Hé quoi ! croirai-je que tant d'hommes
De différents partis sont pourtant chrétiens tous ?
Où le moyen d'oser décider entre vous ?...
Mais j'en crois trouver un : Dites-moi, je vous prie,
Qu'ordonne votre Christ pour régler votre vie ? —
D'être saints, de donner à Dieu tout notre cœur,
D'aimer notre prochain avec la même ardeur
Que nous sentons pour nous. — C'en est assez. Sans doute
Vous êtes tous exacts à suivre cette route ?...
Ils se taisent ! O ciel ! C'est en vain que je veux
Voir ici des chrétiens ; il n'en est point entre eux.
Mais qu'en dois-je conclure ? et se pourrait-il faire
Q'un nom si renommé ne fût qu'une chimère ?
Non, non : *Mais qui vit bien, sans égard à sa loi,*
Qu'il soit Turc, qu'il soit Juif, c'est un chrétien pour moi (1).

(1) Halle, 1700. Hinrich Menche (sic), recteur de Diepholt, à Laurent Vinne, docteur en droit.

LA MÈRE DE JEANNE D'ARC

A Orléans

SON SÉJOUR — SA MORT (1)

(1440-1458)

PAR M. LE CHANOINE TH. COCHARD
Membre de la Section des Lettres

Séances des 20 juillet et 5 octobre 1906

RAPPORT VERBAL DE M. L'ABBÉ IAUCH

de la Section des Lettres

Séance du 19 octobre 1906

Dans l'histoire d'Orléans, au xv° siècle, domine, en vif et rayonnant relief, la glorieuse figure de « Jehanne la Pucelle », si bien que les autres personnages, qui furent, pendant le siège de 1429, ses vaillants compagnons, ou ses rudes adversaires, ne sont vus que par reflet.

A côté d'eux, il convient de placer une autre figure de femme, et de la rapprocher de Jehanne elle-même ; une mère a toujours droit d'être près de sa fille : le sang

(1) Les éléments de cette notice ont été empruntés, pour la plupart, à la magistrale étude de M. BOUCHER DE MOLANDON, sur *la famille de Jeanne d'Arc dans l'Orléanais.*

l'exige et pour nous l'histoire le réclame. Jehanne vint de Domremy à Orléans assiégée pour nous délivrer ; Isabeau Romée vint de Domremy à Orléans délivrée pour travailler à réhabiliter sa fille, qui n'avait été condamnée par l'Anglais que pour nous avoir délivrés.

Les Orléanais angoissés avaient reçu celle-ci avec l'enthousiaste espoir d'être « désassiégés » ; les Orléanais libérés devaient accueillir celle-là avec la reconnaissance, vouée, à tout jamais, à la mère de leur Libératrice.

D'ailleurs, en venant terminer ses vieux jours à Orléans, Isabeau suppléait Jehanne ; et les Orléanais, en entourant de soins et en enveloppant de respect celle qui, au nom de leur Libératrice, voulait être leur hôte, rencontraient l'occasion de s'acquitter en partie, vis-à-vis de la mère, de la dette qu'ils auraient été si heureux de payer à la fille vivante et résidant au milieu d'eux.

En effet, Jehanne, avant de s'éloigner d'Orléans pour entreprendre le voyage de Reims, s'était pourvue, par un bail à long terme, sous la caution du fameux héraut du siège : Guienne, d'un hôtel (1), sis rue des Petits-Souliers, sur la paroisse de Saint-Maclou, mais tout près du chevet de Sainte-Catherine. Ce dernier vocable, qui lui rappelait la sainte de *ses voix*, explique mystiquement ce choix.

Sa mission accomplie rapidement et sans heurt — c'était du moins sa croyance au lendemain de la déli-

(1) Cette maison, dont le bail fut résilié un an après la mort de la Pucelle (1442), était située sur le côté oriental de la rue des Petits-Souliers, à l'intersection de cette rue avec la rue de la Pomme-de-Pin (rue Bourgogne). Cfr. *Note sur une maison de Jeanne d'Arc*, par J. Doinel.

De cette maison il ne reste plus que l'emplacement occupé par une maison moderne. C'est le n° 290 actuel de la rue Bourgogne, où se trouve une charcuterie.

vrance d'Orléans — Jehanne se proposait de revenir dans la bonne ville d'Orléans, pour y vivre et pour y mourir, tant elle avait été touchée de l'affection que les Orléanais lui avaient maintes fois témoignée, surtout à son départ pour la campagne de la Loire (10 mai 1429) :

« Tous pleuraient de joie, dit le sincère chroniqueur du *Journal du Siège*, et moult humblement la remerciaient et s'offraient, *eux et leurs biens à sa volonté*, dont elle les remercia bénignement. »

Pierre du Lis, frère de Jehanne, devait se souvenir de cette scène si attendrissante, dont il fut témoin, pour déterminer, deux ans plus tard, sa mère à se retirer à Orléans, aux lieu et place de sa fille absente. Il était sûr que les Orléanais ne renieraient pas leurs paroles et leurs promesses à l'égard de la mère de feue Jehanne la Pucelle.

En effet, Isabeau, devenue veuve par le décès de Jacques d'Arc, que la mort de sa fille Jehanne avait tué (1), avait hâte de quitter Domremy qui n'avait plus pour elle que de douloureux souvenirs. Elle dut attendre cependant que son fils Pierre, prisonnier, depuis la sortie de Compiègne, du bâtard de Vergy, eût payé sa rançon. Pour se la procurer, Pierre du Lis avait vendu tous ses biens et ceux de sa femme. Comme ce produit ne représentait pas encore la somme exigée par le bâtard, il fit un emprunt à Philibert de Brécy.

Enfin, vers 1439, Pierre du Lis était libre ; mais il était totalement ruiné. Ce fut alors que, d'accord avec sa vieille mère, qui, sans doute, s'était dépouillée de son

(1) C'est le poète Valeran (1501), qui le dit, en mettant sur les lèvres d'Isabeau Romée ces vers :

> *Vir meus, audito dilectæ funere prolis*
> *Oppetiit, mortis causam execratus et ignis.*

modeste douaire pour hâter la délivrance de son fils, il résolut de demander aux Orléanais une hospitalité modeste douaire pour hâter la délivrance de son fils, il résomentanée, dont il profiterait pour se créer, près d'Orléans, par une exploitation agricole, une situation honorable. Gentilhomme de la veille, il ne pouvait être que gentilhomme campagnard.

Isabeau savait, par son fils, la vénération des Orléanais pour sa fille Jehanne ; elle avait raison d'espérer qu'ils reporteraient sur la mère, et la reconnaissance qu'ils avaient vouée à la mémoire de la fille, et les libéralités qu'ils lui avaient promises. Aussi, quand il fut question de prendre son parti, elle n'hésita pas à s'expatrier et à faire de l'Orléanais son pays d'adoption, où elle achèverait, quand il plairait à Dieu, son existence si tourmentée, depuis le départ de sa fille pour Orléans.

Loin de détourner sa mère d'un tel projet, qui, réalisé, le privait de sa présence et de sa société, Jehan, son troisième fils, qu'une double charge retenait loin de Domremy — il était bailli de Vermandois et capitaine de Chartres — consentit même à ce que sa fille Marguerite fût la compagne de sa grand'mère. Bien plus, Mangin, de Vouthon, un laboureur, voulut aussi partager, avec sa femme Guillemette, le sort de sa sœur et de son neveu, en les accompagnant, ou les rejoignant, dans leur nouvelle patrie.

Dans quelle année Isabelle accomplit-elle son exode ' Nos vieux historiens d'Orléans assignent l'an 1438 (1) ; mais nos historiens contemporains (2) semblent être davantage dans le vrai, en le fixant à l'année 1440, qui concorde avec les comptes de ville ; c'est à cette date, en

(1) Le Maire ; Symphorien Guyon.
(2) Mantellier ; Boucher de Molandon.

effet, qu'on y constate, pour la première fois, la présence dans nos murs de la mère de la Pucelle.

C'était donc toute une colonie vosgienne, qui, au mois de mars 1440, abandonnait, sans esprit de retour, les rives de la Meuse pour les rives de la Loire ; et cela, pour vivre près de ceux qui n'avaient jamais douté de l'innocence et de la sainteté de leur Libératrice.

De Domremy à Orléans il y avait près de 130 lieues à franchir. La prudence exigeait que deux femmes ne fissent pas seules un voyage aussi périlleux que long.

Ce soin de guide et de protecteur revenait à Pierre du Lis ; il avait déjà parcouru la route, il connaissait Orléans, il était connu des Orléanais. C'était donc à lui qu'il convenait de présenter aux notables la mère de « feue Jehanne la Pucelle ». Aussi, malgré le silence des comptes de ville et de nos chroniqueurs, nous pensons que ce fut lui qui accompagna sa mère et sa nièce dans leur émigration.

Le voyage s'opéra sans accidents, mais non sans fatigues, du moins pour la vieille mère de Jehanne — elle avait 60 ans, — car, à peine arrivée, Isabeau se coucha et fut « très fort malade » (7 juillet 1440).

Dès que les procureurs en eurent été avisés, ils commirent à Henriet Anquetil et à Guillaume Boucher, qu'ils « aient le soin de garder et de gouverner la mère de Jehanne la Pucelle » pendant sa maladie. Ceux-ci lui donnèrent pour garde « la chambrière de feu messire Bertrand, physicien », parce qu'elle avait l'expérience de soigner les malades.

Avec les soins de la chambrière, que partagea Marguerite du Lis, et avec les remèdes prescrits par le médecin et fournis par « Geoffroy Drion, apothicaire », Isabeau se rétablit (30 août). Néanmoins, elle continua de résider dans l'hôtel d'Henriet Anquetil jusqu'à la fin

d'octobre, aux charges de la Ville, car les procureurs qui avaient la gestion des deniers communs n'avaient pas attendu le rétablissement de la vénérée malade, sans s'être entendus pour lui assurer une rente viagère.

A cet effet, pensons-nous, une Assemblée de Ville avait eu lieu ; et, sur la proposition du corps de ville, d'un commun accord, clergé, bourgeois, marchands et artisans avaient arrêté qu'une somme de 48 sols parisis (1) serait allouée, par mois, « à Isabeau, mère de feue Jehanne la Pucelle, pour lui aider à vivre et à quérir ses nécessités en ladite ville (d'Orléans) ».

On peut imaginer qu'Isabeau mit à profit l'assez long séjour qu'elle fit, d'abord, dans Orléans, pour visiter, conduite par Pierre du Lis, tous les lieux où le nom de sa fille était tout vivant, et tous les personnages qui l'avaient hébergée, accueillie et servie.

Ainsi, elle se plut à pénétrer dans Sainte-Croix, pour prier aux pieds de « N.-D. la Blanche » ; dans la chapelle de Saint-Paul, pour y vénérer la statue de N.-D. des Miracles ; et à se rendre au fort des Tourelles, restauré, sur l'emplacement des bastilles des Augustins et de Saint-Laurent, rasées ; à la porte Renard et à l'hôtel du trésorier ducal, Boucher. A chaque station, Pierre racontait à sa mère les prouesses de sa fille « Jehanne ».

Gens du peuple, gens d'église, bourgeois, marchands et artisans aimaient à la rencontrer, pour se la montrer et saluer la mère de leur libératrice.

On doit croire encore que c'était à qui, parmi les prosureurs du Siège, ou en exercice, lui feraient chez eux la plus cordiale réception. Sans doute, le trésorier

(1) C'est-à-dire, par an, 36 livres tournois ; c'était le traitement annuel du procureur — « receveur des deniers communs ».

Jacques Boucher et sa fille Charlotte s'empressèrent de lui faire les honneurs du logis où la Pucelle demeura tout le siège : ce ne fut pas sans pleurer qu'elle vit et toucha le chapeau (1), que Jehanne avait laissé en souvenir à sa compagne de chambre et de lit. Si le chanoine de Sainte-Croix, Jehan de Mascon, qui seul avait reçu la visite de Jehanne, vivait encore, Isabeau ne l'oublia pas, pour l'entendre lui parler de celle qu'elle pleurait toujours.

Ce serait encore faire injure à son cœur de mère et à son âme de vraie Française que de supposer qu'en la fête du 8 mai 1441-1442, Isabeau se tint à l'écart. Sans nul doute, elle assista, en témoin, à la procession solennelle dans laquelle, depuis 1432, on portait, en trophée triomphal, les vêtements d'apparat qu'elle avait légués, avec son chapeau, à ses amis d'Orléans (2) ; et dans le cortège de laquelle figuraient son fils Pierre et son petit-fils Jehan, sur l'invitation du corps de ville (3). Sans nul doute aussi, dans la cathédrale, elle s'associa pieusement à l'action de grâces municipale, en écoutant le sermon et en assistant à la sainte messe. Aussi de ces entretiens et de ces pélerinages qui lui faisaient revoir sa fille en sa phase glorieuse, elle constatait qu'elle pouvait compter sur les Orléanais, quand le moment serait venu de travailler à la réhabilitation de la condamnée de Rouen.

(1) Ce chapeau a été conservé jusqu'en 1793 ; il fut brûlé alors par les « sans-culottes » dans un hôtel de la rue de Recouvrance. (Cfr. : *Existe-t-il des reliques de Jeanne d'Arc ?* p. 43, par le chanoine Cochard).

(2) A Châlons, elle avait fait présent d'une tunique rouge à Jehan Morel, de Domremy.

(3) *Comptes de ville.* — Devant messire Pierre, comme plus tard devant messire Jehan du Lis, marchait un appariteur portant un flambeau allumé et orné des armes de Jeanne d'Arc.

Pierre du Lis, tout messire qu'il fût, avait, en arrivant à Orléans « à peine de quoi vivre et avoir la vie de sa femme et de ses enfants (1) ». La Ville s'était bien chargée de subvenir aux nécessités de sa mère ; mais c'était à lui de se créer des ressources, en reprenant les travaux des champs, qu'il avait pratiqués à Domremy, avant de suivre sa sœur dans sa mission rédemptrice.

Après avoir visité le val de la Loire, il jeta son dévolu sur la métairie de Bagneaux, qui comprenait de 170 à 180 arpents de terres labourables, baignées, aux grandes crues, par les eaux limoneuses du fleuve. Le Chapitre de Sainte-Croix, à qui ce domaine appartenait, se prêta volontiers à son offre ; et, le 30 janvier 1442, Pierre le prenait à bail emphytéotique ; il ne put entrer en jouissance qu'à la Toussaint de 1443, afin de permettre au fermier qu'il remplaçait de récolter ce qu'il avait semé (2).

Presque dans le même temps, le 29 juillet 1443, Pierre recevait de la munificence du duc d'Orléans, « en faveur et contemplation de Jehanne la Pucelle sa sœur », la jouissance gratuite, à titre héréditaire, de l'Ile aux

(1) Acte de juillet 1443.

(2) Acte du 31 janvier 1442 (Archives du Loiret, S. G.). Cette métairie existe encore et conserve le nom de *ferme des chanoines ;* elle dépend du château de Bagneaux et appartient à M. le comte G. Baguenault de Puchesse. A l'intérieur on remarque une cheminée monumentale du XV[e] siècle. — A l'extérieur, le propriétaire a fait graver, en 1882, sur une plaque de marbre, cette inscription :

CETTE MÉTAIRIE DITE DES CHANOINES
APPARTENANT AU CHAPITRE DE SAINTE-CROIX D'ORLÉANS
A ÉTÉ DONNÉE PAR BAIL EMPHYTÉOTIQUE
EN DATE DU DERNIER JOUR DE JANVIER 1442
A MESSIRE PIERRE DU LYS, CHEVALIER, FRÈRE DE JEANNE D'ARC
ET A SON FILS UNIQUE JEAN DU LYS
QUI L'OCCUPÈRENT JUSQU'EN 1501

Bœufs (1) « assise sur la rivière de Loire près la Salle, au droit de Chécy ».

A la fin de 1443, en s'établissant à Baigneaux avec sa mère, sa femme, son fils Jehan et Marguerite, sa nièce, messire Pierre avait donc de quoi vivre honorablement, si bien qu'il ne tarda pas à acquérir deux domaines voisins de l'Ile-aux-Bœufs, le Luminart et le Mont, petits fiefs (2) adossés à la turcie de la Loire. Il abandonna la jouissance de ce dernier en faveur de Marguerite, sa nièce, quand elle épousa Antoine de Brunet.

Avant de suivre Isabeau dans la phase de sa vie qu'elle consacra à la réhabilitation de Jehanne, il convient de considérer, d'un coup d'œil d'ensemble, la colonie lorraine que formèrent, pendant un demi-siècle, les proches de la Pucelle dans notre Val, en amont de la cité qu'elle avait désassiégée.

Dans le golfe terrestre, formé par le cours sinueux de la Loire (rive gauche), de Sandillon à Combleux, nos Lorrains s'étaient fixés, çà et là, pour exploiter, comme à Domremy ou à Vouthon, plusieurs domaines agricoles. A la métairie de Bagneaux (3). résidaient Pierre du Lis, sa femme Jehanne Baudot et leur fils Jehan ; Isabeau Romée et sa petite-fille, Marguerite du Lis, fille de Jehan d'Arc, prévôt de Vaucouleurs. Pierre avait de plus acquis, sur les bords du fleuve, les petits fiefs du Luminart et du Mont, pour, en augmentant son avoir, doubler ses ressources.

(1) Cette île n'existe plus, la partie méridionale est enclavée dans le domaine du château de l'Isle, bâti par le huguenot Gérôme Groslot.

(2) Ces petits domaines faisaient partie de la paroisse de Saint-Denis-en-Val.

(3) La métairie de Bagneaux et la « ferme des chanoines » dépendaient de la paroisse de Saint-Aignan de Sandillon. L'autre paroisse était dédiée à saint Patrice.

Quand Marguerite épousa Antoine de Brunet, son oncle Pierre leur donna, comme dot, l'usufruit du Mont, domaine attenant au fief du Luminart.

Entre le Mont et le Luminart, près de la Noë de l'allemand, le frère d'Isabeau, Mangin, de Vouthon, et sa femme Guillemette s'étaient fixés pour cultiver les maigres terres d'une petite métairie qu'ils avaient achetée d'un cordonnier d'Orléans, Denis Janvier (1).

Outre la ferme de Baigneaux, messire Pierre jouissait encore de l'Ile-aux-Bœufs, sise entre le Luminart et Combleux, et faisait valoir les terres du Luminart, où il ne résida habituellement que sur la fin de sa vie.

Bref, ce coin de terre occupé par les parents de Jeanne d'Arc avait un cadre historique qui rappelait ses plus brillants faits d'armes : à l'orient, Jargeau, où elle avait été blessée, avant de s'en emparer ; au nord, le manoir de Reuilly, où elle avait séjourné avant d'entrer dans Orléans ; à l'occident, tout près, Saint-Loup, dont la prise fut son premier fait d'arme, et les Tourelles, au loin, qu'elle força pour faire lever le siège.

A la mort de Jean, dit la Pucelle, marié à Macée de Vésines et décédé sans postérité vers 1501, la colonie lorraine s'éteignait, ne laissant dans les cimetières de Sandillon et de Saint-Denis-en-Val que des morts dont il serait difficile de retrouver les cendres.

Là même, entourée de soins par ses enfants, vénérée des Orléanais et considérée comme chef de la famille d'Arc, la mère de la Pucelle n'était pas oubliée par les proches qu'elle avait laissés au pays. Il arriva, en effet, que ceux-ci, plusieurs fois, vinrent la voir, ne se souciant pas de la longueur et des périls du chemin.

Le premier qui nous est signalé est Henri Perrinet :

(1) Cfr. *Un oncle de Jeanne d'Arc, Mangin* (de Vouthon), par Boucher de Molandon.

c'était le petit-fils de Jean de Vouthon, couvreur, et le fils d'un Perrinet, charpentier, de Sermaises (1), par conséquent le petit-neveu d'Isabeau, compagnon charpentier ; ce fut probablement en faisant son tour de France qu'il passa par Orléans, l'une des villes où tout compagnon du devoir devait stationner.

Il devait revenir à Orléans (2), accompagnant Jean de Perthes, encore un cousin, sur la demande de Pierre du Lis qui, lors de son passage à Sermaize, l'avait engagé à le rejoindre à Orléans, pour le conseiller dans la restauration d'un logis qu'il venait d'acheter. Il visita, à Orléans, Isabeau et se rendit au grand hôtel de Baigneaux pour voir messire Pierre (3).

Un autre habitant de Sermaize vint également à Orléans, « pour ses affaires » ; il se nommait Thomas Senlis. Son hôte, un compatriote, Collesson Coutant 3), qui tenait échoppe de cordonnier, non loin des Halles. lui fit les honneurs de la ville ; « il le mena et conduisit en plusieurs lieux d'icelle cité », empressé et fier de lui faire visiter les principales églises et les endroits illustrés par Jehanne la Pucelle. Ainsi, en bon Champenois qui veut faire plaisir à un « pays », Coutant « par espécial le mena veoir dame Isabelot, demourant lors audit Orléans, qu'il disait être mère de Jehanne la Pucelle ».

A l'hôtel de la rue des Africains, où celle-ci résidait, il eut l'heur de rencontrer « messire Pierre du Lis, fils de dame Isabelot et frère de Jehanne la Pucelle »,

(1) Diocèse de Châlons.

(2) C'est d'après son dire, dans une enquête de 1476, que nous présumons que Perrinet vint deux fois à Orléans.

(3) Enquête de Vitry, 1476.

(4) Ce Collesson-Coutant ne serait-il pas celui qui, vers 1450, étant encore à Sermaize, accompagnait, chez les Perrinet, la fausse Jeanne d'Arc « Jeanne de Sermaize » qu'il ne faut pas confondre avec Jehanne des Armoises (*item*).

qui lui dit « qu'il venait d'un village nommé les « Isles-lès-Orléans » et que pareillement il allait veoir la dite Isabelot ».

Connaissance faite, tous trois se présentèrent devers « dame Isabelot ». Coutant, prenant aussitôt la parole, après l'avoir saluée, lui déclara qu'il lui amenait Thomas Senlis, un voisin de « ses parents et linagers de Sermaise » (les Perrinet). Incontinent, « dame Isabelot reçut de bon et joyeux courage », Thomas Senlis, « l'embrassa de ses bras, en lui demandant comment se portaient ses cousins et linagers, et s'ils étaient tous en bon point. A laquelle Senlis répondit qu'ils étaient tous en bon point, dont elle et messire Pierre, son fils, furent fort joyeux ». Puis, « en l'hôtel, fut à Senlis et à Coutant fait par Isabelot et son fils une très grande, singulière et amyable chière (1) ».

Dans une autre information, faite, en 1551, à Vaucouleurs, plusieurs témoins déclarent avoir entendu dire à leurs pères « qu'ils avaient été à Orléans pour rendre visite à la mère et au frère de Jeanne d'Arc » ; d'autres que « Messire Pierre avait envoyé, en présent, du *vin d'Orléans* à ses parents de Domremy », pour les remercier de l'accueil qui lui avait été fait, lorsqu'il retournait au pays.

Par ces naïves déclarations, on a la preuve qu'il existait entre Isabelle à Orléans et ses parents du Barrois des relations affectueuses entretenues par des visites à domicile.

Si Isabeau Romée n'avait pas succombé, comme son mari Jacques d'Arc (2), en apprenant la mort de sa fille Jehanne, la douleur qu'elle en avait ressenti était de

(1) Enquête de 1476 à Vitry.
(2) Edm. Richer (Ms. *Hist. de la Pucelle*).

celles que jamais le temps n'adoucit, car, bonne chrétienne, elle ne pouvait croire que sa fille fût une sorcière et une parjure. Ces considérants de la condamnation infligeaient à la mère de la victime une note infamante, qui faisait de sa vie un véritable martyre.

Que pouvait-elle, pauvre femme du peuple, pour effacer du front de sa Jehanne une tache imméritée, laquelle avait rejailli sur celui de sa mère et de ses frères ?

Le roi, dont Jeanne avait sauvegardé la couronne, avait laissé dire — et cela pendant 20 ans ; — seule, Orléans croyait à l'innocence de sa libératrice ; ses habitants, sans se soucier si le monarque avait fait son devoir, faisaient le leur, en honorant et en vénérant, à ciel ouvert, la mémoire de leur Pucelle.

Enfin, vers 1450, sous la pression de l'opinion et peut-être sous l'influence de remords tardifs, Charles VII chargeait un de ses conseillers clercs, Guillaume Bouillé, doyen de Noyon, d'enquêter sur la procédure du procès de Rouen, qui avait condamné Jeanne d'Arc, afin d'en constater l'injustice. Ce fut à Rouen, repris par Charles VII, depuis le mois de février 1450, que l'enquête porta.

Les informations furent reprises en 1452, au nom du roi, par le cardinal d'Estouteville, légat du pape Nicolas V ; elles devenaient semi-canoniques.

Or, le légat, se rendant à Bourges pour les communiquer à Charles VII, eut à passer par Orléans. Les procureurs de la ville, qu'il reçut, en profitèrent pour le prier d'accorder des indulgences en faveur des participants à la procession du 8 mai. Sans nul doute, il les entretint discrètement aussi (9 juin) de sa mission réhabilitatrice, car il n'ignorait pas qu'Orléans était restée inviolablement attachée à la mémoire de sa Pucelle.

Il savait, par la pieuse requête des procureurs, que

ses habitants en étaient toujours au dire du notaire Guillaume Girault, lequel, au lendemain du 8 mai 1429, écrivait, sur une de ses minutes, que Jehanne la Pucelle, pour désassiéger Orléans, avait été « à ce envoyée de Dieu ». Aussi, estimant que le tribunal de Rouen, en attribuant, par une inique condamnation, leur délivrance à une sorcière, à une relapse, à une parjure, attentait à leur honneur, ils durent rappeler au légat qu'ils avaient autant d'intérêt que le Roi, et que la famille de Jehanne, à ce que le procès ecclésiastique de condamnation fut cassé par la plus haute autorité ecclésiastique, la papauté. Donc, de ce côté, le cardinal d'Estouteville ne put rencontrer que de respectueux encouragements et recueillir les souhaits les plus sincères pour le prompt accomplissement de sa mission.

Vit-il alors Isabeau, mère de la Pucelle? En tout cas, si, dans cette entrevue probable, le légat du Saint-Siège s'ouvrit à Isabeau sur l'enquête qu'il poursuivait pour faire reviser le procès de condamnation, il ne put que l'engager à se tenir prête à adresser au Souverain Pontife une supplique en ce sens (1). Cette démarche était encore prématurée, car, jusqu'à ce jour, la conclusion de l'enquête était réservée au Roi.

(1) C'est une note d'un manuscrit de la Bibliothèque d'Orléans (nº 411, p. 224, d'après le docte abbé Dubois) qui insinue ce fait : « Isabeau, Jehan et Pierre d'Arc baillèrent supplication à Mgr Guillaume d'Estouteville... tendant à fin qu'il leur voulut bailler commissaires pour informer de l'innocence et bonne vie de ladite Jehanne et montrer que iniquement avait été procédé à sa condamnation et exécution ».

S'il est vrai que ce serait le cardinal qui aurait provoqué la requête d'Isabeau, il faudrait en conclure qu'elle remonterait à 1452, lors du séjour du cardinal à Orléans. Néanmoins, nous pensons que l'auteur de la note fait confusion sur la date ,

Or cette enquête faisait fausse route ; il n'appartenait qu'au Pape de connaître d'un procès ecclésiastique ; et, pour en saisir le Pape, il n'y avait que la famille de la victime qui pût le faire, en se portant demandeurs.

Ceci reconnu, la cause engagée, au point de vue politique, par le roi de France, ne pouvait, ne devait aboutir qu'en se conformant aux règles du droit canonique.

Mise dès lors au courant de tout ce qui se passait pour réhabiliter sa fille, Isabeau crut utile à la cause de résider à Orléans, dans l'hôtel que son fils Pierre occupait rue des Africains (1), afin d'être à la disposition des clercs qui devaient coopérer aux informations de la commission apostolique.

Cette commission, par suite du rappel du légat à Rome, avait à sa tête le grand inquisiteur Jehan Brehal, dominicain, qui, jusque-là avait assisté le cardinal d'Estouteville et Guillaume Bouillé, le premier informateur royal. Son premier soin fut de faire intervenir comme demandeurs les plus proches parents de feue la Pucelle.

En conséquence, Isabeau et ses fils, Jean et Pierre, furent invités à formuler une supplique à Nicolas V, dans laquelle ils soumettraient leur cause au Saint-Siège apostolique.

Cette pièce, libellée « par des gens de bien, qui avaient

(1) Ce fut le 8 mai 1452 que Pierre du Lis prenait, à bail, pour 50 ans, de l'abbaye de Saint-Euverte, dont l'abbé était Adam de Trettainville, une maison délabrée, sise au « coin du Château Gaillard » (rue des Africains), moyennant 32 sols parisis de loyer ; mais, comme il devait la restaurer, il ne devait payer les 32 sols qu'en 1458. C'était un pied-à-terre que Pierre du Lis se ménageait pour traiter ses affaires et pour permettre à sa mère de suivre les procédures du procès de réhabilitation, qui ne pouvaient plus tarder. (Cf. *Maison de Pierre du Lis à Orléans*, par J. Doinel.)

étudié le procès à fond » (1), partit donc d'Orléans dans les premiers mois de 1454. Elle fut portée à Rouen par Jehan Brehal, et remise au Pape Nicolas V par le cardinal d'Estouteville. Mais Nicolas V mourait le 24 mars 1455, laissant à son successeur la décision. Cette décision ne tarda pas. Calixte III, couronné le 20 avril, publiait, le 11 juin, un rescrit par lequel, déférant à la requête des suppliants, il nommait une commission d'enquête, formée de l'archevêque de Reims, J. Jouvenel des Ursins (2), des évêques de Paris et de Coutances, Guillaume Chartier et Richard de Longueil.

Dès que les copies du rescrit furent parvenues en France, Isabeau en reçut une, avec intimation de se présenter à Paris, avec ses fils, devant le tribunal, au commencement de novembre 1455.

A cette nouvelle, les Orléanais, qui faisaient leur la cause de réhabilitation de leur Libératrice, s'émurent ; bien plus, plusieurs familles de notables (3) se concertèrent pour accompagner la mère de la Pucelle devant les délégués apostoliques et peut-être, pour défrayer elle et les siens pendant le déplacement.

Le 7 novembre 1455, la foule, réunie dans Notre-Dame pour assister à l'ouverture du nouveau procès, vit s'avancer vers le sanctuaire, où siégeaient Jean des Ursins, archevêque de Reims, et Guillaume Chartier,

(1) « Ces gens de bien » pourraient bien être Maugier et Prévosteau, canonistes parisiens, que les demandeurs choisirent l'un pour avocat et l'autre pour procureur.

(2) Jouvenel des Ursins avait été étudiant à l' « Université de lois » d'Orléans.

(3) Nous aurions voulu les nommer : mais nous ne pouvons que les présumer ; les bourgeois et les bourgeoises, désignés dans le procès-verbal de la cause, furent, pour la plupart, témoins dans l'enquête, qui se fit, en 1455, à Orléans. On trouvera leurs noms plus loin.

évêque de Paris (1), une villageoise, cassée par l'âge, triste, trahissant par tout son être un cuisant chagrin, soutenue par deux jeunes hommes : c'étaient Isabelle Romée et ses fils, Jehan (2) et Pierre du Lis ; ils étaient accompagnés par un groupe de bourgeois et de dames d'Orléans, qui avaient tenu à s'associer aux proches de la Pucelle dans l'instance que ceux-ci venaient soutenir devant les commissaires apostoliques.

Arrivée au pied du tribunal, Isabeau s'agenouillait, sa suite l'imitait ; et, les larmes aux yeux et des sanglots dans la voix, tenant à la main la bulle plombée du rescrit pontifical *quod sub bullà plumbeà suis tenebat in manibus* (3), elle exposait que, par une très pieuse supplique, où elle dénonçait l'enquête du procès de Rouen, la condamnation de Jehanne, la note infamante qui, de la fille, rejaillissait sur la mère et leur causait un dommage irréparable, elle avait sollicité et obtenu du Souverain Pontife l'ordre de reviser ledit procès ; en conséquence, elle conjurait les juges délégués de procéder, sans retard, à l'exécution du mandat apostolique qui leur avait été confié, à l'effet de recouvrer son honneur et celui de Jehanne et d'effacer la note d'infamie indûment encourue (4).

Comme les juges objectaient qu'ils ne pouvaient commencer la révision du procès, sans informations légitimes et sans documents authentiques, Isabeau et ses fils déclarèrent, avec serment, que des informations

(1) Le 3e juge, Richard, évêque de Coutances, était absent.

(2) D'après la minute, rédigée à l'avance ; mais ce ne fut que le 24 novembre que Jean se trouva à Paris. — (Le chanoine DEBOUT, dans son *Histoire de Jeanne d'Arc*, IIe volume.)

(3) Cf. Ms. d'Urfé.

(4) « *Recuperationem honoris sui et dictæ Johannæ, ac ad abolendam infamiæ notam et indebitè susceptam* » (Q. II, p. 97).

avaient déjà été faites et qu'ils étaient prêts à communiquer les autres documents requis. Et, de suite, ils remirent un mémoire contenant les sévices portés à Jehanne (1).

Le ton lugubre, avec lequel ils rappelèrent ces tortures, avait si profondément ému l'assistance que la foule joignit ses témoignages de sympathie aux doléances d'Isabeau, de ses fils et de ses amis (*ac aliis parentibus et amicis conquerentibus*) ; l'émotion devint si tumultueuse que les prélats durent regagner la sacristie, où la suppliante, ses fils et leurs amis d'Orléans furent seuls admis à les suivre. Là, les commissaires apostoliques consolèrent la mère désolée, en faisant lire tout haut le rescrit pontifical et en assignant Isabeau et les siens à se trouver à l'évêché de Paris, le 17 novembre, pour la réception officielle du rescrit (2).

Le 17 novembre, en la grande salle de l'évêché de Paris, siégeant : l'archevêque de Reims et l'évêque de Paris, qui étaient entourés de nombreux assesseurs, Isabelle, Pierre et Jean d'Arc, accompagnés de plusieurs bourgeois de Paris et d'honorables dames d'Orléans... (*assistentibus sibi pluribus burgensibus Parisiensibus probisque mulieribus villæ Aurelianensis*), Pierre Maugier, avocat et conseiller de la famille d'Arc, réitéra l'instance de ses clients et remit au président les lettres apostoliques de Calixte III, en suppliant que le tribunal procédât à leur exécution.

Ayant reçu révérencieusement le rescrit, Jouvenel des Ursins ordonnait au notaire public, Jehan de Croissy,

(1) « *Certum codicem gravamina et oppressiones Johannæ abolendam infamiæ notam et indebitè susceptam* » (Q. 11,

(2) Cf. Quicherat, II.

de le lire avec toute la solennité due à un acte pontifical (1).

On décida, plus tard, que le tribunal siégerait à Rouen, où se complèterait la première enquête de 1450 ; et qu'après Rouen, Domremy et Orléans seraient enquêtés.

Le procès était ouvert.

Alors Isabeau et ses fils, ne pouvant le suivre jusqu'au bout, constituaient, pour les y représenter, comme procureur, Me Prévosteau ; et, prenant congé des juges, qui s'étaient adjoint Jean Bréhal, l'auxiliaire du cardinal d'Estouteville, pour suppléer l'évêque de Coutances en mission, ils retournaient chacun chez eux : Isabeau et Pierre à Orléans, avec les dames qui les avaient accompagnés, et Jehan (2) à Vaucouleurs, dont il était prévôt.

Aussi bien, tout Orléans, à leur retour, apprenait avec satisfaction, dans le courant de décembre, la tournure favorable qu'avait prise la cause de la Pucelle ; et ses notables se tinrent prêts à déposer lors de l'enquête, qui devait se faire, en leur ville, dans les premiers mois de 1456.

Cette enquête, en effet, s'accomplit du 22 février au 16 mars : les séances furent présidées par l'archevêque de Reims, assisté du grand inquisiteur Jehan Bréhal, en

(1) Sur une *plaque commémorative* de cette séance, apposée récemment à l'un des piliers de Notre-Dame, la présence de la mère de Jeanne est consignée en ces termes :

. . . .

LE XVII NOVEMBRE MCCCCLVI
EST VENUE PRIER ISABEAU ROMÉE
MÈRE DE JEANNE D'ARC
TANDIS QU'A SA REQUÊTE
COMMENÇAIT DANS CETTE ÉGLISE
LE PROCÈS DE RÉHABILITATION
DE LA PUCELLE D'ORLÉANS

(1) Jean ne signa sa procuration que le 24 novembre.

la salle de l'Officialité, mise vraisemblablement à leur disposition par l'évêque d'Orléans, Thibault d'Aussigny.

Isabeau comparut devant le tribunal non comme témoin, mais comme principale demanderesse ; elle ne fut donc pas interrogée, comme l'a dit un historien (1) [mais Jouvenel des Ursins la renseigna sur l'état de la procédure, qui subissait les délais nécessaires aux multiples enquêtes. De cet entretien, la mère de Jehanne se retira moins impatiente et plus rassurée sur l'issue favorable de son instance.

Les juges informateurs entendirent quarante témoins : capitaines, prêtres, bourgeois, marchands, artisans, demoiselles, le plus jeune desquels avait 35 ans (2) et le plus âgé 85 ans (3).

Après le Bâtard d'Orléans, Raoul de Gaucourt, François Garivel, Guillaume de Ricarville, Renault Thierry, doyen de Mehun-sur-Yèvre, chirurgien du Roi, 36 habitants d'Orléans, dont 6 prêtres (4), 22 bourgeois (5) et

(1) M. Boucher de Molandon.

(2) C'était Charlotte Boucher, fille du trésorier ducal, qui n'avait que neuf ans lorsqu'elle cohabitait avec Jehanne la Pucelle, en l'hôtel de la Porte-Renard, partageant sa chambre et son lit. En 1456, elle était l'épouse de Guillaume Havet, bourgeois d'Orléans.

(3) Raoul de Gaucourt, gouverneur de la ville au moment du siège.

(4) Robert de Farciaux, doyen de Saint-Aignan ; Pierre Compaing, chevecier de Saint-Aignan ; Pierre de la Censure, prévôt de Saint-Aignan ; Raoul Godart, prieur de Saint-Samson ; Hervé Bodart, augustin, prieur de Saint-Maclou ; André Bordes, chanoine de Saint-Aignan.

(5) Jehan Lhuillier, Gilles de Saint-Mesmin, Jacques L'Esbahy, Guillaume Le Charron, Cosme de Commy, Martin de Mauboudet, Jehan Volant, Guillaume Portiau, Denis Roger, Jacques de Thou, Jehan Carrelier, Jehan de Champeaux, Pierre Jongault, Pierre Hue, Guillaume Rouillart, Jehan Aubert, Gentien Cabu, Pierre Vaillant, Jehan Beauharnoys, tous

8 dames (1), déposèrent devant les enquêteurs apostoliques à partir du 16 mars. On trouve leurs dépositions dans le troisième volume de Quicherat.

Toutes les enquêtes closes, Jehan d'Arc se rendit, le 18 juin 1456, au palais de l'évêque de Paris, et, au nom des codemandeurs, sa mère et son frère absents, pria les délégués du Saint-Siège de fixer un jour pour donner leurs conclusions.

Le 2 juillet, ceux-ci, après délibération, fixaient au mercredi 7 juillet, à Rouen même, le prononcé de la sentence définitive.

Il était juste, en effet, que la réhabilitation de Jeanne d'Arc fût prononcée là même où l'avait été sa condamnation.

Donc, le mercredi 7 juillet 1456, vers 8 heures du matin, au palais archiépiscopal de Rouen, dans la salle des audiences judiciaires, Jean Jouvenel des Ursins, archevêque de Reims, assisté de tous ses collègues, et en présence de Jehan d'Arc, frère de la Pucelle et de maîtres : G. Prévosteau, représentant Isabelle et Pierre d'Arc (2), et P. Maugier, avocat de la famille demanderesse, déclarait, au nom du pape Calixte III, qu'il « cassait, irritait, annullait » la procédure de condamnation faite à Rouen ;

bourgeois d'Orléans ; Jehan Hilaire, Aignan de Saint-Mesmin, Jehan de Coulon, bourgeois et procureurs de la ville au temps du siège.

(1) Jehanne, femme d'Eloi de Saint-Mesmin ; Jehanne, femme de Guy Boislève ; Guillemette, femme de Jehan de Coulon ; Jehanne, veuve de Jehan de Mouchy ; Charlotte Boucher, femme de Guillaume Havet ; Reine, veuve de Jehan Huré , Pétronille, femme de Jehan Beauharnoys ; Massée, femme de Henri Fagoue.

(2) Il faut attribuer l'absence de Pierre du Lis à la mauvaise santé de sa mère ; depuis son retour de Paris, aucun document ne nous signale la présence d'Isabeau à Orléans.

que Jehanne, la Pucelle d'Orléans, et ses parents « n'avaient contracté, ni encouru, à l'occasion de son procès, aucune note ou tache d'infamie, et que ladite Jehanne n'était nullement atteinte par lui, qu'elle en était et demeurait purgée, et, autant que si besoin en était, l'en purgeait totalement ».

Puis, après avoir ordonné que l'intimation de cette sentence aurait lieu immédiatement, à Rouen, le 7, sur la place Saint-Ouen, et le 8, sur la place du Vieux-Marché, où Jehanne subit le supplice du feu, l'archevêque se réservait de désigner les autres villes où serait publié, avec l'éclat voulu, la même sentence, et plantée une croix « digne et honnête », en perpétuelle mémoire de feue la Pucelle.

Orléans, la cité fidèle à la mémoire de sa Libératrice, fut la seconde ville désignée (1).

Deux semaines après, en effet, l'évêque de Coutances, Richard de Longueil, et le grand inquisiteur, Jehan Brehal, se rendirent eux-mêmes à Orléans, pour intimer la sentence de réhabilitation.

Cette cérémonie fut célébrée le mercredi 21 juillet, dans l'église municipale de Saint-Samson, où les procureurs, le clergé et les délégués du Saint-Siège s'étaient transportés processionnellement.

Après la promulgation de la sentence de réhabilitation, la procession se rendit sur le pont, au milieu duquel, conformément aux prescriptions des juges, fut érigée

(1) « Seront plantées croix dignes et honnêtes en souvenance et perpétuelle mémoire de la Pucelle défunte et tous aultres trépassés, tant en ceste ville de Rouen qu'en aultres lieux du Royaume, là où nous verrons qu'il est convenable et expédient... » (Clause de la sentence du 7 juillet 1456).

une monumentale croix de bois en expiation du crime du 30 mai 1431 (1).

Nos comptes de ville se taisent sur la présence à ces deux cérémonies des membres de la famille de Jeanne d'Arc. Le docte abbé Dubois affirme que Pierre du Lis y assistait ; mais son silence sur Isabelle Romée nous fait présumer que ses infirmités l'avaient retenue à Bagneaux (2).

Les Orléanais durent le constater avec regret, car, étant à la peine depuis la mort de sa fille, et ayant été la première solliciteuse de la réhabilitation de « feue la Pucelle », il eût été séant que, comme la bannière de sa fille à Reims, la mère ait été à l'honneur, à Saint-Samson et aux Tourelles.

Un an après, Pierre du Lis mariait son fils Jehan à Macée de Vézines, fille du sieur de Villiers, paroisse d'Ardon. La bénédiction nuptiale eut lieu, le 18 juillet 1457, à Orléans, dans l'église de Saint-Pierre-le-Puellier. Les procureurs de la ville, qui, « pour considération des grands biens, bons et agréables services que fit, durant le siège, feue Jehanne la Pucelle, sœur de messire Pierre du Lis, à cette cité d'Orléans », avaient fait un cadeau au marié et s'étaient chargés des frais de la noce, ne manquèrent pas d'assister à la cérémonie et aux repas.

Le silence des comptes de ville, — bien que ceux-ci ne soient pas une chronique — nous incite encore à pré-

(1) Aucun chroniqueur ne signale cette érection de croix expiatoire ; nous la présumons d'un fait que nous relatons plus loin.

(2) Plusieurs historiens modernes ont énoncé le contraire, mais sans preuve ; aussi, n'y a-t-il aucune témérité à présumer et à attribuer l'absence, à Rouen et à Orléans, d'Isabelle Romée au mauvais état de sa santé.

sumer que la grand'mère, à raison de ses infirmités, ne put assister aux noces et festins de son petit-fils : ce fut donc à Bagneaux qu'alitée, elle apprit que les dames et damoiselles d'Orléans, pour immortaliser l'acte de réhabilitation, s'étaient cotisées pour convertir la croix de bois, plantée le 22 juillet 1456, sur le Pont, en une croix de bronze (1) ; et que ce monument expiatoire avait été érigé, en 1458 (2), sur le Pont, à quelques pas des Tourelles.

Pierre du Lis représenta sa digne mère à cette cérémonie, qui consacrait, pour Orléans, la justification de leur Libératrice, et qui devait être, ici bas, le dernier rayon de bonheur d'Isabelle Romée, en sa longue et douloureuse existence.

La mère de Jehanne pouvait maintenant chanter, comme le vieillard Siméon, son *Nunc dimittis*. Sa fille était réhabilitée et l'honneur de sa famille sauvegardé. Elle avait hâte de mourir pour la rejoindre *in pace Domini*. Rien ne pouvait la distraire de cette entrevue trop différée.

(1) « Vidi... in ponte Aureliano erectam hujus Puellæ ÆNEAM imaginem, opera sumptuque Virginum ac Matronarum Aure-Aurelianensium » (PONTUS HEUTERUS).

« Ad incredubilis rei incredubilem memoriam..., Senatus, Populusque Aurelianensis, Matronæ et virgines Aurelianenses, Virgini... HANC CRUCEM hasque statuas, authoritate regiâ, poni curaverunt. » (L. D'ORLÉANS).

Quel est le « saintier » orléanais, qui aurait été chargé de composer et de fondre le monument ? On l'ignore, car il n'existe aucun document qui puisse nous renseigner. Parmi nos historiens modernes, les uns attribuent l'œuvre au saintier Duisy, le fondeur de canons pendant le siège, d'autres à Boivin, ou à Jacques Leroux, auteur de la statue de saint Michel, en plomb, qui dominait la tour de Ville.

(2) Peut-être le 22 juillet.

En effet, dans la métairie de Bagneaux (1), non loin d'Orléans, le 28 ou 29 novembre 1458, entourée de ses enfants et de ses petits-enfants, et de son frère Mangin, la mère de Jeanne d'Arc rendait à Dieu sa belle âme, purifiée par la souffrance et fortifiée, au moment du trépas, par les secours de la religion.

. Elle fut inhumée, sinon dans l'église, du moins dans le cimetière de Saint-Aignan de Sandillon (2). Elle laissait un testament (3), dont nous ignorerons les clauses,

(1) Faute de documents, nos historiens modernes ne sont pas d'accord sur le lieu où mourut Isabelle Romée. L'archiviste Doinel, interprétant un texte trop général, affirme qu'elle décéda à Orléans, rue des Africains. Le compilateur Lottin va plus loin ; c'est sur Saint-Hilaire, et dans son cimetière, qu'il la fait mourir et inhumer. Boucher de Molandon, pour avantager Chécy, flotte entre Chécy, le Luminart (de Saint-Denis-en-Val) et Bagneaux (de Sandillon).

Si Isabelle était morte à Orléans, nos comptes de ville l'auraient dit positivement. Sur Chécy, l'Ile-aux-Bœufs, exposée aux inondations, n'avait pas de maisons ; le Luminart ne devint la demeure habituelle de Pierre du Lis que dans les dernières années de sa vie. Le plus probable est donc que la mère de la Pucelle mourut là même où son fils, son hôte, résidait en 1458, c'est-à-dire à la métairie de Bagneaux, qui dépendait de la paroisse Saint-Aignan de Sandillon.

(2) Sandillon, avant 1790, possédait deux églises paroissiales : l'une, dédiée à saint Aignan, servait aux habitants du Val, riverains de la Loire ; l'autre, sous le vocable de Saint-Patrice, aux habitants du val de Sologne. Toutes deux étaient situées dans le bourg. L'église de Saint-Patrice ayant été supprimée, vendue et démolie pendant la Révolution, l'église de Saint-Aignan, conservée après le Concordat, a été reconstruite, en 1861, sur le même emplacement, avec le double vocable rappelant les anciennes églises.

On peut donc rattacher à cette église le souvenir vénéré de la mère de Jeanne d'Arc, en y plaçant une plaque commémorative.

(3) Déjà en 1428, Isabeau et Jacques d'Arc avaient fondé à Domremy un obit, pour l'acquittement duquel les parents de

tant qu'il ne sera pas retrouvé dans le minutier, inexploré, d'un de nos notaires. On ne peut donc que présumer qu'elle l'avait fait, pour s'assurer des prières et pour disposer de ce qu'elle possédait. En effet, quand nos procureurs apprirent la mort de leur vénérable pensionnaire, ils ajoutèrent à la rente du dernier mois de sa vie une somme égale de 48 sous parisis « pour faire du bien pour l'âme d'elle et accomplir son testament (1) ».

En soutenant, pendant dix-huit ans, Isabelle Romée en son corps, et en se faisant, après son décès, les bienfaiteurs de son âme, les représentants de la cité furent heureux de faire pour la mère ce qu'ils auraient tant désiré faire pour la fille, qui était leur libératrice.

A nos édiles du xxᵉ siècle de les imiter en associant, en leur ville s'agrandissant, le nom d'Isabelle Romée au nom de Jeanne d'Arc, ne serait-ce qu'en donnant son nom à l'une des rues du quartier Saint-Marceau !

Hoc erat in votis !

Th. Cochard.

Jeanne s'engagèrent à donner au curé de Domremy chacun « deux gros barrois », afin qu'il célébrât deux messes, chaque année, dans « la sepmaines des Fontaines ».

(1) Leurs noms méritent d'être connus : Hervé Paris, receveur ; Guillaume Roillard, Guillaume Aubelin, Hervé Dureau, Michelet Filleul, Jehan de Saint-Mesmin, Jacques des Contes, Gilles de l'Aubespine, Jehan Lebrun, Guillaume Mahy, Amy Lhabilleau, Jehan l'Allemand.

LE THÉATRE
DE Mlle BARBIER

AUTEUR DRAMATIQUE

DU XVIIe SIÈCLE

Par M. Ch. MICHAU
Membre de la Section des Lettres

Séances des 19 octobre et 2 novembre 1906

RAPPORT VERBAL DE M. HUARD

de la Section des Lettres

Séance du 16 novembre 1906

La ville d'Orléans peut ambitionner à bon droit la gloire d'avoir donné naissance, dans tous les temps, à des poètes d'un réel talent, depuis Guillaume Guiart qui, dès 1304, écrivait son poème historique : *La Branche des royaux lingnages*.

Parmi ces poètes, il convient de mentionner et de mettre en lumière l'œuvre dramatique d'un poète du xviie siècle.

Avant Corneille, avant *Le Cid*, joué en 1636, la poésie tragique n'existait pas encore, et les quelques œuvres représentées après la cessation du privilège des Confrères de la Passion par les précurseurs de Corneille n'offraient qu'une valeur littéraire presque rudimentaire.

Avec Corneille, avec *Le Cid*, la tragédie était créée et, presque sans transition, elle arrivait à son apogée ; peu de temps après, Racine et Molière devaient élever la gloire du théâtre français à un niveau qui a pu être égalé, mais n'a jamais été dépassé.

La tragédie est un poème ou plutôt le dénouement d'un poème mis en action, dont les personnages, sous le coup des passions les plus fortes ou des sentiments les plus nobles, vivent, aiment, souffrent, luttent et meurent sous les yeux des spectateurs.

C'est la représentation d'une action héroïque propre à inspirer graduellement l'intérêt, l'émotion, la terreur, la compassion, jusqu'à la fin suprême : le trépas.

Sans doute il n'appartient qu'aux grands génies de créer des chefs-d'œuvre en ce genre, mais il y a un mérite réel à essayer de suivre leurs traces et à chausser le cothurne ; une bonne tragédie n'est certes pas à la portée de tous les écrivains et il faut avoir reçu de la nature une véritable organisation spéciale.

Le poète dont il va être question dans ces lignes est une femme, une Orléanaise.

Mlle Barbier (Marie-Anne) naquit à Orléans en 1670. Sa famille était honorablement connue et, tout en n'ayant qu'une aisance relative, elle put cependant faire donner à la jeune fille une solide instruction en rapport avec les heureuses dispositions dont les bonnes fées l'avaient dotée à son baptême, principalement Melpomène, la muse de la Tragédie.

Elle avait une prédilection toute particulière pour les choses de l'esprit : la littérature faisait ses délices et elle goûtait un plaisir infini à étudier toutes les productions littéraires de cette époque célèbre où florissaient les talents de tout genre et pendant laquelle les poètes, les femmes d'esprit jetèrent un éclat incomparable sur le règne du roi Soleil.

Ces modèles de style et de goût, venant achever de donner à la langue française la pureté, la concision, la clarté qui devaient en faire la langue diplomatique, excitèrent et encouragèrent naturellement une personne sérieuse, ayant déjà conscience de sa propre valeur et qui devait effectivement faire partie, plus tard, de cette pléiade étincelante.

Les études approfondies auxquelles elle se livra avaient développé en elle le goût inné de la poésie ; ses parents et ses amis applaudirent à ses premiers essais ; les poésies légères qu'elle composa d'abord dénotèrent un talent réel, les pensées qui s'y développaient avaient de la force et de l'élévation, la forme était irréprochable : on pouvait déjà pressentir que la jeune poète ne se bornerait pas à ce genre léger et qu'elle entreprendrait des œuvres plus importantes.

Ces heureux débuts déterminèrent Mlle Barbier à quitter sa ville natale pour se rendre à Paris, afin de suivre de plus près le mouvement littéraire et d'avoir la possibilité de faire la connaissances des personnes remarquables dont elle avait admiré les œuvres, et elle emportait avec elle l'espérance intime de voir se réaliser ses rêves imprécis de fortune et de célébrité.

Elle partit toute jeune encore pour cette grande ville qui, comme un pôle aimanté, attire à elle irrésistiblement les cœurs vaillants, avides de se produire et d'y recevoir cette consécration suprême qui donne et assure la renommée.

Arrivée à Paris, Mlle Barbier fit publier quelques poésies qui attirèrent sur elle l'attention du public, lui valurent de flatteuses recommandations et lui concilièrent l'estime de plusieurs hommes de lettres, notamment de Boursault, auteur de tragédies et comédies, qui mourut peu de temps après, et de l'abbé Pellegrin ; celui-ci

n'exerçait plus le ministère et il avait également fait paraître des tragédies, des opéras, des comédies et des ballets.

Ces auteurs, dont le nom avait une certaine réputation, frappés de la force du style de Mlle Barbier, lui conseillèrent de délaisser la poésie légère et d'écrire pour le théâtre, lui prédisant le succès ; c'est alors qu'elle se résolut à suivre leurs avis et que l'idée lui vint de glorifier la femme en mettant à la scène les femmes héroïques de l'histoire et qu'elle en fit le sujet de plusieurs tragédies.

Il faut convenir qu'il fallut à cette jeune personne une grande confiance en elle-même en même temps qu'un certain courage pour oser à son tour aborder le Théâtre-Français qui venait d'être illustré par Corneille et par Racine avec leurs immortels chefs-d'œuvre qui étaient encore au répertoire et y seront toujours.

D'illustres protections lui permirent de faire représenter les tragédies qu'elle avait composées et qui obtinrent, auprès du public, le succès prédit par Boursault et l'abbé Pellegrin ; mais, par cela même, le succès souvent amène l'envie, le dénigrement et toutes les basses passions auxquelles sont en butte les gloires les plus éclatantes, les renommées les plus pures.

La nouvelle venue allait aussi subir cette rude épreuve de laquelle savent triompher les natures fortement trempées. Comme elle était femme, la calomnie n'hésita pas à prétendre que les pièces présentées sous son nom ne pouvaient pas être d'elle seule, les femmes étant, généralement, impropres à produire des œuvres aussi fortes, et qu'il suffirait de chercher dans son entourage pour découvrir quel pourrait bien en être le véritable auteur ou, tout au moins, le collaborateur.

La confraternité de lettres existant entre Boursault,

l'abbé Pellegrin et Mlle Barbier fit alors insinuer que le dernier était son associé, l'envie et la médisance ne voulant pas reconnaître que le pauvre abbé, vivant du produit de ses œuvres, ne se serait pas bénévolement dépouillé en faveur de cette concurrente du renom et des avantages pécuniaires qu'aurait dû nécessairement lui procurer une association effective et avouée.

D'ailleurs, Mlle Barbier a toujours hautement reconnu que d'excellents conseils, dont elle s'était hâtée de profiter, lui avaient été donnés au commencement de sa carrière poétique. Quel est donc l'auteur qui n'en a pas reçus ? Boileau n'a-t-il pas dit :

Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue ?

Les tragédies de Mlle Barbier eurent l'honneur d'être présentées au Théâtre-Français, sour les auspices de Mme la duchesse de Bouillon, de Son Altesse Royale Madame, de Mme la duchesse du Maine et de Mgr d'Argenson, conseiller d'Etat, devenu plus tard garde des sceaux. Or, ces illustres protections ne lui eussent vraisemblablement pas été accordées si les pièces n'avaient pas été son œuvre absolument personnelle.

Dans la préface de sa première comédie, *Arrie et Petus*, l'auteur explique comment elle a été amenée à écrire pour le théâtre et quels conseils lui furent donnés.

« Il y a peu de sujets dans l'histoire romaine plus « connus que celui d'Arrie et Petus que j'ai accommodé « au théâtre avec plus de succès que je n'en espérais. « Quoique le public se soit déclaré pour ce coup d'essai, « je ne laisserai pas de répondre à quelques objections « qui m'ont été faites, quand ce ne serait que pour jus- « tifier les applaudissements qu'on a prodigués en ma « faveur.

« Feu M. Boursault, qui était de mes amis, ayant

« vu quelques élégies de ma façon qu'il disait être rem-
« plies de pensées et de sentiments, me persuada que
« je pourrais venir à bout d'un poème dramatique si
« je l'entreprenais. Il savait d'ailleurs que j'avais du
« goût pour le théâtre et que j'avais lu avec application
« tous les auteurs qui en ont traité. Dans cette pensée,
« il me proposa le sujet d'Arrie et Petus ; c'était me
« prendre par mon faible. L'action de cette incompa-
« rable Romaine est si glorieuse à notre sexe que je
« me sentis portée d'inclination à le mettre dans le plus
« beau jour qu'il me serait possible. J'acceptai sans
« balancer le sujet, mais, avant que de commencer, j'en
« fis un projet que je soumis à son jugement. Il le
« trouva bon, à une chose près. J'y faisais Arrie et
« Petus amants, il les voulait époux comme ils sont
« dans l'histoire. J'eus beau lui dire que l'amour con-
« jugal languirait sur la scène et ne serait pas du goût
« de bien des gens. Il ne revint point de son sentiment
« et moi-même, après y avoir pensé, je sentis bien qu'il
« avait raison et que l'histoire serait trop défigurée.
« Ainsi, je pris le parti de les faire amants aux trois pre-
« miers actes et époux aux deux derniers...

« Un autre ami que je consultai dans le même temps
« ne voulait d'abord point de Narcisse...

« Pour les autres caractères, je ne crois pas qu'ils
« aient besoin de justification. Ils me paraissent assez
« vrais, hors celui de Petus que j'ai rectifié, ne voulant
« point faire un lâche de mon héros, et c'est ce qui m'a
« portée à attribuer à un effet de son amour la peur
« qu'il eut véritablement de la mort dont sa femme lui
« montra l'exemple.

« Voilà, si je ne me trompe, les principales difficul-
« tés que l'on m'a faites et auxquelles j'ai cru devoir
« répondre. A l'égard du reste, on l'a trouvé assez bon

« et peut-être meilleur que je n'aurais dû le souhaiter, « puisque certaines gens en ont pris occasion de dire « qu'une femme n'était pas capable de si bien réussir. « En vérité, je ne me serais jamais imaginé que ce qui « a plu dans mon ouvrage eût dû me nuire, ni qu'on « refusât aux personnes de notre sexe le mérite de pro- « duire de bonnes choses. Je sais bien qu'on ne pouvait « mieux louer ma pièce qu'en la trouvant au-dessus de « la portée d'une femme et que cela doit flatter ma va- « nité. *Cependant, j'avoue que je n'ai pas été insen- « sible à cette injustice et que je n'ai pu voir sans un « peu de dépit qu'on ait voulu me ravir le fruit le plus « précieux de mon travail.* »

Après ces franches explications, ***données au moment même où la calomnie se produisait***, explications auxquelles il ne fut rien répondu, il est évident que Mlle Barbier n'avait aucun collaborateur sérieux, mais, comme dit Basile : « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ». Il n'y avait donc qu'à laisser dire et à faire de son mieux en méprisant les insinuations perfides et c'est ce qu'elle fit. Sa première tragédie, *Arrie et Petus*, fut jouée le samedi 3 juin 1702; en voici le sujet :

L'empereur Claudius, pour raisons d'Etat, est sur le point de se marier avec Agrippine, veuve de Domitien. Celle-ci n'ignore pas que l'empereur lui préférerait Arrie, fille de Silanus, que Claudius avait fait périr l'année précédente, et elle redoute cet amour.

Quelques citations permettront de juger de la force et de la noblesse des vers de l'auteur :

AGRIPPINE à JULIE, sa confidente :

Ah ! que tu connais peu de quel prix est l'Empire
Quand il vous est offert par un cœur qui soupire !
La nature pour lors nous parle vainement,
La fière ambition parle bien autrement.

Du rang qu'elle promet on ne peut se défendre
Et c'est la seule voix qu'un grand cœur doit entendre !...
Mais si jusqu'à ce rang Arrie ose monter,
Qu'elle sache à quel prix elle doit l'acheter.
Je la perdrai, Julie, et l'empereur lui-même
Ne l'arrachera pas à ma fureur extrême...

Et lorsqu'elle s'adresse à Claudius :

N'avez-vous plus pour moi ces tendres sentiments
Qui répondaient si bien à mes empressements ?
La grandeur n'est souvent qu'un pompeux esclavage,
Régner sur un cœur tendre est un plus doux partage !
C'est le seul où j'aspire et vous savez, Seigneur,
Que j'aime Claudius et non pas l'empereur.

Cependant celui-ci éprouve un violent amour pour Arrie, laquelle ne le partage pas, car elle aime Petus, consul romain, qui doit devenir son époux, et elle refuse le trône que Claudius lui offre, lui rappelant qu'il doit s'unir à Agrippine.

Ne m'opposez pas mes feux pour Agrippine.
Je retire une main que l'amour vous destine
Et j'ignorais encor le pouvoir de vos yeux
Lorsque je lui promis un trône glorieux.
C'est à vous d'y monter. Régnez, régnez, Madame,
Régnez sur les Romains ainsi que sur mon âme ;
S'il était ici-bas un rang plus élevé,
Les Dieux et mon amour vous l'auraient réservé ;
Mais enfin à vos pieds je mets la terre et l'onde,
L'époux que je vous offre est le maître du monde
Et, quelque grand qu'il soit, vous voyez toutefois
Que ce maître du monde est soumis à vos lois.

Mais, à cette offre si flatteuse, Arrie répond en refusant les grandeurs du trône et ses dangers :

Heureux qui fuit l'orage et se tient dans le port,
De Silanus, mon père, envisageant le sort....
Le même sort m'attend, votre amour me l'apprête,
Souffrez qu'à ce péril je dérobe ma tête ;
Je connais Agrippine et toute sa fureur.
J'en prévois des effets qui me glacent d'horreur
Et, lorsque vous m'offrez la puissance suprême,
Je ne dois pas me perdre et vous perdre vous-même !

L'action s'engage. Une sédition, à la tête de laquelle se trouve Petus, excité par Arrie qui veut venger la mort de son père, est promptement réprimée. Arrie et Petus sont arrêtés, mais Agrippine, redoutant l'ascendant d'Arrie sur Claudius, offre à celle-ci de la faire fuir avec son amant, elle refuse, ne voulant pas devoir son salut à sa rivale. Cependant, Petus l'y engageant, ils prennent la fuite et ils se marient, pensant par là mettre un terme aux offres de Claudius. Ils se croyaient dès lors en sûreté, mais bientôt ils sont repris et Claudius, apprenant qu'Arrie s'est mariée, l'oblige à prendre une détermination suprême.

CLAUDIUS

Qu'ai-je entendu, grands Dieux ! Ah ! c'en est trop, Madame.
Ce dernier crime enfin détermine mon âme.
Quoi ! Malgré mon pouvoir vous disposez de vous ?...
Quoi ! Malgré mon amour, vous prenez un époux ?...
Je n'écoute plus rien. Ordonnez de mon sort,
Madame, choisissez, du trône ou de sa mort.

ARRIE

. . . .
Vous l'emportez, Seigneur, malgré ma résistance ;
Ordonnez que Petus se présente à mes yeux
Et que personne ici ne trouble nos adieux.

Petus est amené. Arrie lui apprend à quelle extrémité Claudius l'a réduite et qu'elle ne l'a fait demander que pour mourir avec lui. Elle a su cacher une arme qui les réunira dans la mort, et elle sera assez vengée en laissant Agrippine à Claudius.

Elle se frappe et lui présente le poignard ensanglanté.

Cette tragédie eut treize représentations consécutives. Elle fut reprise le 20 août 1711, avec six représentations.

Tels furent les heureux débuts de Mlle Barbier dans

la carrière dramatique, elle avait alors 32 ans. L'année suivante, elle donna une seconde tragédie, *Cornélie, mère des Gracques*, qui fut représentée le 5 janvier 1703. Cette nouvelle pièce n'eut pas le même succès, quoique son mérite ne fût pas inférieur à celle qui l'avait précédée. D'aucuns prétendent même que c'est son chef-d'œuvre. Dans tous les cas, les beaux vers y abondent également et les adjurations de Cornélie à Gracchus ont une réelle grandeur, elles sont vraiment dignes d'un maître.

L'auteur explique ainsi les motifs qui l'ont déterminée à choisir ce sujet :

« Cornélie, fille de Scipion l'Africain et mère des « Gracques, a été une des plus illustres dames de l'an- « cienne Rome. Son amour pour le peuple, son intré- « pidité dans les dangers et sa constance dans l'adver- « sité ont paru avec tant d'éclat durant l'un et l'autre « tribunat de ses deux fils que j'ai cru ne pouvoir rien « mettre sur la scène qui fût plus glorieux à notre « sexe. »

Si l'auteur a présenté Gracchus amoureux de Licinie, c'est que le combat entre l'amour et le devoir produit des situations qui sont l'âme de la tragédie et la vertu n'est jamais dans un plus beau jour que lorsqu'elle a plus de difficultés à surmonter.

« Si Gracchus n'avait pas un frère à venger, un « peuple à soutenir et une mère à respecter, et si, de « son côté, Licinie n'était pas effrayée par un oracle « qui la menace de voir périr son père par la main de « son amant, la haine mutuelle de leurs parents ne pro- « duirait en eux que des sentiments de douleur qui se « borneraient à les rendre dignes de notre compassion, « au lieu que les divers intérêts où ils se trouvent enga- « gés nous font aller plus loin et causent cette suspen-

« sion qui ne laisse respirer les spectateurs qu'après « la catastrophe. »

Voici le livret du drame :

Gracchus, tribun du peuple, second fils de Cornélie, aime Licinie, fille d'Opimius, consul romain. Le second tribun, Drusus, aime aussi Licinie et, jaloux de Gracchus, voudrait se débarrasser de son rival.

De son côté, Cornélie, mère de Gracchus, le conjure de ne pas sacrifier au doux penchant qu'il éprouve pour Licinie le devoir sacré de venger son frère aîné mort pour le peuple. Gracchus hésite entre son amour et son devoir, il craint aussi que Licinie ne l'aime plus, devant l'accueil contraint de celle-ci ; il ignore qu'elle redoute de voir en lui le meurtrier de son père, ainsi qu'un oracle l'a déclaré. D'autre part, Opimius ne veut pas de Gracchus pour gendre. Il voit en lui un obstacle à son ambition et il découvre ses sentiments à Maxime, son confident :

Je te l'ai déjà dit, je ne veux point d'égal
Et dans un gendre enfin je verrais un rival ;
Mais il vaut mieux le perdre et je le puis sans peine,
Je te dirai : bien plus, tout seconde ma haine.
Drusus vient de m'apprendre un important secret :
Il aime Licinie et ne voit qu'à regret
Cet hymen prétendu dont son rival se flatte.
Il entreprendra tout si je veux qu'il éclate ;
Je ménage avec soin ce nouveau concurrent,
Il est aimé du peuple et son crédit est grand
Leur parti divisé raffermira le nôtre.
Et je veux, si je puis, les perdre l'un par l'autre.

Pendant ce temps, Cornélie vient presser Gracchus et le rappeler à son devoir :

. . . . L'as-tu vengé, ce frère ?
Ce Sénat que tu vas protéger aujourd'hui,
Tout fumant de son sang, t'est-il plus cher que lui ?
Te fais-tu de sa mort une affreuse peinture ?
Hé, ne le vois-tu pas privé de sépulture,

Triste jouet du Tibre, errant au gré des flots,
Attendre de toi seul un éternel repos !...
Lâche, suis donc l'amour et renonce à la gloire !
Du sang des Scipions va flétrir la mémoire.
Ne te l'ai-je donné, ce sang si glorieux,
Que pour en voir l'éclat disparaître à mes yeux ?
Dieux de qui je reçus et l'un, et l'autre frère,
N'était-ce pas assez que d'être une fois mère ?
Ah ! je m'applaudissais d'avoir porté deux fils
Qui seraient quelque jour l'appui de leur pays.
Le premier, je l'avoue, a rempli mon attente ;
A suivre son devoir, son âme fut constante.
Le dernier jusqu'ici l'a suivi pas à pas,
Mais enfin, jusqu'au bout, il ne l'imite pas.
A peine est-il entré dans la noble carrière
Que, loin de la remplir, il regarde en arrière.
Aux ordres du Sénat cet esclave obéit.
L'un est mort pour le peuple et l'autre le trahit !...

Opimius, poursuivant sa tâche de perdre les deux tribuns l'un par l'autre, donne à Drusus la main de sa fille, et, à la suite de ses manœuvres, le Sénat, fait arrêter Gracchus. Celui-ci est bientôt délivré par le peuple soulevé qui veut massacrer Opimius. Gracchus s'interpose entre le peuple et le père de Licinie ; il parvient à le sauver, mais, croyant à sa trahison, le peuple irrité va tourner sa fureur contre lui, alors il se frappe lui-même.

GRACCHUS, avant d'expirer, s'adresse à OPIMIUS

Pour vous avoir sauvé, Seigneur, je perds la vie.
Le peuple dont Drusus animait la fureur
A cru voir son tyran dans son libérateur.
Entre mille ennemis j'ai choisi ma victime :
Le sang de mon rival vient d'expier son crime,
Son trépas des Romains redoublait le courroux :
Ils allaient le venger, j'ai prévenu leurs coups.

Puis à CORNÉLIE

Ils sont assez punis... Je meurs. Adieu, ma mère.
Aux enfers, sans remords, je vais joindre mon frère...

Et à Licinie

Madame, j'ai rempli les menaces des Dieux :
Vous le voyez, ce sang à Rome précieux.
Et, puisqu'avant ma mort, j'ai sauvé votre père,
La main qui l'a versé vous doit être bien chère.
Je ne méritais pas de vivre votre époux...
Mais je suis trop heureux, enfin je meurs pour vous.

Pendant quelques années, l'auteur dramatique se délassa du travail sérieux que lui avaient coûté ses deux premières pièces par un repos bien gagné durant lequel sa muse ne produisit que des poésies légères, et M[lle] Barbier reprit ensuite sa plume grave et sévère en écrivant une troisième tragédie ayant pour titre : *Tomyris, reine des Massagètes*. Cette nouvelle pièce fut jouée le mardi 23 novembre 1706, et n'obtint qu'un succès relatif, bien qu'ayant eu six représentations successives.

La scène se passe en Scythie, dans la tente de la reine. Soit que les mœurs barbares de ces peuples éloignés aient choqué la délicatesse des auditeurs de cette société raffinée de la cour de Louis XIV, soit que le tragique en ait été poussé à l'extrême (et il devait l'être pour rester dans la vérité de la situation), toujours est-il que cette tragédie ne réussit pas aussi bien que ses devancières, malgré de beaux vers et les situations fortes, trop fortes peut-être, qu'elle renferme.

En voici l'exposé :

Le camp de Tomyris, reine des Massagètes, est assiégé par les troupes de Cyrus-le-Grand, roi de Perse, lequel poursuit la délivrance de Mandane, princesse des Mèdes, qu'il aime ardemment et que Tomyris retient captive. La reine refuse la paix qui lui est offerte par Cyrus en échange de la princesse Mandane.

D'autre part, Aryante, fils de la reine, aime également la prisonnière de sa mère, alors que Tomyris éprouve une passion violente pour Cyrus.

La princesse Mandane est donc l'Hélène de cette nouvelle guerre de Troie et le pivot autour duquel vont se dérouler toutes les péripéties de cette action tragique.

TOMYRIS exhale la fureur à laquelle elle est en proie :

Ma fureur plus longtemps ne peut se contenir
Et Cyrus a pris soin de la rendre implacable.
En vain au monde entier son nom est redoutable,
En vain sous sa puissance il pense m'accabler.
S'il ne quitte ces lieux, c'est à lui de trembler !
Fier des sanglants effets de sa valeur cruelle,
Il me brave, il insulte à ma douleur mortelle.
Le barbare ! Il me rend mon fils dans un cercueil.
Qu'il s'éloigne ou bientôt, pour punir son orgueil,
Dans le même cercueil je lui rendrai Mandane.
S'il balance, elle est morte et lui seul la condamne.

Et elle dévoile à sa confidente l'amour profond qu'elle ressent pour le puissant roi des Perses :

Ce cœur qui te paraît si fier
Quand il poursuit Cyrus crois-tu qu'il le haïsse ?
L'amour fait mon plus grand supplice...
Hélas ! tu sais que je l'ai vu.
Pour l'aimer, Gélonide, en faut-il davantage ?...
D'un seul de ses regards ma flamme fut l'ouvrage...
J'en perdis le repos, que te dirai-je enfin,
On offrit à Cyrus ma couronne et ma main.
De maximes d'Etat je couvris ma faiblesse
Et mon ambition parla pour ma tendresse.
Quel en fut le succès ? Cyrus, l'ingrat Cyrus,
Pour prix de mes bontés m'accabla d'un refus !

Aryante implore sa mère pour Mandane qu'il adore. Tomyris le rassure, lui affirmant qu'elle a le dessein de les unir ensemble, mais Aryante, connaissant le caractère indomptable de sa mère, ne peut croire ce qu'il entend :

Je la connais trop bien pour m'y laisser surprendre,
Je sais de ses bontés ce que je dois attendre.
Non, ma superbe mère a beau dissimuler,
Plus elle me rassure et plus je dois trembler.

N'ai-je pas vu cent fois son cœur de sang avide
Ne prendre en ses projets que la fureur pour guide
Et, sacrifiant tout à ses moindres soupçons,
Traçer à ses enfants de sanglantes leçons ?
Je frémis des horreurs que mon esprit rassemble !
Mais, si je dois trembler, qu'à son tour elle tremble.
Du sang de Thomyris j'ai déjà la fierté ;
Si je vais quelque jour jusqu'à sa cruauté,
Jusqu'à suivre ses pas si jamais je m'égare,
Je serai digne fils d'une mère barbare.

Cyrus attaque le camp, mais il est repoussé par Aryante qui le fait prisonnier. Celui-ci allait l'immoler à sa fureur quand Tomyris s'y oppose. Aryante surpris ne sait que penser de cette intervention de sa mère en faveur de leur ennemi lorsqu'il en apprend la cause. Tomyris est amoureuse de Cyrus ! La reine, pour calmer la fureur de son fils et détourner ses soupçons, lui répète que Mandane deviendra son épouse, puis elle menace son prisonnier de faire périr la princesse s'il n'use pas de son influence sur elle pour la décider à épouser Aryante.

Cyrus, voulant sauver les jours de Mandane, lui conseille de consentir à l'union qui lui est imposée. Mandane, ignorant le mobile auquel obéit Cyrus, lui reproche son infidélité et son cœur révolté émeut le guerrier malheureux. Il lui révèle alors que c'est pour protéger sa vie, mais Mandane préfère mourir ayant l'assurance d'emporter avec elle son cœur au tombeau.

Tomyris exaspérée donne l'ordre de faire mourir sa captive, mais celle-ci est sauvée par Aryante. Les Persans font une nouvelle tentative pour délivrer Cyrus et, à son tour, Aryante succombe sous le nombre. Tomyris, se voyant vaincue, fait trancher la tête de Cyrus et la plonge ensuite dans une outre remplie de sang en s'écriant : « Abreuve-toi de ce sang dont tu fus si avide ». Tomyris allait être immolée à son ombre,

« Mais, d'un œil de mépris envisageant la mort,
« Je saurai bien, sans vous, disposer de mon sort, »
Dit-elle, et, se livrant au transport qui l'inspire,
Prend un poignard, se frappe et soudain elle expire.

MANDANE restée seule

La barbare ! elle évite un juste châtiment.
Il ne me reste plus qu'à suivre mon amant.
C'est pour moi qu'il est mort et mon amour fidèle
Doit m'unir avec lui dans la nuit éternelle.

Tous les personnages de la pièce meurent, comme on le voit, les uns après les autres ; le quatorzième volume de l'*Histoire du Théâtre-Français* apprécie en ces termes la troisième tragédie de Mlle Barbier :

« Il faut avouer que la pièce dont nous parlons a été « reçue du public *moins favorablement que les* « *autres*. »

Le sujet, en effet, n'avait pas été bien choisi.

L'auteur fut un peu découragée par cet accueil et ne se remit à travailler que sur les instances bienveillantes de Mgr d'Argenson, lequel accepta à l'avance la dédicace de la nouvelle pièce à écrire ; c'est ainsi que, selon M. Couret de Villeneuve, la quatrième tragédie, *La Mort de César*, vit le jour. Elle fut représentée le 26 novembre 1709 et la réception qui lui fut faite dédommagea l'auteur du peu de succès de sa dernière pièce.

Le sujet de celle-ci fut emprunté à l'histoire romaine comme les deux premières. Jules César, dictateur, tout en désirant le pouvoir royal, redoute l'opposition du Sénat, et encore plus celle du peuple. Aussi cherche-t-il à obtenir le concours de Brutus, préteur, et d'Antoine, consul romain. Il répond à ce dernier, lui assurant que tout le peuple romain va le couronner aujourd'hui :

Tout le peuple romain ? Est-ce ainsi que l'on nomme
Un tas d'hommes confus qu'on voit naître dans Rome ?

Un vain peuple entraîné par tous les changements
Dont le caprice seul règle les jugements ?
Je pourrais de mon sort rendre ce peuple arbitre !
Il veut me faire roi ? connaît-il bien ce titre ?
Ah ! si je me fiais sur un si faible appui,
Il détruirait demain ce qu'il fait aujourd'hui.
Quelqu'inconstant que soit l'empire de Neptune,
J'ai commis à ses flots César et sa fortune.
Mais, de quelque succès qu'on ose se flatter,
L'inconstance du peuple est plus à redouter !

Cette belle tirade, écrite en 1709, n'est-elle pas à citer ?

Antoine aime Octavie, nièce de César, et Brutus est l'amant de Porcie, fille de Caton ; cette dernière le pousse à suivre l'exemple de son père qui avait embrassé la cause du peuple.

César, préoccupé de l'oracle prédisant que le jour des ides de mars lui serait fatal au Sénat et n'étant pas absolument sûr du dévouement de Brutus qu'il comble pourtant de ses bienfaits, pense, devant son indécision, l'attacher davantage à sa fortune en lui donnant pour femme sa propre nièce, Octavie, qu'il destinait à Antoine, auquel il projette de donner Porcie, l'amante de Brutus.

Le choc de ces deux amours contrariés va déterminer et précipiter la catastrophe finale.

Porcie, indignée contre Brutus qui a consenti aux désirs de César, lui fait cette fière déclaration :

Va, ne te pare point d'une fausse vertu,
Cet éclat imposteur ne m'a que trop déçue !
Hélas ! je ne m'en suis que trop tard aperçue ;
Mon père, en expirant, me remit en tes mains ;
Je crus aimer en toi le vengeur des Romains.
Quel appas pour un cœur qui n'aimait que la gloire !
Ce cœur, sans balancer, te céda la victoire.
Mais, n'en triomphe pas, je l'ai déjà repris ;
Tu n'es plus à mes yeux qu'un objet de mépris !
Adieu. Je me retire et crains d'être importune.
Tu dois tous tes moments aux soins de ta fortune,

Cependant ne crois pas jouir en sûreté
De ces tristes grandeurs dont César t'a flatté ;
Crains pour ton cher tyran quelque revers funeste :
Si Rome perd Brutus, Porcie au moins lui reste.
Je vais prendre ta place et, bravant le danger,
Tirer Rome des fers, me perdre, ou la venger !

Brutus veut la désabuser ; en réalité, il est resté le même en dépit des bontés de César et, quoique toujours hésitant, il considère néanmoins comme son devoir de délivrer Rome du dictateur qui l'opprime.

César, le croyant définitivement gagné à sa cause, se rend au Sénat où la mort l'attend.

BRUTUS veut l'arrêter

Ah ! ne vous livrez pas au sort le plus affreux...
Il fuit... Courons... Arrête, où vas-tu, malheureux ?
Quel est près de César le dessein qui t'appelle ?
D'une main favorable ou d'une main cruelle
Au milieu du Sénat vas-tu le couronner ?
Au milieu du Sénat vas-tu l'assassiner ?
L'assassiner ! grands Dieux, quel dessein misérable !
Non... plutôt à ses vœux Brutus soit favorable,
Il veut régner ? Qu'il règne et nous donne des lois.
N'a-t-il pas les vertus qui font les plus grands rois ?
Que dis-je ?... N'est-ce pas Rome qui m'a fait naître ?
Fils ingrat !... Est-ce à moi de lui donner un maître ?
A lui forger des fers, je prêterais ma main ?
Et depuis quand, Brutus, n'es-tu donc plus Romain ?
Ah ! que Rome soit libre et que César périsse,
A mon pays je dois ce sanglant sacrifice...

FLAVIEN

Ah ! Seigneur, accourez ou nous avons un maître.
César d'un diadème a déjà ceint son front.

BRUTUS

Qu'entends-je ! Dans son sang lavons un tel affront.
C'en est fait, le devoir sur l'amitié l'emporte ;
Je ne balance plus et Rome est la plus forte.
Dieux ! n'accusez que vous de ce crime forcé :
Je vais remplir l'arrêt, vous l'avez prononcé.

Ils sortent en courant.

Au Sénat, les conjurés entourent César. Plusieurs l'ont déjà frappé quand Brutus arrive et lève le poignard sur lui. « Eh quoi, s'écrie César, toi aussi, mon fils ! » et il couvre sa tête de sa toge.

A ces mots, des mutins favorisant la rage,
De sa robe sanglante il voile son visage,
Honteux de voir encore en ce moment affreux
La lumière du jour qu'il partage avec eux.

Il est à remarquer que, dans toutes les pièces de Mlle Barbier, l'amour joue un grand rôle, il anime tous les personnages et détermine toutes leurs actions. C'est pourquoi, dans *La Mort de César*, Brutus est amoureux de Porcie. L'auteur en tire les meilleurs effets, les situations les plus pathétiques, les plus fortes, et il ne doit pas sembler surprenant qu'une femme sème dans toute son œuvre ce doux sentiment qu'elle inspire et qui lui est dicté par la nature.

D'ailleurs, c'est l'amour de Brutus qui cause son indécision et l'attention émotionnée du spectateur est ainsi tenue en suspens jusqu'à l'heure fatale.

L'auteur dramatique, de même que le romancier, n'a-t-il pas le droit strict de ne point être astreint à suivre de trop près la vérité historique, quand il le juge utile pour les besoins de son œuvre, et Mlle Barbier ne s'était-elle pas trop scrupuleusement conformée à l'histoire dans sa tragédie de Tomyris ?

Elle a eu pour but, dans son théâtre, non seulement de glorifier la femme, mais aussi l'amour ; c'est lui qui fait le sujet de la petite comédie tirée de Boccace : *Le Faucon*, jouée en 1719. Ce petit conte agréable est bien versifié, il en est de même des autres poésies de l'auteur. Citons l'*Apothéose d'Uranie*, puis une Eglogue à trois personnages. « Cette pièce n'est autre que la re-

« production d'une aventure galante entre M. le mar-
« quis de... et Mlle de... Ces deux personnages s'aiment
« depuis longtemps et des raisons de famille leur ôtent
« la liberté de se voir aussi souvent qu'ils le voudraient.
« Un cavalier, ami du marquis, devint son confident
« et, comme l'amitié perd ses droits où l'amour fait
« sentir sa puissance, il forma le perfide dessein de
« brouiller l'amant et la maîtresse en donnant de la
« jalousie au premier afin d'arriver à le supplanter.

« Le marquis abusé, croyant à l'inconstance de sa
« perfide maîtresse, lui dit que, puisqu'il en était ainsi,
« il se sentait assez dégagé de son amour pour la voir
« sans regret entre les bras d'un autre.

« Heureusement qu'un éclaircissement d'une amie
« commune, ayant ménagé une entrevue entre les deux
« amants, fit retomber toute la perfidie sur son auteur
« et la réconciliation en fut le fruit. »

Mlle Barbier fit aussi plusieurs *Odes*, sur la *Beauté*, sur la *Sagesse*, sur la *Justice*, à *Mgr d'Argenson* et une autre à *Mgr l'abbé Bignon*.

Ces pièces ont paru dans les *Saisons littéraires* ou *Mélanges de Poésie, d'Histoire et de Critique*, revue périodique dont il ne parut qu'un seul volume.

En 1716, elle fit représenter les *Fêtes de l'Eté*, opéra en trois actes, dont Monteclair fit la musique. En 1718, *Le Jugement de Pâris*, opéra en trois actes, musique de Bertin, maître de clavecin des princesses d'Orléans ; et, en 1719, *Les Plaisirs de la Campagne*, ballet, musique du même auteur.

L'auteur des recherches historiques sur la ville d'Orléans, Lottin, mentionne que, le 7 août 1740, on représenta à Orléans une tragédie ayant pour titre : *Cornélie, mère des Gracques*, composée par Mlle Anne Barbier, native de cette ville. L'auteur assistait à cette représen-

tation, elle reçut de ses concitoyens des marques du plus vif enthousiasme.

En citant cette représentation, M. Abel Huard, dans sa notice sur le Théâtre orléanais, rappelle que Paris eut la primeur des œuvres de cette femme-auteur qui, à défaut de génie, possédait un grand talent littéraire.

Mlle Barbier mourut à Paris en 1745, à l'âge de 75 ans.

Le poète Baraton lui avait adressé le madrigal suivant pour ses poèmes dramatiques. Il figure dans l'œuvre de ce poète publiée à Paris en 1704.

> Au Théâtre-Français, par ses brillants ouvrages,
> L'aimable et savante Barbier
> Du beau sexe a fait voir les heureux avantages
> Et que dans ce docte métier
> Il peut bien égaler les plus grands personnages.

M. Debarbouiller, professeur de rhétorique au Lycée d'Orléans, termine de la sorte, en 1852, le travail qu'il avait consacré à cet auteur dramatique.

« Tel est le bagage littéraire avec lequel Mlle Bar-
« bier se présente à la postérité ; son véritable titre à la
« gloire, ce sont ses tragédies.

« Sans doute ses pièces ne sont pas des titres de
« gloire aussi éclatants que ceux de Corneille et de Mo-
« lière, mais enfin, tels qu'ils sont, elle avait bien le
« droit d'y tenir.

« Enfin, il est prouvé par son œuvre que Mlle Bar-
« bier avait beaucoup d'esprit et s'entendait parfaite-
« ment en poésie dramatique. Orléans peut donc, en
« toute conscience et en dépit de la malignité, revendi-
« quer l'unique femme de lettres qui soit née dans ses
« murs. »

Il n'y a rien à ajouter à cette appréciation désintéressée ; Mlle Barbier était assurément une femme supérieure, à ce titre elle mérite bien que sa mémoire soit rappelée.

OUVRAGES CONSULTÉS

Mémoire de M. Couret de Villeneuve, lu à l'Académie d'Orléans, le 17 août 1787.

Catalogue des Auteurs Orléannois, manuscrit de la Bibliothèque, n° 632.

Théâtre de Mlle Barbier ; à Paris, chez Biasson, libraire, rue Saint-Jacques. 1745.

Histoire du Théâtre françois ; vol. XIV et XV, à Paris, chez Le Mercier, libraire, 1748.

Poésies de Baraton ; 1704, à Paris, rue Saint-Jacques.

Les tragédies et autres poésies de Mlle Barbier ; 1723, à Leyde, chez Baudoin-Jansson-Vander.

Les Hommes illustres de l'Orléanais ; 1852, à Orléans, chez Alphonse Gatineau.

Les trois siècles de la littérature françoise, 1781 ; par l'abbé S. de Castres, tome I.

La France littéraire. — Dictionnaire Quérard, vol. I.

LA CAMPAGNE DE MADAGASCAR

PAR M. ABEL HUARD
Membre de la Section des Lettres

Séances du 16 Novembre et du 17 Décembre 1906

Le 11 janvier 1886, un traité intervenait entre le gouvernement français et celui de Tananarive, par lequel la France renonçait à son protectorat sur l'île de Madagascar, en échange du port de Diégo-Suarez et d'une indemnité de dix millions. Ce fut ce qu'on appelle une paix boîteuse, constamment troublée par des manifestations antifrançaises, qu'encourageaient l'hostilité des puissances étrangères, de l'Angleterre notamment, et aussi, il faut bien le dire, les hésitations de nos ministres. L'insolence des Hovas grandissait de jour en jour, et nos relations avec la cour du pays d'Ymerne devinrent tellement tendues qu'un beau jour elles cessèrent. M. Le Myre de Vilers, notre plénipotentiaire, reçut ses lettres de rappel, et, au cours du mois d'octobre 1894, notre résident, M. Ranchot, quittait crânement la capitale de l'île, tambours et clairons en tête, à destination de Majunga, avec le détachement d'infanterie de marine chargé de garder la résidence et les colons français.

La période des hostilités était ouverte, et, comme

(1) Le très savant et très remarquable ouvrage « *la guerre à Madagascar* », de M. H. Galli, m'a été très utile pour la préparation de ce travail.

disent les Arabes, la poudre allait parler. Le 12 décembre, le capitaine de vaisseau Bienaimé, commandant notre escadre, occupait Tamatave, et, le 24, la ville de Diégo-Suarez était déclarée en état de siège.

De son côté, le gouvernement hova ne restait pas inactif. Le 21 novembre 1894, à la fête du nouvel an, dite du Fondroana, ou bain de la reine, Sa Majesté Ranavalo III, après avoir aspergé la foule, suivant l'usage. avec l'eau qui lui avait servi, préconisa la guerre à outrance. Le drapeau rouge, cette fleur sanglante des batailles, fut hissé sur la tour du palais de Manzakamiadana, et les feux, signaux appelant aux armes tous les hommes valides, s'allumèrent dans la nuit sombre sur le sommet des montagnes.

« Je jure, s'écriait dans un grand kabary (assemblée populaire) le prince Ramahatra,. de vaincre ou mourir pour le foyer et l'autel, et de jeter les Français à la mer, s'ils ont l'audace de débarquer. » De leur côté, les bardes du pays d'Imérina, comme autrefois Tyrtée, cherchaient à enflammer les cœurs en chantant sur la lyre et la guitare à trois cordes les vieux refrains du pays. Peine perdue ! Les Hovas n'avaient pas la vocation ; et, en dépit de la poésie épique, l'étincelle ne jaillissait pas.

Chez nous, au contraire, ce fut comme une explosion de patriotisme. Quand on demanda des volontaires pour Madagascar, Madame Gascar, comme disaient nos troupiers, l'armée tout entière répondit à l'appel. L'élan était tel que, certes, en cas de besoin, on eût trouvé derrière elle, prêtes à marcher, la réserve et même la territoriale. Il fallut faire un choix ; pour ne pas faire de jaloux, on tira au sort, dans tous les régiments, l'effectif nécessaire pour former les bataillons de guerre ; et de tous les coins de la France, accueillies partout sur leur passage par une population en délire, fanatique du dra-

peau et de l'uniforme, nos compagnies s'acheminaient gaiement vers le camp de Sathonay, où avait lieu le rassemblement ; elles enlevaient avec entrain les kilomètres sur l'air du pas de charge à la baïonnette :

Il y a la goutte à boire là-haut,
Il y a la goutte à boire, à Madagascar.

Puis venaient les grands refrains nationaux, la grande poésie épique à la superbe envolée, celle qui fait couler plus rapide dans les veines le vieux sang gaulois ! C'était la *Marseillaise* entraînante ! C'était le *Clairon de Déroulède :*

L'air est pur, la route est large,
Le clairon sonne la charge,

ou bien, la marche des chasseurs à pied, sur l'air de Sidi-Brahim, dont voici le dernier couplet :

Surprise un jour, frappée au cœur,
France, tu tombas expirante ;
Le talon brutal du vainqueur
Meurtrit ta poitrine sanglante.
O France, relève le front
Et lave le sang de ta face,
Nos pas bientôt réveilleront
Les morts de Lorraine et d'Alsace.

C'étaient, enfin, les vers d'Henri de Bornier :

Celui qui combat et qui tombe
Pour la France et la liberté,
Un jour, réveillé dans sa tombe,
Entendra l'hymne de fierté,
L'hymne de guerrière allégresse,
Qu'à l'heure auguste et vengeresse,
Battant du pied leur fier chemin,
Chanteront à l'écho sonore
Ceux qui sont aujourd'hui l'aurore
Et seront le soleil demain.

A Lyon, Marseille, nos volontaires furent reçus par des acclamations enthousiastes. Il y eut, en leur hon-

neur, avalanche de fleurs, distribution de vin et liqueurs, feux de Bengale, apothéoses, *toute la lyre, quoi !* et, à travers les éclairs féeriques, ils passaient, heureux et fiers, sans souci du lendemain. Puis les navires de transport fendirent de leur étrave les flots bleus de la Méditerranée. Port-Saïd, la mer Rouge, avec son ciel de feu et ses sables arides, Aden, avec ses montagnes dénudées et ses Arabes en guenilles, s'offrirent successivement à leurs yeux ; et, après une traversée monotone, égayée cependant par les saillies des loustics, les chansons de France, le soir, au clair de lune, sur le gaillard d'avant, les péripéties burlesques du passage de la ligne et du baptême du Tropique, ils débarquèrent enfin à Majunga. Jusque-là, les heures s'étaient écoulées joyeuses, auréolées de rose, de bleu et d'azur, pour nos petits soldats. Ils vont, désormais, hélas ! faire connaissance avec les heures grises, les heures noires, celles qui précèdent la lente agonie, dans la brousse solitaire. Plus d'un dut en avoir le pressentiment et jeter, à la première étape, un regard en arrière vers les belles rives de France, qu'il ne devait plus jamais revoir.

Parti de Toulon le 28 janvier 1895, sur le *Shamrock*, le général Metzinger, commandant la 1re brigade, débarquait à Majunga, le 28 février, avec un bataillon de tirailleurs algériens. Malheureusement, par suite d'une incurie regrettable, il n'y avait, pour les recevoir, ni appontements, ni chalands. Ils furent transportés à terre par les chaloupes et canots du *Shamrock*, du *Primauguet*, du *Dumont-d'Urville*, de la *Romanche* et de la canonnière le *Lynx*. Le débarquement, commencé à trois heures du soir, ne fut terminé qu'à six. Voici, du reste, à ce sujet, les impressions d'un tirailleur ; elles prouvent, tout au moins, que, dans les circonstances les plus pénibles, la gaieté française ne perd jamais ses

droits : « A notre arrivée, dit-il, nous n'aperçumes tout « d'abord que des coolies nègres, à peu près nus, et qui, « pour cette raison, n'avaient pas les mains dans leurs « poches ; ils étaient venus, paraît-il, pour les bagages ; « on ne voyait là ni voitures, ni omnibus pour conduire « les voyageurs à l'hôtel. Cette absence de véhicules « nous donna une triste idée de la façon dont le service « de ville se faisait dans la localité. Il est vrai que, en « ce qui nous concernait, nous n'avions pas à nous pré- « occuper du logement, nos chambres ayant été rete- « nues à l'avance par le gouvernement à l'hôtel de la « belle étoile, situé à deux kilomètres de Majunga.

« C'est accablés par un soleil de plomb, dévorés par « les moustiques, après une marche pénible dans le « sable, que nous arrivâmes au campement. Là, on « crie : à l'eau ! Rien du téléphone, je m'empresse de le « dire ; il s'agissait tout simplement d'aller chercher « l'eau nécessaire pour les besoins de la cuisine. Tou- « jours chanceux, je fus désigné pour prendre part à la « corvée ; et nous voilà partis dans la nuit noire, à tra- « vers les broussailles où, moins heureux que Christophe « Colomb qui lui, au moins, découvrit l'Amérique, nous « ne découvrons rien du tout, et où, faute de guides, « de boussole et d'étoiles, nous errâmes, comme des « âmes en peine, jusqu'à l'aube du jour ».

Le 24 mars 1895, le général Metzinger commençait avec sa brigade la marche en avant. Malheureusement, dans ces contrées primitives, qui ne jouissent pas du bonheur si apprécié en France de posséder des administrations, les conducteurs des ponts et chaussées, les cantonniers et les tas de cailloux étaient complètement inconnus. Les routes n'existaient pas ; il n'y avait que des sentiers qui, courant droit devant eux, passant par dessus les collines et les montagnes, côtoyant des pré-

cipices et des rivières sans ponts, et traversan tdes marais fangeux habités par des nuées de moustiques. Donc il fallait créer des routes. Les travailleurs sakalaves et le génie furent chargés de cette tâche pénible et malsaine ; et la colonne s'achemine lentement à travers les marais par une chaleur étouffante. Beaucoup d'hommes sont frappés d'insolation. Malgré les obstacles, Metzinger parvient à occuper le village de Maevarana, après en avoir chassé les Hovas. Le 3 avril, à 150 mètres de Médiana, l'ennemi, qui occupe la position, ouvre le feu. Mais il en est chassé par une charge à la baïonnette, et s'enfuit à travers les marais où nos soldats le poursuivent jusqu'au soir. Pendant la nuit, pluie torrentielle. Les tentes furent installées dans l'eau et dans la boue ; et sur l'humide campement qu'éclairaient les rayons de la lune, sur cette terre qui rendait le soleil absorbé pendant la journée et suait sa chaleur, la nuit pesait, lourde, sinistre, et sans sommeil. A l'aube, nos compagnons se remettaient péniblement en marche. Mais, cette fois, il fut impossible à la colonne d'aller jusqu'au bout de l'étape ; la route était barrée ; quant à franchir l'obstacle, il n'y fallait pas songer ; c'était la mort qui gardait le passage : la fièvre des marais palustres, la terrible alliée des Hovas, le général Fièvre, comme ils l'appelaient, venait d'entrer en scène. Anémiés, à bout d'énergie, nos petits soldats tombaient et ne se relevaient pas. Il fallut reculer, reculer jusqu'à Majunga, suivis de près par cet impitoyable adversaire, qui s'attachait à nos pas et nous empoisonnait de son souffle. On eût dit un convoi funèbre, dont l'avant-garde conduisait le deuil et dont la grande faucheuse fermait la marche.

Deux détachements d'hommes encore valides furent cependant laissés à Mahabo et Maevarana. Trois canon-

nières qui avaient remonté le cours du Betsiboka, l'une des principales rivières de l'île, qui a son embouchure dans la baie de Bombetoke, avaient été chargées de ramener le reste des troupes.

A cette nouvelle, le gouverneur du Boéni s'enfla d'orgueil, comme la grenouille de la fable. Il qualifia cette sage retraite de honteuse reculade et s'en attribua tout le mérite. Il s'empressa d'occuper la ville de Marovoay et d'y organiser une résistance vigoureuse. C'est la cité la plus importante du centre après Majunga. Elle est située sur le bord d'une profonde rivière, affluent du Betsiboka, et communique par la voie fluviale et divers sentiers de terre avec Majunga.

Ramazombazaha s'était trop pressé de rentrer à Marovoay ; le 21 avril, nos troupes reprenaient l'offensive et l'investissaient. La ville était très fortifiée ; et puis, enfin, circonstance aggravante, Ramazombazaha, le grand homme de guerre, le lamba de la reine, le rempart de l'Imérina, le général ramasse ton bazar, comme l'appelaient nos soldats, était dans la place, qu'il a juré de défendre jusqu'à la mort. Tout porte à croire, cette fois, que l'affaire sera chaude. Peut-être allons-nous avoir à combattre un second Palafox, et voir se renouveler les horreurs et les atrocités du siège de Saragosse! Il n'en fut rien. Ramazombazaha n'était qu'un faux bonhomme qui n'avait du lion que l'apparence, et sous ses dehors belliqueux dissimulait un cœur de lièvre. Le 2 mai, deux colonnes, parties de Mahabo et de Maevarana, ouvrent le feu contre la ville ; elles sont appuyées par les compagnies de débarquement de l'escadre du commandant Bienaimé. Un combat d'artillerie s'engage ; mais les obus hovas tombent trop loin et vont se perdre dans les marais où ils enfoncent sans éclater. Enfin, une brèche est ouverte ; le clairon des Sénéga-

lais sonne la charge et les enfants du désert, dont on a eu peine jusqu'ici à contenir l'ardeur, se précipitent. Devant ces diables noirs, aux dents blanches, au rictus de bêtes fauves, qui bondissent comme les panthères de leur pays, les Hovas s'enfuient, épouvantés. Hélas, faut-il le dire, Ramazombazaha, ce foudre de guerre, le grand dignitaire de la Cour, qui avait rang de 14e honneur, était à la tête des fuyards, « *timor alas pedibus addit* ». C'est le commandant Bienaimé qui eut l'honneur de faire hisser le drapeau tricolore au-dessus de Rova. Son habile et énergique conduite lui valut le grade bien mérité de contre-amiral. On trouva dans Marovoay une mitrailleuse, cinq affûts Gardner, vingt canons et deux mille obus. Nos pertes, insignifiantes, ne s'élevèrent qu'à quelques tués et blessés.

La prise de Marovoay assurait une base importante au corps d'expédition.

Le 6 mai, le général Duchesne débarquait à Majunga et, sous son active direction, les opérations allaient prendre une tournure plus importante encore.

Le paysage n'a pas varié ; les marais succèdent aux marais et les moustiques continuent à voltiger dans l'air. Le soldat commence à trouver que cette promenade militaire manque d'agrément ; il verrait avec plaisir un changement de décor et sa mauvaise humeur, comme chez les grognards du premier Empire, se traduit parfois par de sourds murmures, qui, se combinant avec le bourdonnement des moustiques et le croassement des grenouilles, forment un concert étrange ne rappelant en rien la symphonie pastorale du grand Beethoven. Quelques-uns ont le mirage du pays natal. Le Savoyard revoit ses montagnes neigeuses et ses glaciers ; le Breton, sa bruyère et son clocher à jour ; mais cette agréable illusion n'est, hélas ! que de courte durée. La fièvre et la

dysenterie, qui continuent à sévir, les rappellent vite à la triste réalité et, tandis que les malades sont transportés à Majunga par les chaloupes de l'escadre, les morts, cousus dans un drap d'ambulance, faute de bière, sont descendus dans une fosse creusée à la hâte, à droite et à gauche du chemin. Après tout, qu'importe au soldat qui tombe la place où il reposera ! Son âme est immortelle et s'en va, comme les guerriers d'Odin, au Wahalla des braves.

Après quelques jours de repos au petit village d'Andotro, la marche en avant est reprise. D'Andotro, le sentier se relève jusqu'aux collines d'Anbarantsina, plateau d'où l'on découvre l'estuaire du Betsiboka et la mer. Aux marais, ont enfin succédé les hautes herbes et les broussailles. Bien que ce ne fût pas l'idéal rêvé, nos soldats n'en accueillirent pas moins avec plaisir le changement de paysage. Il ne faut pas être difficile en campagne ; et une couche d'herbes sèches, moins agréable, certes, qu'un sommier élastique, vaut toujours mieux assurément que la vase d'un marécage.

D'Andotro, la colonne passe à Ambato, où elle fait séjour, franchit ensuite le Kamoro, affluent du Bètsiboka, et arrive à Marololo où se trouve le confluent de cette dernière rivière avec l'Ikopa qui passe à Tananarive. Là, nous nous trouvons en présence d'un obstacle sérieux, le passage du Betsiboka sous le feu de l'ennemi. Mais nos obus font merveille et nettoient la rive opposée ; les canonnières la *Brave* et l'*Infernale* appuient le mouvement et l'ennemi s'empresse de fuir, avant même que le passage n'ait été effectué. « Ces Malgaches, « observe un troupier, sont tout de même de bonne « composition. — Trop, réplique un camarade ; on ne « peut seulement pas les approcher et avoir avec eux « un bout de conversation sérieuse à l'arme blanche.

« Parlez-moi du Tonkin ! à la bonne heure ! avec les
« tigres, les embuscades et les Pavillons-Noirs, on avait
« au moins de la distraction. — Bah ! interrompit philo-
« sophiquement un troisième, quand on n'a pas ce que
« l'on aime, il faut aimer ce que l'on a. Nous devrions,
« au contraire, savoir gré à l'Administration de nous
« faire suivre un traitement complet d'hydrothérapie et
« prendre des bains de boue comme à Dax, sans qu'il
« nous en coûte rien. »

Tandis que s'échangeaient ces joyeux propos, le passage de la rivière continuait. L'infanterie, entrée gaiement dans le fleuve, avec de l'eau jusqu'aux aisselles, la cartouchière sur la tête et le fusil haut, était parvenue à l'autre bord. Les chevaux arabes passèrent facilement. Mais les mulets, qui portaient les bagages de la colonne et les cantines des officiers, se comportèrent moins bien. Ces quadrupèdes, dont l'entêtement, hélas ! est légendaire, ne s'avisèrent-ils pas, avec raison, du reste, que, par la chaleur caniculaire qui régnait, la nécessité d'un bain froid s'imposait ! et, tout naturellement, sans prendre conseil de personne, sans se soucier le moins du monde de la charge qu'ils avaient sur le dos, ils se roulèrent avec délices dans l'onde fluviale, tandis que les bagages s'en allaient tranquillement au fil de l'eau dans la direction de Majunga. On essaya bien de les rattraper ; mais les caïmans, dont le Betsiboka est infesté, faisaient bonne garde. De même que le tigre du Bengale, cet animal a, pour la chair humaine, ce qui st certainement très flatteur pour nous, une préférence marquée; aussi s'en rapprochaient-ils d'une façon inquiétante, avec des claquements de mâchoire significatifs. Si nombreux étaient les requins d'eau douce qu'on fut obligé de suspendre le passage, jusqu'à ce que le colonel du génie Marmier eût construit un pont.

La rivière traversée, la colonne poursuit son chemin, non plus cette fois à travers la vase et les marais, mais à travers les ruisseaux, les sources et les chutes d'eau. L'onde claire et limpide se déroule en gracieux méandres à travers les prairies verdoyantes, et des cascades qui rappellent celles de Gavarnie, dégringolent sur la tête des hommes. C'est un tableau charmant, plein de fraîcheur et de poésie ; et c'est trempés jusqu'aux os, mais sans avoir souffert de la soif, grâce aux douches froides que leur a prodiguées la nature, que nos soldats arrivent en vue de Mévatane.

Le 9 juin, à 6 heures du matin, un combat d'artillerie s'engage ; mais nos obus à la mélinite, dont l'effet est terrifiant, rendent la position de la place intenable. Les Hovas s'empressent de lâcher pied, comme de coutume : et, à 11 heures du matin, après une sensationnelle course au clocher entre les chasseurs à pied et les légionnaires, ces derniers arrivent bons premiers et plantent sur la rova le drapeau tricolore.

Nous eûmes dans cette affaire deux blessés seulement. On trouva dans Mévatane de nombreux approvisionnements et une maison garnie d'objets mobiliers appartenant au fameux Ramazombazaha, le franc-fileur de Marovoay, parti sans laisser d'adresse. Naturellement, on ne lui fit pas suivre sa correspondance ; on eut même l'indélicatesse de l'ouvrir ; elle contenait entre autres pièces le texte d'une singulière allocution que le perpétuel fuyard aurait tenue à ses soldats, et qui donne du courage du personnage une idée peu flatteuse. La voici :
« A la guerre, disait-il, il y a deux chances : celle de
« vivre, l'autre d'être tué ; je puis avoir la seconde ;
« mais, en vue de cette éventualité, je dois me conserver
« pour la reine. Vous, tenez bon ici ; défendez énergi-
« quement la place ; sachez mourir pour la reine ; moi,
« je m'en vais. »

Puis, sans coup férir, la colonne Metzinger occupe la ville de Suberbieville, située à 8 kilomètres seulement de Mévatane, et communiquant avec la mer par le Betsiboka et l'Ikopa. Elle avait été fondée par l'ingénieur Suberbie, qui lui a donné son nom, en vue de l'exploitation des mines d'or, et comprend de vastes bâtiments entourés de jardins de manguiers et de bananiers. Elle est reliée à Andriba, village situé à 70 kilomètres en avant sur la route de la capitale, par une ligne d'avant-postes ; à 20 kilomètres de là, et à 24 de Mévatane, se trouve le village de Tsarasaotra ; un peloton de chasseurs y fut envoyé. Nos soldats prirent à Suberbieville un repos qu'ils avaient bien gagné. Ils y étaient malheureusement exploités par les mercantis qui faisaient à volonté sur le marché la hausse et la baisse. C'est ainsi qu'un litre de vin coûtait 1 fr. 50; une bouteille d'eau de Saint-Galmier, 2 francs ; une boîte de conserves de haricots verts, 2 fr. 50 ; un œuf, 0 fr. 20 ; etc. Le tabac, le savon, la bougie, la limonade étaient hors de prix.

C'est pendant notre séjour à Suberbieville qu'eut lieu, les 28 et 29 juin, le combat de Tsarasaotra, l'un des plus glorieux de la campagne. C'est un village de 30 cases, situé sur les bords de l'Ikopa. Cette rivière, dont le cours est obstrué par les rochers, n'était pas navigable. Ce poste était sous les ordres du commandant Lentonnet, du bataillon d'Algérie. Il comprenait une compagnie de tirailleurs algériens, la 6ᵉ compagnie du 2ᵉ bataillon du régiment d'Algérie, une section d'artillerie et un peloton de chasseurs d'Afrique, en tout 200 hommes. Deux autres compagnies du même poste avaient été détachées à Behanana, entre Suberbieville et Tsarasaotra.

Le 28 juin, à 8 heures du soir, à l'exception des sentinelles d'avant-poste et de quelques hommes à tempéra-

ment poétique qui aiment rêver à la belle étoile, le camp français était plongé dans un profond sommeil. Aucun bruit ne troublait le silence nocturne. Calme trompeur ! A 200 ou 300 mètres de là, rampant à travers les broussailles, et profitant pour se dissimuler du moindre repli de terrain, plusieurs milliers de Hovas s'avançaient lentement dans l'ombre, guettant pour s'élancer le moment favorable. Encore quelques minutes, et tous ces soldats de France qui dorment et rêvent peut-être au pays natal vont passer sans transition du sommeil à la mort. Une circonstance fortuite vint heureusement dénoncer la présence de l'ennemi et sauver la colonne. Or, sait-on, quel fut l'instrument de sauvetage ? Une modeste boîte de sardines, veuve de son contenu ! Petites causes, grands effets ! Les voies de la Providence sont impénétrables. Voici comment : Une sentinelle apercevant à une courte distance, dans la direction de l'ennemi, un point blanc sur lequel se jouaient les rayons de la lune, le prit pour un canon de fusil et chargea bravement à la baïonnette sur l'objet suspect. C'était, comme je viens de le dire, une boîte de conserves. Mais, du même coup, elle aperçut les lambas (1) blancs des Hovas, assez à temps pour pouvoir se replier et donner l'alarme. La surprise était manquée. Les Hovas disparurent, mais pour revenir, au point du jour, nous sonner le réveil à coups de fusil. On comprend qu'au son d'une pareille aubade, personne dans le camp français ne fût tenté de faire la grasse matinée et c'est avec un empressement qui n'eut pas besoin d'être stimulé que nos soldats, avec leurs clarinettes de cinq pieds, dont l'usage est inconnu au Conservatoire, répondirent à cette politesse de l'ennemi. L'affaire cette fois était sérieuse. Fort de sa supériorité numérique, dé-

(1) Vêtement de coton de fabrication américaine, dont tous les Hovas font usage.

sireux de remporter un succès qui aurait non seulement dans le pays, mais encore dans l'Europe entière, un retentissement considérable, l'ennemi tenait bon. Le lieutenant Auger-Dufresse tombe, mortellement blessé ; le caporal Sapin, des tirailleurs, est tué raide.

Dans le camp, le commandant Lentonnet et le lieutenant Corhumel, qui avait fait mettre pied à terre à ses chasseurs, avaient formé le carré ; c'était un bien petit carré ; on eût dit un roc perdu au milieu de la mer immense. Que pouvait cette poignée d'hommes contre un ennemi dix fois supérieur en nombre ! Mais, dans le centre du carré, régnaient l'ordre, la discipline, la régularité mathématique du tir. En dehors, chez l'ennemi, le trouble et la confusion. Le choc des Hovas vint se briser sur ses faces hérissées de baïonnettes comme les vagues en furie sur les rochers du rivage, et, sur tous les côtés du carré transformé en volcan en fusion, la fusillade crépita, semant la mort dans les rangs des assaillants. Il fallait en finir. Tandis que la 16e batterie envoie ses projectiles aux Hovas, le commandant Lentonnet ordonne un mouvement tournant et une double contre-attaque. L'une est dirigée par le capitaine Aubé, l'autre par le sous-lieutenant indigène Kacy. Toutes les deux réussissent, et, à l'arrivée des deux compagnies du bataillon algérien détachées à Behanana et mandées en toute hâte, il ordonne au clairon de sonner la charge. Alors, les turcos qui attendaient, frémissants d'impatience, s'élancent sur les Malgaches, les culbutent et les poursuivent jusqu'au pied du mont Berizta, où ils avaient un camp fortement établi.

Il était midi ; nos soldats, qui se battaient depuis sept heures du matin et n'avaient pas pris autre chose qu'un violent exercice, déjeunèrent sur les positions conquises avec un appétit que l'on comprend.

Le reste de la journée fut tranquille. Le soir, le géné-

ral Metzinger arrivait au poste, amenant avec lui le 40e bataillon de chasseurs à pied et une section d'artillerie que le général Duchesne, prévenu, envoyait comme renforts.

Le lendemain, aux premiers rayons du jour, le café pris, le détachement se met en marche dans la direction du mont Beritza, pour achever l'œuvre si bien commencée et forcer l'ennemi dans ses derniers retranchements.

Joyeux et pleins d'ardeur, nos troupiers échangent tout le long du chemin force lazzis et plaisanteries. « Nous allons, s'écriait l'un d'eux, donner, avec nos clarinettes, une leçon de danse aux Malgaches, et leur apprendre des pas nouveaux ». Ce fut au 40e bataillon de chasseurs à pied et aux turcos qu'échut l'honneur très envié d'ouvrir le bal. « Il eut lieu, raconte, dans son langage pittoresque, un tirailleur algérien, né à Montmartre, sur la crête du mont Beritza, avec quadrilles, pas-de-quatre, cotillon et accessoires. Rien n'y manqua, pas même le galop final dansé par les Hovas avec d'autant plus d'entrain qu'on les y aidait à coups de baïonnettes ».

Nous trouvâmes dans le camp un drapeau, un canon, six cents tentes, des armes, des uniformes, divers objets mobiliers et marchandises.

Les corps du lieutenant Auger-Dufresse et du caporal Sapin furent ramenés à Mévatane. C'est là qu'après une touchante et vibrante allocution du général en chef, et quand l'aumônier eût prononcé les paroles sacramentelles, *Resquiescat in pace*, qu'on les descendit dans la terre, par un temps sombre, orageux, zébré d'éclairs, qui ajoutait encore à la tristesse de la cérémonie.

Ironie de la destinée ! Peut-être qu'à la même heure, là-bas, de l'autre côté des mers, les parents et amis de ces deux victimes du devoir portaient de joyeux toasts à

leur santé et à leur prompt retour ! Quelle sera leur douleur quand ils recevront la triste nouvelle, quand ils sauront que ceux qu'ils aimaient tant dorment pour toujours sur la terre de Madagascar, dans le cimetière de Mévatane.

Puisque les Hovas nous laissaient tranquilles pour le moment, on profita de l'accalmie pour fêter joyeusement le 14 juillet à Suberbieville. Rien ne manqua à cette cérémonie patriotique, présidée par le général Duchesne, et à laquelle l'éloignement du pays natal donnait un attrait tout particulier. Il y eut, comme en France, revue des troupes, amélioration de l'ordinaire et réjouissances diverses, telles que jeux de bague, de baquet, mâts de cocagne, danses africaines avec la Bamboula du Congo, par les Dahoméens et les Sénégalais, au son du tam-tam arabe et de la nouba des turcos. Ce bal brillant, quoique noir, entre moricauds à teint d'ébène, contrastait étrangement avec ce que nous appelons en France un bal blanc. Mais le clou de la fête fut sans contredit le grand prix de Suberbieville, qui ne rappelait que de très loin, il faut en convenir, le Grand-Prix de Paris. Il fut couru non par des pur sang à longue généalogie, mais par des mulets d'origine obscure, têtus et indociles, allant à leur fantaisie en avant, en arrière, se cabrant et se roulant parfois sur le sol après avoir désarçonné leur cavalier. On ne vit à cette course, il est vrai, ni pesage, ni pari mutuel, ni brillantes toilettes, comme à Longchamps ; elle n'en fit pas moins la joie des assistants et obtint un succès considérable. On porta, bien entendu, de nombreux toasts en souvenir des camarades tombés et à la santé des vivants. Les musulmans de la colonne, eux-mêmes, ne se gênèrent pas pour marcher à pieds joints sur les préceptes du Coran, et boire sans scrupule le vin et les liqueurs défendus par Mahomet. Bref, on

trinqua largement, si largement même que le soir on remarquait quelques troupiers dont la démarche aurait eu besoin d'être rectifiée.

Le lendemain, il n'y paraissait plus ; les fumées du vin étaient dissipées. Tous étaient frais et dispos, et se mirent gaiement en marche, dans la direction d'Andriba. C'est la brigade Voyron qui prend cette fois la tête du mouvement. Accablée par un soleil de plomb, dévorée par les moustiques, elle traverse successivement le village d'Ampasiry, le mont Ambohimenakeli, Soavinandriana, où a lieu une courte escarmouche, et arrive enfin, le 21 août, à portée de fusil d'Andriba qui n'est plus qu'à 180 kilomètres de la capitale. La partie la plus difficile et la plus pénible du trajet est enfin franchie. Mais, à quel prix ! De Majunga à Andriba, la route ou plutôt le chemin ressemble à l'allée sans fin d'une vaste nécropole. Malheur au soldat qui s'égare dans la campagne ! On ne le revoit plus. Tout comme la brousse du Tonkin, celle de Madagascar garde ses secrets. Il a le sort du marin dont la tombe vide dans le cimetière du pays natal porte cette inscription laconique : « Mort en mer ». Le parcours des étapes depuis Suberbieville a été surtout fatal au 200e de ligne et au 40e bataillon de chasseurs à pied. Le génie et les Européens emplyés à la construction des routes avaient été également très éprouvés. Aussi, depuis quelque temps, les Sakalaves et les Haoussas, plus résistants, avaient-ils été chargés de ce service. Faute de moyens de transport, les approvisionnements n'arrivaient que lentement à destination. La plupart des fameuses voitures Lefebvre, en effet, sur lesquelles on comptait tant, n'avaient pu être utilisées. Leurs brancards en fer creux cassaient comme du verre, et on dut les remplacer par des mulets.

Des nouvelles de mauvais augure circulent ; on dit

que Rainiauzanoro, guerrier intrépide, 12e honneur, qui commande à Andriba, a juré de faire de cette ville le tombeau des Français ; on dit qu'il y a sur le plateau des retranchements formidables construits par le colonel anglais Graves et garnis d'une nombreuse artillerie. Mais ces rumeurs n'impressionnent que très faiblement nos soldats, dont la foi dans le courage des Hovas est fortement ébranlée. Cependant, comme la prudence est la mère de la sûreté, le général en chef décide qu'on attendra, pour attaquer, l'arrivée de la colonne Metzinger.

En attendant, comme la journée a été dure et laborieuse, on organise le campement. Le soleil est sur son déclin, et le sommeil s'impose : « *suadentque cadentia sidera somnos* »,[r] a dit Virgile. Il est l'heure, où, dans nos campagnes, les cloches tintent l'Angelus du soir. Ici, c'est le clairon qui sonne l'extinction des feux ; et à ces sons bien connus, à ces notes lentes et mélancoliques, dont les dernières vibrations vont s'éteindre et mourir à travers la brousse, et rappellent la patrie absente, chacun s'empresse de regagner sa tente. Soudain, dans le courant de la nuit, de sinistres lueurs apparaissent. Dans les pays glacés qui avoisinent le pôle, on croirait presque à une aurore boréale. Non ! les lueurs vont s'accentuant, tout flambe à l'horizon, et le camp, pendant quelques moments, se trouve illuminé comme en plein jour. Ce sont les riches villages de Trinabolatry, Ambohimarina, Ambodiamontana et Malatry qui sont en train de brûler. L'ennemi a fait comme les Russes en 1812 ; il vient d'y mettre le feu.

A l'aube, le bataillon haoussa s'ébranle, très crâne d'allures ! « Moi pas peur, disent-ils, moi tenir grisgris », en montrant l'amulette suspendue à leur cou ! On avance lentement et avec prudence, le doigt sur la dé-

tente. Le temps est superbe ; inspiré sans doute par la beauté du site, un légionnaire mélomane murmure l'air de Masaniello : « *Amis, la matinée est belle*, etc. ». « Silence », interrompit brusquement un sergent ! « *Pêcheur, parle bas* », continue l'autre, sans paraître se soucier de l'interruption. « Vous ferez quatre jours à la garde du camp », s'écrie le sous-officier ! Mais cette pénalité ne semble pas beaucoup effrayer le légionnaire, car, désignant du doigt quelques lambas blancs qui commencent à paraître sur la hauteur, il continue par l'air de Fra-Diavolo : « *Vois-tu, sur cette roche, cet homme à l'air fier et hardi ? son mousquet est auprès de lui*, etc. ». Quelle fut la suite de cette désobéissance, l'histoire ne le dit pas ; mais les précautions prises pour surprendre l'ennemi étaient bien inutiles, car, à la surprise générale, il avait encore évacué la place.

Ce fut, il faut l'avouer, une grande déception pour la colonne qui s'attendait à trouver des vivres en abondance. Les estomacs, s'il est permis de s'exprimer ainsi, s'étaient monté l'imagination. Il fallut en rabattre, et, au lieu des jours d'abondance rêvés, continuer à faire maigre comme en temps de carême et à rester sur son appétit.

La guerre va maintenant, suivant toute apparence, entrer dans une phase nouvelle. Jusqu'alors, on n'avait en affaire qu'à des bandes mal organisées, mal équipées et mal commandées. Nous allons trouver désormais devant nous les troupes régulières et la garde royale. Va-t-on enfin réussir à prendre contact avec cet ennemi insaisissable, lutter corps-à-corps avec lui comme les héros d'Homère, renouveler enfin les chevauchées glorieuses et les charges épiques de Frœswiller, Reischoffen et Wissembourg ? Et puis, enfin, le dénouement s'impose ; le gouvernement, sous la pression de l'opi-

nion publique, s'étonne de la lenteur des opérations, et la saison des pluies s'approche. Il faut que le coup de collier final soit donné avant la fin de septembre ; il faut vaincre ou mourir !

Fort heureusement, le général en chef est à la hauteur de sa tâche ; c'est avant tout l'homme du devoir. Ennemi du bruit, et ne recherchant pas la popularité, il inspire à coup sûr la confiance. Ce n'est pas un entraîneur d'hommes. Il n'a pas, comme Napoléon Ier, de ces ordres du jour retentissants, de ces proclamations étincelantes qui faisaient le tour du monde entier et élevaient au plus haut degré le prestige du soldat ; il n'évoque pas, comme lui, le souvenir des Pyramides d'Egypte, et ne fait pas miroiter sous les yeux l'opulence des plaines de la Lombardie ; non, prudent avant tout, il ne laissait rien au hasard, et n'avançait que sûrement et méthodiquement. Bienveillant, mais d'une volonté de fer, il sut maintenir dans son armée la discipline la plus stricte. Généreux vis-à-vis de l'indigène, respectueux de ses traditions, il tenait sévèrement la main à ce que le prix des denrées fournies par lui fût exactement remboursé. Cette conduite habile eut pour effet de lui attirer la sympathie d'une partie de la population de Tananarive, et devait faciliter plus tard la capitulation.

Ainsi que nous venons de le dire, la rapidité des opérations s'impose ; le général Duchesne ne garde avec lui que l'élite de l'armée, trois mille hommes environ. Tous ceux dont la santé laisse à désirer sont laissés en arrière. C'est avec ce faible contingent qu'il va tenter la conquête de la capitale de l'île, ville de cent mille habitants, dont la route est défendue par un ennemi dix fois supérieur en nombre ! Qu'importe ! Il passera au travers des obstacles comme le sanglier à travers les

ronces et les épines de la forêt. En avant, toujours en avant, comme Jules César et Fernand Cortez ! En avant, toujours en avant, jusqu'à ce que le drapeau tricolore flotte au gré de la brise sur les remparts de Tananarive ! Alors, il aura rempli sa tâche ! Alors, il pourra mourir !

Pour aller plus vite, la colonne volante emportait le moins de bagages possible. Comme munitions et comme vivres, elle n'avait que le strict nécessaire. On avait même fait appel aux sentiments de l'honneur et du devoir pour rationner tout le monde, même les chevaux et les mulets qui se trouvaient ainsi, les pauvres bêtes, faire du patriotisme, sans le savoir, comme Monsieur Jourdain faisait de la prose. Quant à maître Gaster, il protestait sourdement contre le triste régime qu'on lui imposait et vivait dans l'espoir d'une prompte et abondante restauration à Tananarive.

La colonne forme deux brigades : celle du général Metzinger, avec trois bataillions du régiment d'Algérie et le 3e bataillon du 200e de ligne, et celle du général Voyron, comprenant deux bataillons du 13e d'infanterie de marine et deux bataillons du régiment colonial. Le général Duchesne marche tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre.

Le 4 septembre 1895, la petite armée s'avance dans la vallée du Momokomita (mot qui, en malgache, signifie : qui attire les moustiques) arrosée par de fortes cascades et une jolie rivière. Le sentier d'abord un peu étroit s'élargit sur le versant du plateau de Tabolo.

L'air devient plus vif et la santé générale s'améliore. Le thermomètre baisse ; par contre, le moral du soldat se relève, et la gaieté revient ; on entonne avec entrain les vieux refrains du bivouac, auxquels viennent s'ajouter des couplets de circonstance, improvisés par les

poètes de la colonne. En voici un, entre autres, dont la poésie laisse certainement beaucoup à désirer, mais qui a tout au moins le mérite de s'approprier parfaitement à la situation :

A la suite de nos succès,
Il poussera des petits Français
Dans l'île où maintenant se cache
Le Malgache.
C'est ainsi qu'il colonise,
Le troupier qu'est né roublard,
En songeant à sa promise
A Madagascar.

Le camp est établi en face d'Ampotaka ; en avant, dans le bas, se trouve la vallée du Ftiringalava, resserrée entre deux montagnes d'une altitude de 1.200 mètres, et défendue par des retranchements formidables et mille Betsileos. Sur le sommet d'une colline, on aperçoit une grande redoute, avec trois canons, terrassements et abatis d'arbres. Mais, comme toujours, la défense ne répond pas à cette superbe mise en scène. On se croirait volontiers au théâtre, devant un décor de parade, défendu par des soldats de carton ; et la simple apparition d'un bataillon sakalave suffit, en effet, pour mettre l'ennemi en déroute.

Le 16 septembre, le quartier général plante ses tentes à Ambohinorina. Plus la colonne avance, plus les bagages diminuent, plus elle mérite naturellement le nom de colonne légère. On a peine à la ravitailler ; et l'on rationne de plus en plus. Le soldat, dans son pittoresque langage, commence à la trouver mauvaise ; certains évoquent le souvenir du radeau de la Méduse et fredonnent la complainte du *Petit Navire*. D'autres, plus philosophes, objectent avec raison qu'il faut manger pour vivre, et non pas vivre pour manger.

Le 17 septembre, la brigade Voyron, qui est en tête,

après avoir traversé à plusieurs reprises la petite rivière sinueuse du Ftiringalava, arrive en face des monts Ambohimena, de 1.400 mètres d'altitude. 14 forts, 20 canons et 8.000 Hovas défendent la position.

Cette fois, l'avis général est qu'il va falloir en découdre. Erreur ! Pareils à ces marionnettes de la chanson, qui font trois petits tours, et puis s'en vont, les guerriers fantoches, après avoir promené leurs lambas blancs sur les hauteurs pendant une partie du jour, et tiré quelques coups de canon qui ne tuèrent personne, s'empressèrent de disparaître à la faveur des ombres de la nuit. La razzia, cette fois, fut fructueuse. On trouva dans le camp des silos pleins de paddy, bœufs, cochons, volailles. Il y eût naturellement ce jour-là bombance générale, repas pantagruélique avec hors-d'œuvre, entrées et sorties.

Des monts Ambohimena, au lieu de prendre le chemin ordinaire qui traverse de nombreux villages, un pays fertile et très bien arrosé, le général Duchesne se dirigea vers Ambohimanga, la ville sainte, le Saint-Denis malgache ; c'est là, en effet, que sont les tombeaux des rois de l'Emyrne. La brigade Voyron, toujours en tête, va camper, le 21, sur les bords de l'Andranoble, près d'Antoby, à quinze lieues seulement de la capitale. Le 23, elle franchit les pentes rocheuses de l'Ankara, où elle est reçue par un feu très vif, mais mal dirigé, et arrive en vue de Lahavoitra, montagne à trois têtes, où elle fait séjour pour attendre la colonne Metzinger. Puis, les colonnes réunies traversent ensemble, sans rencontrer de résistance, le petit village de Babey, qui n'est plus qu'à 30 kilomètres de Tananarive. Mais le 26, à la surprise générale, pour la première fois depuis Tsarasaotra, les Hovas nous attendaient de pied ferme. Ils ouvrirent le feu à 300 mètres, et, il faut bien

11

l'avouer, il y eut un moment où la situation fut critique. « Le ronflement des obus, écrivait un officier, répercuté par les échos de la montagne, ressemblait au grondement du tonnerre, et le crépitement de la fusillade rappelait celui de la poêle à frire, sans friture ». Le quartier général se trouva un instant en pleine mêlée ; et une balle traversa la sacoche et les fontes du général d'état-major de Torcy. Finalement, dans cette conversation avec les Snider et les Remington de l'ennemi, nos fusils Lebel eurent le dernier mot.

Le 27 septembre, repos, pour attendre la réserve qui comprend le 3e bataillon du 200e de ligne, deux compagnies du 3e bataillon d'infanterie de marine et deux compagnies de tirailleurs haoussas, en tout 800 hommes, commandés par les colonels de Lorme et Bizot.

Le 28, marche sur la capitale par la route d'Ambohimanga. On campe au cœur du pays d'Ymerne, l'Eden malgache, la terre promise de l'île, peuplée de nombreux villages, et où l'on cultive avec succès le riz, les pommes de terre, les patates, la canne à sucre, le maïs, les bananes, les ananas, le coton, etc. ; il ne lui manque, pour rivaliser avec le pays de Chanaan, que la plante fameuse produisant le jus divin, et qui ne pousse pas en Angleterre. On y trouve même des sources thermales, ferrugineuses, alcalines et calcaires ; et nul doute que, plus tard, quand la civilisation aura pénétré dans ce pays, il ne s'y construise des établissements d'hydrothérapie, où les malades pourront à leur fantaisie prendre des bains et douches de toute nature, et s'entretenir, à la façon de Mme de Sévigné, de la vertu curative des eaux.

Enfin, la ville est en vue ! Antanarivo la Belle, crient les porteurs malgaches. Nous touchons au dénouement ; et, après cette terrible chevauchée de la fièvre et de la mort, tous, officiers et soldats, éprouvent une sen-

sation de soulagement, quelque chose comme la joie qui remplit le cœur du marin quand il arrive au port.

Le général en chef décide qu'au lieu de continuer vers l'ouest, chemin plus court, mais découvert et facile à défendre par l'ennemi qui occupe les hauteurs, on fera par le flanc en marchant vers l'est ; de là, un sentier conduit à l'observatoire, situé à 1.400 mètres d'altitude, en dehors de la capitale. Ce mouvement tournant s'exécute en bon ordre ; en approchant d'Ambohimanga, la ville sainte, le convoi qui suit est attaqué ; l'ennemi est repoussé par la légion et l'artillerie de Metzinger ; c'est à Ambohimanga que sont conservées les idoles des Dieux tutélaires ; c'est là que reposent les anciens rois de l'Imerne ; Andrianampoinimerina, un nom de vingt lettres, père de Radama Ier, qui a fondé la dynastie, y est enterré à côté de Ranavalo Ier, sa petite-fille ; l'entrée de la ville est interdite aux étrangers. Le général en chef respecte cette interdiction, contrairement à l'avis de quelques officiers qui rappellent la prise de Kana, au Dahomey, et celle de Kairouan, en Tunisie ; le 29 septembre au matin, la marche en avant est reprise. Le même jour, au soir, la colonne avait atteint les points qu'elle voulait occuper, pour y passer la nuit. Aux grand-gardes, les sentinelles immobiles, l'oreille au guet, ont les yeux fixés sur la ville, qu'éclairent les feux de bivouac.

C'est une nuit solennelle, celle de la veillée des armes ! Et, en dépit de l'insouciance ordinaire du soldat, elles ne peuvent s'empêcher de songer à la gravité de la situation. Le voisinage d'un cimetière n'est pas fait pour chasser les idées sombres. Dans cette cité de la mort, à travers les tombes et les cyprès, où dansent les feux follets, on entend des bruits de terre remuée, comme si des fossoyeurs travaillaient à leur funèbre besogne ! Non, ce sont les coups de pioche des terrassiers hovas qui creusent des tranchées.

Là-bas, dans une tente isolée, courbé sur une carte d'état-major, le général en chef songe à la terrible responsabilité qui pèse sur lui. Demain, 30 septembre, va se jouer le dernier acte du drame ; quel en sera le dénouement ! et il pense aux multiples difficultés d'un assaut livré par un détachement de 1,500 hommes à une ville de cent mille habitants, à travers des rues étroites, ou plutôt des sentiers tortueux et faciles à défendre. Il se rappelle les sièges meurtriers de Zaatcha, Constantine, Puebla ; il pense à l'affreuse situation de la colonne légère forcée, en cas d'échec, de se replier sur Majunga, à cinq cents kilomètres de distance, sans vivres ni convois. Il voit les blessés français torturés, mutilés par les Hovas, et ses réflexions sont amères comme celles du Christ dans le jardin des Oliviers, et les heures de la nuit s'écoulent pénibles et lentes. Enfin, voici le jour. Les idées sombres disparaissent avec les dernières ombres de la nuit. Les clairons sonnent la diane ; les tentes sont abattues ; et nos soldats s'empressent de déjeuner avec les restes du repas de la veille. Sage précaution ! Qui sait quand on dînera ! Déjà les premiers rayons du soleil ont doré la cime des monts ; et bientôt, sous l'ardente lumière, la capitale de Madagascar surgit brusquement au milieu des rizières qui lui forment comme une ceinture d'émeraudes, et apparaît dans toute sa splendeur aux yeux éblouis de nos soldats.

« Au-dessus des cases aux toits de chaume et cons-
« truites en pisé, s'élèvent majestueusement le palais de
« la reine, ceux de Rainilaiarivony, le premier ministre,
« de Ratalifetra, son petit-fils, les églises, temples et mai-
« sons européennes habitées par les diplomates étran-
« gers et les colons. Tananarive est construite sur un
« mamelon en dos d'âne, très étroit, allant du Nord au
« sud ; à l'est et à l'ouest, il s'abaisse en pointes raides
« sur les rizières et, du côté ouest, se termine par une

« falaise rocheuse de 40 mètres d'altitude, formant à
« la ville un rempart naturel.

« A mi-côte et au centre, la mission catholique et la
« cathédrale, à l'est, un plateau de 1,400 mètres d'alti-
« tude, sur lequel est construit l'observatoire.

« Dans la banlieue, nombreux villages, maisons iso-
« lées à travers une vaste plaine qu'arrosent l'Ikopa et
« la Mamba. Quant aux rues, elles n'existent que pour
« mémoire. Il n'y a que des sentiers tracés au hasard,
« courant sur des rochers, bordant des précipices avec
« gradins et rampes fantastiques ».

En attaquant la ville par l'ouest, il fallait traverser des marais, rizières et villages fortifiés ; en la tournant au nord, au contraire, et en se dirigeant vers l'est, par Ambohimanga et Hafy, l'artillerie pouvait prendre place sur les collines environnant la ville. C'est ce dernier parti que prit le général en chef. Il fut décidé que la brigade Voyron servirait de pivot à la brigade Metzinger, qui devait faire une forte conversion par une chaîne de collines partant d'Hafy, dans le but de passer inaperçue, puis, se rabattant sur la ville, s'emparerait d'Ankatso, bombarderait la ville et préparerait l'assaut. A peine la colonne Metzinger a-t-elle quitté le bivouac qu'elle est assaillie par une nuée d'obus. En même temps, le détachement d'arrière-garde occupant Sabotsy et commandé par le colonel de Lormes, était attaqué, et les batteries de Tananarive ouvraient un feu violent sur le 13ᵉ d'infanterie de marine, commandant Debrou, qui marchait sur l'observatoire. Il y eut un moment de confusion ; en quelques minutes, 23 hommes sont tués ou blessés. Le capitaine Dellousquet a le bras fracassé et le lieutenant indigène El Arbi Ben Hamar est frappé par un éclat d'obus. En dépit de ces obstacles, nous avançons toujours. Le lieutenant-colonel Lenton-

net, avec ses deux bataillons de tirailleurs, enlève l'observatoire et le village qui l'avoisine.

A deux heures, le mouvement était terminé ; notre armée occupait tous les points dominant la ville et, à trois, le général en chef donnait l'ordre du bombardement. Les batteries hovas ripostent, mais sans succès ; nos obus à la mélinite, au contraire, produisent un effet foudroyant. L'un d'eux tombe sur le palais de la reine et fait trente cinq victimes. Une des tourelles s'écroule avec fracas ; puis le clocher de la chapelle s'abat à son tour ; encore quelques minutes et de cette magnifique demeure du palais ancestral il ne restera que des ruines. La situation est d'autant plus terrible que les caveaux du palais renferment une quantité considérable de poudre. Il suffit d'une étincelle pour déterminer une épouvantable explosion. Ranavalo va-t-elle préférer la mort à la capitulation et s'ensevelir sous les décombres ? va-t-elle suivre l'exemple de ces marins héroïques qui préfèrent se faire sauter avec leur navire que d'amener leur pavillon ? Non ; la reine de Madagascar ne pousse pas l'héroïsme jusque-là : la gloire d'un beau trépas est pour elle sans attrait et elle n'a pas la moindre envie de figurer au Panthéon de l'histoire. Sa terreur est telle, au contraire, qu'elle s'empresse de faire hisser le drapeau parlementaire. Le feu cessa immédiatement ; et des représentants accrédités du gouvernement, Radilifera, fils du 1er ministre, Andriamafidy et Marc Rabibissa furent envoyés au camp français. La capitulation imposée fut acceptée sans conditions, sans la moindre discussion. Quand les canons sont braqués, les négociations ne traînent pas. A cinq heures, le traité était signé et notre armée, général Metzinger en tête, entrait en ville et campait sur la grande place d'Andohalo. Ce ne fut que le lendemai nmatin, 1er octobre, que le général Duchesne fit son entrée solennelle, à cheval, entouré de

nombreux officiers et précédé d'un peloton de cavalerie. Les tambours battent aux champs ; les Hovas se découvrent. « Odeï, odeï » (mot qui signifie surprise, admiration), crie la foule ! Drapée dans ses lambas blancs, elle est grave et silencieuse, comme les sénateurs romains qui, assis sur leurs chaises curules, regardaient passer les gaulois de Brennus. Par la variété des races qui la composent, blanche, noire, jaune et olivâtre, elle rappelle les Toucouleurs du Soudan. Ce mélange de nations donne naturellement naissance à des croisements étranges et mystérieux, si mystérieux, même, qu'on n'a pas besoin, comme chez nous, d'y interdire la recherche de la paternité, et qu'il est impossible aux princesses royales elles-mêmes de vous renseigner sur ce sujet avec certitude.

Le drapeau tricolore fut hissé sur le sommet du Manzaka-Miadana, au-dessus du Vohomera (oiseau royal), qui domine le rova du palais.

Le général Metzinger fut nommé gouverneur de la ville.

Avant de clore cette étude, on ne lira peut-être pas sans intérêt une vieille tradition malgache qui prédisait l'occupation de Tananarive. D'après cette légende, ce ne serait pas le général Duchesne qui aurait pris la capitale, c'est le Kinoly (1). La voici : « Ce n'est pas le « général Duchesne qui a pris Tananarive, c'est le Ki- « noly, l'ogre mort qui fait des morts, celui qu'on n'a « jamais vu, parce que, lorsqu'on l'a vu, on n'est plus « jamais un vivant, à moins de connaître l'herbe qui « charme et qui pousse sur les vieux tombeaux. A l'ar- « rivée des Français sur la côte de l'ouest, il a ri trois « nuits de suite dans le bois sacré d'Ambohimanga. Il « a des mâchoires de crocodile, Le Kinoly est allé au

(1) Légende extraite du volume de Pierre MILLE, intitulé « *Sur la vaste terre* ».

« devant des Français, débarqués plus de cent mille,
« des blancs, des noirs, des jaunes. Ils jetaient des
« ponts sur les fleuves, coupaient les montagnes pour
« y faire passer leurs montures, et riaient le soir cou-
« chés dans leurs maisons de toile. Le Kinoly est arrivé
« dans la grande plaine sakalave. Les bœufs à bosse
« fuyaient devant l'ombre qui marche toujours, et
« l'ombre vint au premier des Maramila (soldats). Sa
« figure de crocodile était cachée sous un grand lamba.
« Ses yeux étaient rouges comme du sang. Il glissait
« avec douceur à côté des soldats comme un mendiant ;
« et le miaramila français lui dit : « mendiant, tu as les
« ongles bien longs » ; le Kinoly tira ses griffes et dit :
« « ils ont poussé dans la terre » ; puis, il entr'ouvrit son
« lamba, et le miaramila français lui dit : « Comme tu as
« le ventre creux ! — C'est qu'il a pourri dans la terre »,
« et le soldat dit encore : « tes yeux sont bien rouges »,
« alors le Kinoly prit son linceul à pleines mains, le jeta
« et dit : « regarde ! » Il n'avait pas d'yeux, mais deux
« trous avec du feu dedans, et de la viande morte sur
« les os de sa face.

« Les soldats devinrent tout pâles ; la fièvre les prit,
« et ils moururent. Le Kinoly descendit encore ; il re-
« garda les Arabous, les officiers blancs vêtus de blanc,
« et quand ils avaient vu cette goule morte qui fait mou-
« rir, ils pâlissaient et ils mouraient ; il en périt dans le
« sable, dans la terre rouge, dans la rivière ; cela dura
« deux cours de lune ; et après, tous étaient morts.

« Alors, le Kinoly remonta vers Tananarive, parce
« qu'il voulait voir Rainilaiarivony, premier ministre,
« mari de la reine. Le vieil homme dormait sur un beau
« lit de cuivre ; il avait bu du vin à son repas du soir.
« Les symboles de la longueur du jour, les pendules en
« or et en verre battaient contre le mur tendu d'un beau
« papier, sur lequel étaient peintes des batailles,

« La lune entrait par la fenêtre ; et l'on voyait que le
« dormeur était plein d'âge. L'ombre qui marche tou-
« jours lui frappa sur l'épaule et lui dit : « Rainilaiari-
« vony, fils de Rainiary, je viens te chercher ; j'ai fait
« mourir tous les Français. Maintenant, c'est ton tour. »
« Mais le dormeur s'éveilla et regarda le Kinoly sans
« mourir, car il possédait l'herbe qui charme. Il répon-
« dit : « Je ne te suivrai pas, méchant. Le souffle de la vie
« est doux, je suis au-dessus de toi, tu peux t'en aller. »
« Le Kinoly ne répondit rien, et s'en alla dans la plaine
« sakalave. Les morts français y dormaient toujours.
« Il y en avait de pendus aux arbres, épouvantés de la
« tristesse des choses.

« L'ombre les toucha du doigt et leur dit : « Levez-
« vous », et tous se levèrent. Les mulets hennirent comme
« au réveil et piétinèrent sur l'arbre. Les hommes pri-
« rent leurs fusils, les officiers leurs sabres, gravirent
« les monts Ambohimena et coururent sur Tananarive.
« Alors, le premier ministre dit : « l'ombre m'avait donc
« menti ; les voilà qui viennent, ces diables ! »

« La reine fit un grand kabary, et les miaramila mal-
« gaches allèrent à la rencontre des Français ; et ils
« étaient courageux, les Malgaches ! Mais, quand ils
« arrivèrent devant les Français, Ramazombazaha leur
« chef devint gris de terreur ; ce n'étaient pas des
« hommes, les Français : c'étaient des Kinoly ! Ils
« n'avaient pas d'yeux, mais des trous pleins de
« flammes, et de la chair décomposée et verte sur les
« os. On voyait le jour à travers leur ventre creux, des
« griffes leur sortaient des mains, et leurs mâchoires
« s'ouvraient comme les mâchoires des cadavres qu'on
« déterre. Ils marchaient vite, vite ! Leurs pieds ne fai-
« saient pas de bruit ; leurs fusils ne fumaient pas et
« tuaient comme la foudre. Ramazombazaha jeta son
« chapeau à plumes, son sabre et s'enfuit. Les soldats

« jetèrent leurs armes et s'enfuirent ; et les Français
« cadavres continuaient d'approcher. Ils grimpaient les
« côtes, descendaient dans les vallées ; les murs s'effon-
« draient, quand ils les touchaient du doigt ; et puis,
« leurs regards rouges, leurs faces mortes terrifièrent
« le vieux premier ministre qui avait épousé trois
« reines ; il se mit à pleurer, parce que le Kinoly avait
« vaincu ; et il remit Tananarive aux ombres. »

La prise de Tananarive avait terminé glorieusement cette héroïque campagne qui eût pu aboutir à un terrible désastre. Elle est tout à l'honneur du général en chef dont le sang-froid et l'humanité ont fait l'admiration de l'Europe entière.

Honneur aussi à nos soldats qui se sont montrés dignes de leur chef par leur courage et leur endurance !

Qui donc a dit que la France actuelle manquait d'énergie et que l'esprit militaire était mort ? Allez le demander à ceux qui ont fait les campagnes du Tonkin, de la Tunisie et du Dahomey ! Allez le demander à ces foules en délire qui accueillirent par des acclamations enthousiastes leur rentrée triomphale ! Non, quoiqu'en disent certaines gens, le mot patrie n'est pas un vain mot. Le patriotisme est toujours aussi vivace qu'au temps de César et de Charlemagne, et la *Marseillaise* entraînante a remplacé la chanson de Roland. *Sursum Corda !* A la voix du canon d'alarme, nous saurons encore marcher à la frontière avec le même élan qu'en 1792, et la sonnerie « Au drapeau » fera toujours battre le cœur du soldat français.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE DE M. HUARD

Sur la campagne de Madagascar

PAR M. CH. MICHAU
Membre de la Section des Lettres

Séance du 21 Décembre 1906

MESSIEURS,

Je viens vous rendre compte de la mission que vous m'avez confiée de vous adresser un rapport sur l'étude de M. Abel Huard, concernant « *la Campagne de Madagascar* ».

L'auteur nous dit avoir été amené à traiter ce sujet par la lecture de l'ouvrage « la Guerre de Madagascar », de M. H. Galli ; ne serait-ce point aussi que c'est surtout le grand plaisir qu'il éprouve, et nous l'en félicitons, à décrire l'intrépidité et la bonne humeur du soldat français en campagne, car il se rappelle que lui aussi a fait partie de ces expéditions lointaines et le sang de l'ancien volontaire, à la légion étrangère, bout toujours ardent dans ses veines.

Entend-il le son du tambour ou du clairon et voit-il défiler devant lui ceux qui, à leur tour, sont dans la carrière, remplaçant leurs aînés qui n'y sont plus, le vieux soldat, toujours jeune, se met à les suivre ; il court, il

vole, poursuivant en pensée l'ennemi qu'il a vaincu autrefois à l'ombre du drapeau tricolore, dans les plaines du Mexique, à Camerone et à Puebla.

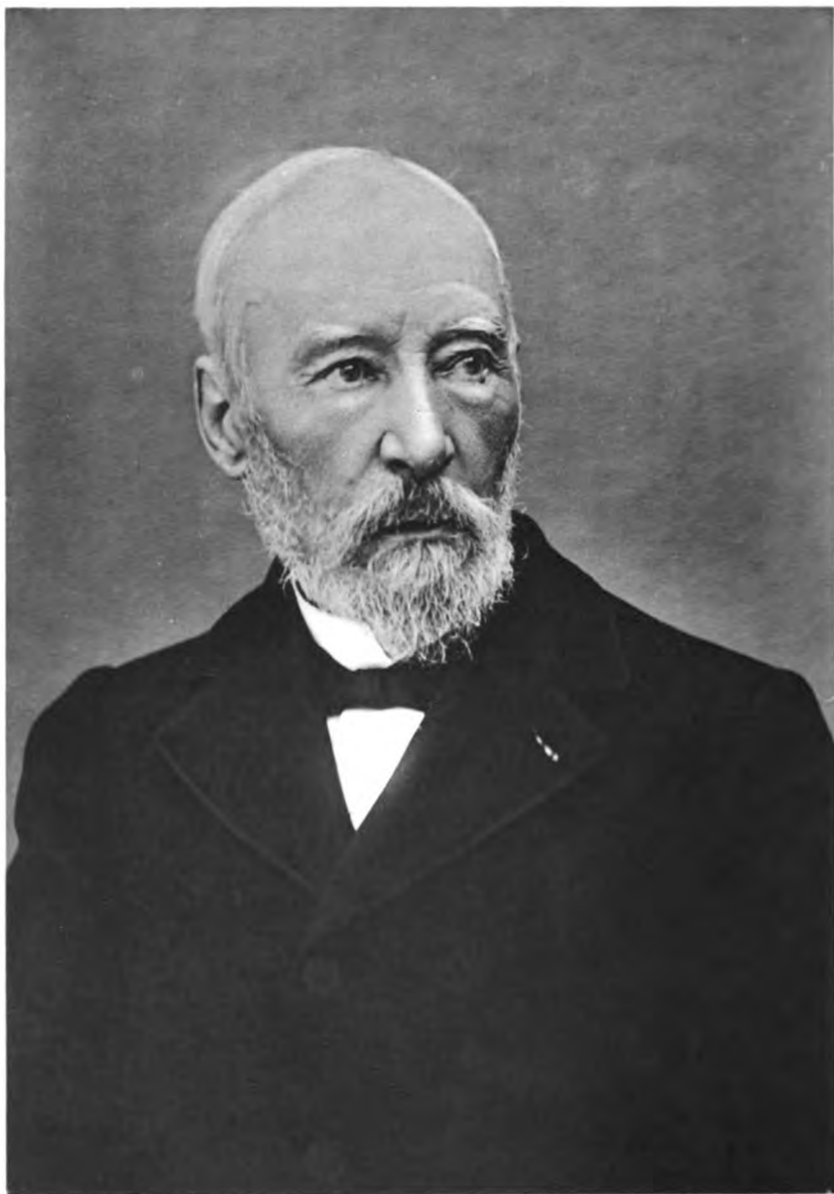
Aussi ses récits, ses tableaux militaires dans lesquels il excelle sont toujours émaillés, égayés par l'humour, les lazzis de ses anciens compagnons d'armes. Avec lui. on vit véritablement la vie du soldat, on le voit affrontant gaiement le danger et s'entraînant dans les moments difficiles par un refrain national, par ces reparties de loustic des joyeux zéphirs qu'il nous raconte avec tant de verve, mais sont-elles bien authentiques et n'en serait-il pas l'auteur par hasard ? car je m'imagine qu'il a dû autrefois, dans le rang, en commettre de bien bonnes.

Quant à la campagne de Madagascar, commencée à la fin de 1894 et terminée en 1896 par la prise de Tananarive et la captivité de la reine Ranavalo, c'est de l'histoire et ce rapport n'avait point à remémorer les exploits du général Duchesne et du contre-amiral Bienaimé qui se couvrirent de gloire. Pouvait-il en être autrement avec les vaillants soldats qui secondèrent leur entreprise ?

L'auteur termine son travail en citant une vieille tradition malgache, prédisant l'occupation de Tananarive par les Français, tradition ayant pour but d'établir que les Hovas ont été vaincus surtout par leurs défauts ! On se console comme on peut.

Et nous terminerons à notre tour en adressant à notre excellent collègue nos compliments pour son intéressant travail dont la section nous propose l'insertion au *Bulletin* de la Société.





GUSTAVE VAPEREAU

1819-1906

GUSTAVE VAPEREAU

1819-1906

PAR M. BANCHEREAU
Membre de la Section d'Agriculture

Séance du 7 Décembre 1906

RAPPORT VERBAL DE M. LE Dr FAUCHON
Secrétaire général

Séance du 21 décembre 1906

Cette année a vu disparaître un des lettrés, un des érudits les plus connus non seulement de France, mais du monde entier, *l'auteur du Dictionnaire des Contemporains*, cet ouvrage qu'on dénomme plus ordinairement *le Vapereau*, comme on dit le Bouillet, le Littré, le Larousse. Orléans perdait en lui un de ses enfants.

D'une famille fort ancienne de l'Orléanais (des recherches généalogiques, poussées jusqu'au XVe siècle, la trouvent avant même qu'une branche soit venue habiter Orléans, déjà fixée à Neuville-aux-Bois et à Aschères), *Louis-Gustave Vapereau*, naquit le 4 avril 1819, à Orléans, rue Bannier, au coin de la rue du Chapon, au numéro 119 actuel, dans une maison où son père exerçait le métier de boulanger. Les enfants étaient nombreux, aussi les parents attendirent-ils une occasion ou des res-

sources plus grandes pour lui faire donner une instruction même élémentaire, et l'enfant était déjà grand, il avait onze ans, quand un de ses oncles, Nicolas Vapereau, curé de l'église Saint-Michel, à La Ferté-Saint-Aubin, remarquant son intelligence et ses heureuses dispositions, le prit chez lui et lui fit commencer ses études. Ce brave homme, qui fut curé à La Ferté de 1808 à 1834, et y laissa le souvenir d'un digne et saint prêtre, ne tarda pas à se sentir insuffisant en présence d'un sujet aussi bien doué, aussi apte aux travaux intellectuels ; les progrès avaient été extrêmement rapides, et, deux ans plus tard, il faisait entrer son neveu au Petit Séminaire d'Orléans.

Cet établissement, dont le Directeur était alors M. Roma, se trouvait installé dans les vieux bâtiments du cloître Saint-Etienne, il comptait un petit nombre d'élèves dont beaucoup se destinaient au sacerdoce, Vapereau y débuta en cinquième, en 1832 ; il connut, dans des classes voisines de la sienne, deux élèves qui illustrèrent plus tard le clergé orléanais, Louis-Alexandre Rabotin et Louis-Léon Renaudin. Le latin et le grec constituaient le fond de l'enseignement, toutefois les sciences n'y étaient pas dédaignées ; les études qu'on y faisait étaient bonnes, consciencieuses ; Vapereau, sans être l'élève très brillant en certaines facultés, et parfois faible en quelques autres, remportait chaque année prix ou accessit en chaque matière ; c'était le bon élève studieux et appliqué, au travail soutenu, qu'estiment fort les professeurs, et qui n'est médiocre en rien, étant bon en tout. Aussi fut-ce avec regret qu'en 1837, après quatre années passées dans cette maison, ses maîtres le virent les quitter, pour aller suivre au collège les cours de philosophie, comme élève d'une pension située rue Bannier et tenue par M. Feuillâtre.

La chaire de philosophie du Collège était occupée par un jeune agrégé qui venait de passer ses derniers examens et qui, en préparant son doctorat, faisait son cours avec toute l'ardeur d'une intelligence jeune et convaincue ; c'était Francisque Bouillier, qui devait, quelques années plus tard, publier une *Histoire du Cartésianisme* et retrouver son élève à la *Liberté de Penser* où ils écriront tous deux. En entrant au collège, Vapereau cherchait sa voie ; les sciences attiraient cet esprit ami de l'exactitude, il se décida néanmoins pour la philosophie, et tout nous porte à croire que la présence à Orléans de Francisque Bouillier ne fut pas étrangère à cette détermination.

En 1838, M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, avait institué un concours entre tous les collèges de France, ceux de Paris et de Versailles exceptés, pour les classes de philosophie et de rhétorique. Le collège d'Orléans y remporta deux prix et deux accessits, *le Prix d'honneur de Philosophie* était décerné à Gustave Vapereau ; fier de ces brillants succès qui rejaillissaient sur la ville tout entière, le Conseil municipal décida de faire frapper deux médailles d'argent qui seraient remises solennellement aux lauréats des prix.

En même temps qu'il faisait sa philosophie, Vapereau avait préparé les examens de l'*Ecole Normale Supérieure* et y entrait cette même année. La frappe des médailles ayant demandé un certain temps, il y reçut celle à lui destinée, des mains de Victor Cousin, alors directeur de l'école, qui écrivait à cette occasion au Conseil municipal d'Orléans, le 3 décembre 1839 : « Je suis heureux de « vous dire que cet élève travaille de manière à se rendre « digne de cette distinction éclatante et à soutenir « l'honneur de son premier succès. »

Quoique se préparant plus spécialement à l'enseigne-

ment de la philosophie, Vapereau, secondé admirablement par une merveilleuse mémoire, aborda avec fruit les études les plus diverses ; il comptait parmi ses professeurs Jules Simon, chargé du cours de l'Histoire de la Philosophie ; ses condisciples étaient Bersot, Deschanel, Despois, Charles Levêque ; ces jeunes gens, entraînés par les idées libérales qui commençaient alors à se faire jour et étaient acceptées avec enthousiasme par une partie de la jeunesse studieuse, montraient déjà dans leurs entretiens ce qu'ils seraient plus tard et se sentaient attirés les uns vers les autres ; Vapereau se lia davantage avec Bersot et Ch. Levêque qui, comme lui, étudiaient la philosophie. Courts de bourse, mais riches d'idées, leur grande distraction consistait en de longues promenades occupées par des discussions sans fin ; Vapereau entraînait surtout Ch. Levêque, son camarade de promotion et, dans l'ardeur de la dispute, une simple promenade dégénéra parfois en une longue course dont les deux jeunes philosophes revenaient exténués. Les trois années s'écoulèrent paisibles, les amitiés se scellèrent, Ch. Levêque partit pour Athènes dont on inaugurait l'école, Vapereau devenait un des secrétaires de Cousin, après Jules Simon, après Bersot. Le grand philosophe, pour cet emploi peu rétribué, qu'il savait encore parfois rendre pénible, recherchait des jeunes gens travailleurs et sérieux ; il ne pouvait faire un meilleur choix, et notre compatriote lui fut un secrétaire consciencieux et discret.

Auprès de Cousin, il contracta l'habitude de lire beaucoup et surtout de lire avec fruit ; il seconda son illustre maître dans les explorations auxquelles il se livrait dans les manuscrits de Pascal et pour son propre compte les étudia avec ardeur. Ce fut pendant cette année bien remplie qu'il se donna la méthode de travail qu'il conservera toute sa vie.

En 1842, il était nommé à la chaire de Philosophie du Collège de Tours ; reçu agrégé en 1843, il défendit, la même année, la philosophie, à cette époque très attaquée, dans un discours intitulé : « *Du caractère libéral,* « *moral et religieux de la philosophie moderne* ». Ce discours attira sur lui l'attention de quelques esprits qui dénoncèrent son cours à l'autorité universitaire et tentèrent, mais sans y parvenir alors, de nuire au jeune professeur. Celui-ci, travailleur infatigable, s'était mis à l'étude de l'Allemand et fut, en outre de la Philosophie, chargé au collège de l'enseignement de cette langue pendant cinq années.

Dans une situation qui semblait devoir lui éviter le souci du lendemain, le professeur songea à se créer un foyer et, en 1844, à peine âgé de 25 ans, il épousait Mlle Forest, la fille d'un propriétaire vigneron de Tauxigny, petit village de la vallée de l'Indre, situé entre Tours et Loches ; trois enfants naquirent. Le jeune père occupait les loisirs que lui laissaient ses cours à des travaux philosophiques, à des études diverses, notamment à celle du droit.

Toujours en relations avec ses anciens condisciples de Normale, il prit part à la fondation, en 1847, d'une petite revue qui ne devait avoir qu'une éphémère durée ; ouverte aux pensées généreuses, aux idées libérales, la *Liberté de Penser*, tel était le titre de cette revue, que dirigeait Amédée Jacques et où l'on pouvait lire des articles signés Bersot, Despois, Deschanel, Jules Simon, Garnier, Renan, Bouillier ; Vapereau y traita de la *Réforme pénitentiaire* et il y étudiait, quand survinrent les événements de 1848, la *Colonie pénitentiaire de Mettray*, qu'il avait connue et pu examiner de près, aux portes de Tours où elle se trouvait. Il y donna une étude sur le *Divorce*, dont l'opportunité était alors très discu-

tée et dont beaucoup de partisans se rencontraient dans le clan des jeunes philosophes ; Vapereau, pour qui la famille fut toujours la base de la société et le mariage une institution intangible, le combattit de toutes ses forces et toute sa vie resta un de ses plus irréductibles adversaires : « Je le combattrai, écrivait-il, comme fu-
« neste à la société dont il ébranle la plus ferme base ,
« je le condamnerai au nom de la nature humaine, de
« ses sentiments les plus nobles et les plus délicats, au
« nom des devoirs de l'homme, au nom même de son
« bonheur ». La *Liberté de Penser*, revue aujourd'hui presque introuvable, quoique rédigée par des écrivains de valeur, ne s'adressait qu'à un nombre trop restreint de lecteurs, elle vécut ce que vivent ces sortes de revues, le temps d'épuiser les ressources de ses commanditaires, et disparut au bout de deux ans.

Vapereau ne se mêla pas à la politique de 1848, il s'y intéressa cependant ; la République devint l'Empire, les dénonciations contre son cours recommencèrent et, en 1852, après dix années heureuses, passées à Tours, lors des restrictions apportées à l'enseignement de la philosophie, il se vit contraint d'abandonner sa chaire.

Son beau-père, M. Forest, était mort quelques années auparavant, laissant une liquidation difficile, il ne fallait pas espérer de ce côté des moyens d'existence ni même d'attente. Vapereau dut d'abord songer à assurer le nécessaire à sa femme et à ses trois enfants, il partit pour Paris et chercha une situation, combien difficile à trouver, car nombreux alors étaient les professeurs dans son cas ; il donna quelques leçons, termina les études de droit qu'il avait commencées à Tours, et se fit inscrire au barreau en 1854, il plaida même quelques causes. Il s'ouvrit un jour à Jules Simon d'un projet presque irréalisable, il s'agissait d'un dictionnaire où l'on aurait

trouvé les biographies des hommes connus de notre époque ; jusqu'alors, ce qui avait été fait dans cet ordre d'idées était ou trop spécial, ou trop incomplet, et le plus souvent pas assez impartial ; les grands ouvrages de biographie ouvraient rarement et timidement leurs portes à ceux que la mort n'avait pas encore atteints ; tout était à faire, c'était une œuvre de longue haleine, exigeant du temps et une avance de fonds considérable, dès lors impossible à entreprendre dans les circonstances actuelles. Jules Simon entretint de ce projet un ancien normalien, éditeur érudit, Louis Hachette, qui, saisissant l'avenir d'un semblable ouvrage, voulut connaître Vapereau, et, après une entrevue où celui-ci développa son plan, lui fournit aussitôt les moyens d'en préparer l'exécution. Après trois ans de travail, le *Dictionnaire des Contemporains* paraissait ; il eut un immense succès, et, en même temps qu'on mettait la dernière main à son supplément, on prépara une seconde édition.

Dans la première, celle de 1858, Vapereau et ses collaborateurs avaient cru devoir laisser une petite place à la critique et ajoutaient quelques considérations personnelles à la sécheresse des notices biographiques ; ce fut peu goûté du public qui demandait à cette mine de renseignements des articles complets, mais succincts, et un plus grand nombre de noms. La critique disparut des éditions suivantes, 1861, 1865, 1870, qui se succédaient et s'enlevaient rapidement. Que de mécontents étaient faits chaque jour, combien trouvaient leur article trop court, trop peu important au gré de leur vanité, combien auraient voulu voir disparaître certains détails, modifier certains autres, dans un sens le plus souvent contraire à la vérité, mais qui leur paraissait plus favorable à leur renommée ! La seule raison du succès du Dictionnaire

est l'exactitude des renseignements fournis, l'impartialité avec laquelle ils sont présentés ; quelques notices, certes, contiennent des erreurs, peut-il en être autrement ? Vapereau les recherchа toujours pour les corriger, mais, dès qu'il s'agissait d'altérer la vérité ou même seulement de la voiler, il se montrait intraitable, incorruptible. Quoique secondé par de nombreux collaborateurs dont beaucoup étaient des écrivains et des hommes de lettres connus, il voyait et revoyait tout, et, sans pour cela se désintéresser des autres articles, il se réservait les plus difficiles, les plus délicats ; il écrivit lui-même l'article sur Napoléon III, et combien peu aisé devait-il être pour un adversaire, une victime de l'Empire ! Il sut le faire, et il le fit sans partialité. Les plus nombreux mécontents étaient les oubliés et surtout ceux qui ne furent pas jugés suffisamment méritants pour figurer dans un ouvrage qui, ne voulant pas devenir trop important, devait certainement s'imposer des limites. Parmi ces derniers, Vapereau se fit des ennemis irréconciliables, et c'est avec peine que nous avons vu au nombre de ses détracteurs un de ses compatriotes, presque un de ses condisciples. Nous voulons parler de René Biémont. Que d'injustes accusations portées par cet auteur dans les quelques lignes qu'il lui consacre au début de son ouvrage sur Orléans ! Ceux qui ont approché Vapereau savent combien il fut exempt de vanité et d'ambition.

Pillé par la presse qui ne le remercia souvent qu'en le décriant, le *Dictionnaire des Contemporains* est la source ordinaire où elle allait et va encore chercher les éléments principaux des articles biographiques et nécrologiques qu'elle publie. Des ouvrages similaires, tel le « Men of the time », en Angleterre, parurent dans les pays étrangers ; l'idée était bonne, l'ouvrage répondait à un besoin, il est naturel qu'il ait été imité.

Au début, Vapereau s'était entièrement consacré au Dictionnaire. Quand eut paru la première édition, avant même qu'un supplément fût venu compléter l'ouvrage, il se trouva quelques instants de libre et de suite ce travailleur songea à les utiliser ; en 1859, il publiait le premier volume de *l'Année littéraire et dramatique* qui parut depuis chaque année sans interruption, jusqu'en 1870 ; dans cette publication précieuse qui rend encore actuellement de grands services à ceux qui cherchent des renseignements sur la production littéraire française de cette époque, l'auteur, conservant son droit de critique, mais n'en abusant pas, s'efforce de présenter ou plutôt de rappeler quelles furent les œuvres littéraires et théâtrales de l'année et de donner la mesure du succès qui les accueillit à leur apparition.

Le Dictionnaire laissant encore de nouveaux loisirs, il se joignit, en 1862, à Gérusez, pour tenter de mettre en œuvre un *Dictionnaire des Littérateurs ;* la mort de son collaborateur ne lui permit pas de mener à bonne fin cet ouvrage qui, en 1870 était peu avancé lorsqu'éclata la guerre avec l'Allemagne, suivie à bref délai de la chute de l'Empire.

Le Gouvernement Provisoire s'était rapidement constitué, quelques-uns de ses membres avaient autrefois collaboré avec Vapereau à la *Liberté de Penser*, beaucoup le connaissaient et l'estimaient ; le 14 septembre 1870, on lui offrit la *Préfecture du Cantal ;* accepter à cette époque était un véritable dévouement : il partit aussitôt pour Aurillac prendre possession de son poste. Il s'y montra sage administrateur ; cet homme, la veille encore ignorant de l'administration politique d'un département, y apportait ce bon sens accompagné de droiture et d'honnêteté qui lui servit dans toutes les circonstances de sa vie. Il ne pouvait se résoudre à prendre

une sérieuse décision que lorsque, l'ayant pesée et examinée, il l'avait reconnue juste et équitable, et, lorsqu'il l'avait prise, il l'exécutait avec prudence, mais avec énergie.

Nommé, le 26 mars 1871, à la *Préfecture du Tarn-et-Garonne*, il s'y trouva en présence de luttes politiques très vives ; le danger national n'existant plus, les passions s'étaient réveillées aussitôt et les divers partis étaient aux prises et s'y combattaient avec acharnement; le caractère du Préfet manqua de souplesse, son mépris des compromissions fit qu'il mécontenta les amis du gouvernement eux-mêmes et, après deux années d'efforts, il fut désavoué et mis en disponibilité. « La poli-« tique, écrira-t-il plus tard, est le premier des arts et le « dernier des métiers ».

Ses travaux littéraires interrompus l'attendaient, désabusé, il revint à Paris ; le *Dictionnaire des Littératures*, qu'il avait abandonné, fut repris et parut en 1876 ; ce dictionnaire, peu connu de la masse du public, est fort apprécié des écrivains qui s'occupent de l'histoire littéraire, c'est peut-être l'œuvre capitale de Vapereau, celle qui survivra le plus longtemps et sera dans l'avenir la plus goûtée. Entre temps, il donnait des articles au « Dictionnaire des Sciences philosophiques », à l' « Encyclopédie générale », à la « Revue pédagogique », à la « Revue de l'Instruction publique » ; occasionnellement il écrivait dans diverses autres revues, dans les grands quotidiens, il annotait quelques ouvrages classiques.

Nommé, en 1877, *Inspecteur général de l'Instruction primaire*, il prit à tâche de remplir ses fonctions avec une indépendance absolue ; il avait connu la politique et il en avait fait, mais ne pouvait admettre qu'elle fût mêlée à l'enseignement, et bien des heurts se produi-

sirent de ce chef ; il était, sur ce point, particulièrement irréductible. Entre deux tournées, il surveillait la refonte du *Dictionnaire des Contemporains* et des éditions paraissaient en 1880 et 1885.

L'heure du repos allait sonner, et, en 1888, il prit sa retraite avec l'*Honorariat*, retraite active toutefois : car ce travailleur infatigable lisait toujours et travaillait encore. Tous les lecteurs de l'*Illustration* connaissent, depuis 1880, ces pensées paraissant presque chaque semaine, sous la signature de *G.-M. Valtour*. Derrière ce pseudonyme qui dissimulait mal l'écrivain dont la plupart connaissaient le nom, Vapereau, s'inspirant quelquefois d'un événement récent, présentait plusieurs citations en forme de maximes, recueillies au cours de ses lectures, et il ajoutait toujours quelques pensées personnelles ; parfois caustique, sceptique à l'occasion, il frappait juste, et ces courtes lignes n'étaient pas les moins lues, ni les moins appréciées de nombre de lecteurs du journal ; elles montraient chez leur auteur une connaissance profonde de l'homme, de ses qualités et de ses défauts. Le choix de ces maximes fut la dernière occupation du vieux philosophe, celle dans laquelle il se complut jusqu'aux dernières heures de sa vie. Les premières pensées de Valtour furent réunies, en 1896, en un élégant petit volume : *L'Homme et la Vie* ; ce petit livre sans prétentions, c'est tout Vapereau : une grande simplicité, de l'humour souvent, de l'honnêteté toujours.

Modeste à l'extrême, fuyant tout ce qui pouvait le mettre en lumière, Vapereau, ne recherchait pas les honneurs, au contraire ; aussi beaucoup ne vinrent pas à lui et ceux qui le firent arrivèrent tardivement. En 1878, il n'avait pas la croix ; il est vrai de dire qu'il ne l'avait jamais demandée ; M. Bardoux, alors ministre

de l'Instruction publique, voulut réparer cet oubli. A un intermédiaire ce modeste eût répondu, certainement, par un refus, le ministre l'offrit lui-même ; Vapereau ne put qu'accepter. Et comme il ne demanda, plus tard, pas davantage, il n'obtint jamais plus et resta chevalier. Pas plus qu'ils ne lui procurèrent les honneurs, ses travaux ne lui apportèrent la fortune ; il ne la désirait d'ailleurs pas et ne l'eut jamais ; l'aisance vint seule et il s'en contenta.

N'ayant envisagé, jusqu'à présent, que la vie littéraire et la vie officielle de Vapereau, nous avons quelque peu négligé sa vie privée ; elle fut celle d'un sage, la simplicité fut sa règle. Dédaigneux de l'élégance, comme tous les érudits du temps de sa jeunesse. bon et juste, sévère quelquefois à l'excès pour les autres, comme il l'était toujours pour lui-même, il fut le véritable chef de famille dans le sens qu'on attachait autrefois à ce terme, et comme tel n'eût pas admis que son autorité pût être un seul instant discutée. Dans ses relations, il avait, en apparence, l'abord un peu brusque ; il semblait quelque peu autoritaire, mais il faisait toujours montre d'une extrême urbanité, d'une exquise courtoisie et dans les diverses situations où il se trouva, s'il tenta de faire prévaloir l'idée qui lui paraissait juste, jamais il ne l'imposa, l'opinion d'autrui lui sembla toujours une chose respectable. Son corps vieillissait, mais son esprit resta toujours vif et largement ouvert aux choses du présent, il les acceptait et s'y intéressait volontiers ; à l'encontre de certains vieillards, il ne vivait pas uniquement dans le passé, le désir de s'instruire encore perçait souvent en lui, sans fausse honte. Etonnant par sa vigueur et son endurance physique, vieillard sec et alerte, il s'était retiré dans la propriété qu'il avait achetée auprès de Paris, à Morsang-

sur-Orge, et où, au temps de ses travaux littéraires, il aimait à venir, pendant les courtes heures de ses loisirs, reposer son esprit en fatigant son corps par des occupations de jardinage et divers travaux manuels, et aussi par ces longues promenades qu'à toute époque de sa vie, infatigable marcheur, il a toujours affectionnées. C'est là qu'il vécut les plus nombreux jours de sa retraite, venant passer à Paris, où l'attiraient ses enfants, quelques instants, toujours trop longs à son gré, et regagnant vite le coin paisible où il partageait son temps entre le travail de l'esprit et celui du corps.

Entouré de ses enfants et de ses petits-enfants, exempt d'infirmités, en 1904 il célébrait ses noces de diamants avec celle qui, fidèle compagne de sa vie, avait partagé les heures de la bonne et de la mauvaise fortune. La mort semblait oublier ces vigoureux octogénaires, quand, en 1905, elle frappa à la porte du couple uni depuis plus de soixante-deux ans ; l'épouse partie, Vapereau était atteint, et, quelques mois plus tard, le 17 avril 1906, lucide jusqu'au dernier instant, il s'éteignait après quelques jours de maladie, la mort de sa femme avait brisé sa vie. Il partit simplement, comme il était venu ; selon son désir, il repose dans l'humble cimetière de Morsang, à côté de celle auprès de qui il avait vécu, et, suivant sa volonté expresse, il y fut conduit sans faste et sans éclat, sans foule et sans discours, accompagné seulement de ses enfants, de ses parents et de ses plus proches amis. Il avait obtenu que ses obsèques fussent silencieuses et simples, mais il ne put empêcher les notes nécrologiques que publia la presse : sa mort fut signalée par les feuilles du monde entier : les revues littéraires lui consacrèrent des pages, les grands quotidiens des colonnes.

Si la carrière qu'il avait embrassée, les travaux

auxquels il se livra dans la suite, l'ont tenu éloigné d'Orléans, il n'y était pas devenu un étranger, il y avait un grand nombre de membres de sa famille, et il y venait souvent ; il présida un jour le banquet de la Société des Anciens élèves du Lycée, il était membre honoraire de la Société archéologique, il entretenait depuis son plus jeune âge d'amicales relations avec Mgr Desnoyers et, plus tard, en noua avec H. Herluison.

Ses enfants ont récemment accompli un de ses derniers désirs, celui de confier à sa ville natale, qu'il aimait, la seule image durable qui eût été faite de lui. On peut dire que, jusqu'en ces dernières années, il n'existait pas de portrait de Vapereau ; celui à qui répugnait toute ostentation, toute vanité, était plutôt réfractaire à l'objectif ; bien malgré lui, ses enfants le décidèrent à donner quelques séances au sculpteur Porcher, qui fit son médaillon et l'exposa au Salon de 1905. Le Musée d'Orléans est, aujourd'hui, en possession de ce bronze.

Vapereau est un des hommes dont notre ville peut, à bon droit, se montrer fière ; son nom est universellement connu, mais il était bon de rappeler, et peut-être à ses compatriotes eux-mêmes, qu'il fut un enfant d'Orléans. D'autres ont certainement brillé d'un plus vif éclat, mais nous pouvons répondre à ceux qui, dans leur orgueil, avaient mieux escompté de son génie, que Vapereau fut avant tout un modeste, un homme honnête et droit, appliquant dans sa vie, sans défaillance, les principes de bonté, de justice, de libéralisme qu'il aurait voulu voir plus répandus.

ANNÉE 1906

COMMUNICATIONS

ET

NOTES DIVERSES

Comptes du Trésorier

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ÉPITAPHE

DU

GRAND CIMETIÈRE D'ORLÉANS

PAR M. L. DUMUYS
Membre de la Section des Sciences et Arts

Séance du 19 janvier 1906

M. Dumuys, conservateur du musée historique d'Orléans, membre de la section des sciences, signale à ses collègues de la section de médecine, plus spécialement, la curieuse inscription tumulaire suivante, relevée dans l'ancien *grand cimetière* d'Orléans.

Cette épitaphe du XVIIe siècle est celle d'une famille de chirurgiens orléanais du nom de Constant, qui semblent avoir successivement exercé leur profession dans notre ville.

Elle est intéressante à plusieurs points de vue, savoir : en raison de sa forme originale et aussi à cause des renseignements qu'elle fournit pour le catalogue du collège des maîtres en chirurgie d'Orléans au XVIIe siècle.

Elle donne la généalogie et les prénoms de trois chirurgiens d'une même famille et la date certaine du décès de deux d'entre eux, ce qui est de nature à différencier les trois maîtres appartenant dans la même période d'un demi-siècle à la même profession.

Pour ces diverses raisons, M. Dumuys a cru bien faire en signalant dans nos bulletins la source, maintenant un peu oubliée, à laquelle le hasard lui a permis de puiser ce renseignement (1).

Epitaphe du grand cimetière d'Orléans :

Au nom de Dieu et à la mémoire de honorable homme Pierre Constant, Me chirurgien à Orléans, qui décéda le 8 mars 1638, et de Marie le Maire, sa femme, qui décéda le 3 janvier 1622, et d'honorable homme Jacques Constant, aussi Me chirurgien audit Orléans, qui décéda le 19 novembre 1684, et de Marie Bigot, sa femme, qui décéda le 3 de novembre 1696, et d'honorable homme Jacques Constant, aussi Me chirurgien, audit Orléans, qui décéda le....., et de Marie Morin, sa femme, qui décéda le 3 de novembre 1691.

Passant, si c'est par la constance
Qu'on arrive au céleste port ;
Estant Constant dès mon enfance
Je fus Constant jusqu'à la mort.
Et si l'on se souvient encore
Au ciel des choses d'ici-bas,
Constant incessamment j'adore
Mon sauveur après mon trépas.

« Ubique Constans. »

(1) Vergnaud Romagnesi. — *Les Cimetières d'Orléans*, page 35, n° 44.
« Cette épitaphe est citée dans l'histoire d'Orléans de M. de Luchet » (*sic*).

(V. p. 50 id.).

VOYAGE D'UN NARBONNAIS

EN TERRE SAINTE EN 1620

(Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Narbonne* année 1906, 1er semestre, t. IX)

PAR M. ABEL HUARD
Membre de la Section des Lettres

Séance du 16 Mars 1906

Le manuscrit contenant le récit de ce voyage a été publié par M. J. Tissier qui l'a fait précéder d'un préambule, où il reconstitue la généalogie de l'auteur, au moyen de recherches faites dans les registres de l'état civil de la ville de Narbonne. Cette généalogie ne remonte qu'à Richard Lenoir, père dudit. Il résulte de ces recherches que Lenoir avait pour prénom Jacques ; qu'il naquit à Narbonne le 9 janvier 1583, et fut nommé consul de cette ville en 1633. Ces fonctions constituaient une sorte de noblesse, et donnaient droit à ceux qui les remplissaient à une inscription dans l'armorial. Jacques Lenoir portait « d'or au chevron d'azur, la pointe chargée d'un croissant d'argent, et accompagné en pointe d'une tête de Maure ». Ce sont là, comme on voit, des armes parlantes ; le croissant indique, en effet, la profession de marchand qu'exerçaient presque tous les consuls qui, depuis plusieurs siècles, faisaient commerce

avec le Levant ; et la tête de Maure rappelait le nom même du personnage (Lenoir).

Cette narration ne contient pour ainsi dire aucune description de lieux, aucun incident de voyage. Le conteur ne connaît que les points de départ et d'arrivée ; quant aux événements qui ont pu se passer dans l'intervalle, il y pense sans doute toujours, mais il n'en parle jamais. L'aspect des lieux saints ne soulève chez ce pieux pélerin, chez ce croyant pourtant sincère, aucun enthousiasme. Deux lignes lui suffisent pour décrire son arrivée à Jérusalem : « Partis le jeudi 9 avril 1620 de El Bireh, à soleil levé, sommes arrivés à Jérusalem à dix heures du matin ». Quelle différence avec les impressions de Chateaubriand dans son itinéraire de Paris à Jérusalem ! « Quand je vivrais mille ans, dit en terminant l'auteur d'*Atala*, jamais je n'oublierais ce désert qui semble respirer encore la grandeur de Jehovah et les épouvantements de la mort ».

M. Lenoir commence ainsi : « Partis d'Alep al quin-
« tidi, c'est-à-dire à midi, le 17 mars 1620, sommes arri-
« vés à la sero, c'est-à-dire à trois heures après-midi,
« à Camp otoman, camp, c'est-à-dire maison aux
« champs pour loger les voyageurs, où nous cou-
« châmes. » Ainsi, ce Narbonnais laconique ne nous dit pas comment il est arrivé de France en Syrie. Il supprime la traversée. Pourquoi ? La Méditerranée ne lui aurait-elle pas été favorable ! Aurait-il eu à souffrir du roulis et du tangage ! Ou encore, peut-être, a-t-il pris le chemin des écoliers, et, préférant la route de terre, sera-t-il arrivé en Syrie par Tiflis et Erzeroum, après avoir franchi les montagnes du Caucase ! Cette dernière supposition serait peut-être vraie ; car ce Méridional est doublé d'un alpiniste. Il ne peut pas voir une montagne sans la gravir ; c'est plus fort que lui. La suite

de ce récit nous en donnera la preuve ; il y a bien dans ses racontars un peu de vantardise ; il ne craint pas, parfois, pour mieux faire ressortir son courage et ses aptitudes physiques, de faire remarquer, d'exagérer même les difficultés de l'ascension. Excusons-le ! On n'est pas du Midi pour rien. Il ne nous donne aucun détail sur Alep, la ville la plus importante cependant du pachalyk de ce nom ; il ne nous dit pas qu'elle est située dans une vaste plaine qui s'étend entre l'Oronte et l'Euphrate, et traversée chaque année par de nombreuses caravanes se rendant en pélerinage à La Mecque pour y visiter le tombeau du prophète et la sainte mosquée. Il ne nous dit pas que ses rues sont étroites et tortueuses, fréquentées surtout par des chiens, des ânes et des chevaux, que ses maisons ont à l'extérieur un aspect misérable, mais que l'on y rencontre, en revanche, quand on y pénètre, toutes les jouissances raffinées du luxe oriental, que ses habitants passent leur temps à ne rien faire, et à se livrer, en respirant sur leurs terrasses l'air embaumé des nuits, à toutes les douceurs de la vie contemplative, et qu'enfin, chez ce peuple qui a une profonde horreur de toute fatigue intellectuelle, la neurasthénie est inconnue.

Brûlons quelques stations sans importance. Le 26 avril, à midi, notre voyageur arrive à Cotefa. C'est, dit-il, le plus beau camp de la Turquie. Il possède une grande rue garnie de boutiques et un château-fort, le tout entouré de murailles pour se garantir contre les attaques des Bédouins. C'est là, dit Lenoir, que « se commence à payer caffas ». On appelle caffas le péage que l'on exige des étrangers, à l'entrée de chaque ville ou village ; on lui donne aussi le nom significatif d'avanie, que tout le monde comprendra, et que les Turcs ont dû nous emprunter. Cet impôt semble particulièrement

désagréable à Lenoir. A chaque appel de fonds, on sent qu'il éprouve la même impression qu'un voyageur à l'hôtel devant une note exagérée, et que, s'il osait, il exhalerait sa douleur en lamentations, qui bien certainement n'auraient aucun rapport avec celles de Jérémie.

Parti de Cotefa le 27 mars, il arrive le même jour à Damas. Toujours laconique, il reconnaît cependant que c'est une très importante cité, située dans une plaine fertile avec quantité de fontaines et ruisseaux. Il y a vu la grotte du prophète Ananias, la fontaine où fut baptisé saint Paul, la maison de Judas, où cet apôtre se cacha, fuyant la persécution. Cette maison, ajoute Lenoir, a été transformée en mosquée ; il en coûte un sayet, soit trois sols de notre monnaie, pour la visiter. Et c'est tout ! A l'encontre de Walter Scott et de Fenimoore Copper, Lenoir ne s'attarde pas dans les descriptions.

Nous nous contenterons de dire que Damas, ville de cent cinquante mille habitants, Damas la Sainte, comme l'appellent les pèlerins, est entourée d'une forêt d'arbres fruitiers et de jardins ravissants qu'arrosent les sept branches du fleuve Barady, et qu'elle a tout à fait le cachet oriental, avec ses nombreuses mosquées et ses minarets dont les flèches dorées se dressent fièrement vers le ciel. C'est la ville aux bazars multiples, l'entrepôt général de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique, où les toiles de Syrie, les châles de Kachemir, l'ambre du Dekkan s'échangent contre les perles de Ceylan, le poivre de Sumatra et les cafés de l'Yemen. C'est une gigantesque oasis, un océan de verdure et de végétation luxuriante, auquel, saisissant contraste, succède brusquement, sans transition, l'immensité du désert, avec ses sables étincelants sous le soleil, où cheminent, graves et silencieux, drapés dans leurs burnous blancs, les des-

cendants de la race primitive des hommes, les fils d'Ismaël et d'Agar.

De Damas, Lenoir se rend à Lassa, en passant par le chemin célèbre par la conversion de saint Paul. C'est là qu'il rencontre sa première montagne et ressent sa première émotion. Tandis que la caravane dont il faisait partie, comprenant vingt mille personnes, se contentait modestement de passer au bas, cet homme intrépide la gravit jusqu'au faîte. Nous ne le suivrons pas ; et nous l'attendrons à la descente pour quitter avec lui la Syrie et traverser le pont de Jacob, ainsi nommé, dit Lenoir, parce qu'il fut construit par ce dernier, en mémoire de sa réconciliation avec Esaü. Au-dessous, passe le Jourdain. Nous sommes en Judée ! La Judée, la Palestine ! A ces noms, que de souvenirs viennent nous assaillir ! La terre sainte, ce pays de Chanaan adorateur des idoles, où tout était Dieu, dit Bossuet, excepté Dieu lui-même, cette terre promise où Josué arrêta le soleil, où vibrèrent les sons harmonieux de la harpe de David, où brilla, fulgurante, l'épée de Gédéon ! Lenoir, lui, reste froid et impassible.

Après avoir côtoyé le lac de Tibériade, ou de Génézareth, dit aussi mer de Galilée, non loin de la plaine où Guy de Lusignan et une poignée de chevaliers furent faits prisonniers par le sultan Saladin, traversé les ruines de Capharnaüm, notre Narbonnais arrive au pied du mont Thabor où s'accomplit la transfiguration. Après avoir, en sa qualité de pélerin, payé à la montagne sacrée son pieux tribut d'admiration, il la contempla d'un air de défi et en tenta immédiatement l'escalade ! Mais laissons-lui la parole : « Aussitôt être arrivé, après être « descendu de cheval, suis monté audit Thabor, qui est « une montagne quasi inaccessible du côté que j'ai « monté ; tout au-dessus, il y a une citerne de bonne eau,

« avec trois églises dessous terre, et un château en
« ruines. »

Hélas ! les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Il avait quitté les sommets du Thabor avec la fierté d'un triomphateur qui descend du Capitole ; il allait trouver sur sa route la roche tarpéienne sous la forme d'une carte à payer à laquelle il ne s'attendait pas. L'émir arabe Farabey réclamait la caffa au caravan-bachi, chef de la caravane. Il prétendait que le Mont Thabor faisait partie de son arrondissement, de sa perception, dirions-nous en France, et, comme il appuyait sa réclamation d'une escorte de douze mille cavaliers, dont les arquebuses étaient épaulées et prêtes à faire feu, il n'y avait plus qu'à s'incliner. Il y eut bien quelques protestations timides ; mais, à toutes, l'émir répondait ironiquement en langue turque quelques mots dans le genre du proverbe français bien connu : « payez, et vous serez considéré ». Sous ce rapport, Lenoir, en sa qualité d'infidèle, de roumi, de chien de chrétien, fut considéré d'une façon toute spéciale, à son grand regret.

C'est au pied du Thabor que Baruc, sur l'ordre de la prophétesse Débora, rassembla son armée pour combattre Sisarac, c'est non loin de là que sont les collines de Gelboë, où Saül combattit les Philistins, le village d'Endor où l'ombre de Samuel évoquée par la Pythonisse prédit à ce dernier sa fin prochaine, et enfin la plaine fameuse où, le 16 avril 1799, trois mille Français, commandés par Kléber, mirent en déroute trente mille Turcs.

Puis, après avoir passé à Cana, Nazareth, où l'ange apparut à la Vierge, à Naïm où Dieu ressuscita l'enfant de la veuve, la caravane arrive enfin à Jérusalem à dix heures du matin.

Lenoir descendit au couvent de Saint-Sauveur, rési-

dence des pères Cordeliers. Recrutés chez tous les peuples, ils fournissent la garde qui veille jour et nuit sur le tombeau du Saint-Sépulcre. Le couvent intérieur qu'ils possèdent dans l'église de ce nom tombe en ruines. Malheureusement, pour le réparer, il faut en obtenir la permission ; et, pour avoir la permission, il faut payer la forte somme au pacha d'abord, puis au gouverneur de Jérusalem, puis au cadi et enfin au sous-cadi. Ces versements effectués, il ne reste généralement rien dans la caisse, et les bons pères n'ont plus qu'à attendre les produits des croisades de Charité qui s'organisent en Europe, en pleurant sur les ruines de leur couvent, comme Marius sur les ruines de Carthage. Les exigences des Turcs sont telles, raconte M. Michaud, de l'Académie française, dans sa correspondance d'Orient de 1830-31, qu'il est imprudent d'être trop bien mis. Ayant eu un jour la fantaisie de mettre son habit d'académicien, l'aspect des palmes, et la culotte verte de son vêtement, couleur justement très appréciée en Orient, éblouirent les Turcs à tel point qu'il dut se hâter de changer de costume, sous peine d'être pris pour un grand personnage, et taxé en conséquence.

Lenoir, ainsi que nous l'avons dit plus haut, était descendu au couvent de Saint-Sauveur ; il arrivait dans un mauvais moment ; la peste régnait dans l'établissement ; vingt-cinq pères étaient déjà partis pour un monde meilleur ; cinq autres étaient en train de faire leurs paquets pour la même destination. Mais notre héros avait l'âme fortement trempée ; c'est avec une suprême indifférence qu'il parle du mal qui répand la terreur ; et il n'hésite pas un instant à faire porter ses hardes à la maison contaminée. Il fut, on le comprend, très cordialement accueilli ; et, délicate attention des pères, on lui donna comme guide de la visite des lieux saints un compa-

triote, un provençal, le révérend père Peyron. Un *Te Deum* fut chanté en son honneur ; puis, on lui donna une chandelle de cire blanche, qui resta allumée, pendant qu'on lui lavait les pieds ; et enfin il fut invité à prendre rang dans une procession qui fit le tour des chambres et du couvent. Après quoi, il fut libre de se retirer dans ses appartements.

Le lendemain, en compagnie du révérend père Peyron, il suivit la voie douloureuse qui va de la maison de Pilate au Calvaire, où toute l'histoire de la passion se déroule sous les yeux du voyageur ; il vit la place où Pilate montra le Christ au peuple, en s'écriant : « *ecce homo* », celle où Simon le Cyrénéen l'aida à porter sa croix, l'emplacement de la maison de Véronique, la maison du mauvais riche, et enfin la porte judiciaire qui conduit au Golgotha.

Voici maintenant quelques détails sur la façon dont il passa la semaine sainte. Le jour des Rameaux, après avoir entendu la grand'messe au Calvaire, reçu la bénédiction au Saint-Sépulcre et dîné au couvent, il fait une excursion dans la vallée de Josaphat que traverse le torrent du Cédron. C'est le cimetière de Jérusalem ; c'est là que viennent mourir les Juifs des quatre parties du monde, là que David composa ses cantiques de deuil et que Jérémie fit entendre ses lamentations. C'est là que sont les tombeaux de Zacharie, de Josaphat et d'Absalon. C'est la vallée mystérieuse, dit le prophète Joël, où doit être rendu le jugement dernier. A « la tristesse des « lieux, dit Chateaubriand, au désordre de toutes les « tombes brisées, on dirait que la trompette du jugement « s'est déjà fait entendre, et que les morts vont se lever « dans la vallée. »

Le jeudi saint, Lenoir se contente d'entendre au Calvaire la grand'messe en pontificat, avec diacre et sous-

diacre, et l'office du soir avec ténèbres. Le vendredi saint, il chante des psaumes au Saint-Sépulcre, entend la messe au Calvaire, et dîne dans les galeries du Saint-Sépulcre avec un pain et une fiole d'eau, et, de cela, ajoute Lenoir, se fallut contenter. Ce repas sommaire, rapidement expédié, il entend l'office avec ténèbres, et un sermon sur la passion. A ce moment, les pélerins furent priés de se retirer. Mais, comme il y avait encore quelques hymnes à chanter, Lenoir, bien que les genoux lui fissent mal, insista tellement qu'on lui permit de rester. En présence de tant de ferveur, les moines, qui se préparaient à se frapper avec des verges, crurent bien faire en lui offrant une discipline. Mais la dévotion de Lenoir, bien que sincère, n'allait pas cependant jusque-là ; et il nous avoue naïvement, que, tandis que les pères se fouettaient consciencieusement, pendant le temps de trois *miserere* et de trois *de profondis*, il profita de l'obscurité qui régnait dans la salle pour déposer sa discipline sur un banc. Enfin, le jour de Pâques, la messe fut célébrée au Saint-Sépulcre, par les Cordeliers, avec crosse et mitre en tête. Lenoir se plaint des atabolos, qui sont, dit-il, « tambours en façon de chaudrons couverts, « et nous rompaient la tête. » Un dîner à Saint-Sauveur, avec messe et complies à la suite, termina la journée.

Le lendemain, visite au Jourdain, où la caravane prit un bain général, sous la garde d'une escorte de deux cents cavaliers armés d'arquebuses à mèche, et commandés par le fils du pacha de Jérusalem, et de là à la montagne de la Sainte-Quarantaine où Jésus-Christ jeûna quarante jours et quarante nuits. Ce fut pour Lenoir une journée mémorable ; il devait y battre son propre record de la montagne de la Transfiguration. Laissons-lui la parole : « Cette montagne, dit-il, est un lieu quasi inac-« cessible, où il faut aller de côté, et se tenir au rocher

« avec les mains, environ la longueur de six cannes, que
« si les mains venaient à manquer, je ne crois pas, que
« hors de grâce divine, vous puissiez être en vie avant
« d'être en bas du rocher, aussi profond que si vous étiez
« sur trois clochers semblables à celui de Saint-Just, de
« Narbonne. Vous saurez que des quarante religieux ou
« francs chrétiens du Ponant, tous restèrent au milieu
« de la montagne, à cause du précipice, hormis le père
« Peyron et moi. »

De la montagne de la Sainte-Quarantaine, nous passons avec Lenoir à la plaine de Jéricho. Pas un mot des fameux remparts et des souvenirs historiques qui s'y rattachent ; à cet alpiniste qui aurait dû prendre pour devise : « *quo non ascendam* », les surfaces planes ne disent rien ; enfin, après avoir côtoyé la mer Morte ou lac Alphastite, il reprend le chemin de Jérusalem où il arrive le 21 avril. Il en part le même jour, définitivement, sans paraître plus ému au départ qu'à l'arrivée. Il laisse cependant échapper ces paroles significatives, que nous nous empressons de recueillir, vu leur rareté : « Puisse Dieu me faire la grâce d'y rentrer un jour les armes à la main ! » Donc, rendons-lui justice ; en dépit de sa froideur et de son peu d'expansion, il gardait encore dans les plus intimes replis de son cœur quelques parcelles de cette foi profonde qui soulève les montagnes, et fit se lever comme un seul homme, à l'appel de Pierre l'Ermite, la chrétienté toute entière.

Parti de Jérusalem le 28 avril, à neuf heures du matin, il arrive à Rama, au soleil couché, Rama, où la voix de Rachel pleurant ses enfants, nous dit Jérémie, s'élève dans le silence des nuits. « *Vox in Rama audita est, et ululatus Multus, Rachel plorans filios suos, et noluit consolare, quia non sunt.* » Il y séjourne le 29, dans la maison de Nicodème, passe successivement à Tyr, Bey-

routh, après avoir côtoyé le Carmel, et arrive enfin à Tripoli que domine le mont Liban ; il y trouve sur le sommet une bourgade appelée Heyden, demeure du père Georges, vicaire du patriarche de la montagne ; sur le versant sont situés quarante villages de chrétiens maronites ; à six kilomètres de là, se trouvent de superbes cèdres, dont les feuilles, dit Lenoir, ressemblent à du genièvre, et dont les branches, s'inclinant vers le bas, les font ressembler à des saules. A Heyden, il rend visite au capitaine ou nacoden, du nom de Chaloup, chargé avec deux cents hommes de la garde du Liban, et y reçoit la plus large hospitalité. Il assiste à un repas pantagruélique, quoique maigre, où deux cents plats d'œufs et de poissons se succédèrent en divers services. Douze sortes de vins, dont un de treize ans, aidèrent les convives à faire couler plus rapidement cette prodigieuse quantité d'aliments. Il n'en fut pas de même à Canoby, couvent sur la montagne, où réside le révérend père patriarche, avec quinze religieux, qui ont tous rang d'archevêques et d'évêques. Si la réception fut empreinte de la plus grande cordialité, si les cloches sonnèrent à toute volée, si un *Te Deum* fut chanté en langue chaldéenne pour faire honneur aux voyageurs, la nourriture était plutôt maigre, et rappelait un peu celle des solitaires de la Thébaïde. Aussi, Lenoir, dont l'estomac n'avait pas encore eu le temps d'oublier l'excellente cuisine du capitaine Chaloup, ne fit-il que passer dans cette maison hospitalière mais trop frugale : et il en partit le lendemain matin, après avoir entendu la messe et reçu la bénédiction du patriarche.

Il reprend ensuite le chemin de Tripoli, situé à une demi-lieue de la mer, et nous raconte que, pendant son séjour dans cette ville, l'émir Joseph Pacha, âgé de cent cinquante ans, se maria avec la fille du cadi, âgée de

treize ans. M. Lenoir a sans doute exagéré ; « A beau mentir qui vient de loin », dit le proverbe.

Enfin, il termine sa narration par un souvenir à sa femme : « Souvenez-vous de moi, qui suis sans feintise « votre Lenoir et fidèle mari ».

Ici, une question se pose, ou plutôt est soulevée par M. Tissier, à qui j'en laisse toute la responsabilité.

Cette dernière phrase nous apprend qu'en 1620, époque à laquelle il fit son voyage, Lenoir était marié. Or, il est constaté dans les liasses de M. Escalier, notaire à Narbonne, revues soigneusement par M. Tissier, que Lenoir ne se maria que le 21 novembre 1626 et que le contrat de mariage ne faisait aucunement mention d'une précédente union. Quel est donc ce mystère ? Loin de nous, bien entendu, la pensée que notre pieux pélerin ait cherché à marcher sur les traces du grand roi Salomon, de biblique mémoire ! Nous ne le croyons pas et, d'accord en cela avec M. Tissier, nous supposons plutôt que les notes de Lenoir ont dû être rédigées postérieurement à son mariage, sur les instances de sa famille désireuse d'en perpétuer le souvenir.

Et maintenant, il ne nous reste plus qu'à prendre congé de notre fidèle compagnon, et à dire avec lui adieu à ce beau ciel d'Orient, dont il reverra sans doute quelquefois dans ses rêves les poétiques paysages. Quand, de retour au pays natal, il descendra dans une vulgaire auberge, il se rappellera peut-être, non sans regret, ses campements pittoresques sous la tente, sur le bord d'une fontaine abritée par le verdoyant feuillage d'un bouquet de palmiers. Il se rappellera le temps où il vivait la vie pastorale des premiers hommes, et où il foulait du pied les campagnes fertiles où se déroula l'idylle charmante de Ruth la Moabite et du juif Bootz, aïeul de David.

Peut-être les plaines désolées de la Crau et de la Ca-

margue évoqueront-elles en lui quelques souvenirs des déserts de l'Arabie ! Et enfin, s'il lui faut encore des montagnes, n'a-t-il pas le mont Blanc à sa disposition !

Et maintenant, ami Lenoir, bon voyage ! Puissent les vents et la mer vous être favorables !



NOTE

SUR

L'ACADÉMIE ROYALE DES « LYNCEI »

DE ROME

PAR M. LE Dr FAUCHON
Secrétaire général

Séance du vendredi 7 Décembre 1906

MESSIEURS,

C'est une des obligations de votre Secrétaire général de vous rendre compte à chaque séance des ouvrages, revues et journaux reçus dans l'intervalle de nos réunions. Parmi les revues, il en est une qui se recommande à notre attention par l'importance de ses travaux de sciences physiques et de hautes mathématiques, c'est celle de l'Académie royale « dei Lincei ».

Les mémoires de cette Compagnie sont naturellement imprimés en italien, ce qui me permet de dissimuler mon insuffisance en mathématique sous les ombres de mon ignorance de la langue du Dante. Mais, si je suis dans l'impuissance de vous rendre compte des travaux de cette savante société, du moins aurais-je voulu pouvoir vous dire quelque chose de son histoire.

J'ai donc interrogé à ce sujet quelques-uns de nos collègues qui me semblaient, par leurs études et leurs vastes connaissances, tout désignés pour me renseigner. J'ai dû constater que nous étions, sur ce chapitre, frères en ignorance. Cette nescience, excusable chez eux, me

paraît l'être beaucoup moins chez moi, et j'ai résolu de la faire cesser.

J'ai donc fini par là où j'aurais dû peut-être commencer : J'ai demandé à mon collègue, le Secrétaire général de cette Compagnie, que, par diplomatie, je qualifiai de célèbre, quoiqu'elle fût de nous inconnue, de vouloir bien me fixer sur l'histoire de son Académie.

Très charitablement, mon collègue me répondit en français que : « Le nom de « *Lyncei* » se rattache à la légendaire vue perçante du Lynx, qui serait une attribution des savants de l'Académie dans leurs recherches scientifiques ».

(1) M. Edmond Planchut, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier 1895, précise l'origine de cette appellation de « *Lyncei* ».

« Lorsque, dit-il, le chanoine espagnol Hernandez « offrit son livre sur la *Flore du Mexique* à l'Académie « Romaine, celle-ci, pleine d'admiration devant la fleur « d'un Angulou, la prit pour emblème de l'Académie. « Les Lincei de Rome, dit Bateman, avaient choisi cette « fleur de préférence aux autres, parce que, outre sa « forme singulière, elle était tachée comme un Lynx, « animal auquel on attribuait autrefois une vue très per- « çante, et telle doit être celle d'un naturaliste ».

En sus de la note manuscrite que je viens de vous lire, je recevais de Rome l'Annuaire de l'Académie dei Lyncei et un volume contenant son histoire. Je remets l'un et l'autre entre les mains de M. le Bibliothécaire.

Grâce à une collaboration anonyme et désintéressée, je vais pouvoir, Messieurs, vous retracer à grands traits l'histoire de cette Société scientifique italienne.

Fondée à Rome, en 1603, par le prince Frederico Cesi, l'Académie des Lynx ne prit ce nom qu'en 1609.

(1) Communication verbale de M. le Président Paulmier, consignée dans le procès-verbal de la séance du 15 février 1895.

En 1611, elle avait l'honneur d'ouvrir ses rangs à Galilée dont elle publia les lettres sur les taches solaires.

En 1624, elle rédige ses statuts et se propose pour but de ses études les sciences expérimentales sans négliger toutefois les Muses « *non neglectis interim amœniarum musarum et philologiæ ornamentis* ».

Il lui arriva, Messieurs, en 1651, ce qui arriva à plus d'une des Sociétés savantes dont la nôtre est la descendante. Elle connut les jours sombres de l'adversité... Elle cessa ses publications et mourut par suite d'extinction de souffle vital. Mais la Providence veillait et Giovanni-Paolo-Simon Bianchi da Rimini lui insuffla, en 1745, une nouvelle vie, hélas ! de courte durée.

Heureusement, *unâ defunctâ, non deficit alter* et, en 1801, l' « Academia Fisico-Matematica », créée à Rome par l'abbé Félicien Scarpellini, voulant faire revivre le titre glorieux « dei Linchei », prit le nom d'Académie des nouveaux Lynx.

Dans l'année 1804, elle abandonne l'épithète de « nouveaux » et, se considérant comme la descendante directe de la primitive Académie des Lynx, elle reprend ce nom.

En 1813, elle procède à la revision de ses statuts qu'elle publie sous le titre de « *Linceografo* » ou *Les douze tables des prescriptions de l'Académie des Lynx* et, grâce à l'action de Félicien Scarpellini, elle fleurit jusqu'en 1840, époque à laquelle le pape Grégoire XVI la fait fermer. Sous Pie IX, elle rouvre ses portes, reçoit du Pape-roi une nouvelle constitution et prend, en 1847, le nom d'Académie Pontificale des Nouveaux Lynx.

En 1870, avec la proclamation de l'Unité italienne, elle dépose le nom d'Académie Pontificale des Nouveaux Lynx pour celui d'Académie Royale des Lynx, qu'elle a gardé depuis, *œre perennius*.

Victor-Emmanuel II (1875), en sanctionnant les nou-

veaux statuts de la Société, la divise en deux classes : classe des sciences physiques, mathématiques et naturelles, classe des sciences morales, historiques et philologiques. En 1878, le roi Humbert institua deux prix annuels, de 10,000 francs chacun, pour récompenser les meilleurs travaux scientifiques présentés à l'Académie.

Ces prix furent confirmés à perpétuité par le roi Emmanuel III.

En 1880, un décret royal fixe la dotation de l'Académie à la somme de 100.000 francs.

En 1883, le gouvernement, s'inclinant devant un vote du Parlement, assigne à l'Académie le palais Corsini ; de son côté, le prince Corsini lui abandonne sa bibliothèque et sa célèbre collection d'estampes.

En ces dernières années, la Compagnie, élargissant les articles de son règlement, fit entrer dans son sein des représentants des sciences nouvelles et accrut le nombre de ses sociétaires.

La section des sciences physiques comprend 55 sociétaires nationaux, la section des sciences morales n'en comprend que 45, ce qui n'a jamais signifié qu'au delà des Alpes la physique compte plus d'adeptes que la morale.

Cette Académie sœur, donnant un exemple qu'il serait peut-être bon de suivre, comprend autant de membres correspondants nationaux que de membres titulaires.

C'est le 16 décembre 1884 que l'Académie tint ses premières assises dans le palais Corsini. Elle a deux réunions par mois, une pour chaque section. Les séances administratives sont fermées, les séances ordinaires sont publiques. L'Académie distribue à ses seuls concitoyens des prix annuels en récompense de travaux qu'elle inspire.

Outre les prix royaux dont nous venons de parler, les Lyncei disposent de prix ministériels annuels de 3.000 francs et de prix ordinaires assurés par des fondations particulières.

L'Académie royale est présidée, cette année, par le sénateur Blaserna Pietro, professeur de physique expérimentale à l'Université Royale de Rome.

Son vice-président est le sénateur D'Ovidio Francesco, professeur d'histoire comparée à l'Université Royale de Naples.

Elle a quatre secrétaires, sénateurs et professeurs. La plupart des membres titulaires, comme les membres correspondants, sont ou sénateurs ou professeurs de Faculté.

Les Lyncei comptent 142 correspondants étrangers : la France est représentée par MM. Pierre-Emile Levasseur, Léopold Delisle, Janssen, Michel Bréal, Boussinesq, Poincaré, Maurice Lévy, Ranvier, Darboux, Bazin, Berthelot, Chauveau, Léauté, Perrot, Jordan, notre membre honoraire Maspero, Cheysson, Paul Leroy-Beaulieu, Albert Gaudry, Marcart, de Lapparent, Paul Meyer, Emile Picard, Ch. Bichet, Dareste, Becquerel, Schloesing, Appel, Maurice Lœvy, Marcel Bertrand, Van Tieghem, Barboux, Fouillée.

Pour résumer, Messieurs, en appliquant, *motu proprio*, à cette Académie de nous peu connue, l'épithète de célèbre, j'avais, semble-t-il, moins agi par machiavélisme que par prescience.

La connaissance plus exacte que nous avons acquise de l'Académie sœur ne pourra que resserrer les liens intellectuels qui nous unissaient déjà.



NOTE SUR L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE LUCQUES

PAR M. LE Dr FAUCHON

Secrétaire général

Séance du 14 Décembre 1906

MESSIEURS,

Entre Pise et Pistoie, dans une plaine riante et fertile qu'arrose l'Arno, sous un ciel bleu, s'élève la ville de Lucques. La couronne plusieurs fois séculaire de ses remparts, son vieux dôme, où l'on vénère le « Volto Santo di Lucca », si populaire au delà des Alpes, donnent à cette gracieuse cité un cachet particulier dont le touriste garde l'aimable souvenir.

C'est là que fleurit cette Académie royale des Sciences, Lettres et Arts, qui, depuis de longues années, échange ses publications avec les nôtres.

Grâce aux renseignements que son distingué secrétaire général, le chanoine Roderigo Biagini, a bien voulu me donner en une lettre circonstanciée, écrite dans l'italien le plus pur et le plus fleuri, je vais pouvoir vous dire en quelques mots l'histoire de cette Compagnie (1).

(1) C'est à l'obligeance de Mme Gros, professeur d'italien, sœur de M. le chanoine Génin, qui agrémente nos conférences publiques de projections électriques si réussies, que je dois la traduction de la note de mon collègue de l'Académie lucquoise. Que Mme Gros veuille bien recevoir ici la respectueuse expression de ma gratitude.

C'est en 1584 que fut fondée l'Académie de Lucques, sur le modèle de celle de Sienne, par Giovanni Lorenzo, de la noble famille Malpighi.

Suivant la coutume d'alors, les nouveaux académiciens prirent le nom vraiment trop modeste d' « *Oscuri* », les obscurs, et choisirent comme emblème un brasier rempli de charbons ardents avec cet exergue : *Accensi corruscant !* Ils se proposaient, ajoute mon correspondant, de plus tenir que promettre et « *non fumum ex fulgore sed ex fumo dare lucem* ».

Dans l'histoire de cette Société littéraire, on peut distinguer trois époques.

La première s'étend de sa fondation à l'avènement de Napoléon Ier sur la scène du monde ; la deuxième, la plus brillante, c'est l'époque Napoléonienne ; la troisième part du retour de la famille des Bourbons et se continue de nos jours.

Pendant toute la première période, l'Académie Lucquoise vécut des jours calmes et paisibles et ne révéla guère son existence que par de timides essais de poésie et d'éloquence. La Compagnie accorda bien son luth, mais il n'en sortit guère que des sons d'une sonorité très atténuée ; la terre ne prêta point l'oreille et ne fut pas agitée du moindre tressaillement.

Les académiciens prirent évidemment trop à la lettre leur titre d' « *Oscuri* » et ce n'est pas le général Mollis, leur président en 1799, plus occupé de politique que de littérature, qui était bien fait pour les entraîner sur les champs glorieux des lettres. La Compagnie vécut donc une mourante vie : « *piu morta che viva* », jusqu'au 8 août 1805, date radieuse de sa résurrection.

Nous entrons alors dans la seconde période de l'histoire de la Société. A un bureau âgé et moribond, en succéda un jeune plein de sève et de vie qui offrit la

présidence de l'Académie aux puissants du jour, Félix Baciocchi et Elisa Bonaparte que Napoléon 1er, ce faiseur de rois, venait de nommer prince et princesse de Lucques et Piumbino. Cette dernière, femme d'un grand esprit et d'un ferme bon sens, plaça l'Académie sous le puissant patronage de Napoléon et la fit entrer dans ses voies nouvelles. Rappelant aux académiciens poètes de Lucques que

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux,

Elisa leur conseilla de diriger leurs travaux du côté des études historiques et de labourer les champs incultes et inexplorés de l'histoire locale.

Sans dédaigner les lettres et les sciences, voulant : *Vitam impendere Vero*, l'Académie s'attacha spécialement au dépouillement des vieux documents de son histoire de Lucques. C'est à partir de cette époque que, grâce à ses recherches historiques, nous dit M. le chanoine Biagini, cette Compagnie s'acquit cette renommée qui la place au premier rang des Académies.

Devenue reine d'Etrurie, Elisa s'en fut à Florence, sa capitale, mais laissa quelque chose de son cœur à Lucques. Elle ne cessa point de protéger son Académie et s'intéressa toujours à ses travaux.

La chute de Napoléon entraîna naturellement celle de sa sœur. Lucques (3e époque de son histoire) se nomma un gouvernement provisoire qui redonna aux académiciens leur ancienne appellation d' « *Oscuri* ». Dans la suite, la Compagnie, dominant le flot mouvant des choses d'ici-bas et devenue philosophe, prit successivement pour présidents les différents souverains qui régnèrent sur la ville. Marie-Louise de Bourbon, Charles-Louis, Léopold II et, plus tard, les divers rois d'Italie. A cette manière de faire, elle gagna d'avoir

pour elle les puissants du jour, ce qui, en Italie comme ailleurs, est un sérieux avantage et — c'est mon correspondant qui parle — de n'avoir plus à se préoccuper que de l'élection des vice-présidents.

Comme jadis, elle se fait une spécialité des faits locaux, mais elle entend coopérer, elle aussi, au progrès des sciences, des lettres et des arts et justifier ainsi son titre.

Ses publications comprennent, jusqu'à ce jour, 18 volumes de Mémoires et Documents pour servir à l'histoire de Lucques et de 32 volumes d'actes : *Vires acquirit eundo.*



NOTE

SUR

QUELQUES TAQUES OU PLAQUES DE CHEMINÉE

DU MUSÉE HISTORIQUE D'ORLÉANS

PAR M. L. DUMUYS

Membre de la Section des Sciences et Arts

Séance du 21 Décembre 1906

Le musée historique d'Orléans possède, depuis 1906, une importante collection de « taques » ornées de sujets variés, méthodiquement classées et accompagnées d'étiquettes explicatives indiquant sommairement ce qu'elles représentent.

Cette collection comporte présentement plus de deux cent cinquante spécimens, datant du milieu du XVe siècle jusqu'à la fin du XIXe. Elles résument en quelque sorte l'histoire de ces pièces d'art industriel, à travers les âges.

Quelques-unes de ces taques sont remarquables en raison de leur belle composition, de leur ancienneté, ou par les scènes qu'on y voit représentées.

Leurs sujets peuvent être classés en plusieurs groupes distincts qui sont les suivants :

1° Art héraldique (écus, blasons, emblèmes, devises, etc., etc.).

2° Histoire profane (sujets tirés des histoires grecque, romaine et française) ;

3° Histoire sacrée (sujets bibliques, vie des saints, etc., etc.) ;

4° Littérature ancienne et moderne (poésies épique et lyrique, fables, romans, œuvres dramatiques ou comiques, etc.) ;

5° Sujets variés (allégories, trophées, attributs champêtres, portraits, scènes de genre, reproduction de tableaux, etc.).

Nombre de ces sujets sont aisés à reconnaître, quelques-uns sont plus difficiles à déterminer.

Citons, par exemple, dans la première catégorie : Le Sacrifice d'Abraham, le Jugement de Salomon, les scènes de la Genèse, Judith et Holopherne, Joseph et la femme de Putiphar. Et, dans un autre genre : Les armoiries des rois de France, des ducs, princes, évêques, grands dignitaires de la Couronne, fonctionnaires du duché d'Orléans, etc., etc.

Les divinités païennes sont également faciles à identifier. Tels : Jupiter, Vénus, Cupidon, Apollon, Bacchus, Minerve, Mars, Bellone, etc. Il en est ainsi des héros, demi-dieux, etc., comme Persée, Hercule, la Vérité, les Zéphyrs, les Muses, etc.

Il en va de même pour les fables de La Fontaine connues de tout le monde : le Renard et la Cigogne, l'Ours et les deux Compagnons, le Chien et le Loup, le Loup et l'Agneau, etc.

Les scènes empruntées aux romans du XVIIIe siècle sont déjà plus difficiles à déterminer avec certitude.

Mais il est d'autres sujets moins caractérisés, moins connus, qu'on ne peut, à défaut de titre gravé par l'artiste auteur de ces œuvres, expliquer à première vue ; l'hésitation est permise.

Prenons des exemples : Ce guerrier romain, qui laisse

sa main droite armée d'une épée, se consumer sur un autel, en présence d'un roi assis sur son trône, est évidemment Mucius Scœvola, faisant preuve d'une héroïque intrépidité devant Porsenna, roi de Clusium ; mais la taque placée à côté de celle-là est d'une interprétation plus embarrassante.

Cette belle œuvre, qui mesure 0m 89 × 0m 81, forme un véritable tableau encadré de rinceaux élégants, de fioritures finement modelées dans le goût du XVIIIe siècle.

Après bien des recherches et maintes réflexions, nous finissons par soupçonner qu'il pourrait y avoir là quelque scène de l'Enéïde. Peu à peu, nous arrivons à supposer qu'il s'agit de héros troyens encore indéterminés. Nous serrons la question de plus près et, texte en mains, nous constatons qu'il s'agit de la rencontre d'Enée et d'Andromaque aux portes de Buthrote.

« Le héros troyen reconnaît tout à coup la veuve d'Hector offrant un sacrifice solennel et des présents funèbres aux mânes de son premier époux, sur les bords d'un faux Simoïs. »

C'est, en effet, la traduction littérale de quarante vers du livre III de l'Enéïde (vers 292 à 332).

Les moindres détails du dramatique récit de Virgile sont là représentés : personnages dans des attitudes expressives, armes, tombeaux, tertre de gazon chargé d'oblations, porte et murailles de la ville, rien ne manque au spectateur averti pour comprendre maintenant l'œuvre qu'il a devant les yeux. Virgile lui-même devient son cicérone dûment autorisé.

Une autre taque de la même époque a longtemps exercé notre sagacité. Elle est grande et belle, artistiquement modelée, et mesure 0m 80 × 0m 80. Son fronton est gracieusement découpé en accolades.

On y voit Vénus assise, accueillant son fils Cupidon

qui lui présente d'un air dolent ses deux petites mains superposées. Le dieu d'amour a laissé derrière lui son carquois et ses flèches ; un essaim d'abeilles voltige autour de sa personne et semble sortir d'un buisson figuré en arrière-plan.

Après avoir longtemps cherché le sens caché de cette scène mythologique, nous l'avons enfin découvert dans les œuvres d'Anacréon !

L'ode XL du poète grec, célèbre entre toutes et à juste titre, est intitulée : « L'Amour piqué par une Abeille ».

En voici la traduction, faite en 1706, par M. de La Fosse, et dédiée *à Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orléans*.

L'Amour sur un buisson voulait prendre une rose
Qui brilloit à ses yeux nouvellement éclose ;
Une abeille en sortit qui lui piqua la main.
Il en jette un cri tendre, il pleure et va soudain
    Trouver la Reine de Cythère :
« Je n'en puis plus, dit-il, je suis blessé, ma mère,
    Par un petit serpent ailé
Qui par les laboureurs abeille est appelé.
— Mon fils, lui dit Vénus, riant de l'avanture,
Tu ne saurois au doit souffrir une piqueure,
Tu pleures, tu te crois mortellement blessé.
    Juge par là tout ce qu'endure
    Un cœur de tes flèches percé. »

Ces simples observations nous rappellent en quel honneur étaient tenus les classiques grecs et latins aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Au temps de Racine, de Corneille, de Boileau, de Bossuet, de Fénelon et du bon La Fontaine, *qui, lui aussi, traduisit en vers cette ode d'Anacréon*, les lettrés n'eussent pas pris autant de peine que nous pour interpréter les sujets qui décoraient les plaques de foyer des palais de Louis XIV et du duc d'Orléans.

UN CAS D'EXORCISME

A ORLÉANS, EN 1666

PAR M. L. DUMUYS

Membre la Section des Sciences et Arts

(Extrait des Registres paroissiaux de l'ancienne paroisse de l'Alleu-Saint-Mesmin déposés aux Archives communales d'Orléans)

Séance du 21 Décembre 1906

Mémoire de ce qui s'est passé dans la maladie extraordinaire de damoiselle Marie-Dorothée Hémerie, âgée de 11 ans, fille de noble homme François Hémerie, conseiller, magistrat au Baillage et siège présidial d'Orléans, et damoiselle Marie Reignard, son épouse, demeurant rue des Hennequins, paroisse de l'Alleu-Saint-Mesmin d'Orléans (1).

1° Cette fille a eu une fièvre lente qui lui a duré environ 4 mois et suivie d'une fièvre continue avec une oppression qui commencèrent vers la Notre-Dame de Mars et continuèrent jusqu'au 11 avril, auquel jour il lui prit de grandes convulsions qui commencèrent par des baillements et des mouvements extraordinaires dans

(1) La rue des Hennequins disparut pour faire place à la rue Jeanne-d'Arc. L'église paroissiale de l'Alleu-Saint-Mesmin ouvrait dans cette rue. Elle occupait l'emplacement du Lycée actuel. L. D.

le bas-ventre, qui firent croire aux médecins qu'il y avait quelque vapeur de matrice, parce que, comme cet enfant avait l'esprit prématuré, la nature pouvait aussi être devancée pour ses infirmités ; pourquoi après trois saignées ils lui donnèrent plusieurs remèdes pour apaiser ses mouvements qui étaient continuels, qui n'avaient d'intervalle qu'environ 1/4 d'heure pendant lequel temps elle paraissait de bon sens et d'une présence d'esprit qui ne marquaient aucune infirmité, étant alors sans fièvre. Pendant ce temps on lui donnait à manger, mais, comme le mal continuait et que ses forces diminuaient, on lui proposa de se confesser et de communier. Ce fut une joie pour elle que d'apprendre cette nouvelle, mais elle voulait que cela se fît dans l'Eglise, ce qui lui donna lieu le jour de Pâques de se lever et de s'habiller sur les 9 heures du matin, quoi qu'il fallait trois personnes pour lui tenir ses bras et un baillon dans la bouche ; ce qui fit d'abord croire à un grand changement dans sa maladie. Mais, deux heures après, le mal et ses convulsions recommencèrent encore plus fort, ce qui m'obligea de la confesser le soir, pendant deux intervalles de ses convulsions et le lendemain de la communier en viatique, ce qu'elle fit avec beaucoup d'édification ; mais, comme le mal continuait de plus en plus et que les convulsions étaient plus fortes, les médecins, avouant qu'ils ne connaissaient rien dans cette maladie et que de leur vie ils n'en avaient vu une semblable, après lui avoir fait prendre toutes sortes de remèdes sans aucun effet, cela commença à donner à penser à ses parents qu'elle pouvait être ensorcellée. Et comme dans ses convulsions elle se battait la tête de toutes ses forces et voulait se manger les mains ou mordre ceux qui se trouvaient près d'elle, ou même ses épaules et ses bras, cela donna lieu à la soupçonner

d'avoir été mordue d'un chien enragé. Mais comme bien loin d'écumer ou de baver elle ne crachait point, les médecins déclarèrent que ce n'était point là son mal. Les uns crurent que c'était quelques vers qui piquaient le gros nerf, les autres que c'était des eaux qu'elle pouvait avoir dans le cerveau et tombait sur les nerfs ; pourquoi on lui donna de l'eau qui a servi à augmenter ses convulsions qui lui firent couper ses cheveux et fit des hurlements de bête si effroyables qu'elle attirait tout le monde à la venir entendre ; les enfants même les contrefaisaient dans la rue quoique ses hurlements changeassent tous les jours, pendant lequel temps elle n'avait aucune connaissance, de sorte que quand elle revenait, ayant l'esprit très libre, elle ne pouvait souffrir qu'on lui demandât comment elle se portait, disant toujours qu'elle n'était point malade. Néanmoins elle pressait de lui donner à manger, disant : « Cela me va prendre ». N'ayant pas souvent le loisir, pendant l'intervalle de ses convulsions, de prendre un œuf, cela obligea les parents à lui donner quelque chose dans la bouche pendant une convulsion ; aussitôt qu'on lui eut mis quelque chose, elle ouvrait la bouche comme les petits oiseaux qu'on abèche, et alors elle mangeait avec tant d'avidité qu'elle dévorait, ayant mangé un matin 4 petits pâtés et 8 galettes, elle mangeait les cuisses et les ailes d'un poulet et d'un pigeonneau comme si ce fut été des asperges, de sorte qu'on ne pouvait la rassasier. Ce qui a duré pendant tout le temps de ses convulsions, qu'elle faisait toutes les fonctions naturelles, comme si elle n'était point malade. Enfin, les parents voyant la maladie continuer, on lui jeta de l'eau bénite, mais on fut bien surpris de la voir redoubler ses contorsions. Ce qui les engagea à m'envoyer quérir pour en faire l'expérience. Ce que je fis, et l'ayant vu dans

cet état, je lui mis de l'eau naturelle qui ne fit rien. J'en fis l'expérience de l'une et de l'autre trois fois et on reconnut toujours que l'eau naturelle ne faisait rien et qu'au contraire l'eau bénite redoublait les contorsions de ses membres. Cette expérience se fit pendant 4 jours par plus de 30 personnes dignes de foi, par M. M... et plusieurs autres ecclésiastiques ou religieux firent non seulement cette expérience mais encore celle des images des saints qu'elle ne pouvait souffrir lui toucher, quoi qu'on les mit sans lui rien dire et par derrière sans qu'elle le put voir, faisant des efforts violents jusqu'à ce qu'on l'eut laissé aller près de la main pour l'ôter et la jeter avec furie ; aussi bien que différents reliquaires qu'on mettait sur elle ou à ses côtés. Elle n'avait aucune relâche jusqu'à ce qu'on les lui eut ôtés. On lui présenta encore des images des saints devant les yeux qu'elle ne pouvait souffrir et lorsqu'on lui faisait voir le portrait de quelqu'un elle le regardait fixement sans aucun mouvement. Puis on lui fit boire de l'eau bénite, ce qui lui fit faire des mouvements effroyables : s'en levant en l'air et tantôt elle ne se tenait que sur le talon et sur le derrière de sa tête, faisant un arc de son corps. La même chose arriva quand on lui eut fait manger du pain bénit. Toutes ces distinctions se faisaient par des choses contraires qu'on lui mettait derrière sa tête et qui ne l'émouvaient point. Mais ce qui surprit tout le monde ce fut de voir que si tôt qu'un prêtre lui touchait à la tête, même par derrière, sans qu'elle put s'apercevoir de celui qui la touchait, elle redoublait ses emportements en paroles injurieuses, en mouvements extraordinaires de son corps, et lorsqu'un séculier lui touchait, elle demeurait fort en repos. Cela nous engagea à faire quelques prières pour elle et elle demeura fort tranquille pendant deux ou trois jours, après quoi les convulsions

et les contorsions la reprirent, faisant des hurlements qui arrêtaient tous les passants et faisant tout le contraire de ce qu'elle avait fait : riant et se moquant des prêtres ou religieux qui lui parlaient, se levant sur son siégeant et chantant d'une manière fort agréable des chansons spirituelles, et lorsqu'on lui faisait quelques prières, elle marmottait entre ses dents et se jetait tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre pour les mordre ou les égratigner, crachant au visage de tous ceux qui lui parlaient de Dieu. Enfin, comme le mal continuait, on soupçonna un berger de l'avoir ensorcellée, parce qu'elle l'appelait souvent. On fut le quérir et étant devant elle, elle lui dit mille injures et qu'il la guérit, après avoir eu un colloque de 3/4 d'heure avec lui, le menaçant de le faire pendre, s'il ne la guérissait. Cet entretien était comme d'une personne de 30 ans, pour tâcher de le surprendre dans ses paroles.

Toutes ces choses et une infinité d'autres que je ne rapporte pas obligèrent les supérieurs à me permettre avec quelques autres ecclésiastiques de faire les exhorcismes (*sic*) pour les personnes possédées et pendant 9 jours, à quoi toute la famille et nous nous préparâmes par trois jours de jeûne, après quoi nous commençâmes les prières dont elle se moquait et répétait plusieurs versets des psaumes aussi vite que nous, quoi qu'elle ait ordinairement difficulté de parler ; et sur les interrogations que nous lui faisions, elle nous répondait d'une manière fort hardie en nous disant que nous n'avions que faire de son nom, mais seulement nous disait : « *Je sortirai tel jour* » qui était véritablement le jour que devait finir la neuvaine. Pendant les signes de croix que nous faisions, elle en faisait de semblables, m'arrachant souvent mon étole et mon bonnet carré qu'elle mettait sur sa tête, faisant mille gestes ridicules,

pour nous troubler. Enfin, la neuvaine étant finie, le lendemain matin, l'enfant demeura en repos, se trouvant accablée de douleurs dans les jambes et dans les bras et cela demeura encore près de 8 jours avant que de la lever, ne se souvenant en aucune manière de tout son mal et ne voulant point croire qu'elle eut été malade, de sorte que ce fut une espèce de miracle que de voir cette petite fille tout d'un coup sortir de son lit et dire tout haut : « Je suis, maintenant, guérie ». Et depuis ce temps s'est toujours bien portée.

Ce qui arrivait le septième mai 1666.

Signé : J. Jousset.

Curé de l'Alleu-Saint-Mesmin.

(Communiqué par M. Magloire Houy, employé de la mairie d'Orléans. — Service des Cimetières).



NOTE

SUR

UN CALENDRIER SCANDINAVE

EN CARACTÈRES RUNIQUES

Séance du 14 Décembre 1906

Au cours du mois de novembre 1906, M. le docteur Fauchon, secrétaire général de la Société, occupé au rangement des archives, découvrit, dans un carton, un petit livret composé d'un certain nombre de feuillets de bristol estampé reproduisant les plaquettes de bois gravées et sculptées d'un calendrier scandinave.

Ce calendrier est formé de caractères runiques, surmontés de figures variées et de signes conventionnels, qu'il serait intéressant de déterminer et d'expliquer.

Sur la demande du bureau, la Société, au cours de sa séance du 14 décembre 1906, a décidé d'offrir cet objet curieux et rare au Musée historique d'Orléans, pour le ranger dans les collections françaises.

Il s'agit ici, comme l'indique une note manuscrite signée de M. Vergnaud-Romagnési, lisible sur la couverture du livret, d'un fac-simile d'un livre en bois faisant partie du Cabinet de M. Pellieux aîné, médecin à Beaugency, obtenu d'après l'original et offert fort anciennement à la Compagnie par ce membre titulaire.

MM. Banchereau, Dumuys et Maillard se promettent d'étudier cette pièce intéressante et d'en faire connaître l'âge, la provenance et la destination à la Société.

Les résultats de leurs recherches et de leurs études feront l'objet d'un mémoire qui sera lu à la Compagnie dans le cours de l'année 1907.



CONFÉRENCE CHARCOT

EN LA

SALLE DE L'INSTITUT

Le Jeudi 26 avril 1906

DISCOURS DE M. BASSEVILLE

Président de la Société

La Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, dont j'ai l'honneur d'être en ce moment le Président, a conçu déjà depuis longtemps le projet d'organiser sous ses auspices des conférences scientifiques et littéraires.

Vulgariser la science, en répandre de plus en plus l'amour,

Faire connaître, d'autre part, les origines de notre langue, les grandes périodes de notre histoire, les beautés de notre littérature nationale, tel est le but qu'elle se propose en organisant ces conférences.

Elle fera appel au besoin pour l'atteindre aux hommes les plus compétents et les plus autorisés.

C'est à une conférenee purement scientifique qu'elle vous a conviés aujourd'hui d'assister.

Il s'agit d'un voyage au pôle Sud. Les deux pôles de notre terre, celui du Nord comme celui du Sud, ont été, depuis une soixantaine d'années surtout, l'objet des préoccupations du monde savant.

A l'envie l'une de l'autre, les nations européennes ont

dirigé des expéditions vers ces parages que les anciens soupçonnaient sans les connaître. Le pôle Nord surtout paraît avoir eu la préférence et la presse nous a raconté les piquantes pérégrinations des intrépides explorateurs qui ont été rendre visite à ces contrées lointaines. Le pôle Sud cependant n'a point été complètement délaissé et, bien que, dans les dernières années du XVIIIe siècle, un hardi marin anglais, Cook, ait déclaré que les dangers qu'il y avait à courir dans ces mers inconnues et couvertes de glace étaient si grands que personne ne pourrait se hasarder à s'avancer plus loin que lui, rien n'a pu arrêter l'ardeur de nos audacieux navigateurs. Anglais, Allemands, Américains même sont partis, pleins du désir d'augmenter le patrimoine de leurs patries respectives et de doter la science de nouvelles conquêtes.

La France elle-même ne pouvait rester et n'est point restée indifférente à ce courant et Dumont d'Urville se dirigea deux fois vers ces parages réputés si dangereux, devançant de beaucoup ceux qui l'avaient précédé, et peut-être serait-il allé plus loin s'il n'avait trouvé, jeune encore, la mort, lui qui l'avait bravée si souvent dans le terrible accident du chemin de fer de Paris à Versailles en 1832.

En 1902, à la suite du Congrès international, quatre expéditions, anglaises, écossaises, allemandes et suédoises, furent entreprises.

La France n'avait point participé à ce Congrès et elle n'aurait point été représentée dans ce tournoi scientifique, si le Dr Jean Charcot n'avait pas lui-même pris l'initiative d'une expédition française.

Fils du professeur Charcot dont le nom est resté célèbre dans les fastes du monde médical, le Dr Jean Charcot avait toute la volonté, toute l'énergie, toute la science acquise, nécessaires pour entreprendre et mener à bonne fin une pareille expédition.

Il partit du Havre au mois d'août 1903 sur le navire le *Français* avec six officiers d'état-major et quatorze

matelots, aussi résolus qu'il l'était lui-même, et rentra à Toulon, le 7 juin 1905, après avoir séjourné près de vingt-deux mois dans le voisinage du pôle Sud, après avoir planté le drapeau tricolore à la plus extrême limite que l'homme ait pu atteindre jusqu'à ce jour, rapportant des collections uniques de tous genres qui font l'admiration du monde savant et de nombreux clichés photographiques dont il vous fera lui-même dans un instant apprécier tout l'intérêt.

Ce serait témérité de ma part, et vous me reprocheriez de tromper votre attente, si j'entreprenais, ce dont je me reconnais d'ailleurs incapable, de vous exposer toutes les péripéties de ce périlleux voyage à travers ces mers immenses, éternellement couvertes de montagnes de glace, de vous montrer les dangers sans nombre qu'a courus cette poignée d'hommes, les souffrances de toute sorte qu'ils ont endurées, faisant l'abnégation de leur vie, tout cela pour étendre davantage le domaine de la science et satisfaire notre amour-propre national.

J'aime mieux laisser la parole à notre éminent conférencier, bien convaincu qu'à Orléans, comme à Paris, comme à Reims, comme à Tours tout dernièrement, comme partout où il s'est fait entendre, il saura captiver votre attention, piquer votre curiosité et réunir tous vos suffrages et que vous lui saurez gré d'avoir si courageusement contribué à la gloire toute pacifique, celle-là, de notre chère patrie.

CONFÉRENCE MARTEL

EN LA

SALLE DE L'INSTITUT

Le Jeudi 22 novembre 1906

DISCOURS DE M. BASSEVILLE

Président de la Société

Le 26 avril dernier, la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans inaugurait la série des conférences scientifiques et littéraires qu'elle se propose, depuis longtemps, de donner au public orléanais.

A cette occasion, j'avais l'honneur de vous dire, en présentant comme je le fais aujourd'hui notre conférencier, qu'en donnant ces conférences, le but poursuivi par la Société était de vulgariser la science, d'en répandre de plus en plus l'amour, comme aussi de faire connaître plus à fond les beautés et l'excellence de notre littérature nationale et j'ajoutais que pour atteindre ce but elle était disposée à faire appel aux savants et aux littérateurs les plus compétents et les plus émérites.

L'empressement que vous avez mis à répondre à notre première invitation, l'attention bienveillante et soutenue avec laquelle vous avez écouté le récit si curieux, si palpitant d'intérêt, que vous a fait le D[r] Charcot de sa périlleuse excursion dans les mers qui avoisinent le pôle Sud et les chaleureux applaudissements que vous lui avez prodigués nous ont donné le courage de tenter une nouvelle épreuve, persuadés, tout à la fois, que nou

avions été compris de vous et que vous-mêmes n'aviez pas été déçus dans votre attente.

C'est encore à une conférence scientifique, agrémentée de projections, mais d'un tout autre genre que la première, que nous vous avons conviés aujourd'hui.

M. Martel, au dévouement duquel nous avons fait appel et qui a bien voulu accepter l'offre que nous lui avons faite, est un conférencier bien connu à Paris et dans le monde de la science.

Directeur du journal *la Nature*, dont la fondation remonte à 1873, et qui est aujourd'hui un journal fort répandu et justement apprécié, M. Martel est encore vice-président de la Société de géographie, auditeur au Conseil supérieur de l'hygiène publique ; mais il est aussi et surtout membre très actif d'une Société jeune encore, qui s'appelle la Société de spéléologie, qui s'occupe tout particulièrement, comme l'étymologie de son nom l'indique, de l'étude des cavernes, des gorges, qui, non seulement en France, mais dans le monde entier, sillonnent les entrailles de la terre.

M. Martel s'est fait l'explorateur attentif de tous ces curieux phénomènes de la nature ; c'est ainsi qu'il a visité et décrit les cavernes de *Majorque*, le gouffre-tunnel d'Oopliz-Tsike et la caverne de Matfestacu en Transcaucasie et beaucoup d'autres encore, mais son attention semble surtout s'être portée de préférence sur les curiosités de ce genre que renferme le sol de notre patrie. Le gouffre de *Padirac*, les gorges du Tarn, rendues accessibles aux touristes et qui sont chaque année l'objet de fréquentes visites, les tunnels de Minerve, dans l'Hérault, le *Tindevel* de la Vayssiera, dans l'Aveyron, n'ont plus de secrets pour lui ; enfin, n'a-t-il pas, tout récemment, parcouru le grand canon du *Verdon*, non sans péril ? Ce véritable savant n'en ignore pas et raconte dans le numéro du 19 mars dernier de la *Nature* toutes les découvertes merveilleuses rencontréees par lui et qui étaient restées jusqu'à ce jour inconnues.

Ce n'est pas seulement pour satisfaire son ardente curiosité et dans un but uniquement spéculatif, comme vous pouvez en juger, que M. Martel a entrepris toutes ces explorations. La géologie, la science préhistorique, la paléontologie y ont trouvé leur compte.

M. Martel, chaque année, entretient le congrès des Sociétés savantes de ses curieuses découvertes auxquelles, d'ailleurs, il a su donner un intérêt pratique, à bien des points de vue, mais, notamment, à celui de l'hygiène.

Vous n'attendez pas, j'en suis convaincu, que j'entre dans de plus longs détails ; je suis d'ailleurs forcé, aujourd'hui, comme la première fois, de faire humblement l'aveu de mon incompétence. Aussi, vais-je laisser la parole à M. Martel, qu'il vous tarde certainement d'entendre, persuadé que, comme le Dr Charcot, il saura conquérir vos suffrages et mériter vos légitimes applaudissements.

EXERCICE 1905

Rapport du Trésorier lu dans la séance du 2 février 1906

SÉANCE ADMINISTRATIVE

MESSIEURS,

Pour ramener notre budget dans les limites qu'il avait quelque peu franchies et obtenir un équilibre stable entre nos recettes et nos dépenses, il fallait d'abord rembourser à la caisse des legs l'emprunt que nous avions été obligés de contracter vis-à-vis d'elle ; cette opération, vu le peu d'étendue de nos ressources ordinaires, demande forcément quelque temps, mais nous sommes heureux de constater que notre situation à cet égard s'est sensiblement améliorée dans le cours du présent exercice, et, si nous n'avons pas encore atteint le résultat que nous poursuivons, les progrès obtenus doivent nous donner bon espoir pour l'avenir.

§ Ier

Situation des legs au 31 décembre 1905

1° Legs de Morogues.

Ce legs était crédité au 1er janvier 1905 de 603 fr. 80.

Mais, par suite de l'achat de 15 fr. de rentes 3 °/o qui avait été décidé au mois de février dernier, ce compte a été diminué de 497 fr. 12 et se trouve réduit à

(réduit à)	106 f.	68		
Les intérêts de l'année ont été de	67	50		
L'actif au 31 décembre est de............	174	18	174 f.	18
2° Legs Perrot.				
Avoir au 1er janvier.....................	221	60		
Intérêts	84	»		
Total au 31 décembre.......	305	60	305	60
3° Legs Davoust.				
Avoir au 1er janvier.....................	855	35		
Intérêts................................	134	»		
Total.....................	989	35		

Dont il faut déduire pour prix et médailles	589	»		
Il reste donc au 31 décembre	400	35	400	35
L'ensemble des legs donne	880	13	880	13
L'an dernier, nous devions à la caisse des legs	1.680	75		
somme en partie par notre dépôt à la Caisse d'épargne, se montant à	1 003	41		
Dette effective au 1er janvier 1905	677	34		
Cette année nous devons aux legs			880	13
Mais comme notre dépôt à la Caisse d'épargne est de			724	58
Notre dette se réduit le 31 décembre 1905 à			155	55

Soit une différence en moins de 521 fr. 79 par rapport à l'an dernier: on voit que nous touchons au but.

§ II

Recettes et Dépenses de la Société

1° RECETTES

Avoir au 1er janvier : Caisse d'épargne	1.003 f.	41
— Société générale	26	05
— En caisse chez le Trésorier	9	40
Réserve jetons, 125 A. — 208 B. } valeur	687	»
Reçu pour cotisations, diplômes, espèces	1.096	50
En jetons, 24 A — 261 B } valeur	463	50
Abonnements des correspondants	225	45
Subvention du Conseil général	200	»
Recettes de la Société générale, coupons	913	»
Intérêts des dépôts, Caisse d'épargne et Société générale	26	64
Par profits et pertes	35	25
Total des recettes	4.786	20

2° DÉPENSES

Achat de 15 fr. 3 °/o (legs de Morogues)	497 f.	12
Notes de l'imprimeur : avril	646	65
— novembre	375	45
Abonnements et divers : Agriculteurs de France	20	35
Académie des Sciences	30	»
— de Médecine	18	75
Avancement des Sciences	20	»
Alliance française	6	»
Secours aux blessés	6	»
Traitement du concierge, frais divers	327	85
Impôts, timbres et frais de poste	19	35
Fournitures de bureau	15	90
Chauffage et éclairage	158	35
Souscriptions : Mgr Desnoyers et M. Herluison	60	»
Prix Davoust et Médailles	589	»
Epicier et horloger	34	85
Jetons remis aux séances 329 B., valeur	493	50
Droit de garde, Société générale	4	10
Différence pour balance	1.462	98
Total égal aux recettes	4.786	20

L'excédent des recettes, qui s'élève à 1.462 fr. 98, constitue notre avoir au 1er janvier 1906 et se répartit de la manière suivante :

Dépôt à la Caisse d'épargne	724	58
A la Société générale	35	80
Chez le Trésorier	45	60
Réserve de jetons : { 148 A. / 142 B. } valeur	657	»
Total	1.462	98

Il y a lieu d'ajouter, pour mémoire, que la liquidation du Comptoir d'Escompte d'Orléans doit toujours à la Société un reliquat de 776 fr. 50.

Les chiffres qui précèdent appellent quelques brèves réflexions : remarquons d'abord que la subvention du Conseil général s'élevant ordinairement à 500 fr., a été réduite cette année à 300 fr.; heureusement, la dimution qni en résulte pour nos recettes se trouve compensée par une rentrée accidentelle de 225 fr. 45 provenant du prix des abonnements de nos membres correspondants qui, par suite d'un oubli de l'imprimeur, se trouvaient de plusieurs

années en retard. Cette circonstance ne se reproduira plus, parce que, notre traité avec l'imprimeur se trouvant périmé depuis longtemps déjà, nous avons dû chercher d'une part à obtenir des conditions plus avantageuses pour nos finances, et d'autre part à éviter les négligences constatées ; à l'avenir, le Trésorier sera chargé de recouvrer, en même temps que les cotisations des membres titulaires, les abonnements des correspondants. Ce sera d'autant plus facile que le nombre de ces derniers, qui n'a jamais été très considérable, se trouve encore réduit par suite du décès de MM. Dureau et Liétard !

« Le nombre des membres correspondants de la Société est illimité ; » nous dit notre règlement, et nous en comptons actuellement jusqu'à sept ! C'est vraiment trop peu et nous aurions grand intérêt à l'augmenter ; nous y trouverions même le double avantage de diminuer le stock de nos Mémoires qui deviennent chaque jour plus encombrants et d'augmenter nos recettes sans grever notre budget.

Le règlement nous dit encore que le membre correspondant doit être présenté par trois membres titulaires et produire un travail à l'appui de sa candidature : le bureau vous proposera cette année quelques candidats remplissant les conditions exigées ; c'est un exemple qui, nous l'espérons, sera suivi par nos collègues.

Messieurs, parmi les articles de notre nouveau traité avec l'imprimeur, il en est deux que nous avons intérêt à connaître et, pour qu'ils soient à la disposition de tous, dans nos Mémoires, je les transcris ici intégralement :

Art. IX. — « M. Gout devra fournir aux auteurs, sur leur demande, un tirage à part de leurs mémoires et publications sur papier et avec caractères semblables au papier et couverture de la Société aux prix suivants, comprenant le remaniement, le tirage, la composition d'un nouveau titre et faux titre, la fourniture du papier, la couverture et le brochage, savoir :

Pour une seule feuille d'impression, 10 fr. le premier cent et 5 fr. pour chaque cent en plus ; et pour deux feuilles d'impression ou un plus grand nombre, 9 fr. la feuille le premier cent et 4 fr. pour chaque cent en plus.

Si le tirage n'est que de cinquante exemplaires, le prix sera de 7 fr. 50 la première feuille et 4 fr. pour la seconde feuille et autant pour les suivantes.

Art. X. — Le présent traité fait pour un an, du 1er janvier au 31 décembre, sera prorogé par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre de l'année où il sera dénoncé par l'une des parties

contractantes, sans garantie des taxes d'impôt sur le papier où de timbre sur les Mémoires qui pourraient survenir pendant l'existence du traité. »

On voit que ce dernier article nous laisse toute latitude pour introduire dans le traité les améliorations désirables, à mesure qu'elles seront reconnues nécessaires.

Cette année, le nombre des jetons de présence distribués en séance a été de 329, au lieu de 304, chiffre de l'an dernier; c'est un premier progrès que nous sommes heureux de constater.

La réunion ayant voté l'approbation des comptes ci-dessus, le bureau propose de fixer à 25 fr. la cotisation des membres titulaires pour l'année 1906.

Orléans, le 2 février 1906.

G. LALBALETTRIER,
trésorier.



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1906

SECRÉTAIRE PARTICULIER : M. MAILLARD

Séance du 5 janvier

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Garsonnin Deshayes, Fauchon, Lalbalettrier, Rousseau, Dessaux, Sainjon, Guillaume, Charoy, Jarry, Didier, Huard, Baillet, Max. des Francs, Denizet, Angot, Cuissard, Marmasse, Maillard, Dumuys, Iauch. Total : 23 membres.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

M. Garsonnin fait le dépouillement de la correspondance reçue dans la quinzaine. M. le Secrétaire signale :

1° Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique invitant la Société à se faire représenter au 44e Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira, à la Sorbonne, le mardi 17 avril prochain. Les membres qui désireraient assister au Congrès devront avertir le Ministre avant le 15 mars : la qualité de délégué donne droit à un billet de retour gratuit de Paris au point de départ ;

2° Une brochure, don de M. Jules Baillet, dans laquelle l'auteur fait la biographie de M. Auguste Baillet, son père, égyptologue français et membre titulaire de notre Société ; des remerciements sont adressés au donataire.

3° Une circulaire de la Société des Agriculteurs de France invitant la Société d'Agriculture d'Orléans à donner son adhésion à une protestation contre la future convention de commerce franco-russe qui est en discussion devant la Chambre française.

La section d'Agriculture appuie cette proposition et demande le vote sur cette question. A la majorité des suffrages, la Société se prononce pour l'adhésion à la protestation et décide que ce vote sera transmis à la Société des Agriculteurs de France.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

M. le Président ouvre ensuite la séance extraordinaire qui a pour but la nomination d'un *Secrétaire général*, la place étant vacante par le décès de M. le docteur Arqué.

Nomination de M. le docteur Fauchon au titre de Secrétaire général

Il y a 33 votants : 23 membres présents et les 10 membres suivants qui ont envoyé une lettre contenant un bulletin de vote : MM. Banchereau, Bourdaloue, de Morogues, Le Page, Berton, Fauconnier, de Puyvallée, Guillon, Baranger, Dr Baillet.

Au premier tour de scrutin, M. le docteur Fauchon obtient 22 voix, M. Cuissard 10; il y a un bulletin blanc.

M. le docteur Fauchon est élu Secrétaire général.

La séance ordinaire est reprise; M. Dumuys fait circuler un objet trouvé dans le sable de la Loire : c'est une hache mérovingienne, du VIIe siècle probablement, et qui a ceci de très particulier : le manche en bois est complètement silicifié; c'est un exemple de fossilisation pétrifiante assez rare, étant donné le temps relativement court pendant lequel la minéralisation s'est produite.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance du 19 janvier 1906

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Fauchon, Lalbalettrier, Deshayes, Marmasse, Dumuys, Guillaume, Huard, Jarry, Iauch, d'Orléans, Denizet, Banchereau, Maillard. Total : 15 membres.

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la séance du 5 janvier, qui ne donne lieu à aucune observation.

M. le docteur Fauchon fait le dépouillement de la correspondance. M. le Secrétaire général signale :

1° Une lettre de M. Rapine accusant réception et remerciant la Société des deux médailles de vermeil qui ont été décernées à M. Moreau et à lui dans la séance du 15 décembre 1905. (Prix Davoust);

2° Une notice sur M. Herluison par M. Michau, don de l'auteur; des remerciments lui sont adressés;

3° Une invitation de la Société des Agriculteurs de France à l'occasion de la réunion de son Conseil; M. d'Orléans, notre collègue, accepte de représenter notre Société à cette réunion.

M. Dumuys fait une communication verbale à propos de l'inscription de la pierre tombale de la famille de Morogues dont il a été fait mention à la séance du 6 mai 1904; il ajoute à cette note que *Claude Sain*, 2e Maire d'Orléans, 1572, et Etiennette, sa femme, dont il est fait mention sur cette épitaphe, sont les aïeux de Descartes. (Voir le procès-verbal de la séance du 6 mai 1904).

Aucune lecture n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

Séance du 2 février 1906

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Cuissard, Th. des Francs, Denizet, Charoy, Huard, Rousseau, Dumuys, G. Dessaux, Marmasse, Garsonnin, Guillaume, Lalbalettrier, Fauchon, Papelier, Maillard, de Tristan. Total : 18 membres.

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal du 19 janvier, qui est approuvé.

M. le docteur Fauchon fait le dépouillement de la correspondance.

M. le Secrétaire signale, dans le Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne : « *Le voyage d'un Narbonnais en Terre Sainte en 1620* ». M. Huard accepte de faire un rapport sur cet article.

Mort de M. de Laage de Meux décédé le 31 janvier 1906.

M. le Président fait l'éloge de M. Alfred de Laage de Meux, qui était un des membres les plus anciens de la Société; il exprime les regrets que lui cause cette mort.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

M. le Président ouvre la séance administrative et donne la parole à M. le Trésorier pour l'exposé des comptes de l'année 1905. Ces comptes sont approuvés ; des remercîments sont adressés à M. le Trésorier.

MM. le Dr Bezançon, Henri Rapine, Dr Courtade, Raguenet de Saint-Albin (Octave), Mille, ingénieur ; Vérin, docteur ès-lettres ; Dr Delarue, Dr Percepied et Dr Mercier, Maxime Didier, Maurice Perrault, présentés par le bureau, sont proposés comme membres correspondants. Membres correspondants.

M. le Président demande à MM. les membres de vouloir bien voter sur le chiffre de la cotisation fixé à 25 francs. — Approuvé.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 16 février 1906

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. Basseville, Fauchon, Maillard, Marmasse, Garsonnin, Papelier, Guillaume, Dumuys, Huard, Iauch, de Tristan, d'Orléans, Denizet, Angot, Pilate, Banchereau. Total : 16 membres.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation.

M. le Secrétaire général fait le dépouillement de la correspondance de la quinzaine ; il signale différentes brochures, don de M. le docteur Mercier, et deux brochures de M. Vérin, tous deux candidats au titre de membre correspondant.

Le nombre des membres présents n'étant pas suffisant pour ouvrir la séance administrative annoncée pour aujourd'hui, on procédera, dans la 1re séance de mars, à la nomination des membres correspondants suivant les articles 23 et 25 du règlement.

La parole est donnée à M. Angot, qui commence la lecture d'un travail sur le traitement de la tuberculose des bovidés par la méthode du docteur Behring. Lecture de M. Angot

Ce travail est renvoyé à la section de Médecine.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 2 mars 1906

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Fauchon, Maillard, Lalbalettrier, Garsonnin, Legay, Dessaux, Dumuys, Huart, Iauch, d'Orléans, Banchereau, de Tristan, Denizet, Angot, Geffrier. Total : 17 membres.

Le procès-verbal de la séance du 16 février est adopté sans observation.

M. le Secrétaire général fait le dépouillement de la correspondance reçue pendant la quinzaine ; rien de particulier à signaler.

M. Denizet est désigné par la Société pour voter, à la séance des Agriculteurs de France, en faveur de M. Darblay, candidat, au titre de *Membre du Comité*.

La séance administrative est ouverte ; elle a pour but de nommer membres correspondants les candidats dont la liste a été formée dans la séance du 2 février dernier.

Ont envoyé leur vote par correspondance : MM. Dr Rocher, Cuissard, de la Taille, Albert Didier, E. Jarry, Dr Baillet, Fauconnier, de Puyvallée, Berton, Michau, Charpentier, de Morogues, Guillaume, Renardier, Sainjon, Thévenin. Total : 16 votants par correspondance et 17 votants présents.

Sont élus : MM. Rapine, Octave Raguenet de Saint-Albin, Mille, Vérin, Maxime Didier, Dr Bezançon, Dr Courtade, V. Delarue, Dr Percepied et Dr Mercier.

La séance ordinaire est reprise et elle se continue par la lecture d'une note de M. Angot, relative au traitement de la tuberculose bovine. Cette note, addition au travail que M. Angot a lu à la séance précédente, est renvoyée à la section de Médecine.

Communication verbale de M. Dumuys sur une Galvanoplastie.

A la fin de la séance, M. Dumuys communique à la Société une curieuse trouvaille qu'il a faite en recherchant, pour le Musée historique, des plaques de cheminée dont le musée possède déjà une riche collection.

Il s'agit d'une plaque de cuivre provenant de la démolition de l'immeuble du Sacré-Cœur, faubourg Bannier. Au premier abord, la surface de cette plaque, qui servait de fond de cheminée, lui était apparue gravée en taille douce ; elle était signée Edelinck, et représentait le *Christ aux Anges* de ce célèbre graveur. Un

examen plus attentif a montré à notre collègue qu'il s'agissait d'une reproduction en relief de cette fameuse planche par la galvanoplastie. La découverte perd de sa valeur artistique, elle conserve pourtant quelque valeur historique, car il est possible que ce soit là une des premières reproductions galvanoplastiques. On sait, en effet, que, lors de la découverte de H. Jacobi en 1837, les physiciens cherchèrent tout d'abord à obtenir la reproduction en relief de ces plaques gravées en creux.

La première plaque-épreuve galvanoplastique, présentée par Jacobi à l'Académie des sciences, le 5 octobre 1838, fut le relief d'une plaque de cuivre gravée au burin ; les moules au plâtre, à la gutta-percha plombaginée ne datent que de 1839. Il serait donc curieux de savoir d'où vient cette plaque et M. Dumuys fait en ce moment des recherches vers ce but.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 16 mars 1906

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT

Présents : MM. Basseville, Fauchon, Lalbalettrier, Iauch, Guillaume, Papelier, Dumuys, Garsonnin, Huard, Bourdaloue, Denizet, Maillard, Angot. Total : 13 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Rien de particulier à signaler dans la correspondance de la quinzaine.

M. le Président communique à la Société les spécimens des portraits des deux membres de la Société décédés, MM. Arqué et Masure. Il est décidé qu'il sera tiré 60 à 70 épreuves de ces portraits destinés aux membres de la Société et à la salle des séances.

M. le Secrétaire général a la parole. Il demande si, en principe, la Société serait opposée à l'organisation de quelques conférences faites à l'Institut sous son patronage; M. le Dr Fauchon pourrait se mettre en relation avec le Dr Charcot et lui demander la relation de son voyage au pôle antarctique, relation qui a obtenu à Tours un très grand succès. Les entrées seraient payantes, sauf pour les membres titulaires et honoraires de la Société, et couvriraient largement les frais de la séance.

La Société, consultée, est d'avis de faire cet essai ; elle demande à M. le Secrétaire général de se mettre en relation avec le conférencier et de déterminer avec lui le jour et les conditions de la conférence.

Rapport de M. Huard.

La parole est ensuite donnée à M. Huard, qui lit un rapport sur un travail paru dans les mémoires de la Société de Narbonne, intitulé *Voyage d'un Narbonnais en Terre Sainte*.

Ce rapport sera imprimé dans les procès-verbaux de la Société.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance du 6 avril 1906.

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Basseville, Fauchon, Huard, Lalbalettrier, Garsonnin, Dessaux, Sainjon, Guillaume, Dumuys, Didier, Jarry, Denizet, de Tristan, Bourdaloue, Angot, Guillon, Papelier, Jacob, Maillard. Total : 19 membres.

La lecture du procès-verbal de la séance du 16 mars ne donne lieu à aucune observation.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

M. le Président ouvre la séance administrative pour l'élection d'un membre d'honneur et de deux membres correspondants.

Ont envoyé leurs votes par correspondance : MM. d'Arlon, de la Taille, Fauconnier, de Puyvallée, A. Baillet, Marmasse, Le Page, Rousseau, Geffrier, Dr Baillet, d'Orléans, Berton, Drioux, Michau, Charoy. Total : 35 votants.

Sont élus :

Elections d'un membre honoraire et de deux membres correspondants.

1° Membre honoraire, M. Saint-Yves Ménard, membre de l'Académie de médecine, professeur à l'Ecole centrale.

2° Membres correspondants : M. Perrault, avocat à Epernay, et M. Collin, inspecteur de la Compagnie d'assurances générales à Orléans.

Sont présentés par le bureau, au titre de membre correspondant, M. le Dr Guéridand, de Saint-Gervais-les-Bains, et M. le Dr de Langenhagen, de Plombières.

M. le Président donne la parole à M. le Secrétaire général, qui rend compte de ses démarches près du Dr Charcot. L'explorateur pourrait donner une conférence sur son voyage au pôle Sud, le jeudi 26 avril. M. le Trésorier expose les frais que nécessiterait la séance; ils seraient couverts par les recettes des places, qui seraient les unes à 2 francs, les autres à 1 franc.

La Société, encore en séance administrative, approuve la conférence, s'en remet au bureau pour l'organisation ; et MM. Denizet, de Tristan, Guillaume et Baillet veulent bien accepter les fonctions de commissaires pour la soirée du 26 avril.

SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est ensuite reprise; M. Basseville lit un travail intitulé : *Un poète orléanais, de Corsembleu Desmakis.* Le travail est renvoyé à la section des Lettres. Lecture de M. Basseville.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance du 20 avril 1906.

PRÉSIDENCE DE M. HUARD (*Doyen d'âge*).

Etaient présents : MM. Huard, Fauchon, Lalbalettrier, Sainjon, Guillaume, Didier, Rousseau, Iauch, Guillon, Angot, de Tristan. Total : 11 membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé sans observation.

A signaler dans la correspondance : 1° deux lettres de remerciements, de MM. Saint-Yves Ménard, Perraud, élus membres honoraire et correspondant dans la séance du 5 avril ; 2° une lettre de M. le Dr Charcot, dans laquelle l'explorateur remercie la Société de l'honneur qui lui est fait et accepte, avec grand plaisir, de venir donner une conférence à Orléans.

La séance est levée à 8 heures 1/2.

DE TRISTAN.

Conférence du 26 avril 1906

Par M. le Dr CHARCOT

La conférence de M. le docteur Charcot sur *l'Expédition française antarctique*, 1903-1905, organisée par notre Société, a, en effet, été donnée sous ses auspices, à la date indiquée par les journaux, le 26 avril 1906, à 9 heures du soir, dans la salle de l'Institut.

M. le général Millet en avait accepté la présidence d'honneur.

M. Trépont, préfet du Loiret, se trouvait près de lui. M. le premier Président, empêché, a exprimé tous ses regrets de ne pouvoir répondre à notre invitation. Mgr Touchet, pour cause d'un deuil récent, ne pouvant assister à la séance, s'était fait représenter par M. Bruant, vicaire général. M. le Maire et les trois adjoints. M. le général Roidot, chef de la 9e division d'infanterie, MM. les Présidents de la Société archéologique et de l'Académie de Sainte-Croix étaient présents.

Grâce au dévouement et à la prévoyance de notre secrétaire général, M. le docteur Fauchon, et de notre trésorier, M. Lalbalettrier, l'organisation de la séance a été parfaite. A titre de renseignements pour les conférences futures, nous consignons ici quelques détails.

Le premier rang des fauteuils était réservé aux membres honoraires, aux autorités, à notre Président et à notre Vice-Président. A la suite du premier rang, soixante places étaient destinées aux 60 membres titulaires de la Société. On avait prié ceux qui ne pouvaient assister à la conférence de renvoyer leurs cartes ; quelques membres absents ont négligé de le faire, oubli regrettable, car leurs places sont restées vides et elles auraient pu être occupées par des invités des autres Sociétés, sans obérer nos finances; oubli regrettable, ajoutons-nous encore, car on a dû refuser des places à de nombreuses personnes désireuses d'entendre le conférencier.

Les places de face (cartes bleues) étaient au prix de 2 francs; toutes les places de côté (cartes blanches) étaient de 1 franc. La diversité des couleurs favorisait le placement ; d'ailleurs, chaque carte portait le numéro de la place. Il convient d'adresser nos remerciements aux commissaires qui recevaient et dirigeaient les auditeurs. MM. Guillaume et de Tristan avaient bien voulu se charger de la salle. M. Denizet recevait les invités et les conduisait à MM. le Président et les Vice-Présidents.

Non seulement la salle fut comble, mais on dut ouvrir les petits

salons pour augmenter le nombre des places payantes. Sur l'estrade se trouvaient : du côté de la place Sainte-Croix, quarante élèves du lycée ; de l'autre côté, trente élèves de Sainte-Croix et dix élèves de Saint-Euverte, toutes places offertes gratuitement par notre Compagnie à ces établissements d'instruction secondaire.

M. le chanoine Génin avait bien voulu prêter ses instruments, lanterne à projection, appareils d'électricité, et venir lui-même diriger, avec M. l'abbé Maillard, secrétaire particulier de la Société, la partie de la séance réservée aux projections des vues photographiques.

Et maintenant quelle fut la séance? Nous allons le dire d'après les extraits des journaux d'Orléans qui, tous, en ont rendu compte avec les plus grands éloges.

Au début de la séance, M. Basseville fait part à l'assistance du projet, qui a aujourd'hui sa première réalisation, formé par la Société d'Agriculture d'organiser des conférences scientifiques, et il présente en termes élogieux le hardi explorateur.

M. Charcot prend ensuite la parole. Dans un langage simple à la vérité, mais qui parfois fait passer l'émotion dans tout l'auditoire, l'explorateur fait le récit de l'expédition dont il avait le commandement.

Ils étaient quatorze hommes d'équipage, plus deux naturalistes, deux officiers de marine, un ingénieur, qui quittèrent le Havre en 1903, lorsqu'une somme de 400.000 francs eut été recueillie.

Après avoir abordé à Buenos-Ayres où les Argentins leur firent l'accueil le plus cordial, fournissant du matériel et des chiens, ces intrépides Français (car l'équipage ne comprenait qu'un étranger, un Italien) partirent vers les régions du pôle Sud visitées, jadis pour la première fois, par le Français Dumont d'Urville.

Le conférencier raconte les péripéties du séjour de ses compagnons et de lui-même dans les îles de glace qui avoisinent la terre de Graham. Ils visitèrent des régions inexplorées jusque-là, relevant de nombreuses annotations scientifiques, météorologiques, géologiques, etc., photographiques même, puisque ce sont les clichés du conférencier au nombre de 200 que les Orléanais voient défiler ce soir sous leurs yeux.

La vie fut parfois pénible avec des températures de 30 à 40 degrés au-dessous de zéro. Mais nos compatriotes furent heureux de trouver des compagnons qui leur apportèrent quelque distraction, les phoques, les pingouins, seuls habitants de ces régions glacées. Tous sont de mœurs très douces. Il en coûtait aux explorateurs de les tuer pour modifier un peu le menu trop uniforme des conserves emportées de France.

Le récit que fit M. Charcot des habitudes et de la vie des pingouins intéressa et amusa l'assistance. Sans aucun doute, ces curieux oiseaux devaient entretenir parmi les matelots la même distraction et rompre la monotonie déprimante de la nuit polaire. L'intrépide explorateur, en terminant, eut un mot reconnaissant pour tous ses collaborateurs : savants dont les découvertes, aujourd'hui classées, vont être livrées à la publicité ; matelots à l'esprit ingénieux qui pendant 23 mois ne connurent pas une minute de découragement. Les officiers s'étaient faits maîtres d'école, et ce furent, dit M. Charcot, les heures les plus intéressantes que celles consacrées à l'instruction d'élèves aussi dociles, aussi désireux d'apprendre ; tous sont prêts à repartir.

L'assistance fut vivement intéressée par cet exposé d'exploits de Français au cœur vaillant, qui ont donné une leçon de courage aux jeunes Français; aussi ne ménagea-t-elle pas ses applaudissements à M. Charcot et tous se joignirent à M. le Président pour le remercier de cette intéressante conférence.

La Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts, ajoute le journal le *Patriote Orléanais*, s'est taillée un réel succès, l'auditoire espère bien que cette brillante réunion ne sera pas sans lendemain.

C'est, en effet, moralement, un véritable succès ; les frais de la séance ont été du reste largement couverts par les prix des places; c'est donc un encouragement à préparer pour l'hiver prochain d'autres conférences ressortissant à nos études, c'est aussi l'intention bien arrêtée de la Société.

Séance du 4 mai 1906

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. Basseville, Fauchon, Lalbalettrier, Garsonnin, Didier, Maillard, Thévenin, Guillaume, Huard, Michau, Iauch, Denizet, Angot, Papelier, Dumuys. Total : 15 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Avant d'ouvrir la séance administrative, M. le Président donne lecture de lettres de remerciements de M. le Proviseur du Lycée,

de M. le Supérieur du Petit-Séminaire de Sainte-Croix, de M. le Directeur du Pensionnat de Saint-Euverte ; les élèves de ces trois établissements se sont vivement intéressés à la conférence de M. Charcot et leurs maîtres se font leurs interprètes pour remercier la Société des places qui leur ont été gracieusement offertes.

M. Charcot, lui-même, a adressé une lettre à M. le Président, et en même temps il fait don de deux albums des vues photographiques prises pendant l'expédition antarctique, en témoignage de sa reconnaissance et en souvenir de la conférence du 26 avril.

M. le Président rend compte des dépenses et des recettes de la séance; l'excédent des recettes formera un fond séparé du compte courant et servira aux dépenses des futures séances.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

La séance administrative est ensuite ouverte, elle a pour but de procéder à l'élection de deux membres correspondants.

Ont envoyé leur vote par lettres MM. Bourdaloue, Dr Baillet, Fauconnier, Dr Rocher, Berton, Dr Le Page, de Puyvallée, du Roscoat, Sainjon, Rousseau, Legay, Guillon. Total : 12 membres.

Au premier tour de scrutin, MM. les docteurs Guéridand et de Langenhagen sont élus membres correspondants.

Elections de membres correspondants

Le bureau présente pour le même titre la candidature de M. le docteur Farina, médecin consultant à Brides et Salins-Moutiers (Savoie). Il sera procédé à l'élection à la prochaine séance.

La séance ordinaire est reprise. M. le Président fait part de l'invitation adressée par la Société archéologique à tous nos membres d'assister à l'inauguration du monument élevé dans le Musée historique à la mémoire de Mgr Desnoyers et de M. Herluison, inauguration qui aura lieu le lundi 7 mai, à deux heures du soir. Elle sera suivie de la visite du Musée de Jeanne d'Arc où M. Dumuys a rassemblé une collection de plaques de cheminée de toutes époques à partir du XVIe siècle, et de la visite de quelques salles nouvelles de l'hôtel des Créneaux : l'une où M. Dumuys a rassemblé une collection des Enseignes du vieil Orléans, l'autre où M. Didier a placé les tableaux des Primitifs disséminés jusqu'ici dans toutes les salles du Musée de peinture.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 18 mai 1906

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Fauchon, Lalbalettrier, Garsonnin, Dessaux, Papelier, Guillaume, Marmasse, Didier, Thévenin, Huard, Michau, Iauch, Denizet, d'Orléans, Maillard, de Tristan. Total : 18 membres.

Le procès-verbal de la séance du 4 mai est adopté. Dans la correspondance de la quinzaine, M. le Secrétaire signale l'envoi d'une notice nécrologique de M. Arqué ; le portrait gravé de notre ancien collègue sera distribué à tous les membres titulaires en même temps que la prochaine carte d'invitation aux séances. A signaler aussi une lettre de la Société des Sciences et Arts des Alpes-Maritimes demandant la collection de nos Mémoires pour remplacer celle qui a été détruite dans l'incendie de la bibliothèque de cette Société. Il sera fait réponse favorable à cette demande.

M. le Président, se faisant l'interprète des membres présents, envoie ses félicitations à M. Dumuys à qui la Société des Antiquaires de France, à l'occasion de son centenaire, a décerné une médaille d'argent.

Le nombre des membres présents n'étant pas suffisant pour ouvrir une séance administrative, l'élection de M. le Dr Farina, au titre de membre correspondant, est remise à la prochaine séance. On y pourra voter par correspondance.

Lecture de M. Michau.

La parole est donnée à M. Michau qui lit un travail intitulé : *Un Poète Orléanais, René Agnès*. Ce travail est renvoyé à la section des Lettres.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 1er juin 1906

Présidence de M. BASSEVILLE, président

Membres présents : MM. Basseville, Fauchon, Lalbalettrier, Michau, Jarry, Iauch, de Tristan, Denizet, Marmasse, Rocher, Pilate, Papelier, Dumuys, Guillaume et Huart. Total : 16 membres.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai est adopté.

Rien à signaler dans la correspondance de la quinzaine. L'ordre du jour comprend une séance administrative dans le but de procéder à l'élection d'un membre correspondant.

Ont envoyé leur vote sous pli cacheté : MM. Fauconnier, Legay, de Morogues. Mais, le nombre des votants n'atteignant pas 20, l'élection ne peut avoir lieu ; elle est remise à la prochaine séance.

Rapport du Dr Marmasse sur une lecture de M. Angot.

La parole est donnée à M. le Dr Marmasse, chargé du rapport sur le travail de M. Angot relatif à la tuberculose des bovidés. Le rapporteur conclut à l'impression du travail de M. Angot ; la section de Médecine ratifie les conclusions de M. Marmasse et demande également l'impression du rapport. Approuvé par deux votes successifs.

Rapport de M. Iauch. sur une lecture de M. Michau.

M Iauch lit ensuite un rapport sur la notice lue par M. Michau dans la séance du 18 mai. M. le Rapporteur et la section des Lettres proposent l'impression du mémoire. Adopté.

Mémoire de M. Verin membre correspondant

M. Lalbalettrier commence la lecture d'un travail de M. Vérin, membre correspondant, intitulé Isaac Papin, cousin de Denys Papin. 1657-1709 Cette lecture continuera à la prochaine séance.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 15 juin 1906

Présidence de M. BASSEVILLE, président

Membres présents : MM. Basseville, Fauchon, Lalbalettrier, Marmasse, Garsonnin, Didier, Michau, Huart, Charoy, Iauch, Denizet, Cuissard, d'Orléans, Geffrier, Angot, Dumuys. Total ; 16 membres.

M. Basseville, président, préside la séance.

La lecture du procès-verbal de la séance du 1er juin est adoptée. Rien à signaler dans la correspondance de la quinzaine. Il est décidé que l'échange de la correspondance aura lieu entre la Société et celle des Facultés de droit et des lettres d'Aix.

L'ordre du jour comprend une séance administrative dans le but de procéder à l'élection d'un membre correspondant.

Ont envoyé leur vote sous pli cacheté : MM. Maillard, Thévenin, Paul Berton, Sainjon, Fauconnier, Rocher, Marmasse, Chaignot, Baillet, Le Page-Viger, Jarry. Total : 12 membres.

M Farina est élu membre correspondant.

M. Farina, médecin consultant de Brides (Savoie), est nommé membre correspondant.

Rapport de M. Cuissard sur une lecture de M. Basseville

La séance administrative est alors close et la séance ordinaire ouverte. M. Cuissard lit le rapport sur le mémoire de M. Basseville, sur de Corsembleu-Desmahis, 1722-1761, poète orléanais.

Le rapporteur conclut à l'impression du travail de M. Basseville. Cette impression est votée, ainsi que celle du rapport.

M. Lalbalettrier continue la lecture du mémoire de M. Vérin, sur Isaac Papin. Ce travail est renvoyé à la section des Lettres.

La séance est levée à 9 heures.

Pour le Secrétaire,
D'ORLÉANS.

Séance du 6 juillet 1906

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. Basseville, Fauchon, Lalbalettrier, Marmasse, Garsonnin, Guillaume, Didier, Huard, Michau, Charoy, Iauch, de Tristan, Denizet, Maillard. Total : 14 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

La correspondance de la quinzaine comprend quelques mémoires de Sociétés correspondantes, A signaler le don, par M. Guillaume, d'un portrait de *Jollois*, ingénieur des ponts et chaussées, ancien membre de la Société, connu par ses travaux

archéologiques sur l'Orléanais. Des remerciements sont adressés au donateur.

Aucune section ne s'étant réunie, la séance est levée à 9 heures.

Séance du 20 juillet 1906

Présidence de M. BASSEVILLE, président.

Membres présents : MM. Michau, Guillaume, Fauchon, Lalbalettrier, Legay, Garsonnin, Rousseau, Didier, Jarry, Iauch, Basseville, Maillard. Total : 12 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

A signaler dans la correspondance de la quinzaine : une lettre de la Société archéologique de Mâcon, qui se propose d'envoyer à notre Société la médaille du centenaire de sa fondation, demandant en retour un jeton de la Société d'Agriculture d'Orléans. Adopté.

M. Legay nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. le Président félicite M. Legay de sa nomination au titre de chevalier de la Légion d'honneur, et tous les membres présents s'associent, par leurs applaudissements, aux paroles de M. le Président.

Travail de M. Vérin membre correspondant.

M. Iauch fait un rapport verbal sur le travail de M. Vérin, membre correspondant, travail dont le sujet est Isaac Papin.

M. le Rapporteur conclut à l'impression de ce travail dans les Bulletins de la Société Adopté par vote au scrutin secret.

L'ordre du jour comprenait la lecture d'un mémoire de M. l'abbé Cochard sur *Isabeau Romée, mère de Jeanne d'Arc, et son séjour à Orléans* (1440-1458). En l'absence de l'auteur, M. le Dr Fauchon s'est chargé de cette lecture. Elle sera continuée à la première séance d'octobre.

Séance du 5 octobre 1906

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. Basseville, Fauchon, Lalbalettrier, Marmasse, Papelier, Rousseau, Guillaume, Huard, Michau, Charoy, Angot, Maillard. Total : 12 membres.

La lecture du procès-verbal de la séance du 21 juillet ne donne lieu à aucune observation. M. le Secrétaire général signale dans la correspondance reçue une brochure de M. Jarry, notre collègue, intitulée : *Instructions secrètes pour l'adoption de Louis Ier d'Anjou par Jéanne de Naples*. Des remerciements sont adressés au donateur.

Démission de M. Cuissard.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Cuissard annonçant sa démission de membre titulaire et de bibliothécaire de la Société. M. Cuissard ayant quitté la ville d'Orléans, la Société ne peut qu'accepter cette démission ; mais tous les membres présents, à l'unanimité, proposent de donner à M. Cuissard le titre de membre honoraire. Ce titre exigeant un vote en séance administrative, il sera procédé à cette nomination dans la prochaine séance ; on procédera également à la nomination d'un bibliothécaire. On pourra, dans la même séance, déclarer vacantes les places de MM. Arqué et de Laage, tous deux décédés dans le courant de l'année.

Projet de Conférence à l'Institut.

M. le Président fait ensuite part aux membres présents d'un projet d'une nouvelle conférence à l'Institut, sous le patronage de notre Société. M. le conférencier serait M. Martel, directeur du journal *La Nature* et vice-président de la Société géographique de France, le spéléologue bien connu. L'idée est adoptée et la Société s'en remet au bureau pour l'organisation de cette conférence qui aurait lieu le 22 novembre.

Travail de M. Cochard sur Isabeau Romée.

M. le Dr Fauchon continue la lecture du travail de M. Cochard sur *Isabeau Romée*. Ce travail est renvoyé à la section des Lettres.

La séance est levée à 9 h. 3/4.

Séance du 19 octobre 1906

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Fauchon, Lalbalettrier, Rocher, Dr Baillet, Papelier, Legay, Renardier, Sainjon, Guillaume, Huard, Michau, Charoy, Iauch, Marmasse, Maillard. Total : 17 membres.

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre est adopté.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Le nombre des membres nécessaire à l'élection d'un Bibliothécaire n'étant pas atteint, l'élection est remise à quinzaine.

Sont ensuite déclarées vacantes les places de MM. Arqué, dans la section de Médecine, de Laage de Meux, dans la section d'Agriculture, et Cuissard, dans la section des Lettres.

M. le Président annonce à la Société que la conférence de M. Martel est organisée ; le sujet en sera « *La France souterraine* » et elle aura lieu le 22 novembre, à la salle de l'Institut.

M. le Secrétaire général propose d'organiser une seconde séance qui serait littéraire et donnée par M. Léo Claretie ; la proposition est adoptée en principe, mais la Société décide qu'on fixera la date et le local où elle sera donnée ultérieurement et après la conférence de M. Martel.

M. le Président lit ensuite une lettre de M. Brun, d'Ouzouer-sur-Trézée, demandant de faire partie de la Société, au titre de membre correspondant ; à l'appui de sa demande, M. Brun envoie un travail sur : *l'Harmonie dans le mariage*, et une autre brochure sur les *récents troubles agraires*.

M. Michau donne lecture d'un travail sur le *Théâtre de Mlle Barbier*, la moitié de ce mémoire est entendue, la suite de la lecture est remise à la prochaine réunion. Lecture de M. Michau.

Séance du 2 novembre 1906

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Fauchon, Lalbalettrier, Geffrier, Thévenin, Didier, Huard, Michau, Iauch, Baillet, Banchereau, Maillard. Total : 13 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

A signaler dans la correspondance de la quinzaine une lettre du bibliothécaire de Vienne (Autriche), nous demandant de vouloir envoyer les Bulletins de la Société ou du moins les années qui manquent à la collection de la Bibliothèque de l'Université. Il sera fait droit à cette demande.

M. le Président fait part de deux lettres, l'une de M. Maxime Didier, posant sa candidature dans la section d'Agriculture, l'autre de M. le Dr Coville, posant sa candidature dans la section de Médecine. Ces lettres sont remises aux présidents des sections intéressées.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

La séance administrative est ensuite ouverte pour procéder à l'élection d'un Bibliothécaire et à la nomination de M. Cuissard au titre de *membre honoraire.*

Ont envoyé leurs votes par correspondance : MM. Berton, de Tristan, Charoy, de Morogues, Dr Baranger, Sainjon, Dr Marmasse, Charpentier, Maurice des Francs, Guillaume, Guillon, Fauconnier, Dr Baillet, Renardier, Denizet. Total : 15 membres.

M. Guillaume est nommé bibliothécaire.

M. Cuissard est nommé membre honoraire.

Par un premier vote, M. Guillaume est nommé bibliothécaire.

Par un second vote, M. Cuissard est nommé membre honoraire ; tous deux sont élus à l'unanimité.

C'est par erreur que des bulletins destinés à la nomination de M. Brun au titre de membre correspondant ont été envoyés par quelques-uns des membres votant par correspondance, car M. Brun n'a pas encore été présenté à la Société ainsi que le veut l'article 9 des statuts, et d'ailleurs le vote par correspondance ne peut avoir lieu qu'à défaut du quorum dans une première élection. Il sera fait communication de cet article à M. Brun, qui devra, comme tout membre correspondant, être présenté par trois membres titulaires.

La séance ordinaire est reprise.

M. Michau finit la lecture de son mémoire sur Mlle Barbier. Ce travail est renvoyé à la section des Lettres.

Fin de la lecture du travail de M. Michau.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance du 16 novembre 1906

Présidence de M. BASSEVILLE, président.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Fauchon, Lalbalettrier, Guillaume, Pilate, Rocher, Marmasse, Vacher, Baranger, Rousseau, Didier, Huard, Berton, Iauch, Banchereau, Angot, Maillard. Total : 18 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance ne donne lieu à aucune observation.

M. Guillaume, nommé bibliothécaire dans la précédente séance, sur l'invitation de M. le Président, prend place au bureau.

Dans la correspondance de la quinzaine, M. le Secrétaire général signale une lettre de M. Cuissard remerciant la Société de sa nomination au titre de membre honoraire.

L'ordre du jour comportait une séance administrative; mais, le quorum n'étant pas atteint, elle aura lieu à la prochaine séance suivant l'article 31 du règlement. M. le Bibliothécaire a remis au bureau un calendrier en caractères runiques trouvé dans la bibliothèque.

Ce petit carnet porte sur sa couverture les lignes suivantes: Au recto :

Fac-simile d'un calendrier très ancien, de caractères runiques et gravé sur de petits ais d'un bois très compact. Le calendrier fait partie du cabinet de M. *Pellieux aîné, médecin à Beaugency. Les caractères sont gravés en creux et les figures en relief, c'est aussi de ce côté qu'il faut le lire*; Et au verso : *Fait sur l'original et offert à la Société Royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, par* M. Vergniaud-Romagnesi, *l'un de ses membres.*

M. le Président et M. Banchereau font remarquer que la communication de ce don, une brochure et des gravures à l'appui, doivent être dans les Mémoires et Archives de la Société; tous deux possèdent un opuscule de Vergniaud sur ce sujet.

Impression du mémoire de M. Michau. Le Théâtre de Mlle Barbier.

La parole est ensuite donnée à M. Huard, chargé du rapport sur la lecture de M. Michau (Le théâtre de Mlle Barbier). Le Rapporteur et la section concluent à l'impression. Adopté.

Impression du mémoire de M. Cochard : La Mère de Jeanne d'Arc à Orléans.

M. Iauch, chargé du rapport sur le mémoire de M. Cochard intitulé : *La mère de Jeanne d'Arc à Orléans*, conclut à l'impression de ce travail ; c'est également l'avis de la section. Adopté.

M. Huard commence la lecture d'un mémoire intitulé : La campagne de Madagascar.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président rappelle que le jeudi 22 aura lieu, à l'Institut, la conférence de M. Martel, et lève la séance à 9 h. 1/2.

Conférence de M. Martel à l'Institut

La conférence annoncée pour le 22 novembre a eu lieu à cette date à la salle de l'Institut.

Un mot d'abord sur l'organisation de cette séance, organisation de tout point parfaite et dont il faut remercier M. le Secrétaire général et M. le Trésorier.

Trois genres de cartes de différentes couleurs marquaient les différences de places : les unes, blanches, réservées aux membres titulaires et aux invités ; les secondes, vertes, à 2 francs ; les troisièmes, jaunes, à 1 franc, destinées aux bancs de côté dans la salle. Des places gratuites avaient été offertes au Lycée, au Petit Séminaire, au collège Saint-Euverte et à l'Ecole normale d'instituteurs.

Des commissaires indiquaient leurs places aux arrivants. M. le docteur Baillet et M. de Tristan dans la salle ; M. Rousseau recevait les autorités et les membres honoraires à l'entrée des salons.

La présidence d'honneur est offerte à M. le premier président Fachot. Autour de lui prennent place : M. le Général en chef, Mgr Touchet, M. le Préfet, les Présidents de Chambre, les Adjoints au Maire d'Orléans qui s'est excusé par suite d'un deuil très récent et les principaux représentant des Sociétés savantes, de la magistrature, de l'armée et de l'Université.

M. Basseville, notre président, ouvre la séance à 9 heures en présentant aux auditeurs le conférencier, M. Martel, directeur du journal *La Nature*, vice-président de la Société de géographie, auditeur au Conseil supérieur d'hygiène, l'explorateur bien connu

des abîmes et des cavernes qui sillonnent certaines parties du sol de la France.

Après ces quelques mots très applaudis, M. Martel prend la parole et pendant 1 h. 1/2 charme et instruit ses auditeurs. C'est d'abord l'explication de la formation des abîmes souterrains, leurs différents aspects, les points de commune ressemblance. Puis, c'est la manière de les explorer, les difficultés de l'entreprise, les dangers courus par les explorateurs. Enfin, c'est, au point de vue de l'hygiène, la grande utilité de ces explorations, car, les sources d'eau alimentaires provenant souvent d'un de ces ruisseaux qui sillonnent les gorges et les abîmes souterrains, il est important qu'ils ne soient pas contaminés, et l'explorateur peut découvrir la cause de la contamination et faire prendre des mesures pour l'empêcher.

Cet exposé très clair est accompagné de photographies dont les images projetées sur l'écran blanc font suivre pas à pas les explications du Conférencier.

De vifs applaudissements montrent à M. Martel combien il a intéressé ses auditeurs. En quelques mots, M. Basseville le remercie, ainsi que ses collaborateurs, M. le chanoine Génin et M. le Secrétaire particulier, chargés des projections, et la séance prend fin à 11 h. 1/4.

Les journaux, à la date du 23 novembre, ont donné de cette réunion des comptes rendus très élogieux; ils invitent la Société d'Agriculture, Belles-lettres, Sciences et Arts d'Orléans à offrir souvent aux Orléanais des conférences aussi instructives et aussi réussies.

Séance du 7 décembre 1906

Présidence de M. BASSEVILLE, président

Membres présents : MM. Basseville, Fauchon, Lalbalettrier, Marmasse, Garsonnin, Pilate, Rousseau, Sainjoin, Didier, Huard, Michau, Iauch, de Tristan, Denizet, Banchereau, Angot, Maillard. Total : 17 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire particulier donne lecture du compte rendu de

la conférence du 22 novembre à l'Institut ; ce compte rendu sera inséré dans les mémoires au même titre que les procès-verbaux des séances.

A signaler dans la correspondance de la quinzaine : 1° une brochure de M. Banchereau intitulée l'*Ecureuil* ; des remerciements sont adressés à notre collègue ; 2° une lettre de M. Saint-Yves-Ménard, de l'Académie de médecine, remerciant la Société de sa nomination au titre de membre honoraire.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

La séance administrative est ouverte, elle a pour but : 1° d'arrêter la liste des candidats ; 2° de nommer une commission pour la réforme du règlement.

Se présentent : dans la *section de Médecine*, M. le Dr Coville ; dans la *section d'Agriculture*, M. Maxime Didier ; dans la *section des Lettres*, M. le Dr Courgeon, licencié ès lettres. La liste est arrêtée.

Liste des candidats.

Commission pour la réforme du règlement.

Sont nommés membres de la Commission pour la réforme du règlement : MM. Berton, Marmasse, Dessaux, Papelier, Banchereau.

MM. Sainjon, de la Taille et Fauchon présentent comme candidat au titre de membre correspondant M. Maurice du Colombier. Cette nomination sera soumise au vote de la Société dans la prochaine séance.

SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est reprise ; M. le Dr Fauchon lit une note destinée à faire connaître à la Société la célèbre Académie des Lincei ; M. le Président propose d'annexer cette note aux comptes rendus des séances. Adopté.

Lecture de M. Huard.

La parole est ensuite donnée à M. Huard qui termine sa lecture sur la *Campagne de Madagascar*. Ce travail est renvoyé à la section des Lettres.

Lecture de M. Banchereau.

M. Banchereau donne lecture d'une notice biographique sur Gustave Vapereau, l'auteur du Dictionnaire des Contemporains. Cette lecture est renvoyée à la section des Lettres.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 21 décembre 1906

Présidence de M. BASSEVILLE, président

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Fauchon Lalbalettrier. Marmasse, Pilate, Geffrier, Rocher, Garsonnin, Rousseau, Legay, Sainjon, Didier, Michau, Berton, Charoy, Baillet, de Tristan, Banchereau, Angot, Dumuys, Maillard, Denizet. Total : 23 membres.

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la précédente séance qui ne donne lieu à aucune observation.

M. le Secrétaire général, avant de faire le dépouillement de la quinzaine, fait part à la Société d'une communication de M. le Bibliothécaire ; M. Guillaume a mis en ordre toutes les années des Mémoires ; les années complètes sont conservées au siège de la Société, à la disposition des membres titulaires ; d'autres années ont été données à différentes bibliothèques du département, plusieurs lettres de remerciements des bibliothécaires ont été adressées à M. le Secrétaire général.

A signaler, dans la correspondance, le *Bulletin de la Société Dunkerquoise*, contenant des articles de notre ancien collègue, M. Bouchet, qui est resté membre correspondant, sur la guerre de 1870 dans la région de Dunkerque.

Démission de MM. Deshayes et Jullien-Crosnier

M. le Président a reçu deux lettres de démission, l'une de M. le Dr Deshayes, l'autre de M. Jullien-Crosnier, que son grand âge, 92 ans, empêche d'assister aux séances. M. le Président demandera à M. Deshayes de revenir sur sa décision, car son départ d'Orléans n'est pas définitif ; la Société est d'avis de nommer M. Jullien membre honoraire ; il sera procédé à cette nomination dans une séance ultérieure.

SÉANCE D'ADMIMISTRATION

La séance administrative est ouverte pour la nomination de 3 membres titulaires et de 1 membre correspodnant.

Sont présentés par les sections :

M. Maxime Didier, par la section d'Agriculture ;

M. le Dr Coville, par la section de Médecine ;

M. le Dr Courgeon par la section des Lettres.

Les trois candidats sont élus à la majorité des suffrages par trois votes successifs.

M. du Colombier élu membre correspondant.

M. du Colombier, présenté par MM. Sainjon, de la Taille et Fauchon, est également élu membre correspondant.

Commission pour la revision de la bibliothèque.

Avant de clore la séance administrative, M. le Président, sur la demande de M. Guillaume, propose de nommer une Commission pour reviser la bibliothèque, ranger les volumes intéressants, mettre de côté ceux qui ne présentent plus d'intérêt. Cette proposition est adoptée, et la Commission nommée pour la revision du règlement continuera à fonctionner pour aider M. le Bibliothécaire dans cette tâche.

SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est reprise.

Impression du travail de M. Michau.

M. Michau, chargé du rapport sur le travail de M. Huard, conclut à l'impression du mémoire et la section conclut à l'impression du rapport. Adopté par deux votes consécutifs.

Impression du travail de M. Banchereau : Notice sur G. Vapereau.

M. le Dr Fauchon, chargé du rapport sur le travail de M. Banchereau, notice sur Gustave Vapereau, conclut à l'impression de ce travail. Adopté.

M. Dumuys fait plusieurs communications verbales, l'une sur un exorcisme à Orléans, en 1666, l'autre sur les armoiries d'Orléans ; une troisième sur une taque du Musée, représentant en relief une scène d'une ode d'Anacréon, l'Amour et l'Abeille ; enfin, une dernière sur le calendrier runique dont il a été parlé à la séance du 16 novembre.

Un résumé de ces communications sera imprimé à la suite des procès-verbaux.

La séance est levée à 9 h. 45.

TABLE DU TOME SIXIÈME

DE LA TROISIÈME SÉRIE DES MÉMOIRES

